



Université d'Ottawa - University of Ottawa

PERMISSION DE REPRODUIRE ET DE DISTRIBUER LA THÈSE

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISTRIBUTE THE THESIS

NOM DE L'AUTEUR / NAME OF AUTHOR:	LANG, Stéphane
ADRESSE POSTALE / MAILING ADDRESS:	114-65 boul. Fournier Hull, QC J8X 3P6
GRADE / DEGREE:	ANNÉE D'OBTENTION / YEAR GRANTED
Ph.D. (Histoire)	2003
TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS:	
La communauté franco-ontarienne et l'enseignement secondaire, 1910-1968	

L'auteur permet, par la présente, la consultation et le prêt de cette thèse en conformité avec les règlements établis par le bibliothécaire en chef de l'Université d'Ottawa. L'auteur autorise aussi l'Université d'Ottawa, ses successeurs et cessionnaires, à reproduire cet exemplaire par photographie ou photocopie pour fins de prêt ou de vente au prix coûtant aux bibliothèques ou aux chercheurs qui en feront la demande.

Les droits de publication par tout autre moyen et pour vente au public demeureront la propriété de l'auteur de la thèse sous réserve des règlements de l'Université d'Ottawa en matière de publication de thèses.

The author hereby permits the consultation and the lending of this thesis pursuant to the regulations established by the Chief Librarian of the University of Ottawa. The author also authorizes the University of Ottawa, its successors and assignees, to make reproductions of this copy by photographic means or by photocopying and to lend or sell such reproductions at cost to libraries and to scholars requesting them.

The right to publish the thesis by other means and to sell it to the public is reserved to the author, subject to the regulations of the University of Ottawa governing the publication of theses.

N.B. LE MASCULIN COMPREND ÉGALEMENT LE FÉMININ

28 avril 2003
DATE

Stéphane Lang
(AUTEUR) SIGNATURE (AUTHOR)



Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa - University of Ottawa

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET
POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

LANG, Stéphane

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

Ph.D. (Histoire)

GRADE - DEGREE

Histoire

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

La communauté franco-ontarienne et l'enseignement secondaire, (1910-1968)

Ruby Heap

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

R. Choquette

C. Gaffield

N. St-Onge

M. Martel

J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

SIGNATURE

Joyelle M. G. Gauthier

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

LA COMMUNAUTÉ FRANCO-ONTARIENNE ET L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE,
(1910-1968)

par

Stéphane Lang

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et
de la recherche à titre d'exigence partielle en vue de
l'obtention du doctorat en histoire.

Université d'Ottawa
©2003 Stéphane Lang



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-79308-7

Canada

RÉSUMÉ

LA COMMUNAUTÉ FRANCO-ONTARIENNE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, (1910-1968)

Stéphane Lang
Université d'Ottawa, 2003

Superviseure:
Professeure Ruby Heap

Cette thèse étudie le développement de l'enseignement secondaire bilingue en Ontario entre 1910 et 1968. Elle analyse les efforts déployés par les dirigeants francophones pour créer des écoles secondaires offrant un enseignement bilingue adapté aux besoins des francophones et ce, dès la création de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFÉO) en 1910. Entre 1927 et 1968, les dirigeants francophones sont divisés quant à la stratégie à adopter pour développer une école secondaire pouvant sauvegarder la langue française et la foi catholique. Les dirigeants catholiques francophones veulent obtenir le droit à l'école secondaire bilingue confessionnelle, ce que refusera toujours l'État. Mais la création d'un cours de français avancé en 1927, nécessaire pour former des candidats à la nouvelle École normale de l'Université d'Ottawa, crée une concurrence entre les *High Schools* «bilingues» publics et les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées. De son côté, l'ACFÉO cherche à développer un modèle permettant aux écoles primaires bilingues publiques catholiques, dites «séparées», de rattacher des 9^e et 10^e années (5^e Cours) et créer des 11^e et 12^e années (6^e Cours) privées pour garder les élèves francophones dans le réseau scolaire catholique. Cependant, plusieurs dirigeants francophones font la promotion des écoles secondaires publiques. À partir des années quarante, ils soutiennent que les francophones ne peuvent soutenir une expansion du réseau d'écoles secondaires catholiques et soulignent l'urgence de créer une élite économique. L'attrait pour l'école secondaire publique s'accroît dans l'après-

guerre. Cette popularité soulève des craintes chez les dirigeants catholiques qui constatent une baisse de la foi chez les francophones. Sous la direction de l'ACFÉO, ils entament une campagne de création d'écoles secondaires catholiques privées durant les années cinquante. En outre, ils espèrent y développer des vocations enseignantes chez les filles pour les écoles primaires bilingues séparées. Alors que le réseau catholique privé s'écroule financièrement durant les années soixante, l'ACFÉO obtient du gouvernement ontarien la création d'un réseau d'écoles secondaires publiques de langue française en 1968.

La thèse souligne le rôle important joué par les enseignants francophones dans le développement des écoles secondaires bilingues; les hommes laïcs profitent du développement des écoles secondaires publiques; les femmes se retrouvent plutôt au sein des communautés religieuses dans les écoles secondaires catholiques privées. La pénurie en enseignants francophones qualifiés caractérise le développement du cours secondaire bilingue ontarien. Enfin, entre 1927 et 1968, il y a uniformisation de la formation des enseignants et des programmes d'études des institutions catholiques privées et des écoles secondaires publiques.

REMERCIEMENTS

Je remercie la professeure Ruby Heap d'avoir accepté de diriger cette thèse. Je tiens à lui exprimer ma profonde gratitude pour m'avoir fait bénéficier de ses vastes connaissances, de son expérience et de ses judicieux conseils.

Je suis très obligé envers mes parents, Ludger et Colette, pour leurs encouragements constants. J'aimerais également remercier mes frères et ma soeur qui m'ont toujours soutenu tout au long de mes études universitaires. En particulier, je suis très reconnaissant envers Jérôme et sa famille de leur aimable hospitalité pendant mes séjours de recherche à Toronto. Enfin, je tiens à témoigner toute ma gratitude à Roxane, ma conjointe, pour son soutien et son amour.

Pour la préparation de cette thèse, j'ai reçu des bourses du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario (BÉSO), de l'École des études supérieures et de la recherche de l'Université d'Ottawa (Bourse d'excellence), du Département d'histoire de l'Université d'Ottawa (Bourse Gustave et Marie Lanctôt) et de la Fondation des caisses populaires acadiennes. J'ai également reçu une subvention du Fonds d'émergence de projets de recherche sur le Canada français du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF). Je désire remercier ces organisations de leur soutien financier.

TABLE DES SIGLES

ACELF	Association canadienne des éducateurs de langue française
ACEBO	Association des commissaires des écoles bilingues d'Ontario
ACFÉO	Association canadienne-française d'éducation d'Ontario
ACFO	Association canadienne-française d'Ontario
AEFO	Association de l'enseignement français de l'Ontario
AESPFO	Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes
AFOIEPÉN	Association franco-ontarienne des inspecteurs de l'enseignement et des professeurs d'école normale
AJFO	Association de la jeunesse franco-ontarienne
APO	Archives provinciales de l'Ontario
ASV	Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge
AUSP	Archives de l'Université Saint-Paul
CND	Congrégation Notre-Dame
COJC	Commandeurs de l'Ordre de Jacques Cartier
CRCCF	Centre de recherche en civilisation canadienne-française
FAPFO	Fédération des Associations de parents francophones de l'Ontario
FAPI	Fédération des Association de parents et instituteurs
FDLS	Filles de la Sagesse
FÉC	Frères des écoles chrétiennes
OMI	Oblats de Marie Immaculée
OSSTF	<i>Ontario Secondary School Teachers Federation</i>
OTF	<i>Ontario Teachers' Federation</i>
SC	Soeurs du Sacré-Coeur
SGC	Soeurs Grises de la Croix
SJ	Société de Jésus
SSC	Soeurs de Ste-Croix
SSMN	Soeurs de Ste-Marie-de-Namur

INTRODUCTION

L'évolution des institutions d'enseignement secondaire est étroitement liée au développement des communautés francophones canadiennes au 20^e siècle. Au Québec, le quasi-monopole qu'exerce l'Église catholique sur l'enseignement secondaire par l'entremise de son réseau de collèges classiques et de couvents est de plus en plus contesté après la Deuxième guerre mondiale. Responsables du recrutement des vocations religieuses et de la formation des élites laïques, ces institutions résistent aux visées modernisatrices de certains groupes. Le mouvement en faveur de la démocratisation de l'enseignement secondaire, qui traverse l'Occident, atteint le Québec. Dans la foulée de la Révolution tranquille et du Rapport Parent, le gouvernement du Québec établit, au cours des années soixante, un réseau d'écoles secondaires polyvalentes publiques et de collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps).¹

Qu'en est-il de l'évolution de l'enseignement secondaire au sein des communautés francophones hors Québec? Les chercheurs qui s'intéressent aux minorités francophones des provinces anglo-protestantes accordent aux institutions d'enseignement secondaire catholique une place centrale dans leur évolution historique. Pour certains, l'impact de la Révolution tranquille déstabilise les minorités francophones sur le plan éducatif. À partir des années 1970, alors que le mouvement souverainiste séduit une part grandissante de l'électorat francophone du Québec, des sociologues doutent de l'avenir des francophones hors-Québec. En 1980, la sociologue Danielle

¹Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*. Tome II: *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, chapitres 7, 24 et 46; Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois*. Volume III: *Le XXe siècle*. Tome 1: *1898-1940*, Montréal, Boréal, 1984, chapitre 4; Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois*. Volume III: *Le XXe siècle*. Tome 2: *De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal, 1984, chapitres 3 et 4.

Juteau maintient ainsi que les francophones de l'Ontario ne partagent plus un destin commun avec les francophones du Québec. Alors que les Canadiens français du Québec sont devenus des Québécois, ceux de l'Ontario sont devenus des Franco-Ontariens. Selon Juteau, l'Église catholique a maintenu une identité commune, l'identité canadienne-française, chez les francophones de l'Ontario et du Québec pendant les deux premiers tiers du 20^e siècle grâce à son réseau d'institutions d'enseignement secondaire, qui reproduisait les élites nécessaires au maintien de l'identité canadienne-française en Ontario. L'Église constituait alors un appareil de contrôle de la communauté franco-ontarienne. Mais avec la création des écoles secondaires publiques de langue française en 1968, l'Église aurait perdu, au profit de l'État ontarien, son pouvoir de définir l'identité franco-ontarienne. Les Franco-Ontariens se retrouvent donc dans une impasse, car leur différence linguistique constitue désormais le trait marquant de leur identité. Juteau estime que les Franco-Ontariens doivent maintenant devenir des «Ontarois» en contrôlant leurs propres institutions socio-culturelles, dont l'éducation.²

Le sociologue Roger Bernard soutient également que les francophones du Québec qui ont migré en Ontario depuis la fin du 19^e siècle sont devenus des Franco-Ontariens au lendemain de la Révolution tranquille. Dans *De Québécois à Ontarois*, il maintient que la sécularisation qui accompagne l'établissement des écoles secondaires publiques de langue française en Ontario a eu un impact très négatif sur la communauté franco-ontarienne. À partir de 1968, la communauté franco-ontarienne s'est fragilisée car elle n'est plus encadrée par les mêmes structures éducatives que les francophones du Québec. Aussi, le bilinguisme des francophones de l'Ontario menace maintenant

²Danielle Juteau, «Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens français, Franco-Ontariens, Ontarois: qui sommes-nous?», dans *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 39-60. Cet article est paru en 1980 dans la revue *Pluriel*, Paris, no 24, p.21-42.

de désintégrer la communauté franco-ontarienne car le français perd sa référence catholique. Selon Bernard, en suivant «l'exemple des collèges classiques du système québécois», les communautés religieuses et le clergé ont reproduit une élite canadienne-française en Ontario. Bien qu'il estime que les communautés religieuses soient responsables de la sous-scolarisation des francophones de l'Ontario, elles les ont tout de même préservés d'une trop grande exposition à l'anglais jusqu'à la fin des années soixante.³ Acceptant cette position de Bernard, le sociologue Serge Wagner associe le faible taux de fréquentation des francophones au secondaire à l'idéologie traditionaliste et élitiste véhiculée par les écoles secondaires catholiques privées. Aussi, ce serait la «formidable poussée» des francophones vers les études secondaires des années soixante qui aurait enfin révélé l'inaptitude du système traditionnel du collège classique privé à s'adapter aux exigences du monde moderne.⁴ Selon Wagner, le phénomène de la fréquentation «des écoles secondaires anglaises» par les Franco-Ontariens ne serait apparu que dans la deuxième moitié du 20^e siècle. Il retient de ces écoles qu'elles obligeaient les francophones à étudier en anglais. Bref, selon ce cadre d'interprétation, l'Église catholique offre seule un enseignement secondaire de langue française et peut imposer sa vision de l'identité canadienne-française aux francophones de l'Ontario et ce, jusqu'à la fin des années soixante.

Les historiens qui ont étudié la question de la fréquentation des écoles secondaires par les francophones de l'Ontario postulent également que les francophones devaient fréquenter des institutions catholiques pour conserver leur français avant 1968. Dans son étude *La Foi gardienne de la langue*, Robert Choquette maintient que, malgré leurs ressources financières très limitées, les

³Bernard, Roger, *De Québécois à Ontariens. La communauté franco-ontarienne*, Hearst, Le Nordir, 1988, p.43.

⁴Serge Wagner, *Analphabétisme de minorité et alphabétisation d'affirmation nationale à propos de l'Ontario français. Synthèse théorique et historique*, Toronto, Ministère de l'Éducation, 1990, p. 95.

communautés religieuses enseignantes ont été les seules à offrir un enseignement secondaire de langue française adéquat aux élèves francophones. Selon lui, l'élève francophone moins fortuné qui ne pouvait fréquenter une école secondaire catholique privée devait se tourner vers le «*high school* anglais et ainsi s'angliciser.»⁵ De même, Gérard Boulay, auteur d'une étude sur l'intégration des écoles secondaires catholiques franco-ontariennes au réseau public durant les années soixante, soutient que les *High Schools* publics «anglais» étaient des institutions que les francophones ont dû subir malgré eux.⁶

1. Problématique et hypothèses

Cette conception de l'école secondaire publique comme une institution menant inévitablement à l'assimilation linguistique des francophones doit être révisée, car elle fausse le débat qui oppose les défenseurs de l'école secondaire catholique privée aux promoteurs de l'école secondaire publique au sein de la communauté franco-ontarienne jusqu'au milieu des années soixante.⁷ C'est ce que nous démontrons dans cette thèse, qui consiste en une analyse qualitative des stratégies de développement de l'école secondaire élaborées par les différents groupes de dirigeants de la communauté franco-ontarienne entre 1910 et 1968. Nous examinons l'évolution de la pensée éducative des dirigeants de

⁵Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 149.

⁶Gérard Boulay, *De privé au public: les écoles secondaires franco-ontariennes à la fin des années soixante*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1987, 85 p.

⁷Nous ne cherchons pas à établir si les francophones de l'Ontario sont des «Canadiens français» ou encore des «Franco-Ontariens» entre 1910 et 1968. Pendant la majeure partie de la période à l'étude, les francophones de l'Ontario s'identifient généralement comme des «Canadiens français». L'utilisation du terme «Franco-Ontariens» ne se généralise que durant les années soixante à des fins de revendication socio-politique. Dans cette thèse, nous préférons utiliser le terme «francophone». Néanmoins, nous utilisons «franco-ontarien(ne)» en tant qu'adjectif qualifiant ce qui est de langue française en Ontario. Ainsi, nous référons à la communauté franco-ontarienne pour désigner la communauté des francophones de l'Ontario.

la communauté franco-ontarienne en ce qui a trait à l'enseignement secondaire, de même que son influence sur le développement des réseaux d'écoles secondaires publics et catholiques privées à travers l'Ontario. Nous avons, par ailleurs, distingué les projets éducatifs des dirigeants franco-ontariens qui sont à l'origine de l'établissement d'une école, de ceux qui sont articulés par les parents et les dirigeants catholiques au niveau local. L'opinion des seconds détermine dans bien des cas l'établissement d'une institution. Conséquemment, cette thèse révèle la diversité des points de vues, et des expériences éducatives des francophones de l'Ontario, une diversité dictée aussi par le genre, l'appartenance de classe, le poids démographique des élèves francophones, les rivalités régionales et inter-paroissiales, l'espace géographique et la ferveur du sentiment religieux.

Cette thèse remet aussi en question certains postulats concernant le rôle de l'école secondaire dans l'histoire des francophones de l'Ontario. Elle démontre ainsi que les francophones de l'Ontario fréquentent l'école secondaire publique depuis le début du 20^e siècle. À partir des années vingt, ils forment même la majorité des élèves et des enseignants dans plusieurs de ces écoles. De fait, de nombreuses écoles secondaires publiques qui accueillent des francophones offrent, à partir de 1927, un programme d'enseignement bilingue où l'enseignement du français est mis sur un pied d'égalité avec l'enseignement de l'anglais. L'une des contributions majeures de cette thèse est de montrer la diversité dans l'application des programmes d'études bilingues dans les écoles secondaires publiques et dans les institutions d'enseignement secondaire catholiques privées.⁸

⁸Il n'existe pas de définition précise de ce qu'est une école secondaire «bilingue». Dans le contexte ontarien, une école secondaire est «bilingue» lorsqu'elle offre un programme d'études qui place l'enseignement du français et de l'anglais sur un pied d'égalité. Le but de l'école secondaire bilingue est de permettre à l'élève francophone de maîtriser également le français et l'anglais. Cependant, le programme d'études ne précise pas la langue d'instruction des autres matières académiques. Aussi, le programme varie-t-il en fonction de la composition de la clientèle scolaire et du personnel enseignant. Dans la majorité des écoles secondaires «bilingues» publiques, seul le cours de français avancé est offert en français. Dans les écoles secondaires publiques où les francophones sont placés dans des classes distinctes, les
(à suivre...)

De plus, les promoteurs francophones de l'école secondaire publique souhaitent attirer suffisamment d'élèves et d'enseignants francophones afin de pouvoir les placer ensemble dans des classes distinctes, ce qui permettrait de développer une pédagogie tenant compte de leur langue première. De leur côté, les autorités religieuses ne doutent pas que l'école secondaire publique puisse offrir des garanties linguistiques. Mais la protection de la langue française ne suffit pas: la neutralité confessionnelle des écoles publiques leur fait craindre que les catholiques francophones y perdent leur foi. Selon de nombreux dirigeants catholiques, l'école secondaire publique est une institution fondamentalement protestante. Seule la fréquentation d'écoles catholiques dirigées par des communautés religieuses garantit la préservation de la foi des francophones. Pour eux, ce qui distingue avant tout les écoles secondaires bilingues catholiques privées des écoles secondaires bilingues publiques ontariennes, ce n'est ni le programme d'études, ni la langue d'enseignement, mais bien l'enseignement de la religion et l'encadrement des élèves par des enseignants religieux.

Ces éclaircissements nous amènent à nous interroger sur le rôle de l'école secondaire dans les projets de développement de la communauté francophone en Ontario de 1910 à 1968. A-t-elle pour mandat de former une élite vouée à la défense de la langue et de la foi? Se veut-elle un instrument de promotion sociale? L'école secondaire doit-elle faciliter l'intégration des francophones à la société ontarienne? Enfin, cette école doit-elle être catholique et privée? Que dire de la fréquentation des écoles publiques par les catholiques francophones? Toutes ces questions sont soulevées dans cette thèse.

⁸(...suite)

enseignants peuvent se servir du français comme langue d'instruction. Néanmoins, ils doivent utiliser des manuels rédigés en anglais et préparer leurs élèves à subir des examens en anglais pour toutes les autres matières académiques. Cette situation est comparable à celle des institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées. Cependant, ces dernières sont presque toutes à majorité francophone et peuvent plus facilement se servir du français dans l'enseignement de certaines matières telles que la religion, l'histoire, la géographie et le latin.

L'historien Chad Gaffield soutient que les francophones du comté de Prescott, dans l'Est ontarien, ont commencé à développer une identité franco-ontarienne dès les années 1870 en utilisant stratégiquement leur droit à l'école publique séparée, en tant que catholiques, afin de continuer à bénéficier d'un enseignement primaire dispensé en français. Comme les francophones entrent souvent en conflit avec les anglophones de la région et que le gouvernement provincial tente de les assimiler par l'école, leurs dirigeants, suivant en cela les conseils du clergé, transforment leurs écoles publiques en écoles séparées. Ils tentent alors de maintenir ou de rehausser la position sociale des francophones dans leurs communautés locales. Réalisant que leur destin n'est plus le même que celui des francophones du Québec, cette stratégie permet aux francophones, selon Gaffield, d'échapper à leur statut de minoritaires. Elle se trouve donc à la base de l'identité franco-ontarienne dès la fin du 19^e siècle; en protégeant leur droit à l'école catholique, les dirigeants francophones protègent l'identité franco-ontarienne.⁹

Cette stratégie des francophones de Prescott s'étend à l'ensemble de l'Ontario pendant la crise scolaire provoqué par la mise-en-vigueur, entre 1912 et 1927, d'une politique gouvernementale qui restreint l'utilisation du français comme langue d'enseignement aux deux premières années du primaire. En effet, le «Règlement 17» amène les dirigeants catholiques francophones à placer la grande majorité des écoles primaires bilingues dans le réseau des écoles séparées. Avec la création, en 1927, d'un régime d'écoles primaires bilingues, qui consolide le système d'écoles bilingues séparées, les dirigeants catholiques francophones croient que le but à atteindre est désormais la

⁹Chad Gaffield, *Language, Schooling and Cultural Conflict: The Origins of the French-Language Controversy in Ontario*, Montréal, McGill-Queen's, 1987, 249 p. Cet ouvrage a été traduit en français. Voir: Chad Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Collection Amérique française, 1993, 284 p.

création d'un régime d'écoles secondaires bilingues séparées ou confessionnelles. Le refus du gouvernement d'accorder ce type d'écoles pousse alors les dirigeants catholiques francophones à développer une stratégie consistant à rattacher des 5^e Cours (9^e et 10^e années) bilingues aux commissions d'écoles primaires bilingues séparées, créer des 6^e Cours bilingues (11^e et 12^e années) privées et, après la Deuxième guerre mondiale, des écoles secondaires catholiques privées dans le but de les faire reconnaître en tant qu'écoles secondaires confessionnelles financées par l'État.

Or, cette stratégie, qui a pour but de protéger l'identité catholique et française des francophones de l'Ontario, n'est pas acceptée par tous les dirigeants franco-ontariens. Cependant, nous soutenons que la concurrence que livrent les écoles secondaires bilingues publiques aux écoles secondaires catholiques privées démontre que le clergé francophone n'arrive pas à imposer son projet identitaire à l'ensemble de la population franco-ontarienne. En effet, les dirigeants francophones ne sont pas tous convaincus que seules des institutions catholiques peuvent protéger l'identité catholique et française des francophones de l'Ontario.

En effet, des promoteurs de l'école secondaire publique réclament pour les francophones une formation équivalente à celle que reçoivent les anglophones dans les *High Schools* publics ontariens et ce, dès les années dix. Leur nombre augmente durant les deux premiers tiers du 20^e siècle. Ce sont d'abord des enseignants, puis des directeurs d'écoles secondaires publiques francophones qui attirent un nombre croissant d'élèves dans leurs institutions. Ils reçoivent l'appui important de fonctionnaires francophones qui oeuvrent au Département d'éducation, soit les directeurs de l'enseignement français et les inspecteurs francophones d'écoles secondaires.

On retrouve également des promoteurs de l'école secondaire publique au sein des communautés locales, où des francophones appartenant à la classe moyenne sont actifs au sein des

commissions d'écoles secondaires publiques et dans les affaires municipales. Comme l'ont démontré les historiens Gidney et Millar, les membres de cette classe sont les véritables architectes de l'école secondaire publique ontarienne qui émerge durant la deuxième moitié du 19^e siècle. En effet, l'offre éducative au niveau local est largement dictée par leur demande pour un enseignement secondaire.¹⁰ De notre côté, nous avons constaté que les francophones de la classe moyenne, s'ils sont assez nombreux dans leur communauté, peuvent choisir de recourir à l'école publique pour répondre à cette même demande.

Partant du constat que l'économie est dominée par des anglophones, les promoteurs de l'enseignement public souhaitent voir les francophones réussir sur le plan économique. Ils soutiennent que la pauvreté des catholiques francophones les empêche de financer adéquatement un réseau d'écoles secondaires catholiques privées. La création de nouvelles écoles secondaires catholiques privées ne fera donc qu'appauvrir davantage la communauté franco-ontarienne, encourager le décrochage scolaire et maintenir les francophones dans un état d'infériorité économique et sociale. Selon eux, l'école secondaire publique ne menace pas la foi catholique si les francophones la dirigent et y sont majoritaires. Pour eux, la langue protège la foi.

Il reste que ce sont les partisans de l'école secondaire bilingue catholique qui sont les mieux connus des historiens. On les retrouve parmi les membres des communautés religieuses enseignantes, de l'épiscopat et du clergé, ainsi que des professions libérales, en particulier des membres du barreau. Notre approche nous a amené, il va sans dire, à étudier le rôle de l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario (ACFÉO). Celle-ci constitue, en effet, le principal

¹⁰R.D. Gidney et W. P. J. Millar, *Inventing Secondary Education: The Rise of the High School in Nineteenth-Century Ontario*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990, xii, 411 p.

porte-parole de la communauté franco-ontarienne en matière d'éducation auprès des autorités gouvernementales ontariennes entre 1910 et 1968. À sa fondation en 1910, l'ACFÉO milite en faveur de la création d'écoles secondaires bilingues pour francophones. Pendant la crise provoquée par le Règlement 17, ses dirigeants deviennent rapidement convaincus que ces écoles secondaires bilingues doivent être confessionnelles, c'est-à-dire intégrées au système des écoles primaires bilingues séparées. À partir des années vingt et ce, jusqu'en 1968, l'ACFÉO dirige les efforts de développement des institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées. Son comité exécutif, en particulier son président et le directeur de son secrétariat, un père oblat, font le lien entre le clergé francophone, le gouvernement, et les communautés franco-ontariennes locales. L'ACFÉO ne s'oppose pas toujours complètement à l'école secondaire publique; cependant, les dirigeants catholiques la considèrent comme une menace constante pour la foi des francophones. Aussi, la rivalité qui les oppose aux promoteurs de l'école secondaire publique marque-t-elle l'action de l'ACFÉO jusqu'à la fin des années soixante.

Pour les défenseurs de l'école secondaire catholique, la foi est primordiale: seules des institutions catholiques peuvent la protéger. Toutefois, ils admettent qu'il faut offrir une formation académique qui permettra aux francophones de concurrencer les anglophones sur le marché du travail. De plus, comme la survie des institutions catholiques dépend du soutien financier de l'État, les institutions d'enseignement secondaire catholique privées deviennent de véritables écoles secondaires bilingues ontariennes entre 1927 et 1968.

En effet, nous assistons à l'uniformisation graduelle des programmes d'études offerts dans les écoles secondaires publiques et les écoles secondaires catholiques privées. Il s'agit d'un autre thème majeur de cette thèse. À partir de 1927, les académies, collèges et couvents, de même que les 5^e et

6^e Cours bilingues catholiques offrent un enseignement qui permet à leurs élèves de subir avec succès les examens provinciaux et de recevoir l'immatriculation du Département d'éducation de l'Ontario. Il s'agit là d'une condition d'ailleurs essentielle pour s'inscrire à l'École normale bilingue, ou encore à la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa. Ces institutions offrent aussi le même cours de français avancé que celui offert par les écoles secondaires publiques bilingues. Elles enseignent plusieurs matières en anglais, dont les sciences, les mathématiques et la géographie, en suivant le programme d'études du Département d'éducation. De plus, à partir des années quarante, ces institutions acceptent la visite des inspecteurs provinciaux; elles incitent alors leurs enseignants à se qualifier selon les critères établis par le Département pour avoir droit aux octrois du gouvernement. Elles tentent ainsi de se faire reconnaître en tant qu'écoles secondaires confessionnelles, condition essentielle à leur survie. Bref, entre 1927 et 1968, la plupart des francophones qui fréquentent soit les écoles secondaires bilingues publiques, soit les écoles secondaires bilingues catholiques privées en viennent à suivre le même programme d'études, sauf en ce qui a trait à l'enseignement de la religion et de l'histoire.

En plus d'examiner l'évolution des écoles secondaires bilingues publiques ontariennes, qui n'ont jamais retenu l'attention des chercheurs jusqu'à ce jour, cette thèse jette un éclairage nouveau sur les écoles secondaires bilingues catholiques ontariennes en démontrant qu'elles ne suivent pas le modèle des collèges classiques et couvents québécois. Dans sa synthèse sur les collèges classiques au Canada français, l'historien Claude Galarneau laisse entendre que le modèle québécois s'est implanté ailleurs au Canada, sans adaptations majeures. Dans le cas de l'Ontario, Galarneau note bien l'importance accordé à l'enseignement de l'anglais par les Oblats au Collège de Bytown. Il néglige par contre complètement la situation à l'Université d'Ottawa au 20^e siècle, alors que les

Oblats créent un cours d'immatriculation et adoptent le programme d'études secondaires ontarien pour la plupart des matières. Galarneau mentionne que les Jésuites ouvrent le collège Sacré-Coeur à Sudbury en 1912, mais il n'explique pas pourquoi cette institution abandonne son affiliation à l'Université d'Ottawa en 1927 en faveur d'une affiliation à l'Université Laval. Il rapporte la fondation du Collège de Hearst en 1953 et accorde beaucoup d'attention à la création du Collège de Cornwall par de jeunes laïcs en 1948, sans préciser, par ailleurs, que ces institutions s'affilient aussi à l'Université d'Ottawa.¹¹

Or, à partir de 1927, à l'exception du Collège Sacré-Coeur de Sudbury, les écoles secondaires bilingues catholiques privées alignent leur programme d'études sur celui du cours d'immatriculation offert à l'Université d'Ottawa. De leur côté, les dirigeants de l'Université d'Ottawa manifestent une volonté ferme d'ajuster leur cours secondaire à la réalité ontarienne. Les enseignants des écoles secondaires bilingues catholiques suivent ainsi le programme ontarien au niveau de l'enseignement du français, de l'anglais, des mathématiques et des sciences. Bien plus, les congrégations religieuses francophones qui ne s'ajustent pas au contexte ontarien ne survivent pas: elles doivent offrir ce cours bilingue et armer leurs membres des qualifications officielles reconnues par le gouvernement ontarien.

Dans *Coloniser et enseigner*, l'historienne Danielle Coulombe montre bien que les causes de l'échec d'un projet éducatif catholique d'inspiration québécoise à Hearst, une région de colonisation du nord ontarien, résident dans l'impossibilité de l'ajuster à la réalité ontarienne. En 1917, Mgr Hallé, évêque du nouveau village épiscopal de Hearst, fait appel aux Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours pour prendre en charge l'éducation des enfants francophones. Ces soeurs

¹¹Claude Galarneau, *Les Collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, 1978, p. 84-86.

enseignantes ne peuvent s'ajuster au nouveau régime scolaire bilingue établi en 1927. Malgré un endettement endémique, la commission de l'école bilingue séparée demande aux soeurs d'offrir les deux premières années du secondaire. Privées des ressources nécessaires et d'une formation scolaire ontarienne - l'immatriculation ontarienne étant nécessaire pour être admis à l'école normale -, elles ne peuvent satisfaire aux exigences gouvernementales, et ce, malgré la présence d'inspecteurs bilingues francophones et de la nouvelle École normale bilingue de l'Université d'Ottawa. Incapables d'offrir un cours secondaire complet, cette congrégation quitte l'Ontario au début des années quarante, alors que des contribuables francophones militent en faveur de la création d'une école secondaire publique à Hearst.¹²

2. Méthodologie et sources

Cette thèse s'appuie sur une recherche documentaire basée sur trois sources principales. Le fonds de l'ACFÉO est la principale. Ce fonds très riche contient les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif et du Comité pédagogique, des résumés de conférences, des dossiers sur les congrès provinciaux et régionaux, sur les écoles secondaires, ainsi que des dossiers traitant des activités de l'ACFÉO dans les villes et les villages habités par les francophones de l'Ontario. Ces derniers dossiers montrent jusqu'à quel point les dirigeants de l'ACFÉO dépendent de la collaboration de ses membres et des curés francophones au niveau local pour obtenir une vue d'ensemble sur la question des écoles secondaires.

¹²Danielle Coulombe, *Coloniser et enseigner: le rôle du clergé et la contribution des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours à Hearst, 1917-1942*, Ottawa, Le Nordir, 1998, 253 p.

Le plus sérieux défi à relever en utilisant le fonds de l'ACFÉO est de distinguer ceux qui appuient les écoles publiques de ceux qui soutiennent les écoles catholiques. Seule la position de certains promoteurs incontournables de l'école secondaire publique, tels Robert Gauthier, Directeur de l'enseignement français en Ontario entre 1937 et 1965, et Henri Lemieux, premier inspecteur francophone d'écoles secondaires en Ontario (1941-1962), est documentée directement. Par ailleurs, nous bénéficions d'un recueil de discours de Robert Gauthier publié en 1993 par Paul-François Sylvestre ainsi que du fonds Robert-Gauthier conservé au CRCCF.¹³

Nous avons procédé aussi au dépouillement du quotidien *Le Droit*. Nous avons consulté ce journal pendant les mois de septembre (début d'année scolaire), de février (semaine provinciale d'éducation) et de juin (fin d'année scolaire) pour la période 1927-1968. Nous l'avons aussi dépouillé à certains moments-clefs, tels la tenue d'un congrès pédagogique ou l'ouverture d'une école. La consultation du quotidien *Le Droit* appelle à la prudence. Les éditorialistes véhiculent la doctrine catholique et la position de l'Église en matière d'éducation. Jusqu'au début des années soixante, ils prennent position en faveur des écoles catholiques et condamnent la fréquentation des écoles publiques. Il reste que *Le Droit* rend compte des activités de l'ensemble de la communauté franco-ontarienne et il contient des informations précieuses sur les écoles secondaires bilingues publiques.

Les rapports d'inspecteurs d'écoles secondaires, conservés aux Archives provinciales de l'Ontario, constituent la troisième grande source documentaire que nous avons utilisée. Ces rapports décrivent l'état matériel des écoles, évaluent les performances des élèves et l'enseignement des

¹³Paul-François Sylvestre, *Questions de langue, question de fierté: textes de Robert Gauthier*, Vanier, Éditions L'Interligne, 1993, 190 p.

enseignants, énumèrent les nouveaux manuels et livres utilisés et renferment les principales recommandations des inspecteurs, surtout sur le plan pédagogique. Nous avons consulté les rapports imprimés des écoles secondaires publiques pour la période de 1922 à 1932, et les rapports manuscrits pour les périodes allant de 1933 à 1944 et de 1949 à 1953. En ce qui concerne les rapports manuscrits pour les écoles secondaires catholiques privées, seule une série de rapports pour les années 1946-1951 est disponible. Les rapports imprimés du ministère de l'éducation, que nous avons consultés pour la période de 1920 à 1970, complètent les rapports des inspecteurs en offrant les statistiques globales et les orientations des politiques gouvernementales en matière d'éducation. Ces informations sont nécessaires pour replacer l'histoire des écoles secondaires bilingues dans le contexte de l'évolution du système scolaire ontarien.

Cette thèse comporte sept chapitres. Le premier s'ouvre avec la fondation de l'ACFÉO en 1910. Il décrit ensuite les facteurs menant à la création d'un programme d'études secondaires bilingue par le gouvernement ontarien en 1927. Le deuxième chapitre examine les facteurs qui incitent les Oblats à créer le cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa, et les dirigeants de l'ACFÉO à vouloir améliorer l'environnement linguistique et religieux des *High Schools* publics de plus en plus fréquentés par les francophones durant les années trente. Le troisième chapitre montre comment l'arrivée de fonctionnaires provinciaux francophones entre 1937 et 1945 stimule la fréquentation des écoles secondaires publiques, tout en provoquant des inquiétudes chez le clergé et l'ACFÉO. Les chapitres quatre et cinq examinent les facteurs favorisant la croissance rapide des écoles secondaires bilingues publiques et catholiques privées entre 1945 et 1960. Le sixième chapitre explique comment le contexte de la Révolution tranquille au Québec incite les dirigeants de l'ACFÉO à remettre en question le bilinguisme des écoles secondaires bilingues ontariennes et

pourquoi plusieurs dirigeants catholiques francophones en arrivent à favoriser la création d'écoles secondaires publiques de langue française en 1968. Enfin, le chapitre sept explore le rôle déterminant des enseignants francophones dans le développement des écoles secondaires bilingues publiques et des écoles secondaires catholiques privées. L'école secondaire bilingue ouvre, aux hommes et aux femmes francophones, de nouvelles avenues de carrière en enseignement. Ces enseignants jouent, à leur tour, un rôle déterminant dans l'offre de programmes d'études secondaires bilingues en Ontario.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources d'archives

Archives provinciales de l'Ontario, Toronto.

Continuation School Inspectors' Field Notes, Department of Education, RG2-273. 1921-1936, 1938-1944.

High School and Collegiate Institutes Inspectors' Field Notes, Department of Education, RG2-106. 1917-1944, 1949-1953.

Private School Inspectors' Reports, Department of Education, RG2-111. 1946-1951.

Archives de l'Université Saint-Paul, Ottawa.

Annuaire du Cours d'Immatriculation, Université d'Ottawa, 1932-1958.

Fonds École Normale, CS401.

Fonds Père Julien Gendron, HEB6325.

Fonds Père Louis Terrien, HEF1290.

Fonds Père Rodrigue Normandin, HEC4847.

Fonds Père Romuald Boucher, HEC6141.

Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Ottawa.

Fonds Association Canadienne-Française de l'Ontario, C2. 1851-1991.

Fonds Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes, C10. 1965-1970.

Fonds Association des enseignants et des enseignantes franco-ontariens, C50. 1936-1991.

Fonds Association françaises des conseils scolaires de l'Ontario, C11. 1943-1991.

Fonds Association franco-ontarienne des inspecteurs de l'enseignement et des professeurs d'école normale, C77. 1959-1968.

Fonds Ernest-Désormeaux, P59. 1938-1972.

Fonds Fédération des associations de parents francophones de l'Ontario, C8. 1940-1991.

Fonds Louis-Charbonneau, P60. 1890-1981.

Fonds Robert-Gauthier, P255. 1938-1987.

Fonds Roland-Bériault, P48. 1931-1973.

2. Sources primaires imprimées

a. Publications gouvernementales

Ontario, Department of Education. *Courses of Study and Examinations in Schools Attended by French-speaking Pupils (Circular 46)*, Toronto, Minister of Education, 1940.

Ontario, Department of Education. *Programme d'études. Classes primaires et secondaires de langue française (Curriculum 46)*, Toronto, Minister of Education, 1959.

Ontario, Department of Education. *Staffs of Collegiate Institutes, High Schools, Continuation Schools, Vocational Schools and Normal Schools*, Toronto, T.E. Bowman, 1933, 1935, 1940, 1945.

b. Rapports officiels

Ontario, Comité provincial sur les buts et objectifs de l'éducation dans les écoles de l'Ontario, *Vivre et s'instruire* (Rapport Hall-Dennis), Toronto, Ministère de l'éducation, 2^e édition abrégée de *Living and Learning*, 1969, 78p.

Ontario, Department of Education. *Report of the Committee Appointed to Enquire into the Condition of the Schools Attended by French-speaking Pupils* (Rapport Scott-Merchant-Côté), Toronto, Printer to the King, 1927, 149p.

Ontario. *Report of the Royal Commission on Education in Ontario* (Rapport Hope), Toronto, Government Printer, 1950, xxiii, 933p.

Rapport du comité sur les écoles de langue française de l'Ontario (Rapport Bériault), Toronto, Ministère de l'éducation de l'Ontario, 1968, 88p.

c. Mémoires

Inter-Church Committee on Protestant-Roman Catholic Relations. «Protestant-Roman Catholic Relations: Brief Submitted to the Royal Commission on Education (Brief No 113)», 1945, 115p.

d. Études

Charbonneau, Louis. *Les Progrès de l'enseignement bilingue en Ontario, de 1910 à 1950*, Ottawa, Le Droit, 1950, 8p.

Goldstick, Isidore. *Modern Languages in the Ontario High Schools*. Toronto, University of Toronto Press, 245p.

MacKinnon, Frank. *The Politics of Education*, Toronto, University of Toronto Press, 1960, viii, 187p.

Montpetit, Édouard. *Reflets d'Amérique*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941, xii, 256p.

Neatby, Hilda. *So Little for the Mind*, Toronto, Clarke, Irwin & Company, 1953, 384p.

Simard, Georges. *Le Père Tabaret, o.m.i., et son oeuvre d'éducation: un centenaire*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1928, 40p.

Simard, Georges. *Études canadiennes: éducation, politique, choses d'Eglise*, Montréal, Beauchemin, 1938, 218p.

e. Actes de congrès

Association Canadienne-Française d'Éducation. *Rapport du Congrès d'Éducation des Canadiens-Français d'Ontario tenu à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910*, Ottawa, ACFÉO, 1910, 363p.

f. Manuels scolaires

Lamoureux, René. *Recueil de morceaux choisis*, Toronto, Copp Clark, 1930, 296p.

Lamoureux, René. *Lectures choisies*, Toronto, The Ontario Publishing Co, 1932, 303p.

g. Romans

Bazin, René. *La Terre qui meurt*, Paris, Calmann-Lévy, 1927 (1899), 336p.

Bazin, René. *Le Blé qui lève*, Paris, Calmann-Lévy, 1907, 386p.

Hémon, Louis. *Maria Chapdeleine: récit du Canada français. With Introduction, Notes, Questionnaire, Exercises and Vocabulary*, Toronto, MacMillan, 1935, vii, 262p.

h. Articles de revues

Clément, Françoise. «Réflexions sur le programme de français à l'école secondaire», *L'école ontarienne*, vol. 8, no. 1, 1950, p.13-21.

Clément-Howard, Françoise. «Nouveaux choix de romans pour XIII^e année», *L'école ontarienne*, vol. 9, no. 3, 1952, p.21-24.

Éducatrice angoissée. «Enrayons le fléau de la littérature obscène», *L'école ontarienne*, vol. 15, no. 3, 1959, p.21-23.

Forsey, Eugene. «Canadian Schools Greatest Needs: Money or Brains?», *Saturday Night*, vol. 28, 1958, p.10-11.

Lalonde, Rémi. «Enseignement agricole», *L'école ontarienne*, vol. 3, no. 1, 1945, p.68-70.

Lapointe, Frère Maurice, é.c. «Pourquoi des écoles secondaires privées», *L'école ontarienne*, vol. 21, 1964, p.54-56.

McGuigan, Cardinal. «École secondaire bilingue à Toronto», *Vie française*, vol. 12, no. 11-12, 1958, p.368-373.

Proulx, Ovide. «La fréquentation scolaire chez les Franco-Ontariens», *L'école ontarienne*, vol. 2, no. 1, 1945, p.xvii-xx.

Smith, Markland. «Les Associations de Parents et d'Instituteurs», *L'école ontarienne*, vol. 9, no. 3, 1952, p.1-2.

Smith, Markland. «Le milieu familial actuel», *L'école ontarienne*, vol. 12, no. 3, 1955, p.23-27.

Soeur Marie de Béthanie. «Lectures pour jeunes filles», *L'école ontarienne*, vol. 6, no. 2, 1949, p.43-46.

Soeur Marie-de-Béthanie. «Aux professeurs des écoles secondaires», *L'école ontarienne*, vol. 6, no. 3, 1949, p.62.

«Renseignements généraux. Annuaire 1956-1957», *L'école ontarienne*, no. spécial, 1956-57.

«Renseignements généraux. Annuaire 1957-1958», *L'école ontarienne*, no. spécial, 1957-58.

i. Journaux

Action Catholique, Montréal.

La Rotonde, Ottawa.

Le Droit, Ottawa.

The Journal, Ottawa.

The Sudbury Daily Star, Sudbury.

j. Thèses et mémoires

Bénéteau, Amédée. «Le Paysan dans la littérature française et dans la littérature canadienne-française», Thèse de doctorat (littérature), Université d'Ottawa, 1952.

Benoît, Frère. «Un siècle d'enseignement française en Ontario», Thèse de maîtrise (lettres), Université de Montréal, 1945.

Charbonneau, Louis. «Questions scolaires», Thèse de maîtrise (littérature), Université d'Ottawa, 1925.

Lalonde, Rémi. «La Réforme rurale par l'éducation: un programme d'éducation pour les écoles bilingues de l'Ontario», Thèse de maîtrise (littérature), Université d'Ottawa, 1945.

Létourneau, Réginald. «Pourquoi l'enseignement du français dans les High Schools d'Ontario est-il en partie une faillite?», Thèse de maîtrise (littérature), Université d'Ottawa, 1932.

Sauvé, Gustave. «Marx et Lénine (le communisme): Aspects économique, religieux, philosophique», Thèse de doctorat (sciences sociales), Université de Montréal, 1934.

3. Sources secondaires

a. Monographies

Angus, David et Jeffrey Mirel. *The Failed Promise of the American High School, 1890-1995*, New York, Teachers College Press, 1999, x, 259p.

Axelrod, Paul. *The Promise of Schooling: Education in Canada, 1800-1914*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, 155p.

Boulay, Gérard. *De privé au public: les écoles secondaires franco-ontariennes à la fin des années soixante*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1987, 85p.

Bryk, Anthony S, Valerie E Lee et Peter B Holland. *Catholic Schools and the Common Good*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1993, xiii, 402p.

Carrière, Gaston. *Un grand éducateur. Le R. P. René Lamoureux, o.m.i., 1890-1958*, Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 1958, 136p.

Charland, Jean-Pierre. *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, 452p.

Choquette, Robert. *L'Ontario français, historique*, Montréal, Études vivantes, 1980, viii, 272p.

Choquette, Robert. *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, 282p.

Choquette, Robert. *Langue et religion. Histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 175p.

Coulombe, Danielle. *Coloniser et enseigner: le rôle du clergé et la contribution des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours à Hearst, 1917-1942*, Ottawa, Le Nordir, 1998, 253p.

Croteau, Georges. *Les frères éducateurs, 1920-1965: Promotion des études supérieures, modernisation de l'enseignement public*, LaSalle, Hurtubise HMH, 1996, 193p.

Curtis, Bruce. *True Government by Choice Men? Inspection, Education, and State Formation in Canada West*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, ix, 250p.

Curtis, Bruce. *Building the Educational State: Canada West, 1836-1871*, Lewes, U.K., & London, Ontario, Falmer Press & Althouse Press, 1988, 450p.

Desjarlais, Lionel. *L'histoire de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa*, Ottawa, Université d'Ottawa, Faculté d'éducation, 1998, xi, 100p.

Dorn, Sherman. *Creating the Dropout: An Institutional and Social History of School Failure*, Westport, Connecticut & London, Praeger, 1996, 167p.

Dufour, Andrée. *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997, 123p.

Dufour, Gérard Claude. *L'Académie De-La-Salle, Ottawa, 1899-1971: esquisse historique*, Ottawa, G.C. Dufour, 1974, 87p.

Dumont, Micheline et Nadia Fahmy-Eid. *Les couventines: l'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal, 1986, 315p.

Fahmy-Eid, Nadia et Micheline Dumont. *Maîtresses de maison, maîtresses d'école: Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec*, Montréal, Boréal, 1983, 413p.

Fenske, Neil R. *A History of American Public High Schools 1890-1990: Through the Eyes of Principals*, Lewiston, NY, The Edwin Mellen Press, 1997, v, 230p.

Ferretti, Lucia. *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999, 203p.

Fournier, Marcel. *L'entrée dans la modernité*, Montréal, Saint-Martin, 1986, 240p.

Frenette, Yves. *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998, 209p.

Gaffield, Chad. *Language, Schooling and Cultural Conflict: The Origins of the French-Language Controversy in Ontario*, Montréal, McGill-Queen's, 1987, 249p.

Gaffield, Chad. *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Collection Amérique française, 1993, 284p.

Galarneau, Claude. *Les collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, 1978, 287p.

Gaudreau, Guy. *Bâtir sur le roc: de l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Prise de Parole, 1994,

Gay, Paul. *Séraphin Marion. La vie et l'oeuvre*, Ottawa, Éditions du Vermillon, 1991, 254p.

Gidney, R. D et W.P.J. Millar. *Inventing Secondary Education: The Rise of the High School in Nineteenth-Century Ontario*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990, xii, 411p.

Gidney, Robert. *From Hope to Harris: The Reshaping of Ontario's Schools*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, viii, 362p.

Gleason, Mona. *Normalizing the Ideal: Psychology, Schooling, and the Family in Postwar Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, 196p.

Godbout, Arthur. *Nos écoles franco-ontariennes: histoire des écoles de langue française dans l'Ontario, des origines du système scolaire (1841)*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1980, 144p.

Godbout, Arthur. *Historique de l'enseignement français en Ontario, 1676-1976*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1976, iii, 106p.

Godbout, Arthur. *L'origine des écoles françaises dans l'Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1972, xv, 183p.

Guindon, Roger. *La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 2: Coexistence menacée, 1898-1936*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989.

Guindon, Roger. *La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 3: Coexistence féconde, 1936-1965*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989.

Hamelin, Jean. *Histoire du catholicisme québécois. Volume III: Le XXe siècle. Tome 2: De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal, 1984, 425p.

Hamelin, Jean et Nicole Gagnon. *Histoire du catholicisme québécois. Volume III: Le XXe siècle. Tome 1: 1898-1940*, Montréal, Boréal, 1984, 507p.

Heap, Ruby et Alison Prentice. *Gender and Education in Ontario: An Historical Reader*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1991, xxi, 356p.

Houston, Susan et Alison Prentice. *Schooling and Scholars in Nineteenth-Century Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1988, xiv, 418p.

Juteau, Danielle. *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, 226p.

Labaree, David F. *The Making of an American High School: The Credentials Market and the Central High School of Philadelphia, 1838-1939*, New Haven, Yale University Press, 1988, xiv, 208p.

Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard. *Histoire du Québec contemporain. Tome II: Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal compact, 1989, 834p.

Linteau, Paul-André, René Durocher et Jean-Claude Robert. *Histoire du Québec contemporain. Tome I: De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal compact, 1989, 758p.

Linteau, Paul-André. *Histoire du Canada*, Paris, Presses universitaires de France, collection «Que sais-je?», 1994, 128p.

Manzer, Ronald. *Public Schools and Political Ideas: Canadian Educational Policy in Historical Perspective*, Toronto, University of Toronto Press, 1994, xii, 350p.

Martel, Marcel. *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttres, et déroutte du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 203p.

Martel, Marcel et Robert Choquette. *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, 422p.

McDougall, Allan Kerr. *Robarts*, Toronto, University of Toronto Press, Ontario Historical Studies Series, 1986, xiii, 320p.

Montigny, Edgar-André et Lori Chambers. *Ontario since Confederation: A Reader*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, xi, 457p.

Owram, Doug. *Born at the Right Time: A History of the Baby Boom Generation*, Toronto, University of Toronto Press, 1996, 392p.

Prentice, Alison. *The School Promoters: Education and Social Class in Mid-Nineteenth Century Upper Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, 192p.

Rea, Kenneth J. *The Prosperous Years*, Toronto, University of Toronto Press, Ontario Historical Studies Series, 1985, xiv, 287p.

Reese, William J. *The Origins of the American High School*, New Haven, Conn, Yale University Press, 1995, xvii, 326p.

Saywell, John T. «*Just Call me Mitch*»: *The Life of Mitchell F. Hepburn*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, xii, 637p.

Stamp, Robert. *The Schools of Ontario, 1876-1976*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, 293p.

Sylvestre, Paul-François. *Questions de langue, question de fierté: textes de Robert Gauthier*, Vanier, Éditions L'Interligne, 1993, 190p.

Thériault, Joseph Yvon. *Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, 576p.

Thompson, John Herd et Allen Seager. *Canada 1922-1939: Decades of Discord*, Toronto, McClelland & Stewart, 1985, 438p.

Turcotte, Paul-André. *L'enseignement secondaire public des frères éducateurs (1920-1970): utopie et modernité*, Montréal, Bellarmin, 1988, 220p.

Wagner, Serge. *Analphabétisme de minorité et alphabétisation d'affirmation nationale à propos de l'Ontario français. Synthèse théorique et historique*, Toronto, Ministère de l'Éducation, 1990, 506p.

Whitaker, Reg et Gary Marcuse. *Cold War Canada: The Making of a National Insecurity State, 1945-1957*, Toronto, University of Toronto Press, 1994, xxi, 511p.

b. Articles de revues et chapitres de livres

Beauregard, Rémy. «Les États généraux du Canada français, trente ans après, entrevue», dans M. Martel, éd., *Les États généraux du Canada français, trente ans après. Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa, les 5, 6 et 7 novembre 1997*, Ottawa, CRCCF, 1998, p.54-55.

Bordeleau, Louis-Gabriel, Benoît Cazabon et Roger Bernard. «L'éducation en Ontario français», dans J.-Y. Thériault, éd., *Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p.435-473.

Cotnam, Jacques. «La prise de conscience d'une identité nord-américaine au Canada français (1930-1939)», dans *Les Grands voisins: actes du colloque belgo-canadien des 24, 25 et 26 novembre 1983*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1984, p.63-79.

Gervais, Gaétan. «L'histoire de l'Ontario français (1610-1997)», dans J.-Y. Thériault, éd., *Francophonies minoritaires au Canada: L'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p.145-161.

Heap, Ruby et Gabriella Logan. «Contribue à la Gloire de Dieu et au bonheur de la patrie: les filles à l'École normale de l'Université d'Ottawa, 1923-1940», *Éducation et francophonie*, vol. XIX, no. 3, 1991, p.14-22.

Johnston, Wendy. «Aux sources du développement inégal: le financement de l'enseignement public à Montréal de 1920 à 1945», *Canadian Historical Review*, vol. 76, no. 1, 1995, p.43-80.

Johnston, Wendy. «Contestation et continuité: les comités confessionnels et la gestion des écoles publiques au Québec (1920-1945)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 48, no. 3, 1995, p.403-434.

Juteau Lee, Danielle et Jean Lapointe. «Identité culturelle et identité structurelle dans l'Ontario francophone: analyse d'une transition», dans A. Baudot, éd., *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques III*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, International Center for Research on Bilingualism, 1980, p.60-71.

Ouellet, Fernand. «Canadiens français et non-francophones dans les villes québécoise et ontariennes, 1851-1911: une perspective comparative et régionale», dans J. Cotnam, Yves Frenette & Agnès Whitfield, éd., *La francophonie ontarienne: bilan et perspectives de recherche*, Hearst, Le Nordir, 1995, p.185-203.

Savard, Pierre. «De la difficulté d'être Franco-Ontarien», *Revue du Nouvel-Ontario*, no. 1, 1978, p.11-22.

Turcotte, Paul-André. «Éducation catholique et modernité dans l'enseignement congrégationiste québécois (1920-1970)», *Claretianum*, vol. 28, 1988, p.327-366.

Turcotte, Paul-André. «The Assertion of Cultural Identity and Integration into the Modern World in Secondary Education in Québec (1920-1990)», *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, vol. 32, no. 1, 1997, p.7-34.

Turcotte, Paul-André. «Aux origines de l'enseignement secondaire public québécois, le cours primaire supérieur à l'école Saint-Louis du Mile-End (1920-1940)», *Les cahiers du Cap-Rouge*, vol. 16, no. 2, 1988, p.9-29.

Turcotte, Paul-André. «Sécularisation et modernité: les frères éducateurs et l'enseignement secondaire public, 1920-1970», vol. 30, no. 2, 1989, p.229-248.

Turcotte, Paul-André. «Aux origines de l'enseignement secondaire public québécois, le cours primaire supérieur à l'école Saint-Louis du Mile-End (1920-1940)», *Les cahiers du Cap-Rouge*, vol. 16, no. 2, 1988, p.9-29.

Welch, David. «Les Franco-Ontariens: la résistance comme mode de vie», *Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, vol. 1, no. 1, 1995, p.20-42.

Welch, David. «Les Luttres pour les écoles secondaires franco-ontariennes: une nouvelle perspective», *Revue du Nouvel-Ontario*, vol. 13, no. 14, 1991-92, p.109-131.

c. Thèses et mémoires

Boulay, Gérard. «Du privé au public: les écoles secondaires franco-ontariennes à la fin des années soixante», Thèse de maîtrise (histoire) Université d'Ottawa, 1985.

Legault, Michelle. «Les Canadiens-français de Pembroke, de 1828 à 1941», Thèse de maîtrise (histoire), Université Laurentienne, 1996.

Welch, David. «The Social Construction of Franco-Ontarian Interests Towards French Language Schooling, 19th Century to the 1980's», Thèse de doctorat (éducation), Université de Toronto, 1988.

CHAPITRE 1

«POURQUOI CRÉER VOUS-MÊMES CET INSTRUMENT DE DÉNATIONALISATION ET DE DÉCHRISTIANISATION?»: LES FRANCOPHONES ET LA FRÉQUENTATION DES *HIGH SCHOOLS*, (1910-1927)

Les dirigeants francophones de l'Ontario formulent pour la première fois une demande pour des écoles secondaires publiques bilingues adaptées à leurs besoins lors du Congrès d'éducation de 1910, qui est le congrès fondateur de l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario (ACFÉO). Cependant, comme le gouvernement ontarien entend plutôt réduire l'utilisation du français aux deux premières années du primaire, il faut attendre les années vingt pour voir de véritables initiatives prendre forme. S'appuyant sur le réseau d'institutions d'enseignement secondaire catholiques privées déjà en place dans la région d'Ottawa, l'ACFÉO mène une campagne visant la création d'un réseau d'écoles secondaires bilingues confessionnelles. Simultanément, de petites communautés urbaines cherchent à créer des écoles secondaires publiques dont la clientèle est à majorité franco-ontarienne.

1. Le Congrès d'éducation des Canadiens français d'Ontario de 1910

Au début du 20^e siècle, les dirigeants laïcs et religieux de l'Ontario français cherchent à faire reconnaître leur droit à un système scolaire bilingue au primaire et au secondaire. Ils veulent ainsi permettre aux francophones de mieux participer à l'essor économique de leur province. Depuis la Confédération, l'industrialisation de l'économie ontarienne est un facteur déterminant dans l'importante croissance de la population. Entre 1871 et 1911, elle croît de 55 p. cent pour s'établir à plus de 2,500,000. Les francophones participent à cet accroissement. En fait, la population franco-

ontarienne fait plus que doubler pendant cette période, et le pourcentage de la population ontarienne d'origine ethnique française passe de 5 à 8 p. cent.¹ D'autre part, la population francophone s'urbanise et s'industrialise pratiquement au même rythme que la population non francophone de l'Ontario. En 1911, 43 p. cent des francophones habitent dans des villes et villages de 1,000 habitants ou plus, comparativement à 50 p. cent pour l'ensemble de la province. Mais, peu importe leur lieu de résidence, ils forment majoritairement une main d'oeuvre non qualifiée. En ville, ils sont largement sous représentés dans les milieux d'affaires, dans les professions libérales et dans la main-d'oeuvre qualifiée.²

C'est dans ce contexte que se tient le Congrès d'éducation des Canadiens français d'Ontario en 1910. Le rapport de ce congrès est un document essentiel pour comprendre la situation scolaire des francophones en Ontario au début du 20^e siècle. En réunissant pour la première fois les dirigeants de la communauté franco-ontarienne, tant des laïcs que des membres du clergé, le Congrès d'éducation veut adopter une stratégie globale de développement de l'Ontario français.

Pour les congressistes, l'importance de l'éducation pour le développement de l'Ontario français ne fait aucun doute: si le Canada français veut être sur un pied d'égalité avec le Canada anglais, il doit permettre à ses enfants de s'élever socialement. Martial Côté, le président du Comité d'éducation chargé de faire l'étude du système scolaire ontarien, voit dans l'arrivée massive d'immigrants de l'Europe l'occasion rêvée pour les francophones de délaissier leur position sociale

¹Gaétan Gervais, «L'Ontario français» dans Cornelius Jaenen, éd., *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Ontario Historical Studies Series, 1993, p.96 & 99.

²Fernand Ouellet, «Canadiens français et non-francophones dans les villes québécoises et ontariennes, 1851-1911: une perspective comparative et régionale», dans Jacques Cotnam, Yves Frenette et Agnès Whitfield, dir., *La francophonie ontarienne: bilan et perspectives de recherche*, Ottawa, Le Nordir, 1995, p.135-184. Voir en particulier les pages 156 à 181.

inférieure. «À nous, dit-il, de leur donner toute la place au rang inférieur, et nous, montons, élevons-nous par l'éducation, afin qu'étant devenus maîtres dans notre propre maison, nous en fassions nos serviteurs.»³ Pour ce faire, le président du Congrès, le Sénateur Napoléon Belcourt, propose de suivre le modèle ontarien qui est, selon lui, le meilleur qui soit. Il souligne la volonté des francophones de «créer une saine émulation et une coopération féconde pour perfectionner les nôtres par l'éducation, l'instruction et l'enseignement.»⁴

Mais cette émulation ne peut s'accomplir que par la création d'un système scolaire adapté aux besoins particuliers des francophones de l'Ontario. Le Sénateur Belcourt ne cherche pas à faire reconnaître un réseau d'écoles françaises, mais plutôt un réseau d'écoles bilingues. Il précise que les francophones en Ontario doivent connaître la langue de la majorité, et doivent donc être bilingues. Il voit dans l'enseignement bilingue la possibilité d'acquérir deux cultures. Reflétant une opinion répandue à l'époque, Belcourt ajoute que l'enseignement bilingue est une forme supérieure d'enseignement: «Est-ce qu'on n'est pas doublement instruit quand on connaît la langue de Shakespeare (...) et celle de Bossuet?»⁵

Par ailleurs, les congressistes déplorent la sous scolarisation des francophones. Selon eux, les instituteurs affectés aux écoles bilingues ne maîtrisent pas leur langue. Le Comité d'éducation déplore leur pauvre formation. Il constate aussi qu'il n'existe pas d'enseignement secondaire bilingue, à l'exception de quelques 5^e Cours (les 2 premières années du secondaire) non reconnus,

³ Association Canadienne-Française d'Éducation, *Rapport du Congrès d'Éducation des Canadiens-Français d'Ontario tenu à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910*, Ottawa, ACFÉO, 1910, p.140.

⁴ *Ibid.*, p. 218 et 223.

⁵ *Ibid.*, p. 225.

ce qui oblige les élèves à mettre fin à leurs études en français avant la fin du primaire.⁶ Ces deux observations illustrent l'importance du cours secondaire dans la création d'un véritable cours bilingue complet. En effet, les congressistes désirent que l'école bilingue soit officiellement reconnue afin qu'elle soit en mesure d'enseigner efficacement dans les deux langues au primaire et au secondaire et ce, «tant pour l'éducation scolaire que pour l'entraînement pédagogique.»⁷

Mais qu'entendent les dirigeants franco-ontariens par cours secondaire bilingue? Les congressistes croient que certains *High Schools* existants peuvent devenir bilingues et répondre aux besoins des francophones s'ils offrent un cours de français avancé. Mais ils réclament un enseignement du français de meilleure qualité dans ces institutions. Selon eux, cette matière doit devenir un «cours avancé de lecture, de grammaire, composition et littérature françaises.»⁸ Bref, il faut que l'enseignement du français soit de même niveau que le cours d'anglais. Ce cours de français avancé répondrait aux besoins des francophones car il serait conçu pour des élèves dont le français est la langue première. Ils jugent que ce cours serait suffisant pour que le diplômé francophone maîtrise à la fois le français et l'anglais et devienne véritablement bilingue. Ils ne demandent pas que d'autres matières soient enseignées en français car ils estiment que le *High School* doit être un lieu d'immersion pour les francophones permettant de maîtriser l'anglais comme le font les anglophones; c'est une condition essentielle pour les francophones qui veulent être compétitifs avec les anglophones sur le marché du travail ontarien.

⁶*Ibid.*, p.146.

⁷*Ibid.*, p. 228.

⁸Le Congrès adopte une résolution en faveur d'une modification des règlements scolaires en matière de subventions législatives et municipales afin de permettre aux 5^e Cours établis dans les écoles primaires bilingues mais situés dans un district de *High School* de recevoir leur part de subventions dans le cas où le *High School* n'offre pas un tel cours de français avancé. *Ibid.*, p. 158.

D'autre part, les congressistes acceptent la division de la société en classes sociales. Le *High School* s'adresse à une certaine élite cultivée et n'a pas à répondre aux besoins de tous. Aussi, ils proposent un plan qui divise les enseignements. Le Congrès consacre une séance à la question de l'établissement d'écoles pratiques d'Arts et Métiers dans les centres urbains. Ces écoles pratiques seraient fréquentées par des jeunes hommes de la classe ouvrière ayant terminé leur cours primaire.⁹

Enfin, les congressistes ne font aucune demande en matière religieuse. Le Sénateur Belcourt se fait même un devoir de rappeler que le Congrès détache les questions religieuses des revendications scolaires franco-ontariennes. Selon lui, «les questions religieuses ne sont pas de notre compétence et ne sauraient faire partie de nos attributions.»¹⁰ Il explique que la présence de membres du clergé au congrès s'explique uniquement par leur attachement personnel à la langue française. Il n'est donc nullement question d'établir des écoles secondaires bilingues catholiques ou séparées.

En ce sens, Martial Côté met en fait beaucoup d'emphasis sur la nécessité d'obtenir des écoles secondaires bilingues, «qu'elles soient séparées ou publiques, peu importe.»¹¹ Il croit qu'un meilleur enseignement du français favorisait l'apprentissage de l'anglais, langue dont la maîtrise est nécessaire pour réussir sur le marché du travail ontarien. Le ministre canadien des Postes, Rodolphe Lemieux, exhorte les francophones à établir des écoles secondaires offrant «une éducation pratique,

⁹Le Père Myrand, curé de la paroisse Sainte-Anne d'Ottawa en fait la promotion car il note que les garçons de 14 à 16 ans ont bien de la difficulté à s'adapter à une économie industrielle en transition. Selon lui, les jeunes garçons canadiens-français sont condamnés «à n'être que des journaliers et des hommes de chantier». Aussi, ces écoles pratiques auraient-elles pour but de «ménager la transition entre l'école et l'atelier, de former des apprentis de valeur que les patrons de nos grandes industries seront heureux de recevoir et de bien payer». *Ibid.*, p. 168.

¹⁰*Ibid.*, p. 223.

¹¹*Ibid.*, p. 140.

des écoles semblables aux *High Schools* d'Ontario» car seules ces écoles peuvent offrir aux francophones de l'Ontario «de prendre, à leur tour, la place d'honneur dans les affaires du pays.»¹²

Néanmoins, certains membres du clergé désirent que les congressistes réclament des écoles secondaires bilingues catholiques uniquement. À la messe d'ouverture du Congrès, l'abbé Raymond, curé de The Brook, les met ainsi en garde d'envoyer les catholiques à l'école publique où selon lui

le maître cesse d'être un éducateur et un artiste pour devenir un mercenaire uniquement préoccupé d'améliorer sa situation et chargé de remplir de petits tiroirs intellectuels de lecture, d'écriture, de calcul, de chimie, de physique - de tout ce qu'on voudra - mais de vertu, n'en parlons pas. Dans cette école, l'athéisme pratique, servant de base à l'enseignement, prépare à l'avenir des générations de décadence sur lesquelles il faudra pleurer.¹³

Cependant, seul l'abbé Corbeil, principal de l'École Normale de Hull, traite directement de l'éducation catholique. Il est plus conciliant envers les partisans de l'école publique sachant très bien qu'il y en a plusieurs au sein de la communauté franco-ontarienne. Il prend soin de souligner qu'il admire la culture académique du programme des écoles secondaires publiques et ne doute pas de la foi des partisans francophones de l'école publique. Mais il croit que la fréquentation des écoles publiques est un mal dont il faut préserver les enfants catholiques, car l'école publique ne garantit pas l'enseignement religieux. L'abbé Corbeil met les francophones contre une fausse sécurité: c'est en dépit de la législation scolaire actuelle qu'une école publique fréquentée majoritairement par des francophones offre un enseignement catholique. Seule l'école séparée offre aux enfants francophones un enseignement religieux convenable.¹⁴

¹²*Ibid.*, p. 233.

¹³*Ibid.*, p. 109.

¹⁴*Ibid.*, p. 176.

Le Congrès d'éducation des Canadiens français d'Ontario de 1910 révèle ainsi la présence de deux visions qui vont engager les membres de la communauté franco-ontarienne dans deux voies différentes au cours des prochaines décennies. D'un côté, certains veulent que les jeunes francophones fréquentent les écoles secondaires publiques afin de permettre à la collectivité de s'élever socialement et de réussir sur le plan économique. De l'autre, certains considèrent que tout enseignement secondaire doit être catholique. Pour eux, le développement d'un cours secondaire bilingue doit donc être le prolongement d'un cours primaire bilingue catholique.

Le Congrès de 1910 démontre l'importance que les dirigeants franco-ontariens accordent au développement d'un cours secondaire bilingue répondant aux besoins spécifiques des finissants des écoles primaires bilingues. C'est dans cet esprit que la Commission d'éducation de l'ACFÉO suggère, en 1911, d'ajouter un 5^e Cours aux écoles primaires publiques ou séparées contrôlées par des francophones situées dans les districts de *High School* existants.¹⁵

2. Le Règlement 17

Or, la mise en vigueur du Règlement 17 par le gouvernement en 1912 brise les ambitions de l'ACFÉO de créer un système scolaire bilingue complet. En effet, la décision du gouvernement d'appliquer une politique visant à éliminer l'enseignement en français des écoles financées par l'État oblige les dirigeants franco-ontariens à se concentrer sur les écoles primaires bilingues.

Le Règlement 17 s'inscrit dans une série de politiques visant l'assimilation des francophones et dont l'origine remonte aux années 1880. À partir de cette décennie, des journalistes et politiciens

¹⁵CRCCF, C2/279/1, Fonds ACFÉO. — «Commission d'Éducation de l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario, 18 avril 1911», dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1910-1933», p.2.

anglophones et protestants soutiennent que la croissance de la population francophone menace l'hégémonie de la langue anglaise et de la culture anglo-saxonne en Ontario. En 1890, le ministère de l'Éducation décrète que toutes les matières doivent être enseignées en anglais dans les écoles de la province. Cette mesure est en grande partie inopérante car les francophones, constatant que les inspecteurs d'écoles catholiques surveillent moins étroitement la langue d'enseignement, placent leurs enfants dans des écoles primaires séparées.¹⁶ Cependant, les francophones doivent côtoyer les catholiques irlandais au sein des commissions scolaires séparées. Or, ces derniers désirent également assurer l'hégémonie de l'anglais dans la province. En 1910, ils s'inquiètent de voir les membres du Congrès fondateur de l'ACFÉO demander une reconnaissance officielle des écoles bilingues. Le Premier ministre Whitney, qui déclare que les demandes de l'ACFÉO sont légitimes, laisse entendre que le développement des écoles bilingues empêchera une éventuelle augmentation des subventions accordées aux écoles séparées. Les évêques anglophones, qui dominent la hiérarchie catholique en Ontario, craignent que la présence d'écoles anglo-françaises mènent à la disparition des écoles catholiques. En 1912, Mgr Michael Fallon déclare que les écoles bilingues sont les principales ennemies de l'enseignement primaire en Ontario.¹⁷

Jouissant de l'appui des partis politiques provinciaux, le gouvernement Whitney, dont le cabinet est une coalition de protestants et de catholiques irlandais, adopte le «Règlement 17» afin d'assurer la préséance de l'anglais dans les écoles fréquentées par les francophones. Cet arrêté ministériel limite l'enseignement en français aux deux premières années du primaire, en restreint l'utilisation à deux heures par jours et préconise l'enseignement en anglais dès l'entrée de l'élève

¹⁶Chad Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Collection Amérique française, 1993, 284 p.

¹⁷Gaétan Gervais, «Le règlement XVII (1912-1927)», *Revue du Nouvel-Ontario*, no. 18, 1996, p. 132-140.

à l'école. De plus, seules les écoles bilingues existant en 1912 peuvent se prévaloir du privilège d'enseigner en français. Afin d'appliquer ce règlement, le gouvernement crée un système de double inspection des écoles bilingues; le travail des inspecteurs francophones bilingues sera maintenant vérifié par des inspecteurs anglophones. De plus, il y a menace de retirer les subventions gouvernementales aux commissions scolaires récalcitrantes, et de ne plus reconnaître le brevet des enseignants réfractaires.¹⁸

Entre 1912 et 1927, la résistance est généralisée chez les francophones de l'Ontario. À Ottawa, la Commission des écoles séparées refuse d'appliquer les nouveaux règlements. En plusieurs endroits, les francophones mettent sur pied des écoles «libres». Le sénateur libéral Napoléon Belcourt, président de l'ACFÉO de 1910 à 1912, puis de 1919 à 1933, présente la cause devant les tribunaux. Il maintient que, contrairement aux écoles publiques, la loi ne peut empêcher les écoles séparées d'offrir l'enseignement en français. En 1915, les tribunaux ontariens confirment la légalité du Règlement 17. En 1916, le Comité judiciaire du Conseil privé le déclare constitutionnel. Au Congrès de l'ACFÉO de la même année, le sénateur conservateur Philippe Landry, qui a quitté la présidence du Sénat pour accepter la présidence de l'ACFÉO, et Mgr Élie-Anicet Latulipe, le seul évêque francophone en Ontario, invitent les francophones à poursuivre la lutte.¹⁹

Dans leur lutte pour les droits scolaires de la minorité, les dirigeants francophones reçoivent l'appui des nationalistes, du clergé et du gouvernement québécois. Pendant la Première Guerre mondiale, Henri Bourassa demande au gouvernement canadien pourquoi les francophones iraient se battre pour la liberté et la démocratie en Europe alors que les «Prussiens de l'Ontario» briment

¹⁸Arthur Godbout, *Nos écoles franco-ontariennes: histoire des écoles de langue française dans l'Ontario, des origines du système scolaire (1841)*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1980, p.63-73.

¹⁹Gaétan Gervais, *Op., cit.*, p.154-166.

les droits de leur minorité francophone.²⁰ La crise de la conscription qui éclate en 1917 atteste de la profonde division entre les anglophones et les francophones canadiens.²¹

D'autre part, le conflit scolaire ontarien est en grande partie une querelle religieuse qui oppose les catholiques francophones aux catholiques anglophones. En 1915, l'épiscopat franco-canadien demande au pape de condamner l'attitude des évêques irlandais qui tolèrent les visites d'inspecteurs protestants dans les écoles séparées catholiques. Dans la lettre encyclique *Commissio divinitus*, Benoît XV reconnaît aux francophones le droit de se faire enseigner dans leur langue. Cependant, le pape reconnaît également au gouvernement ontarien le droit d'exiger que les francophones aient une connaissance de l'anglais. En 1918, dans un deuxième jugement, le pape demande aux catholiques franco-ontariens de ne pas recourir à la désobéissance civile.²²

Dans ce contexte, les dirigeants franco-ontariens doivent recourir à la politique pour amener le gouvernement ontarien à renoncer au Règlement 17. De retour à la présidence de l'ACFÉO depuis 1919, le Sénateur Belcourt invite les dirigeants politiques anglophones à se montrer plus ouverts envers l'enseignement français. Durant les années vingt, plusieurs intellectuels anglophones rejettent les prétentions des impérialistes canadiens et plaident en faveur d'un meilleur traitement des francophones qui favorisera l'émergence d'un nationalisme véritablement canadien.²³ La thèse des deux nations avancée par Henri Bourassa devient alors le principe fondamental qui guidera l'action

²⁰Pierre Savard, «Relations avec le Québec», dans C. Jaenen, éd., *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 235-240.

²¹Jacques-Paul Couturier, *Un passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1996, p. 176-182.

²²Gaétan Gervais, *Op. cit.*, p. 167-170.

²³Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 128.

de l'ACFÉO jusqu'aux années soixante²⁴: elle permet de justifier, au nom de la bonne entente entre les nations, l'existence des écoles bilingues en démontrant que l'enseignement en français facilite l'apprentissage de l'anglais. Par ailleurs, les francophones doivent aussi reconnaître l'idée que l'Ontario est une province anglophone.

La crise du Règlement 17 est lourde de conséquences. Elle accrédite la thèse des dirigeants catholiques francophones selon laquelle le sort de la communauté franco-ontarienne est lié au développement de l'école bilingue séparée. La lutte pour protéger les droits linguistiques des francophones en Ontario permet au clergé d'étendre son influence sur leurs dirigeants. Déjà, lors de la fondation de l'ACFÉO en 1910, le clergé francophone participe au choix de son président et des officiers, lesquels sont souvent des religieux.²⁵ La représentation de l'ACFÉO auprès des instances gouvernementales demeure l'affaire des laïcs, mais, avec la nomination d'un Oblat comme chef du Secrétariat de l'ACFÉO à partir de 1916, le clergé peut influencer les communautés locales dans l'organisation des écoles et des paroisses. Le premier chef du Secrétariat est le Père Charles Charlebois, aussi directeur du journal *Le Droit*; il conservera ce poste jusqu'en 1934. Charlebois est le principal artisan de la lutte en faveur de l'école catholique française.²⁶ En 1912, 223 (65 p. cent) des 345 écoles primaires bilingues sont des écoles séparées; et en 1927, plus de 724 (88 p. cent) des 827 écoles primaires bilingues ont ce statut et ceci, grâce en grande partie aux efforts de

²⁴Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttas, et déroutte du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p.33.

²⁵Robert Choquette, «L'Église de l'Ontario français», dans C. Jaenen, éd., *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p.217.

²⁶Robert Choquette, *La Foi gardienne de la langue...*, p.210-211.

Charlebois.²⁷ Dorénavant, dans l'esprit et dans le discours du clergé francophone, la foi protège la langue des francophones en Ontario.

3. La fréquentation des écoles secondaires par les francophones durant les années 1910

Au cours des années 1910, les francophones poursuivant des études secondaires sont peu nombreux. Les élites traditionnelles peuvent compter sur le collège classique de l'Université d'Ottawa et, à partir de 1912, sur le Collège Sacré-Coeur de Sudbury. À Ottawa, d'autres institutions catholiques offrent également l'équivalent d'un cours secondaire. Le Couvent de la rue Rideau et l'Académie De-LaSalle offrent, ainsi, un programme «maison» très populaire mais ne donnant pas accès à des études universitaires. Pour les dirigeants catholiques francophones, ces institutions catholiques ne valent pas les collèges classiques, qui représentent le «fleur» qui fait la «gloire nationale» des Canadiens français.²⁸

Comme les rapports du ministère de l'éducation ne tiennent pas compte de l'origine ethnique des étudiants, nous disposons de peu de données sur la fréquentation des *High Schools* et instituts collégiaux publics par les francophones. Néanmoins, nous pouvons établir à partir de sources éparées que les francophones fréquentent déjà les écoles secondaires publiques ontariennes de cette décennie. Ainsi, le Comité d'éducation du Congrès de 1910 note que quelques commissions scolaires dirigées par une majorité de francophones ont établi des 5^e Cours à Chelmsford, Clarence Creek,

²⁷David Welch, «The Social Construction of Franco-Ontarian Interests Towards French Language Schooling, 19th Century to the 1980's», Thèse de doctorat (Éducation), Université de Toronto, 1988, p.72.

²⁸CRCCF, C2/279/1, Fonds ACFÉO. — «Mémoire concernant le Congrès des Canadiens-Français», dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1910-1933», p. 176.

Hawkesbury, Embrun, Orléans, The Brook et Ottawa.²⁹ De plus, un rapport de l'ACFÉO nous permet d'évaluer le nombre d'élèves francophones qui subissent et réussissent l'examen d'entrée aux *High Schools* en 1913. Ce rapport, qui est élaboré à partir des données fournies par les commissions scolaires, indique que 143 élèves provenant de 21 commissions scolaires «bilingues» se sont présentés à ces examens. Parmi ces candidats, 90 ont réussi l'examen, dont 76 francophones. En certains endroits, les francophones demandent de subir l'examen d'entrée aux *High Schools*. Ainsi, plusieurs élèves francophones réussissent l'examen à Hawkesbury (15), Amherstburg (10), Embrun (7) et Rockland (4).³⁰

À Ottawa, le cours secondaire public offert par le *Ottawa Collegiate Institute* attire aussi des francophones. Ceci inquiète le Comité paroissial de la paroisse Notre-Dame d'Ottawa, qui s'informe auprès de l'ACFÉO, en 1912, de la possibilité de créer un cours secondaire rattaché à l'école primaire d'Youville. Le Comité note que plusieurs jeunes filles fréquentent cette institution afin d'obtenir un diplôme de seconde classe à l'École normale de la rue Elgin à Ottawa, ce que l'École modèle bilingue d'Ottawa ne permet pas. Le Comité trouve qu'il est regrettable «de voir ces jeunes filles ayant à peine quinze ou seize ans aller s'enfermer dans des écoles anglaises neutres ou protestantes.»³¹ Nous ne savons pas combien de garçons et de filles fréquentent alors le *Collegiate*, mais il y a certainement plusieurs garçons, et cela ne semble pas préoccuper les parents.

Un certain nombre de francophones poursuivent aussi des études secondaires en se dirigeant vers les écoles modèles bilingues. Ces écoles offrent le 5^e Cours requis pour avoir droit au brevet

²⁹ Association Canadienne-Française d'Éducation, *Op. cit.*, p. 146.

³⁰ CRCCF, C2/28/4, Fonds ACFÉO. — *Le Système scolaire de la Province d'Ontario*, [1914], Annexe, p. A4.

³¹ CRCCF, C2/279/1, Fonds ACFÉO. — «Rapport du Comité paroissial de la paroisse Notre-Dame d'Ottawa», dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1910-1933», p. 108.

provincial d'enseignement de 3^e classe. Ces écoles sont les seules offrant une formation bilingue reconnue par le ministère de l'éducation pour les candidats à l'enseignement dans les écoles bilingues. Elles permettent aussi à plusieurs d'avoir accès aux deux premières années du cours secondaire public. Ces écoles apparaissent dès 1908 à Ottawa, puis à Sandwich, Sturgeon Falls et Vankleek Hill au début des années 1910. Au départ, ces écoles sont très bien accueillies par les dirigeants francophones. En 1911, le Comité régional de l'ACFÉO pour le Nouvel Ontario recommandait fortement aux institutrices de la région d'aller suivre les cours d'été de l'école modèle de Sturgeon Falls.³² Mais, comme nous le verrons plus loin, l'ACFÉO condamnera ces écoles «anglicisatrices» au tournant des années vingt.

Dans l'ensemble, le nombre de francophones fréquentant les écoles secondaires est peu élevé, particulièrement dans les régions rurales. En 1914, un rapport interne de l'ACFÉO traite des écoles secondaires subventionnées par l'État ontarien. Il maintient que la population catholique de langue française favorise peu l'entrée au «*High School* public neutre» car les francophones envoient leurs enfants à l'école soit pour qu'ils terminent leur cours primaire et «les retenir ensuite sur leurs fermes», soit pour les «envoyer dans un collège ou couvent catholique pour l'enseignement catholique.»³³ L'auteur croit que s'ils s'en donnent la peine, l'examen d'entrée aux *High Schools* «est passé avec facilité par les enfants de langue française à un âge quelques fois moins avancé que celui des enfants de langue anglaise.»³⁴ Malgré cette attitude cavalière, l'auteur sent le besoin de justifier le petit nombre de francophones poursuivant leur scolarité au-delà du primaire. Le rapport sous-

³²CRCCF, C2/279/1, Fonds ACFÉO. — «Quatrième réunion du Comité régional de l'Association d'Éducation pour le Nouvel Ontario tenue à Mattawa, 21 février 1911», dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1910-1933», p. 58.

³³CRCCF, C2/28/4, Fonds ACFÉO. — *Le système scolaire de la Province d'Ontario*, [1914], p. 3-4.

³⁴*Ibid.*, p. 3-4.

entend que les élèves francophones des milieux ruraux n'ont pas été bien préparés pour réussir l'examen d'entrée. Il maintient que les écoles «graduées» des villes et villages préparent mieux leurs élèves à l'examen d'entrée en assignant une classe à la préparation des candidats aux *High Schools*, ce que ne peuvent pas faire aussi bien les écoles rurales à classe unique.³⁵

Bref, au cours des premières années suivant l'adoption du Règlement 17, la fréquentation des *High Schools* par les francophones est perçue par les dirigeants catholiques francophones comme un phénomène marginal qui n'est pas inquiétant outre mesure. Cependant, à partir du milieu des années dix, l'expansion du réseau des écoles secondaires publiques incite le clergé et l'ACFÉO à s'y intéresser davantage.

4. L'Église catholique et l'expansion du réseau de *High Schools* publics ontarien

En effet, plusieurs catholiques francophones s'inquiètent du développement des *High Schools*, surtout après la Première guerre mondiale. En 1914, le gouvernement ontarien modifie la loi des écoles en ce qui a trait à la possibilité pour les écoles séparées d'offrir les deux premières années du secondaire (5^e Cours) en s'érigeant comme écoles de continuation. Dorénavant, les écoles de continuation doivent se plier aux mêmes exigences que les écoles secondaires publiques quant à la qualification des instituteurs. Puis, en 1915, le Ministère de l'éducation informe les écoles séparées offrant le 5^e Cours dans un district de *High School* que leurs diplômés ne pourront plus être admis

³⁵CRCCF, C2/28/4, Fonds ACFÉO. — *Le système scolaire de la Province d'Ontario*, [1914], Annexe «Efficacité des écoles bilingues», p. A4.

aux examens d'entrée.³⁶ Devant l'opposition catégorique des catholiques, un ordre-en-conseil autorise, en 1917, le maintien des écoles séparées offrant le cours de continuation.³⁷

D'autre part, le gouvernement ontarien adopte en 1919 deux lois sur la fréquentation scolaire obligatoire. La *School Attendance Act* exige que les commissions scolaires nomment des contrôleurs d'absence. L'*Adolescent School Attendance Act* prolonge la fréquentation scolaire obligatoire pour les enfants de 14 à 16 ans. Les lois, qui entrent en vigueur respectivement les 1^{ers} janvier 1920 et 1921, obligent donc la plupart des adolescents à fréquenter les deux premières années du secondaire.³⁸ Ces mesures menacent le pouvoir éducatif de l'Église catholique. En 1921, l'Archevêque d'Ottawa dénonce ce qu'il estime être des attaques dirigées contre les écoles catholiques. Dans une lettre pastorale, Mgr Charles Hugues Gauthier explique clairement la position de l'Église. Il considère l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867 comme la garante des droits scolaires des minorités catholique et protestante en Ontario et au Québec. Selon lui, les *High Schools* sont le prolongement de l'école publique et non des écoles d'un autre niveau échappant aux écoles primaires. Il croit donc que les droits constitutionnels accordés aux catholiques dans le

³⁶À ce sujet, voir «Say Catholics Are Trying to Start Own High Schools», *Free Press*, 14 octobre, 1915.

³⁷«Texte de la lettre pastorale de S. G. Monseigneur l'Archevêque. Les deux points en souffrance des Écoles séparées d'Ontario», *Le Droit*, 15 novembre 1921, p. 5.

³⁸Selon Robert Stamp, le gouvernement Hearst a introduit ces mesures pendant la récession économique qui a suivi la Grande Guerre afin de soutenir, dans leur quête d'emploi, les soldats démobilisés. Le gouvernement tente de garder les travailleurs adolescents non qualifiés plus longtemps à l'école. Voir Robert Stamp, *The Schools of Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 107.

domaine scolaire devraient être prolongés jusqu'à l'âge de 16 ans, l'âge limite de l'instruction obligatoire. En effet, conformément aux termes de l'*Adolescent School Act* de 1919, le fait d'

abandonner la partie religieuse de l'éducation durant les années de l'adolescence, alors que se forment les aspirations, les inclinations, les habitudes de la vie, est chose à laquelle l'Église catholique ne s'accommodera jamais.³⁹

Ce rejet de la division entre le cours primaire et le cours secondaire est fondamental dans le discours de l'Église. Celle-ci ne s'oppose pas à l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Cependant, la loi sur la fréquentation scolaire favorise une catégorie d'école - les *High Schools* -, qui empiète sur sa juridiction scolaire. Aussi, réclame-t-elle le droit de donner dans les écoles primaires séparées l'équivalent des années du cours secondaire.

Cette prise de position par l'Archevêque Gauthier influence la position de l'ACFÉO. Lors du Congrès de 1923, l'enseignement secondaire devient une priorité, car les dirigeants francophones considèrent que c'est la source de tous les problèmes de l'enseignement catholique bilingue. L'Association d'éducation répond à l'appel de l'Église pour combattre les écoles publiques neutres en matière religieuse. Elle réclame des 5^e Cours dans toutes les écoles séparées, afin de garder les catholiques le plus longtemps possible sous l'aile de l'Église. Cette stratégie manifeste la volonté d'établir les bases de l'équivalent d'un cours secondaire catholique. Le Congrès de 1923 adopte ainsi une résolution recommandant aux «pères de famille canadienne-française de fonder des écoles séparées partout où la chose est possible», de «favoriser la création et le développement de V^e cours

³⁹«Texte de la lettre pastorale de S. G. Monseigneur l'Archevêque. Les deux points en souffrance des Écoles séparées d'Ontario», *Le Droit*, 15 novembre 1921, p. 5.

dans toutes les localités canadiennes-françaises de la province» et «de ne pas envoyer leurs enfants dans les écoles neutres ou non catholiques quand ils peuvent s'en dispenser.»⁴⁰

Par ailleurs, le Congrès de 1923 recommande l'abolition de l'examen d'entrée au cours secondaire. Cet examen est perçu comme un obstacle pour l'élève francophone qui désire poursuivre des études secondaires. On souligne que même les meilleurs pédagogues anglophones dénoncent cet examen d'entrée car il incite au bourrage de crâne et nuit au développement intellectuel de l'enfant. Aussi, on affirme que les élèves francophones ne fréquentent pas les *High Schools* de toute façon, et que les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées préfèrent que les élèves ne subissent pas cet examen d'entrée.⁴¹

Dans les Comtés de Prescott et Russell, le poids numérique des catholiques francophones permet d'adopter une stratégie de résistance au Règlement 17 qui favorise le développement d'un 5^e Cours bilingue rattaché à même le système d'écoles primaires séparées. Afin de recevoir les subventions du gouvernement provincial, les partisans des écoles séparées doivent, selon les termes du Règlement 17, accepter de se soumettre au double inspectorat et limiter l'enseignement du français à une heure par jour. Or, le Conseil des comtés unis de Prescott et Russell adopte, en 1923, un règlement autorisant la formation d'un Comité spécial d'éducation et la nomination d'un directeur de comté pour les écoles séparées primaires et les cours de continuation. Le Comité spécial peut

⁴⁰CRCCE, C2/279/1, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation, d'Ontario, 1910-1933», 12 et 13 avril 1923, p. 365-366.

⁴¹*Ibid.*, p. 371.

recommander des octrois pour ces écoles à même les fonds généraux des comtés. Dès 1925, le Comité affecte des octrois à des 5^e Cours non reconnus officiellement par le gouvernement.⁴²

La création de ce Comité est contestée par plusieurs maires francophones; quatre maires sont opposés au projet, doutant de la légalité et de la validité de cette décision. Mais ils craignent de perdre l'appui de leurs compatriotes catholiques francophones aux élections et finissent par voter en faveur du règlement. La nomination d'un directeur des écoles du comté pouvant présenter un rapport faisant autorité et l'unanimité est donc essentielle pour garder l'appui des membres récalcitrants du Conseil des comtés. En 1925, Louis Charbonneau devient le premier directeur des écoles séparées de Prescott & Russell. Diplômé de l'Université Laval, Charbonneau est professeur à l'École de pédagogie de l'Université d'Ottawa depuis son ouverture en 1923. Détenteur d'un Baccalauréat en pédagogie de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en littérature française de l'Université d'Ottawa, il a aussi été enseignant au secondaire en Saskatchewan et professeur à l'École Normale de Saskatoon.⁴³

Louis Charbonneau présente son rapport sur les écoles bilingues des comtés de Prescott et Russell en juin 1926. Il a visité 82 écoles, dont 77 rurales, 171 classes et 5,964 élèves. Il constate que la majorité des élèves ne se rendent pas à la fin du primaire. Bien plus, 50 p. cent se retrouvent dans les deux premières années du primaire. Pour Charbonneau, il est clair que les méthodes pédagogiques employées sont inadéquates et que les institutrices sont insuffisamment préparées. Il

⁴²CRCCF, P60(8e-10e vers.)/B2/16, Fonds Louis-Charbonneau. — «La direction des écoles de Prescott et Russell qui ne recevaient pas l'inspection du Gouvernement (1925-1927)» - copie conforme faite par Louis Charbonneau le 16 janvier 1976.

⁴³CRCCF, C2/68/10, Fonds ACFÉO. — «Louis Charbonneau». Curriculum Vitae. Circa 1947. Sa thèse de maîtrise en littérature de l'Université d'Ottawa est une étude sur l'enseignement du français et du patriotisme dans les écoles primaires de l'Ouest canadien. Voir Louis Charbonneau, «Questions scolaires», Thèse de maîtrise (Littérature), Université d'Ottawa, 1925, 53p.

leur a donc distribué un programme d'enseignement bilingue et une liste de manuels scolaires pour qu'elles puissent enseigner en accordant la priorité à l'enseignement en français. Il a organisé des réunions pédagogiques, mais il considère que la solution réside dans la création de cours de continuation (5^e Cours) «vraiment bilingues» dans toutes les paroisses francophones; ces dernières dirigeront les candidats à l'enseignement vers des centres plus peuplés qui offriront les deux années supplémentaires d'un cours secondaire bilingue. Les diplômés de ces cours alimenteront alors l'École de pédagogie de l'Université d'Ottawa. Ceci permettrait de créer une «classe d'institutrices» bilingues, dont la formation de quatre années au secondaire suivie d'une année à l'École de pédagogie sera comparable à celle des institutrices anglophones. Selon Charbonneau, il ne faut plus se contenter de la formation qu'offre les écoles modèles bilingues, qui maintiennent les écoles bilingues séparées dans «l'infériorité».⁴⁴

Comme les écoles séparées des Comtés de Prescott et Russell sont désormais visitées par un directeur d'écoles nommé par ces comtés, le Département d'éducation n'a plus de contrôle sur les octrois versés à leurs écoles séparées. Cette indépendance permet aux écoles bilingues séparées des milieux ruraux de financer et de développer à leur guise des 5^e Cours bilingues et des cours de continuation catholiques. Lorsque le gouvernement ontarien cessera d'appliquer le Règlement 17 en 1928, les Comtés de Prescott et Russell s'entendront avec le sous-ministre de l'éducation et les inspecteurs des écoles secondaires afin de préserver les 5^e cours bilingues.⁴⁵ Cette entente de 1928 est importante, car elle permettra à l'ACFÉO de poursuivre sa campagne de création de 5^e Cours à travers la province.

⁴⁴CRCCF, C2/95/2, Fonds ACFÉO. — «Rapport du directeur des écoles bilingues de Prescott et Russell pour 1925-1926»; «La lutte scolaire dans l'Ontario», *Le Devoir*.

⁴⁵*Ibid.*

5. La création de l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa

Mais le développement des 5^e Cours bilingues n'est pas la seule stratégie importante employée par l'ACFÉO pour améliorer l'enseignement dans les écoles primaires bilingues. L'Association d'éducation se préoccupe également de la formation des instituteurs. Dès la fin des années 1910, les répercussions du Règlement 17 se font sentir partout dans les écoles primaires bilingues. Les seuls institutrices possédant un diplôme officiel reconnaissant une formation bilingue ne sont pas bien préparées à enseigner leur langue. Forcées de se concentrer sur l'étude des matières en langue anglaise afin de passer l'examen d'entrée des *High Schools*, puis l'examen du district et l'examen de l'école modèle ou de l'école normale, les nouvelles institutrices francophones des écoles primaires bilingues sont plus à l'aise dans leur langue seconde que dans leur langue maternelle. Selon l'ACFÉO, les institutrices «deviennent trop souvent, inconsciemment peut-être, des instruments d'anglicisation d'autant plus dangereux que moins redoutés.»⁴⁶ L'Association d'éducation se rend ainsi compte que la formation des instituteurs est la clef du développement des écoles primaires bilingues ontariennes.

La stratégie de l'ACFÉO repose sur une collaboration avec l'Université d'Ottawa pour le développement d'un cours bilingue aux niveaux primaire et secondaire. Au niveau primaire, la solution envisagée est d'établir une école de pédagogie dans l'espoir de la faire reconnaître comme école normale gouvernementale. On croit qu'une nouvelle école normale bilingue à l'Université d'Ottawa donnera «une formation plus complète du français et des convictions religieuses plus

⁴⁶CRCCE, C2/279/1, Fonds ACFÉO. — Rapport du Comité exécutif, dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1910-1933», Ottawa, 11 septembre 1918, p. 205.

profondes, sans négliger toutefois la connaissance de l'anglais». Ainsi, l'Ontario français pourra compter sur un «personnel d'éducateurs vraiment éclairés et compétents.»⁴⁷

Mais, pour ce faire, l'ACFÉO doit convaincre le ministère de l'éducation qu'un nouveau programme d'enseignement primaire bilingue est nécessaire et réalisable et qu'une école normale bilingue doit couronner ce système scolaire bilingue. Bien sûr, la décision de fonder une telle école normale est hautement politique car elle sous-entend que les francophones de l'Ontario auraient leur propre système scolaire. Bien que sympathique à l'idée d'une école normale bilingue, le gouvernement ontarien des Fermiers Unis ne fait cependant que de vagues promesses qui restent lettre morte. L'ACFÉO et l'Université d'Ottawa poursuivent néanmoins leurs démarches; à défaut de créer une école normale d'État, ils mettent sur pied, en 1923, une École de pédagogie, contrôlée par les Oblats, dont la mission est de former «un fort contingent d'instituteurs d'une grande compétence et d'un esprit religieux, patriotique et pédagogique hors de toute épreuve.»⁴⁸

La seconde dimension de la stratégie de l'ACFÉO est de faire campagne contre les écoles modèles bilingues existantes afin d'attirer les aspirants instituteurs bilingues vers l'École de pédagogie de l'Université d'Ottawa. Le principal argument avancé contre ces écoles modèles, en particulier celle de Sturgeon Falls, est que ces institutions produisent des instituteurs médiocres. L'ACFÉO dénonce surtout les faibles exigences aux examens du ministère.⁴⁹

⁴⁷CRCCF, C2/279/1, Fonds ACFÉO. — Procès verbal de la Réunion du Comité administratif, dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1910-1933», 28 octobre 1919, p. 259.

⁴⁸CRCCF, C2/279/1, Fonds ACFÉO. — Rapport du Comité exécutif du Congrès de l'ACFÉO de 1923, dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1910-1933», p. 318.

⁴⁹La note de passage dans les écoles modèles n'est que de 33 p. cent. Voir CRCCF, C2/279/1, Fonds ACFÉO. — Rapport du Comité exécutif du Congrès de 1923 dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1910-1933», 13 avril 1923, p. 377.

Puisqu'il faut au moins l'immatriculation universitaire pour entrer dans une école normale, l'ACFÉO doit convaincre les commissions scolaires séparées de créer des 6^e Cours affiliés au cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa. Ne recevant aucune subvention du gouvernement ontarien, ces 6^e Cours devront être financés par ces mêmes commissions scolaires. À Ottawa, quelques institutions bilingues dirigées par des communautés religieuses sont déjà affiliées à l'Université et offrent le cours conduisant au diplôme d'immatriculation. En 1921, les Académies des Frères de l'Instruction chrétienne et des Soeurs Grises font de même à Hawkesbury.⁵⁰

L'affiliation à l'Université d'Ottawa de la commission scolaire séparée de Sudbury en 1926 consolide le système des 5^e et 6^e Cours élaboré par l'ACFÉO. Les 5^e et 6^e Cours bilingues permettent de faire le lien entre le système des écoles bilingues séparées et l'Université d'Ottawa. Pour l'ACFÉO, il s'agit d'une pièce maîtresse de son projet de création d'un système scolaire bilingue catholique public où, une fois entré, «l'élève est préservé de la fréquentation des institutions neutres et unilingues et est dirigé par la main vers des institutions d'enseignement secondaire bilingues et catholiques.»⁵¹

6. L'émergence de *High Schools* à majorité francophone

Durant les années vingt, un nombre plus élevé de francophones vont ainsi à l'école secondaire grâce aux efforts des commissions scolaires séparées et aux institutions d'enseignement catholiques

⁵⁰Les couvents des Soeurs Grises (rue Rideau) et des Dames de la Congrégation à Ottawa s'affilient à l'Université d'Ottawa pour l'immatriculation en 1911. Le pensionnat des Filles de la Sagesse d'Eastview fait de même en 1920. Voir Roger Guindon, *La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa*, Volume 2: *Coexistence menacée, 1898-1936*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989, p. 175.

⁵¹CRCCF, C2/218/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de l'ACFÉO à Félix Ricard, membre de la commission scolaire séparée de Sudbury, 27 décembre 1926, p. 1-2.

privées offrant un 5^e Cours, et parfois même un 6^e Cours. Cependant, un autre phénomène important se dessine en Ontario français: l'apparition de *High Schools* publics à majorité francophone et contrôlés par des *High School Boards* dont font partie des francophones. Ce mouvement doit être replacé dans le contexte d'après-guerre où, comme l'explique l'historien Robert Stamp, les Ontariens, à l'instar des nord-américains, sont fascinés par les promesses de l'école secondaire dans l'édification d'un monde nouveau.⁵² Or, le prestige rattaché à la présence d'un *High School* dans une localité et à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires n'échappe pas aux francophones.

Dans quelques villes de l'Est en plein essor économique et démographique, des francophones participent ainsi au développement des *High Schools*. En 1923, 64 élèves, dont 41 filles, fréquentent le *High School* de Plantagenet. La majorité des élèves ainsi que le professeur de français sont francophones.⁵³ À Rockland, le *High School* est fréquenté par 40 élèves majoritairement francophones, et un enseignant est francophone. Nous avons de bonnes raisons de croire qu'à Timmins, Cochrane, Penetanguishene et Hawkesbury, les francophones représentent une proportion importante de la clientèle des *High Schools* car ces écoles sont les premières à donner le nouveau cours de *Special French*, un cours de français avancé pour francophones approuvé par le Département d'éducation ontarien au tournant des années trente.⁵⁴

En 1923, le professeur de français du *High School* de Plantagenet, Henri Lemieux, un bachelier ès arts de l'Université Laval, obtient la permission d'enseigner un cours de français adapté aux

⁵²Voir le chapitre «Post-war Change and the Education of the Adolescent» dans Robert Stamp, *The Schools of Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 97-121.

⁵³APO, RG2-106, boîte 1 (Mr Houston, East, 1923-24). — Rapport de l'inspecteur J.A. Houston pour le *high school* de Plantagenet, 27 octobre 1923.

⁵⁴CRCCF, C2/9/3, Fonds ACFÉO. — «Nos High Schools et l'enseignement du français», mémoire présenté par Adélar Lajeunesse au Congrès de l'ACFÉO de 1938, p.2

besoins des francophones de son école.⁵⁵ En 1926, un inspecteur anglophone en visite dans les écoles secondaires ontariennes constate avec étonnement qu'à leur entrée dans cette école, la majorité des élèves ne savent pratiquement pas l'anglais, mais qu'ils l'apprennent très rapidement, et que certains élèves sont particulièrement brillants.⁵⁶ Le succès de Lemieux incite le ministère de l'éducation à approuver la création d'un cours de français avancé, le *Special French*, à l'intention des élèves francophones fréquentant les *High Schools* qui veulent se diriger vers l'École normale de l'Université d'Ottawa.⁵⁷

Cependant, l'ACFÉO ne voit pas d'un bon oeil la fréquentation des *High Schools* par des francophones. Certes, lors de son Congrès de 1919, l'association d'éducation a adopté une résolution réclamant du Ministère de l'éducation des enseignants mieux qualifiés pouvant enseigner le français dans les *High Schools* de la province «afin que les jeunes passant par ces écoles soient mieux préparés pour l'enseignement plus tard.»⁵⁸ Mais, depuis, l'ACFÉO a changé son fusil d'épaule, car elle travaille maintenant à l'édification d'un réseau de 5^e et 6^e Cours (9^e à 12^e années) rattachés aux écoles primaires séparées et affiliés à l'Université d'Ottawa.

Au début de l'année 1924, un petit groupe de catholiques francophones de L'Esturgeon (Sturgeon Falls) prie l'ACFÉO de l'aider à combattre un projet de construction de *High School* dans leur ville. En effet, un groupe d'ouvriers syndiqués francophones, mené par le chef du syndicat, font

⁵⁵APO, RG2-106, boîte 2 (1924 à 1926-27). — Rapport de l'inspecteur George F. Rogers pour le *high school* de Plantagenet, 15 & 16 septembre 1924.

⁵⁶APO, RG2-106, boîte 2 (1924 à 1926-27). — Rapport de l'inspecteur Savage pour le *high school* de Plantagenet, 29 & 30 mars 1926.

⁵⁷CRCCF, C2/9/3, Fonds ACFÉO. — «Nos High Schools et l'enseignement du français», mémoire présenté par Adélard Lajeunesse au 9^e Congrès de l'ACFÉO, 12 et 13 octobre 1938, p. 1-2.

⁵⁸CRCCF, C2/279/1, Fonds ACFÉO. — «Procès-verbal de la Convention des Canadiens-Français d'Ontario tenu à la Salle Ste-Anne», 15 & 16 février 1919, dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1910-1933», p.298.

campagne pour la création d'un *High School*.⁵⁹ L'ACFÉO soumet un document préparé par l'avocat Henri St-Jacques, lequel explique la pensée de l'Association d'éducation sur cette question.

Le document de St-Jacques présente le *High School* ontarien de façon très négative. L'exposé est très clair: des francophones ne peuvent appuyer un *High School* en bonne conscience de catholiques car il s'agit d'une école «protestante et anglaise». Au point de vue pédagogique, il souligne que tous les manuels sont en anglais. Le français n'est qu'un sujet d'étude parmi d'autres et il est enseigné selon une grammaire destinée à des anglophones dont le français est une langue seconde. Aussi, St-Jacques maintient que les francophones qui finissent le cours secondaire du *High School* sont anglicisés, qu'ils traitent le français «comme une affaire toute secondaire et plus tard dédaignent leur langue». St-Jacques s'appuie sur «l'expérience irréfutable en psychologie» pour prouver que les *High Schools* détruisent l'âme du francophone. À l'adolescence, «l'intelligence et la volonté de l'enfant ainsi que son cœur sont très malléables, sont injustes à recevoir et à enregistrer profondément toutes les impressions et toutes les influences». En somme, ces écoles transforment les jeunes francophones en «des amphibies, des gens qui ne sont pas des Anglais et qui sont de mauvais Canadiens français.»⁶⁰

Le deuxième argument avancé par St-Jacques contre le *High School* public est que la bataille en faveur des écoles secondaires catholiques est universelle. Il fait allusion à la création de telles écoles en France, en Belgique, en Allemagne et aussi aux États-Unis par de «grands catholiques» pour qui la religion doit imbiber tout l'enseignement. C'est pourquoi St-Jacques dénonce l'attitude de quelques évêques canadiens de langue anglaise envers les *High Schools*: «Tout ce monde aurait-il

⁵⁹CRCCF, C2/41/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de Théodore Legouet au Père Charles Charlebois de l'ACFÉO, 6 janvier 1923.

⁶⁰CRCCF, C2/41/1, Fonds ACFÉO. — Document préparé par M. St-Jacques, [Ottawa], [1923], p.2.

tort et seuls les diocésains du Sault Ste-Marie auraient-ils raison de ne pas craindre la déformation du caractère d'un enfant dans un *High School* protestant?» Aussi, St-Jacques met en garde les contribuables de Sturgeon Falls contre la «fausse sécurité» que représente un *High School* dont la majorité des élèves seraient francophones.⁶¹ Même lorsqu'il n'y a qu'un petit nombre d'élèves anglophones et protestants, cela est suffisant pour garantir que l'école sera anglaise et protestante.

Mais le principal argument de St-Jacques concerne le financement des écoles secondaires. La construction d'un *High School* coûterait plus de 100,000 \$. Or, la création d'un 5^e Cours se résumerait aux seules dépenses pour les salaires des enseignants. Il souligne aussi que les 5^e Cours d'Ottawa préparent les élèves à l'École Normale et à l'immatriculation de l'Université d'Ottawa tout en offrant les quatre premières années du cours secondaire ontarien. De plus, les 5^e Cours offrent l'avantage de ne pas exiger des élèves du 4^e Cours de se préparer pour l'examen d'entrée au *High School* puisque l'institutrice pourrait préparer ses propres examens pour admettre les élèves à son 5^e Cours.⁶² Cela évite donc de se consacrer entièrement à l'apprentissage de la littérature anglaise en misant plutôt sur la formation générale et l'enseignement continu du français.

Enfin, St-Jacques relate les expériences des francophones aux *High Schools* de Rockland et de Hawkesbury. En particulier à Hawkesbury, explique-t-il, «le curé et les gens du village vantaient les bienfaits du High School comme le font certaines personnes à Sturgeon Falls». Or, selon lui, les finissants «savent très imparfaitement le français» et ont, par «leur pensée et leur manière d'agir» amené le curé à se raviser et à se battre pour la création d'un 5^e Cours rattaché à la commission des écoles séparées. À Ottawa, malgré la présence du Collège d'Ottawa, de l'Académie La Salle, du

⁶¹*Ibid.*

⁶²*Ibid.*, p. 4

Couvent de la rue Rideau, du Couvent de la Sagesse et celui de la rue Gloucester, les écoles séparées ont trois 5^e Cours. De même, à Hawkesbury, les contribuables catholiques ont accepté de payer une double taxe pour ouvrir un 5^e Cours, malgré l'existence d'un *High School*. D'ailleurs, selon St-Jacques, ce «5^{ième} Cours des garçons est une vraie Académie.»⁶³

Grandement inspiré par le document de l'avocat Saint-Jacques, le président de l'ACFÉO, le Sénateur Napoléon Belcourt, expose clairement la raison fondamentale pour ne pas ouvrir un *High School*:

Pour vous à Sturgeon Falls, la question se résume en définitive à ceci: Qu'avez-vous besoin d'un *High School*? (...) Pourquoi vous créer vous-même cet instrument de dénationalisation et de déchristianisation quant [sic] déjà, surtout, nous en avons de toute notre raide, pour nous défendre contre les attaques qui nous sont constamment faites dans cette province pour nous arracher notre langue et notre foi.⁶⁴

Deux jours plus tard, le docteur Georges Lévesque informe l'ACFÉO que «la question du "High School" est hors d'ordre pour le moment» à Sturgeon Falls. Le député du comté, le maire de la ville et cinq des six commissaires d'école sont d'accord pour ne pas aider les partisans du *High School*. Alors que les arguments d'ordre religieux et nationaliste ont certainement contribué à attiser les convictions des opposants aux *High Schools*, il semble que ce soit plutôt la question des taxes qui ait fait reculer les ouvriers et fait «sombrier l'idée» de la construction de *High School*. En définitive, le «cinquième court [sic] sera un substitut plus acceptable.»⁶⁵ Voulant à tout prix éviter de voir ressurgir le projet de *High School*, l'ACFÉO envoie immédiatement un document expliquant

⁶³*Ibid.* En fait, ce 5^e cours va devenir le *High School* pour francophones en 1928 grâce à une entente avec le *High School Board* de Hawkesbury.

⁶⁴CRCCF, C2/41/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de l'ACFÉO à Albert Z. Aubin, Ottawa, 8 janvier 1923, p. 4.

⁶⁵CRCCF, C2/41/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de Théodore Legouet au Père Charles Charlebois, L'Esturgeon, 6 janvier 1923.

clairement aux partisans des écoles catholiques et bilingues la démarche à suivre pour établir un 5^e Cours rattaché aux écoles primaires bilingues séparées.⁶⁶

Cette lutte de l'ACFÉO contre les partisans du *High School* à Sturgeon Falls est très révélatrice. De toute évidence, l'ACFÉO est d'avis que la fréquentation des *High Schools* mène les francophones vers l'assimilation et, pire, à la perte de leur foi. Or, l'ACFÉO ne lutte pas uniquement contre les politiques assimilatrices du gouvernement ontarien, ou contre les catholiques irlandais, mais également contre d'autres francophones qui ne partagent pas sa position.

7. La Commission Scott-Merchant-Côté

En 1925, le Premier ministre conservateur, et ministre de l'éducation, G. H. Ferguson, nomme une commission d'enquête sur l'état de l'enseignement du français et de l'anglais dans les écoles primaires fréquentées par les francophones. Le gouvernement veut savoir si le Règlement 17 leur permet d'acquérir une connaissance pratique de l'anglais sans nuire à un apprentissage adéquat de leur langue maternelle.⁶⁷ Ferguson demande au surintendant de l'éducation d'Ontario, F.W. Merchant, de mener cette enquête de concert avec le juge Scott, de Perth et l'avocat Louis Côté, d'Ottawa. Puis, il nomme Amédée Bénéteau et le Dr. W.J. Karr en tant que secrétaires francophone et anglophone de la commission.⁶⁸ Les deux ont de l'expérience dans l'enseignement primaire et ont dirigé des écoles modèles bilingues. Bénéteau, un francophone du comté d'Essex, est un diplômé

⁶⁶CRCCE, C2/41/1, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à Georges Lévesque, Ottawa, 6 février 1923.

⁶⁷«Letter of Instructions», *Report of the Committee Appointed to Enquire into the Condition of the Schools Attended by French-speaking Pupils* (Rapport Scott-Merchant-Côté), Toronto, Printer to the King, p.37.

⁶⁸«Appointment of Secretaries», dans *Ibid.*, p.37-38.

de l'Université Queen's de Kingston, a suivi des cours de français avancé à l'Université McGill et est l'inspecteur des écoles bilingues dans les comtés de Kent et Essex.⁶⁹

Les travaux et le rapport de la Commission Scott-Merchant-Côté définissent les bases du système des écoles primaires bilingues mis en place dès l'adoption du rapport par le Gouvernement Ferguson en 1927. Les commissaires et les secrétaires visitent un total de 330 écoles primaires et 843 salles de classe bilingues rurales et urbaines. Les secrétaires font subir des tests écrits et oraux à plus de 30,000 élèves en anglais, en français, en composition, en arithmétique, en histoire et en géographie. La grande conclusion du rapport est que la majorité des élèves francophones maîtrisent très mal l'anglais oral et écrit, certains ne comprenant pas l'anglais du tout, et qu'ils maîtrisent presque aussi difficilement la langue française. Le rapport souligne également que 32 p. cent des élèves francophones ne se rendent pas au 4^e Cours (7^e & 8^e années du primaire) à Ottawa, ce taux atteignant 40 p. cent dans les milieux ruraux.⁷⁰ Bref, il est évident pour la commission que les standards de la majorité des écoles fréquentées par les francophones ne dépassent pas ceux qui prévalaient avant l'adoption du Règlement 17 au tournant des années 1910.

Le rapport Scott-Merchant-Côté insiste cependant sur la grande diversité des résultats obtenus. La découverte d'écoles réussissant à former de véritables bilingues dans tous les types d'environnement imaginables, des écoles rurales à salle de classe unique, en passant par les petites écoles villageoises de deux à quatre salles de classe jusqu'aux grandes «graded schools» urbaines, amène la commission à croire en la possibilité de créer un système scolaire pouvant réellement

⁶⁹«M. A. Bénéteau à sa retraite: 44 ans consacrés à l'enseignement», *Le Droit*, 30 août 1956.

⁷⁰La différence est expliquée en partie par la fréquentation des institutions d'enseignement catholiques privées dirigées par des communautés religieuses à Ottawa. Voir *Report of the Committee...*, p. 8, 9 et 17.

former des élèves bilingues.⁷¹ Le rapport explique que le facteur le plus déterminant dans la réussite scolaire des francophones réside dans la formation des enseignants. Or, le pourcentage d'enseignants dans les écoles fréquentées par les francophones qui possèdent un certificat de 1^{re} ou de 2^e classe est très bas. En fait, un grand nombre ne possèdent pas de certificat du tout, bien que certains aient reçu une formation dans la province de Québec (79) ou à l'École de pédagogie de l'Université d'Ottawa (22). La grande majorité des enseignants possèdent un certificat de troisième classe obtenu dans les écoles modèles bilingues. Il est clair que la solution pour relever les standards des écoles primaires bilingues est d'améliorer la formation des enseignants bilingues. La commission note toutefois que l'état des écoles bilingues ressemble à l'état de l'ensemble des écoles ontariennes de 1907, avant que des efforts soutenus ne mènent à l'expansion du réseau d'écoles normales. En d'autres mots, la création d'une école normale bilingue améliorerait les performances des écoles primaires bilingues. La commission suggère donc que l'École de pédagogie de l'Université d'Ottawa soit reconnue comme une École normale d'État.⁷²

Cependant, la grande difficulté pour établir un régime d'écoles primaires bilingues efficace réside dans le recrutement de candidats à l'enseignement possédant le pré-requis essentiel pour entrer à l'école normale: l'obtention du diplôme d'études secondaires. Pour ce faire, le rapport recommande que le Département d'éducation consente à créer des matières optionnelles en français dans les *High Schools* à l'intention des Ontariens dont le français est la langue première. Selon les commissaires, l'enseignement de telles matières permettrait de continuer la formation en français entamée au niveau primaire dans les écoles bilingues. De plus, cela encouragerait les francophones à entrer en

⁷¹*Ibid*, p.15.

⁷²*Ibid.*, p.19.

plus grand nombre au *High School*. Le rapport recommande également que le Département d'éducation fasse des pressions sur les universités ontariennes pour qu'elles exigent la réussite de ces matières en français pour l'entrée dans leur programme de français.⁷³ Enfin, le rapport conseille vivement d'encourager la création de 5^e Cours bilingues sur le modèle établi, avec l'aide de l'ACFÉO, dans les écoles primaires bilingues les plus importantes à Ottawa et dans les comtés de Prescott & Russell. Selon la commission, les résultats exceptionnels de ces écoles ont permis de prolonger de façon significative la fréquentation scolaire, et de former un bassin de candidats pour l'école normale de l'Université d'Ottawa.

L'adoption du rapport Scott-Merchant-Côté par le gouvernement Ferguson en 1927 met un terme au règne du Règlement 17. Parmi les mesures adoptées pour créer un nouveau système scolaire bilingue, le Département d'éducation reconnaît le français comme matière à l'examen d'entrée des *High Schools*, établit l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa et crée un corps d'inspecteurs bilingues. Enfin, sur la recommandation de Merchant, le ministre de l'éducation nomme les deux secrétaires de la Commission Scott-Merchant-Côté directeurs de ce nouveau régime scolaire bilingue: Amédée Bénéteau est assigné à l'enseignement français, le Dr W.J. Karr, à l'enseignement anglais.⁷⁴ Au cours des premières années de leur mandat, ils mettent au point, de concert avec le Père René Lamoureux, le principal de l'École normale de l'Université d'Ottawa, de nouveaux programmes d'études, rédigent des manuels scolaires, préparent les inspecteurs et organisent de nouvelles classes bilingues dans les écoles mixtes.⁷⁵

⁷³*Ibid.*, p.35.

⁷⁴«M. A. Bénéteau à sa retraite: 44 ans consacrés à l'enseignement», *Le Droit*, 30 août 1956.

⁷⁵Amédée Bénéteau, «Il y a vingt-cinq ans», *Le Droit*, 13 novembre 1950.

8. Conclusion

Ainsi, lorsque le gouvernement ontarien adopte les principales recommandations du Rapport Scott-Merchant-Côté en 1927, il s'appuie sur deux réseaux distincts d'institutions qui offrent un cours secondaire. D'une part, le gouvernement assure un avenir au système des 5^e et 6^e Cours bilingues rattachés aux écoles primaires bilingues séparées que l'ACFÉO espère pouvoir transformer éventuellement en un système d'écoles secondaires bilingues confessionnelles. Pour plusieurs dirigeants catholiques francophones, l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne ne peut être assuré que par le développement de ces écoles, qui seules peuvent préserver le caractère catholique et français de l'identité des Franco-Ontariens. D'autre part, la reconnaissance du cours de français avancé dans les *High Schools* signifie que le réseau des écoles catholiques va subir la concurrence d'institutions dont le financement est assuré par des fonds publics. Pendant la crise économique, ces institutions recevront l'appui de nombreux francophones qui croient que les *High Schools* peuvent contribuer au développement de la communauté franco-ontarienne. Enfin, la création à l'Université d'Ottawa d'un cours de français avancé spécialement conçu pour les francophones assure la croissance de l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa et, de ce fait, des écoles primaires bilingues. Les institutions d'enseignement secondaire offrant ce cours, qu'elles soient publiques ou catholiques privées, deviennent alors ce que nous appelons les écoles secondaires bilingues.

CHAPITRE 2

«POUSSER PLUS LOIN QUE POSSIBLE LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE GÉNIE FRANÇAIS»: L'ÉMERGENCE DES ÉCOLES SECONDAIRES BILINGUES, (1927-1937)

En 1927, suite aux recommandations du rapport de la Commission Scott-Merchant-Côté, le gouvernement ontarien décide de suspendre l'application du Règlement 17. Les structures d'un réseau d'écoles primaires bilingues, avec à sa tête un directeur de l'enseignement français et un directeur de l'enseignement anglais, sont établies. La création de l'École normale bilingue et d'un nouveau cours secondaire bilingue à l'Université d'Ottawa permet de développer ce réseau. Mais le nouveau régime bilingue ne favorise pas l'essor des institutions privées d'enseignement secondaire catholique. Au contraire, on n'assiste à aucune fondation de collège ou d'académie offrant le 6^e Cours entre 1930 et 1937. La raison est simple: le réseau des écoles secondaires publiques leur fait maintenant compétition.

En effet, on assiste, durant cette période, à l'émergence des *High Schools* «bilingues». Le développement du cours de français avancé (*Special French*), que les élèves peuvent suivre dans les écoles secondaires publiques au lieu de l'option sciences afin d'entrer à l'École normale de l'Université d'Ottawa, est à l'origine de ce phénomène. Le nombre d'inscriptions dans ce cours atteint 358 en 1931-1932 et 877 en 1937-1938. (Voir tableau 2.1) La majorité de ces élèves sont des filles. En 1935-1936, le pourcentage de filles dans les cinq *High Schools* à majorité francophone s'établit à 58.2.¹

¹Il y a alors un total de 467 élèves dans les *High Schools* de Hawkesbury, Plantagenet, Rockland, Embrun et le *Continuation School* de Smooth Rock Falls. Voir *Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King, 1936.

Le prolongement de la fréquentation scolaire au niveau secondaire chez les francophones entre 1927 et 1937 est un phénomène essentiellement urbain. Entre 1929 et 1934, 67 p. cent des 7,665 élèves qui réussissent l'examen d'entrée au cours secondaire bilingue proviennent des villes.² L'obligation de détenir un diplôme d'étude secondaire pour entrer à l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa est ce qui motive la majorité des francophones à fréquenter les écoles secondaires bilingues. Or, une carrière en enseignement dans les écoles bilingues attire davantage les filles que les garçons. Entre 1927-1928 et 1936-1937, 83.7 p. cent des 1,222 étudiants inscrits à l'École normale de l'Université d'Ottawa sont des filles.³ Pas étonnant que la clientèle des écoles secondaires bilingues soit à majorité féminine.

Pendant la crise économique des années 1930, la concurrence que livrent les *High Schools* «bilingues» aux 5^e Cours et aux institutions d'enseignement secondaires bilingues catholiques pousse l'ACFÉO et les dirigeants catholiques francophones, à vouloir les transformer afin de les rendre plus acceptables au double point de vue de la langue et de la foi.

²*Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King, 1934, p.28.

³AUSP, CS.401. — «Nombre d'élèves inscrits à l'École de Pédagogie de l'Université d'Ottawa (1923-1926) et à l'École Normale de l'Université d'Ottawa (1927-1962), [1962].

Tableau 2.1: Inscriptions au Cours de français avancé (*Special French*) dans les *High Schools* publics ontariens, 1931-1938

	<i>Lower School</i> (9 ^e & 10 ^e années)	<i>Middle School</i> (11 ^e & 12 ^e années)	<i>Upper School</i> (13 ^e année)	Total
1931-1932	227	131	0	358
1932-1933	374	239	55	668
1933-1934	209	151	29	389
1934-1935	290	241	106	637
1935-1936	403	311	86	800
1936-1937	388	266	126	780
1937-1938	416	358	103	877

Source: *Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King, 1932 à 1938.

1. Le nouveau cours secondaire bilingue de l'Université d'Ottawa

À n'en pas en douter, l'Université d'Ottawa sort victorieuse des luttes scolaires de la minorité franco-ontarienne. La présence d'une École normale reconnue par l'État sur son campus lui assure une ascendance sur les écoles primaires bilingues de la province. L'affiliation de nombreuses institutions d'enseignement secondaire bilingue la place pratiquement en situation de monopole au niveau de l'enseignement supérieur en Ontario français. Par contre, il ne faut pas croire que ce dénouement est anticipé et souhaité par les Oblats. Au contraire, ils sont déchirés lorsqu'ils prennent la décision de diviser le cours classique en une partie secondaire et une partie universitaire. La décision de créer un cours secondaire est davantage un effort pour assurer la survie de l'Université d'Ottawa qu'un effort pour dominer le système des écoles bilingues ontariennes.

Examinons la position de l'Université d'Ottawa durant les années vingt afin de mieux comprendre pourquoi elle abandonne son cours classique «traditionnel». Depuis sa fondation en

1848, le cours classique a toujours été l'épine dorsale de cette institution qui est devenue université en 1866. Ce cours comprend huit années d'études menant au baccalauréat. À l'encontre du cours classique québécois, celui de l'Université d'Ottawa accorde une place plus importante à l'enseignement des sciences et à l'enseignement de l'anglais. Cependant, à l'instar du cours classique de l'Université Laval, il privilégie l'étude des langues mortes, le latin et le grec, et la cohésion de l'enseignement.⁴

Au milieu des années vingt, des écoles professionnelles incitent l'Université d'Ottawa à se rapprocher des universités anglophones ontariennes. En effet, le Collège des Médecins, le Collège de Pharmacie et le Collège Dentaire d'Ontario ne reconnaissent plus l'immatriculation de l'Université d'Ottawa. Puisque l'Université de Toronto ne veut plus lui servir d'intermédiaire, l'Université d'Ottawa accepte de se joindre à la Commission d'immatriculation universitaire ontarienne (*University Matriculation Board*) en février 1927. Même s'il n'est pas reconnu par les collèges professionnels avant les années trente, le cours d'immatriculation bilingue de l'Université d'Ottawa devient l'équivalent du cours offert par l'école secondaire publique ontarienne.⁵

En 1929, une *Étude sur la question de l'immatriculation* préparée par un comité de professeurs montre bien le pragmatisme de l'Université d'Ottawa quant à son cours d'immatriculation. Elle veut protéger son intérêt au point de vue du recrutement et du rayonnement intellectuel en s'ajustant aux

⁴Voir, à ce propos, Georges Simard, *Un Centenaire: le Père Tabaret, o.m.i. et son oeuvre d'éducation*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1928; également, Georges Simard, *Études canadiennes: éducation, politique, choses d'Église*, Montréal, Beauchemin, 1938.

⁵Dorénavant, les examens d'anglais, de mathématiques et de sciences sont communs à tous les candidats à l'immatriculation du cours bilingue de l'Université d'Ottawa. Les candidats de langue française subissent «un examen de français semblable en valeur à l'examen d'anglais pour les candidats de langue anglaise». De plus, ils passent les examens de latin et de grec en français. Enfin, l'examen d'histoire de l'Angleterre est remplacée par un examen d'histoire du Canada dont les questions «sont tirées d'un programme spécial proposé par l'Université [d'Ottawa] et approuvé par la *University Matriculation Board*». Voir A USP, CS.401.554R. — «Immatriculation», Université d'Ottawa, 22 février 1927.

intérêts des élèves et de leurs parents. Comme sa clientèle francophone est composée d'élèves québécois et ontariens, le Comité des professeurs de l'Université d'Ottawa favorise une division du cours classique pour les quatre premières années: pour les francophones du Québec, une préparation à l'immatriculation de l'Université d'Ottawa; pour les francophones de l'Ontario qui le désirent, une préparation à l'immatriculation d'Ontario. Ainsi, ces derniers peuvent obtenir l'immatriculation provinciale puisqu'ils subissent au préalable un examen d'anglais équivalent à celui de l'examen d'entrée du *High School* ontarien. Afin qu'un nombre suffisant de candidats de cette section se présentent à l'examen provincial, le Comité recommande l'obligation pour tous les élèves ontariens de subir l'examen de la province ontarienne, vu qu'ils suivent dorénavant le programme du Département. L'Université d'Ottawa garde néanmoins son autonomie et peut aussi conserver à son cours classique «son caractère bien français, par l'enseignement du grec et latin, ainsi que des histoires [du Canada, de l'Antiquité, du Moyen-Âge et de l'Église] dans la langue maternelle des étudiants.»⁶

D'autre part, cette *Étude sur la question de l'immatriculation* montre clairement que l'Université d'Ottawa n'est pas prête à revenir à une situation où le cours d'immatriculation ne prépare qu'à l'entrée de ses écoles et ses facultés. Cet «exclusivisme», soutient le comité, rend plus difficile le recrutement des élèves. Le comité croit que l'Université d'Ottawa doit tenir compte de la concurrence des *High Schools* et des *Collegiates*. Déjà, un fort contingent de parents de la région de Windsor et même des parents de la région d'Ottawa ont choisi de transférer leurs enfants vers les *High Schools* afin d'assurer leur admission aux collèges professionnels avant la fin du cours

⁶AUSP, CS.401.554R.2. — «Étude sur la question de l'immatriculation par un Comité de professeurs de l'Université», Université d'Ottawa, décembre 1929, p. 5.

classique. Aussi, le comité estime que le programme actuel doit être ajusté afin de mieux préparer les élèves aux examens d'immatriculation ontariens. Certains manuels sont trop différents, par exemple en chimie et en mathématiques. Aussi, demande-t-il aux professeurs de se soucier davantage du programme d'études ontarien et de cesser de le considérer «comme étranger.» Selon le comité, l'Université d'Ottawa ne peut se payer le luxe de perdre le privilège de décerner des diplômes reconnus par les universités et les collèges professionnels ontariens:

Si ces avantages étaient perdus, ce serait dommage pour les élèves français pour lesquels certaines commissions scolaires songent à établir des "High Schools" français avec le programme de français et de latin tel qu'on nous l'a accordé. Il nous faudrait donc un autre moyen de garder ce privilège au moins quelques années encore dans l'intérêt des étudiants français de la province sinon même de notre Université. Nous disons de l'Université; en effet, ne serait-ce pas un moyen de recrutement pour notre cours français que cette institution de plusieurs "High Schools" français; seniors – quatre années – ou juniors – 1^{ière} et 2^{ième} fermes; – en plusieurs endroits de la province? Les élèves qui les auraient fréquentés ne seraient-ils pas attirés ici plutôt qu'ailleurs, si notre cours n'était que la continuation de celui qu'ils auraient suivi chez eux pendant deux, trois ou quatre années?⁷

Ainsi, dès la fin des années vingt, l'Université d'Ottawa élabore son nouveau cours d'immatriculation pour en faire l'équivalent du cours secondaire public ontarien. Elle adopte donc le cours de français avancé élaboré par les autorités francophones du Département d'éducation d'Ontario. Ce cours de français avancé est introduit dans les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées, dans les 5^e et 6^e Cours bilingues administrés par les commissions scolaires séparées et dans les *High School* fréquentés par les francophones.

Le cours de français avancé des écoles secondaires ontariennes, d'une durée de cinq ans, se veut la continuation du cours de français des écoles primaires bilingues et suit la progression du

⁷*Ibid.*, p. 2-3.

cours d'anglais. Les élèves qui suivent ce cours doivent donc maîtriser le français et l'anglais.⁸ À la fin du cours supérieur (*Upper School* ou 13^e année), les candidats du cours de français avancé doivent subir des examens en littérature et en composition françaises selon les mêmes critères exigés pour le cours d'anglais. D'ailleurs, l'une des principales préoccupations d'Amédée Bénéteau, le Directeur de l'enseignement français, est d'aider les directeurs d'écoles secondaires publiques à mettre au point des horaires d'études accordant le même temps à l'étude de la littérature et de la grammaire française qu'à la littérature et la composition anglaise.⁹

Au tournant des années trente, Amédée Bénéteau et le Père René Lamoureux, directeur de l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa, mettent au point deux manuels de cours qui sont à la base de l'enseignement du français avancé dans les écoles secondaires publiques et dans les écoles secondaires catholiques privées. En 1930, Lamoureux publie un *Recueil de morceaux choisis*, une anthologie de 105 extraits littéraires écrits par un total de 64 auteurs qui est destinée aux élèves des deux premières années du cours secondaire.¹⁰ Pour les élèves de la troisième et la quatrième années du cours secondaire, *Lectures choisies*, une anthologie de textes compilés par le Père

⁸C'est pour cette raison que dans le langage populaire on qualifie ces écoles de «bilingues». Cependant, les écoles publiques offrant le cours ne sont pas légalement bilingues. Le Département d'éducation réfère toujours à ces écoles comme des écoles offrant un cours de français pour les élèves de langue française.

⁹Voir, par exemple, APO, RG2-106 boîte 7 R.W.A. 1936-1937. — «Vankleek Hill Collegiate Institute».

¹⁰Le volume, dans lequel alternent prose et poésie, a pour but de donner aux élèves «le goût de la lecture, et de la bonne lecture». Lamoureux écrit avoir «été guidé, pour le choix des morceaux, par l'élément d'intérêt, si nécessaire au jeune lecteur, tout aussi bien que par la valeur littéraire.» Les auteurs français dominent la sélection: Victor Hugo (11 extraits), Jean de La Fontaine (5 extraits) et Alphonse Daudet (4 extraits) sont parmi les auteurs préférés. Quelques textes d'auteurs canadiens-français, tels que l'abbé Lionel Groulx, Adjutor Rivard et Thomas Chapais, sont également parsemés ici et là dans le volume. Voir René Lamoureux, *Recueil de morceaux choisis*, Toronto, Copp Clark Publishing Co., 1930.

Lamoureux et Amédée Bénéteau, est publiée en 1932.¹¹ Ces manuels seront utilisés dans les écoles secondaires bilingues ontariennes jusqu'en 1968.

Il est difficile de déterminer le contenu précis du cours de français avancé qui est introduit progressivement dans les écoles secondaires bilingues. Au début des années trente, les règlements et les programmes prescrits par le Département d'éducation sont imprécis. La pédagogie varie sans doute d'une école à l'autre et d'un enseignant à l'autre. Mais comme ces enseignants sont tous diplômés d'une université canadienne-française (voir chapitre sept), on peut croire que le contenu du cours ressemble à celui du Cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa. D'ailleurs, l'étude littéraire des romans *Maria Chapdeleine* de Louis Hémon, *La Terre qui meurt* et *Le Blé qui lève* de René Bazin ainsi que l'étude des pièces de théâtre *Le Cid* de Corneille et *Le Misanthrope* de Molière, qui figurent dans *L'Annuaire du Cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa* durant les années trente, demeurent la base du cours de français avancé ontarien jusqu'en 1968.¹²

En accordant davantage d'attention à l'étude du français, et à celle de certaines matières telles que l'Histoire du Canada, le latin et le grec en utilisant le français comme langue d'instruction, l'Université d'Ottawa considère que son cours d'immatriculation préserve son caractère initial et

¹¹Cette anthologie de textes compilés par René Lamoureux et Amédée Bénéteau a pour but d'amener les élèves «à goûter et à apprécier la littérature par l'analyse des oeuvres.» Selon Lamoureux et Bénéteau, «le choix des morceaux a été déterminé, surtout, par des considérations d'ordre pédagogique.» *Lectures choisies* est une anthologie construite de la même façon que le *Recueil de morceaux choisis*: 131 textes de prose et de poésie de 78 auteurs français et canadiens-français qui alternent sans présentation et sans ordre particulier. Victor Hugo (11 extraits), Alphonse de Lamartine (8 extraits), Théophile Gautier (7 extraits) et Alfred de Musset (4 extraits) sont les auteurs les plus souvent choisis. Notons que Lamoureux et Bénéteau ont également sélectionné des textes de George Sand (1), Émile Zola (1), Denis Diderot (2) et Jean-Jacques Rousseau (3). René Lamoureux et Amédée Bénéteau, *Lectures choisies*, Toronto, Ontario Publishing Co., 1932, avant-propos.

¹²Voir *Annuaire du Cours d'Immatriculation de l'Université d'Ottawa*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1932 à 1939; Ontario, Department of Education, *Courses of Study and Examinations in Schools Attended by French-speaking Pupils (Circular 46)*, Toronto, Minister of Education, 1940; et Ontario, Department of Education, *Programme d'études. Classes primaires et secondaires de langue française (Curriculum 46)*, Toronto, Minister of Education, 1959.

s'insère bien dans l'ensemble de son cours classique. Cependant, tous ne sont pas de cet avis chez les catholiques francophones de l'Ontario. En effet, les Jésuites du Collège Sacré-Coeur de Sudbury considèrent que l'Université d'Ottawa commet une erreur en abandonnant le cours classique traditionnel. Le recteur du Collège Sacré-Coeur considère que se plier aux exigences des collèges professionnels ontariens permet à l'Université de Toronto d'exercer «une influence indue sur l'Université d'Ottawa». Craignant que leurs élèves ne quittent le cours classique après avoir obtenu l'immatriculation, les Jésuites décident alors de mettre un terme à leur affiliation à l'Université d'Ottawa en faveur d'une nouvelle affiliation avec l'Université Laval. Comme l'explique le Père Roger Guindon, «les Jésuites sont convaincus que le cours classique, tel qu'il existe au Québec, est le seul moyen, pour les francophones de l'Ontario, d'éviter l'anglicisation et de résister à la mentalité anglo-saxonne et protestante.»¹³ C'est le début d'une longue rivalité entre les deux institutions.

2. Les difficultés du système des 5^e et 6^e Cours bilingues à Ottawa

Au début des années trente, le plan de l'ACFÉO, qui consiste à développer des 5^e et 6^e Cours bilingues financés et administrés par les commissions scolaires séparées, est contesté par des catholiques francophones à Ottawa. Plusieurs y voient un système qui place l'Université d'Ottawa en situation de monopole; d'autres estiment que le système place la Commission des écoles séparées dans une situation financière précaire. Avec la crise économique, le système risque de s'écrouler.

En 1927, le rattachement par la Commission des écoles séparées d'Ottawa de tous ses 5^e et 6^e Cours à l'Université d'Ottawa (pour les garçons) et au Couvent de la Rue Rideau (pour les filles)

¹³Roger Guindon, *La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 2: Coexistence menacée, 1898-1936*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989, p.181.

défavorise l'Académie de LaSalle des Frères des Écoles chrétiennes. Ces derniers décident dès lors d'offrir le cours gratuitement à tous les finissants des écoles séparées d'Ottawa qui désirent une alternative au Cours secondaire de l'Université d'Ottawa. En 1930, le commissaire Charles-Edmond Lemieux, appuyé par les commissaires irlandais, fait adopter une résolution en faveur de la décentralisation des 5^e et 6^e Cours afin d'étendre le système des 5^e et 6^e Cours bilingues à l'Académie de LaSalle et à l'école Immaculata.¹⁴ Le nouveau régime des 5^e et 6^e Cours décentralisés de la Commission des écoles séparées d'Ottawa ne fait pas long feu. Dès 1931, la situation financière de la Commission la mène à se départir de ses 6^e Cours grâce à un arrangement spécial avec l'*Ottawa Collegiate Institute Board* qui s'engage à se limiter au financement des 6^e Cours bilingues. En 1932, la crise économique amène de nouveaux francophones à Ottawa et fait déborder les classes des écoles primaires séparées. Le président de la Commission des écoles séparées suggère l'abandon des 5^e Cours au *Ottawa Collegiate Institute Board* afin de faciliter des emprunts nécessaires à la construction de nouvelles écoles primaires.¹⁵

Cette situation inquiète le président de l'ACFÉO, le sénateur Napoléon Belcourt, qui demande l'intervention de l'Archevêque d'Ottawa, Mgr Guillaume Forbes, et du clergé francophone d'Ottawa.

¹⁴La décentralisation du système des 5^e et 6^e Cours bilingues à Ottawa soulève l'ire de l'ancien président de la Commission des écoles séparées d'Ottawa, l'avocat Samuel Genest. Genest croit que la décision est illégale. Selon lui, le gouvernement ontarien accepta la pratique de financer les 5^e et 6^e Cours de l'Université d'Ottawa et du Couvent de la rue Rideau car le Conseil privé n'avait pas encore statué dans la Cause Tiny, qui aurait pu donner aux catholiques, en 1928, le droit à l'école secondaire confessionnelle. Depuis, il est clair que les commissions des écoles séparées n'ont pas juridiction sur les 6^e Cours. Selon Genest, il ne faut pas attirer davantage l'attention du gouvernement sur la Commission des écoles séparées, car elle est également dans l'illégalité en finançant, sans les administrer, des 5^e Cours à l'Université d'Ottawa et au Couvent de la Rue Rideau, des institutions dont la majorité des professeurs ne possèdent pas les qualifications nécessaires pour recevoir les octrois gouvernementaux. Genest craint donc que la décision de la Commission des écoles séparées d'Ottawa n'incite le gouvernement à fermer les 5^e Cours et 6^e Cours bilingues financés par les commissions scolaires séparées. «Par un vote de 8 à 7 la Commission décide la décentralisation», *Le Droit*, 30 mai 1930.

¹⁵«Terrains pour une nouvelle école à St-Fs», *Le Droit*, 24 mars 1932; et «L'École Routhier a été bénie hier par S.E. Mgr G. Forbes», *Le Droit*, 9 janvier 1933.

Belcourt leur rappelle que la principale raison qui a motivé la création des 5^e et 6^e Cours par la Commission des écoles séparées d'Ottawa était «de soustraire notre jeunesse catholique à l'influence toujours redoutable de l'enseignement neutre et la promiscuité dangereuse des institutions mixtes». De plus, l'ACFÉO voulait implanter, par la coutume ou le fait accompli, l'enseignement secondaire public «catholique» à Ottawa, puis dans tout l'Ontario. Une troisième raison, jamais rendue publique, était de garder les élèves francophones dans des institutions bilingues, «afin de leur permettre de continuer l'étude du français qui n'existe pas à un degré aussi fort au *Collegiate* [d'Ottawa]». Enfin, les 5^e et 6^e Cours avaient été créés afin de se plier à la loi de fréquentation scolaire dans les villes. Or, puisque cette loi mettait sur un pied d'égalité la fréquentation des écoles séparées et celle des écoles publiques, l'ACFÉO voit en celle-ci une concession qui permet d'envisager l'établissement d'un cours secondaire confessionnel. Ce cours secondaire catholique permettrait aux parents catholiques de rendre «un grand nombre de jeunes gens (...) jusqu'à l'immatriculation si généralement exigée, de nos jours, par les commerçants et les industriels.»¹⁶

Belcourt et les autres dirigeants de l'ACFÉO estiment que l'abandon des 5^e Cours par la Commission des écoles séparées d'Ottawa, en plus des 6^e Cours, pourrait empêcher l'établissement d'un système d'écoles secondaires confessionnelles en Ontario. Ils comprennent que le financement de ces classes maintient la Commission des écoles séparées et les institutions d'enseignement dans une situation précaire. Mais, selon eux, cette situation est attribuable avant tout à l'injuste répartition des taxes scolaires. Belcourt croit que l'écart entre le taux d'imposition des écoles publiques et celui des écoles séparées est attribuable à la désertion de nombreux contribuables catholiques

¹⁶CRCCF, C2/210/6, Fonds ACFÉO. — Lettre circulaire de Napoléon Belcourt aux Révérends Pères Laflamme, Michaud, Euchariste & Gagnon, à Mgr Forbes et aux abbés Barrette et Béchard, Ottawa, 30 avril 1932.

francophones qui paient leurs impôts aux écoles publiques plutôt que de les transférer aux écoles séparées. Belcourt demande donc au clergé d'Ottawa de créer des comités paroissiaux, «composée de l'élite de chaque paroisse, opérant sous la direction énergique des curés et l'impulsion ferme de Monseigneur l'évêque» afin d'inciter un plus grand nombre de catholiques à verser leurs impôts scolaires aux écoles catholiques.¹⁷

Cependant, de nombreux contribuables catholiques continuent de s'opposer au maintien des 5^e Cours par la Commission des écoles séparées d'Ottawa. En mars 1933, Ernest Désormeaux, le secrétaire-trésorier de la commission, propose officiellement à la *Ottawa Collegiate Institute Board* d'annexer les 5^e Cours de la Commission des écoles séparées. Arrivée à cette solution après avoir consulté le Département de l'éducation de l'Ontario, la Commission des écoles séparées espère ainsi répondre à une demande pressante des contribuables. Afin de faciliter la transition, les classes bilingues seraient toujours offertes dans les locaux des institutions catholiques qui les offrent présentement. De plus, la Commission des écoles séparées consentirait à placer les 5^e Cours sous le contrôle exclusif du *Collegiate Board*, s'assurant de rencontrer les exigences et les normes des écoles secondaires du Département d'éducation quant aux qualifications des enseignants, à l'équipement et au logement des classes.¹⁸

L'ACFÉO s'oppose immédiatement à ce projet. Sous le leadership d'Edmond Cloutier, l'Association d'éducation réussit à préserver le système des 5^e Cours à Ottawa. Cloutier ne comprend pas quels sont les avantages, même financiers, à céder le contrôle des 5^e Cours plutôt que de s'imposer une hausse des taxes scolaires. Selon lui, les répercussions sont trop graves pour les

¹⁷*Ibid.*

¹⁸CRCCF, C2/210/6, Fonds CRCCF. — Lettre d'E.C. Désormeaux, secrétaire de la Commission des écoles séparées d'Ottawa aux membres de la *Ottawa Collegiate Institute Board*, Ottawa, 8 mars 1933.

abandonner.¹⁹ La crainte de voir les enfants catholiques exposés au protestantisme et à la coéducation, et celle de voir apparaître de nouveaux *High Schools* dirigés par des catholiques laïcs, qui concurrenceraient les institutions catholiques existantes, sont à la base de son opposition.²⁰ À l'été 1933, l'intervention sans équivoque de Mgr Guillaume Forbes, lors d'une réunion des Chevaliers de Colomb à laquelle assistent des représentants de la Commission des écoles séparées d'Ottawa et tous les curés des paroisses d'Ottawa, met temporairement un terme au projet d'abandonner les 5^e Cours catholiques.²¹

¹⁹Voici la liste des principaux inconvénients qu'Edmond Cloutier voit dans l'abandon des 5^e et 6^e Cours rattachés à la Commission des écoles séparées d'Ottawa: «A) Abandon du principe de l'école catholique; B) Contrôle protestant du moins éloigné de nos écoles; C) Enseignement neutre dans des manuels neutres; D) Coéducation; E) Probabilité qu'un jour ou l'autre, la commission du *Collegiate* fournisse à nos élèves des locaux autres que ceux qu'ils fréquentent actuellement; F) Dans ce cas, difficulté de reprendre nos élèves qui seront déjà incorporés à un régime. Impossibilité probable de la commission des écoles séparées de pourvoir aux dépenses que lui occasionnerait la réouverture de Ve cours que, dès aujourd'hui, elle se déclare incapable de maintenir; G) S'il plaisait à la commission du *Collegiate* d'offrir aux catholiques un *High School* laïque dirigé par des catholiques, comment nos institutions religieuses actuelles supporteront-elles une telle concurrence?» Voir CRCCF, C2/210/6, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à F.-X. Barrette, curé de Clarkstown, Ottawa, 17 mars 1933.

²⁰Il est d'ailleurs très significatif que Cloutier ait inclus deux extraits d'un Encyclique de Pie XI sur ces deux aspects de la question de l'éducation des catholiques. Le premier extrait souligne que la coéducation est une «méthode fondée (...) sur un naturalisme négateur du péché originel. (...) Le Créateur a ordonné et disposé la parfaite communauté de vie entre les deux sexes seulement dans l'unité du mariage; ensuite, elle les sépare graduellement dans la famille et dans la société. Il n'y a d'ailleurs dans la nature elle-même, qui a fait les sexes différents par leur organisme, par leurs inclinations, par leurs aptitudes, aucune raison qui montre que la promiscuité, et encore moins une égalité de formation, puissent ou doivent exister. Les sexes, suivant les admirables desseins du Créateur, sont appelés à se compléter réciproquement dans la famille et dans la société, et justement par leur diversité même. Cette diversité est donc à maintenir et à favoriser dans la formation et dans l'éducation en sauvegardant la distinction nécessaire, avec une séparation correspondante, en rapport avec les âges différents et les différences circonstances. Ces principes sont à appliquer en temps et lieu, suivant les règles de la prudence chrétienne à toutes les écoles mais principalement durant l'adolescence, la période la plus délicate et la plus décisive de la formation.» Quant à l'école neutre et laïque, l'extrait rappelle que «la fréquentation des écoles non catholiques ou neutres ou mixtes (celles à savoir qui s'ouvrent indifféremment aux catholiques et non-catholiques, sans distinction), doit être interdite aux enfants catholiques; elle ne peut être tolérée qu'au jugement de l'Ordinaire, dans des circonstances bien déterminées de temps et de lieu et sous de spéciales garanties.» Dans *Ibid.*

²¹Voir la lettre de félicitations à ce sujet d'Edmond Cloutier à Mgr Guillaume Forbes. CRCCF, C2/210/6, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à Mgr G. Forbes, Ottawa, 2 novembre 1933.

3. La campagne de l'ACFÉO en faveur de la création des 5^e Cours bilingues

Le nouveau système d'écoles primaires bilingues dépend des méthodes d'enseignement bilingues employées par les instituteurs dans ces écoles. Sa réussite dépend de la disponibilité d'instituteurs formés à l'École normale de l'Université d'Ottawa. Or, les candidats à l'École normale doivent aussi avoir subi avec succès les examens du 6^e Cours provincial pour obtenir au moins le brevet de 2^e classe. Ainsi, le besoin en instituteurs qualifiés pour les écoles primaires bilingues est l'élément qui amène une quantité appréciable de francophones à fréquenter les 5^e et 6^e Cours provinciaux et ainsi à prolonger leurs études au-delà du primaire. En fait, durant les premières années du régime bilingue au tournant des années trente, le besoin d'augmenter les qualifications du personnel enseignant déjà en place va amener plusieurs instituteurs à retourner sur les bancs d'école afin de compléter leur 6^e Cours, soit en fréquentant carrément des institutions d'enseignement secondaire, soit en suivant des cours d'été à l'Université d'Ottawa.

L'ACFÉO joue un rôle central durant cette période de transition; elle donne comme mot d'ordre à ses membres commissaires d'écoles de n'embaucher que des enseignants possédant au moins le diplôme de 2^e classe et en leur demandant d'insister auprès de leurs enseignants actuels et les futurs candidats à l'enseignement pour qu'ils acceptent de compléter leur 12^e année, une préparation académique nécessaire à l'entrée à l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa.²²

Les nouveaux inspecteurs des écoles primaires bilingues sont les principaux représentants du Ministère de l'éducation de l'Ontario chargés d'encourager le prolongement des études au-delà du primaire. Cependant, la période de transition qui s'étend de 1928 à 1935 amène l'ACFÉO à jouer un rôle de soutien partout en Ontario et ce, même si elle ne possède pas de riches ressources

²²CRCCF, C2/26/1, Fonds ACFÉO. — ACFÉO, «Circulaire No 16, série J. Confidentiel», Ottawa, 26 décembre 1929.

humaines et financières. Son action se limite à du cas par cas, et son discours en matière d'éducation secondaire se forme progressivement à la lumière des informations qui lui proviennent des membres du clergé ou des commissaires d'écoles intéressés par la possibilité de créer un 5^e Cours bilingue, conformément à l'entente de 1927 entre le gouvernement ontarien et l'Université d'Ottawa.

En maints endroits, surtout en milieu rural mais aussi en milieu urbain, l'établissement de 5^e Cours bilingues est difficile pour deux principales raisons. Premièrement, bien des commissions scolaires bilingues ne connaissent pas assez le nouveau programme d'enseignement bilingue pour entrevoir la possibilité de rattacher un 5^e Cours à leurs écoles primaires bilingues. Deuxièmement, bien des contribuables et des commissaires d'écoles s'y opposent car ils ne disposent pas des revenus nécessaires et ne croient pas rendre service à leurs enfants en les dirigeant vers des 5^e Cours dont le financement ne peut se comparer à celui des *High Schools*.

Le cas de Blind River est un cas assez typique où la commission scolaire séparée n'est pas au courant des dispositions du nouveau programme scolaire bilingue pour l'enseignement des deux premières années du secondaire. En 1928-1929, le curé de cette localité s'inquiète de voir la commission scolaire séparée envoyer ses élèves suivre le 5^e Cours de l'école publique anglophone. Au départ, ce curé se soucie essentiellement de voir des enfants catholiques fréquenter une école «protestante». L'un des officiers de l'ACFÉO, H. R. Allard, l'informe que la commission scolaire séparée peut établir son propre cours de continuation, bénéficiant des mêmes octrois que l'école publique, afin d'offrir un enseignement «plus conforme aux aspirations d'un enfant catholique.»²³ Quelques semaines plus tard, Allard revient sur la question et souligne que les enfants francophones de Blind River ne doivent pas fréquenter un 5^e Cours anglais car ils «seraient retardés par leurs

²³CRCCF, C2/197/5, Fonds ACFÉO, — Lettre d'H.R.A. à l'Abbé O. Dufresne, Ottawa, 14 décembre 1928.

compagnons de classes de langue anglaise qui ne sont pas aussi avancés qu'eux en français.»²⁴ Pour des raisons pédagogiques liées à l'apprentissage du français, les contribuables francophones de Blind River doivent donc établir un 5^e Cours bilingue «catholique» à l'école séparée et chercher à obtenir du district du *High School* un octroi spécial en plus de l'octroi provincial pour le salaire de l'institutrice. À l'été 1929, le curé de Blind River réussit à convaincre les commissaires de l'école séparée de sa paroisse d'établir un 5^e Cours bilingue. Allard lui rappelle à nouveau que la nouvelle loi scolaire permet aux écoles primaires bilingues d'enseigner en français toutes les matières au programme, le tout étant «laissé au jugement des commissaires.» Il faut simplement que les enfants puissent subir un examen bilingue à l'examen d'entrée du cours secondaire. Mais, pour réussir à rendre les élèves véritablement bilingues, Allard souligne que les commissaires doivent «choisir une institutrice qui sait sa langue et qui sait aussi comment l'enseigner.»²⁵

De plus, l'ACFÉO s'inquiète que, dans certaines régions, les écoles primaires fréquentées par les francophones ne fassent pas partie d'un district d'inspection bilingue et ne puissent donc pas bénéficier des conseils d'inspecteurs francophones qui connaissent bien la pédagogie bilingue. Lorsque l'ACFÉO découvre que les Soeurs de Ste-Croix n'offrent pas le 5^e Cours bilingue à Alexandria, dans la région de Cornwall, Edmond Cloutier écrit au commissaire de l'école séparée, Oscar Secours, pour lui conseiller de placer les écoles d'Alexandria dans un inspectorat bilingue, de s'assurer que les élèves francophones subissent «les examens de fin de cours primaire (*Entrance*) dans les deux langues», et d'embaucher des institutrices formées à l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa. Elles reçoivent un salaire plus élevé, mais elles bénéficient également

²⁴CRCCF, C2/197/5, Fonds ACFÉO, — Lettre de H.R.A. à l'abbé O. Dufresne, Ottawa, 1^{er} février 1929.

²⁵CRCCF, C2/202/2, Fonds ACFÉO. — Lettre de H.R.A. à Oliver Crevier, Ottawa, 16 juillet 1929.

d'octrois plus élevés venant du gouvernement.²⁶ Or les Soeurs de Ste-Croix ne peuvent établir un 5^e Cours bilingue, car elles n'ont pas de membres diplômées de l'École normale bilingue.

En 1933, l'ACFÉO s'adresse directement à Mère St-Valérien, la Supérieure générale des Soeurs Ste-Croix de Montréal, et lui explique l'importance pour les enfants francophones d'Alexandria et de la région de Cornwall de subir l'examen d'entrée bilingue. Selon Cloutier, cet examen permet à l'élève qui l'a réussi de fréquenter le 5^e Cours bilingue, puis le 6^e Cours bilingue dans l'une des villes importantes comme Ottawa, Hawkesbury et Sudbury. Même si ce cours d'immatriculation laisse à désirer «au point de vue français», il offre l'avantage d'être donné par des enseignants catholiques, et souvent par des enseignants religieux. Or, puisque l'examen final du cours primaire n'est pas bilingue, les élèves francophones qui sortent des écoles primaires bilingues séparées de Cornwall doivent ensuite poursuivre des études secondaires au *High School* «protestant», ce qui a pour résultat que les candidats à l'enseignement doivent fréquenter l'école normale anglaise à majorité protestante. Ainsi, ne pas offrir l'examen de fin de cours bilingue, c'est favoriser l'«anglicisation» et la «protestantisation» des francophones. L'ACFÉO demande donc à la Supérieure des Soeurs Ste-Croix d'envoyer quelques soeurs à l'École normale de l'Université d'Ottawa et de s'assurer que les écoles primaires sous leur direction offre l'examen final du cours primaire bilingue. Elles pourront alors transformer leurs écoles primaires dans la région de Cornwall en écoles bilingues, ce qui permettra de créer des 5^e et 6^e Cours bilingues sous leur direction, aux frais de la commission du *High School* mais dans des classes situées dans un couvent et sous la direction de religieuses, comme cela se fait à Hawkesbury et Sudbury.²⁷

²⁶CRCCF, C2/196/5, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à Oscar Secours, Ottawa, 2 février 1931.

²⁷CRCCF, C2/199/3, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à Mère St-Valérien, Ottawa, 15 août 1933.

Afin de faire avancer rapidement le dossier des écoles primaires et des 5^e et 6^e Cours bilingues dans la région de Cornwall, l'Association d'éducation demande l'aide du curé d'Alexandria, l'abbé D. Secours. «Vous comprenez l'importance de ceci», lui écrit Edmond Cloutier, «puisque c'est ouvrir les carrières de l'enseignement [bilingue] aux jeunes filles et jeunes gens de votre ville et des alentours». Or, puisqu'à Cornwall, on emploie surtout des soeurs «qui sont formés à l'école normale de la rue Elgin d'Ottawa qui est (...) ni une école catholique, ni une école bilingue», l'ACFÉO espère que les écoles bilingues d'Alexandria rayonnent dans tout le comté. «Notre rêve», explique Edmond Cloutier, «serait qu'Alexandria deviendrait [sic] une pépinière d'instituteurs et d'institutrices pour toutes vos écoles d'alentour. Vous en prévoyez déjà tout le bien qui en résulterait pour nos compatriotes de ce comté.»²⁸

En septembre 1933, avec l'aide du curé Secours, les Soeurs Ste-Croix ouvrent un 5^e cours bilingue dans leur couvent d'Alexandria. Le cours ne peut bénéficier des octrois spéciaux pour la construction et l'entretien des locaux pour l'enseignement secondaire car le couvent est situé dans un district de *High School*.²⁹ Cependant, les soeurs peuvent bénéficier d'octrois pour les salaires. Maintenant qu'Alexandria a prouvé que les francophones tiennent à l'enseignement bilingue, l'ACFÉO est confiante qu'elle peut dorénavant négocier avec le gouvernement ontarien une modification à la loi pour permettre la création d'écoles secondaires bilingues séparées, car elle croit que tous les regroupements franco-ontariens de la province sont unanimes sur le besoin des 5^e et 6^e Cours bilingues.³⁰

²⁸CRCCF, C2/196/5, Fonds ACFÉO. – Lettre de Edmond Cloutier, s.l. [ca. 1933].

²⁹L'octroi est alors de 250\$ par élève. Le gouvernement provincial accorde un octroi de 125 \$ qui est égalé par le Comté.

³⁰CRCCF, C2/196/5, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à l'abbé D. Secours, Ottawa, 27 septembre 1933.

Suite à son succès à Alexandria, l'ACFÉO décide de s'attaquer à d'autres cas problèmes, dont celui de Pembroke. En septembre 1933, même si elle ne dispose d'à peu près aucune information sur les élèves de cet endroit, l'ACFÉO s'adresse au secrétaire de la Commission des écoles séparées de Pembroke afin d'inciter cette commission à fonder un 5^e cours bilingue. La création de 5^e et 6^e Cours bilingues, offerts au couvent des Soeurs grises de Pembroke, serait idéal puisque les élèves, sous la garde des soeurs, seraient préservés du «High School dénationalisateur et anglicisateur». Les jeunes filles qui suivraient ces cours pourraient ensuite se préparer à l'examen d'entrée de l'École normale de l'Université d'Ottawa et obtenir les brevets d'enseignement pour les écoles bilingues.³¹

La population francophone de Pembroke représente alors environ 25 p. cent des 10,000 habitants de la ville. La particularité de cette communauté est l'absence d'une classe moyenne. Michelle Legault a remarqué que les francophones sont sur-représentés dans le secteur de la main-d'oeuvre non spécialisée, et sont sous-représentés parmi les gérants, les professions libérales et les commerçants.³² En 1920, la communauté franco-ontarienne de Pembroke ne compte qu'à peine 24 personnes dans cette catégorie. Ils n'ont aucune influence au *High School Board*. Un seul francophone réussit vraiment à s'intégrer à l'élite de la ville. Entre 1874 et 1920, J. A. Fortier est commis de la ville, et inspecteur des permis entre 1884 et 1904. À partir de 1874 et ce, jusqu'en 1934, il est le secrétaire-trésorier et le principal porte-parole des francophones de Pembroke à la Commission scolaire séparée de Pembroke alors dominée par les catholiques d'origine irlandaise.

³¹CRCCF, C2/213/5, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à A.J. Fortier, Ottawa, 1^{er} septembre 1933.

³²Michelle Legault, «Les Canadiens-français de Pembroke, de 1828 à 1941», Thèse de maîtrise en histoire, Université Laurentienne, 1995, p. 56-57. Les partisans du 5^e cours bilingue étaient conscients de l'absence d'une classe moyenne chez les francophones de Pembroke. «Pendant cette lutte scolaire où nos classes bilingues étaient constamment en danger», souligne plus tard Alfred Longpré, «nous n'avions aucun soutien laïque, aucun prêtre (sauf de rares bons et patriotes vicaires qui ne restaient pas longtemps) (...) Aucun professionnel ne s'y trouvait- cependant la divine Providence veillait toujours et nos soeurs remplaçaient ceux qui nous manquaient.» Voir CRCCF, C2/214/1, Fonds ACFÉO. — Alfred Longpré, «L'éveil de la race. Deuxième phase: 1930-1942», manuscrit inédit, s.l.n.d.

Lorsque le besoin de fonder un 5^e Cours bilingue se fait sentir au début des années trente, Fortier est âgé de plus de 85 ans.³³

Au début des années trente, Fortier et Alfred Longpré, un octogénaire qui fut président de l'Union St-Joseph (compagnie d'assurances) et de la commission de l'école séparée, mènent une campagne pour amener une communauté de Soeurs de Ste-Croix à Pembroke afin de créer un cours primaire bilingue. Malgré l'opposition du curé irlandais et des Soeurs de St-Joseph, le cours bilingue permet aux élèves francophones de Pembroke de réussir l'examen d'entrée pour la première fois en 1935-1936. Selon Alfred Longpré, «les parents très satisfaits du résultat et de la tenue de leurs enfants, déplorent de se voir obligés de les confier ensuite au cours secondaire anglais où on leur enseigne à mépriser leur langue, leurs institutrices bilingues religieuses et tout ce qui s'en suit.»³⁴ Des parents demandent alors à la commission scolaire séparée de créer un 5^e Cours bilingue, ce qu'ils obtiennent lorsqu'ils menacent de ne plus payer leurs taxes scolaires. Au début, les soeurs de Ste-Croix doivent installer les classes bilingues dans une salle au sous-sol de la Cathédrale. Une guerre se déclare entre la directrice du 5^e Cours bilingue et celle du 5^e Cours anglais, et entre les Soeurs de Ste-Croix et les Soeurs de St-Joseph. Lorsque l'inspecteur des écoles bilingues Lucien Laplante reconnaît officiellement le 5^e Cours bilingue, le curé irlandais fait remplacer la directrice bilingue pour insubordination. Humiliant publiquement, semble-t-il, les religieuses de Ste-Croix lors d'un prône, le curé va jusqu'à «pointer du doigt la directrice dans l'église, accompagné de phrases

³³Michelle Legault, «Les Canadiens-français de Pembroke, de 1828 à 1941», Thèse de maîtrise en histoire, Université Laurentienne, 1995, p. 60.

³⁴CRCCF, C2/214/1, Fonds ACFÉO. — Alfred Longpré, «L'éveil de la race. Deuxième phase: 1930-1942», manuscrit inédit, s.l.n.d.

cinglantes», puis il envoie «un compte au couvent pour les services rendus dans le passé \$300 et à l'avenir \$1 de la messe.»³⁵

Le succès du 5^e Cours bilingue de Pembroke s'appuie sur les contributions de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui fournit le matériel scolaire, et de la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises. Parmi les premiers finissants du 5^e Cours, sept filles se rendent éventuellement à l'École normale de l'Université d'Ottawa. «Nombreux et nombreuses sont ceux et celles qui continuent leur cours aux différents couvents et collèges après la 10^e année, 11^e ou 12^e, chose inconnue avant notre cours secondaire», souligne fièrement Longpré. Tous, poursuit-il, «se trouvent ou font du travail de bureau aux banques, chez les avocats c.à.d. du secrétariat un peu partout.»³⁶

Néanmoins, la situation du 5^e Cours bilingue à Pembroke est précaire. En 1934, le Curé Zeipfell, de la nouvelle paroisse francophone de Pembroke, doute que ses paroissiens soient assez entreprenants pour créer un véritable cours secondaire catholique bilingue. «Il commence à comprendre», écrit Longpré à Edmond Cloutier, «que nombre de ces gens-là ne sont que des fantômes de patriotes. Une chance que les Soeurs sont là.»³⁷ La situation à Pembroke préoccupe d'autant plus les dirigeants de l'ACFÉO qu'ils constatent que les francophones s'y assimilent très rapidement. Or, on blâme directement le clergé irlandais et les Soeurs de St-Joseph. Pour le Père Arthur Joyal, l'assimilation des francophones mène tout droit à l'abandon de la religion catholique. Selon lui, le ministère en anglais, la fréquentation des écoles publiques, dont le *High School*, et des

³⁵*Ibid.*

³⁶*Ibid.*, p.5

³⁷CRCCF, C2/213/5, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Alfred Longpré à Edmond Cloutier, 26 novembre 1934.

clubs neutres, les intérêts personnels, la lecture de livres, magazines et journaux protestants et les mariages mixtes sont responsables de la défection d'un grand nombre de Catholiques francophones.³⁸

À Sault-Ste-Marie, l'ACFÉO favorise un arrangement avec le *High School Board*, mais elle ne réussit pas à fonder un 5^e Cours bilingue à cause de l'opposition des soeurs de St-Joseph. Depuis 1928, la Commission des écoles séparées, dominée par les catholiques irlandais, offre le cours primaire bilingue pour les francophones. Comme les premiers élèves de ce cours vont se présenter à l'examen d'entrée de l'école secondaire en 1934, le curé de Sault-Ste-Marie, le Père jésuite A. Champagne veut créer un 5^e Cours bilingue dans ses efforts de re francisation.³⁹ Il demande l'aide de l'ACFÉO, pour les ravitailler en livres français, en abonnements au journal *Le Droit* et en conseils pédagogiques.⁴⁰

Consciente des difficultés d'établir un véritable 5^e Cours bilingue au sein de la Commission des écoles séparées de Sault-Ste-Marie, l'ACFÉO suggère au Père Champagne de créer un cours secondaire bilingue au sein du *High School Board*. Afin d'éviter de placer les élèves Canadiens français dans «une atmosphère protestante et peut-être anti-française» à laquelle il faut «une dose de foi et de patriotisme peu ordinaire pour résister», Edmond Cloutier lui propose le modèle de

³⁸AUSP, HEC881.A78C2. — Sommaire de la causerie d'Arthur Joyal, O.M.I., sur la question des écoles primaires des francophones, donnée à la première réunion des représentants des Sociétés nationales de toutes les provinces du Canada, tenue à Montréal, 19 janvier 1936.

³⁹CRCCF, C2/217/6, Fonds ACFÉO. — Lettre d'A. Champagne à Edmond Cloutier, s.l., janvier 1933.

⁴⁰À l'été 1933, le Père Champagne réussit à fonder une section de l'ACFÉO à Sault-Ste-Marie avec le support d'une grande partie de la population. Durant l'assemblée de fondation, il invoque «un bel avenir pour le groupe français du Sault». Il croit que le zèle des parents pour l'église et l'école St-Ignace, «la renaissance française chez les Soeurs de la Sagesse et les maîtresses laïques et surtout dans l'âme des enfants» et l'espoir de diriger un mouvement de colonisation canadienne-française dans l'Algoma vont permettre aux Canadiens français du Sault de progresser. CRCCF, C2/217/6, Fonds ACFÉO. — Lettre d'A. Champagne à Edmond Cloutier, Sudbury, 10 juillet 1933.

Sudbury, Hawkesbury et Alexandria où les classes se donnent dans un couvent même si le cours est financé et administré par le *High School Board*.⁴¹

Même si le Père Champagne trouve quelques appuis au sein du *High School Board* du Sault-Ste-Marie, la création d'un 5^e Cours bilingue est difficile. D'abord, les soeurs de St-Joseph s'opposent à l'enseignement bilingue et voudraient plutôt un 5^e Cours unilingue anglais. La commission des écoles séparées promet néanmoins de laisser le seul local disponible pour le 5^e Cours bilingue. Mais il faut trouver une soeur enseignante compétente. Le Père Champagne a déjà une candidate, une soeur des Filles de la Sagesse qui a déjà enseigné le 5^e Cours à Blind River.⁴² Puis, l'ACFÉO contacte l'inspecteur R. Maurice, de Sudbury, afin de faciliter une entente entre la Commission des écoles séparées et le *High School Board* de Sault-Ste-Marie.⁴³ Son rapport à l'inspecteur-en-chef des écoles de l'Ontario, V.K. Greer, est négatif: les difficultés financières des commissions scolaires impliquées ne permettent pas de créer un 5^e Cours bilingue.⁴⁴ Sault-Ste-Marie n'aura jamais ni de 5^e Cours bilingue, ni de cours de français avancé au *High School*.

4. L'émergence des *High Schools* bilingues

La création d'un réseau de 5^e Cours et d'institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées affiliées à l'Université d'Ottawa s'avère difficile car les francophones sont de

⁴¹De cette façon, explique Edmond Cloutier, «nos enfants restent dans nos couvents et écoles, les Soeurs les enseignent, elles font ce qu'elles veulent en pratique et tout va bien. La High School [sic] paye avec l'argent qu'elle recueille sur les contribuables catholiques aussi bien que sur les protestants.» CRCCF, C2/217/6, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à A. Champagne, Ottawa, 3 novembre 1933.

⁴²CRCCF, C2/217/6, Fonds ACFÉO. — Lettre d'A. Champagne à Edmond Cloutier, Sault Ste-Marie, 6 novembre 1933.

⁴³CRCCF, C2/217/6, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à R. Maurice, Ottawa, 24 février 1934.

⁴⁴CRCCF, C2/217/6, Fonds ACFÉO. — Lettre de V. K. Greer à Edmond Cloutier, Toronto, 12 avril 1934.

plus en plus nombreux à poursuivre leurs études secondaires au sein d'institutions rivales: les *High Schools* publics. Dans certaines villes où ils ont une forte présence et sont représentés dans la commission du *High School*, certains regroupements de francophones ont réussi à faire établir un cours de français avancé et, parfois, à faire enseigner certaines matières en français lorsqu'ils sont capables de former des classes assez nombreuses. En général, l'ACFÉO doute que cette solution offre des garanties suffisantes, en particulier dans les villes où les soeurs francophones ne sont pas présentes.

Dans quelques villes en pleine expansion, une majorité de francophones participent de plein gré à l'établissement et au maintien d'une école secondaire publique. Souvent, les partisans du *High School* public bénéficient du support de leur curé. Le curé de Rockland va même jusqu'à mettre en doute le modèle des 5^e Cours et 6^e Cours bilingues, car il croit que ce système empêche les élèves de fréquenter les *High Schools* publics. Selon lui, cette décision équivaut au sacrifice d'une carrière intéressante, surtout pour les garçons. «N'en déplaise à qui voudra, écrit-il, notre population, trop pauvre pour faire un cours d'Étude, trouvait», au *High School*, le moyen de permettre à ses enfants d'obtenir «des positions qui leur permettait de gagner leur vie honorablement (...) N'oubliez pas qu'Ottawa n'est pas tout le Canada.»⁴⁵

⁴⁵CRCCF, C2/216/5, Fonds ACFÉO. – Lettre de P.S. Hudon à l'ACFÉO, Rockland, 30 août 1927. Le secrétaire de l'ACFÉO, Edmond Cloutier, lui répond que l'organisation scolaire prévalant à Ottawa a été adoptée à l'unanimité par les commissions scolaires du comté de Prescott. Il est également d'avis que les 5^e et 6^e Cours bilingues préparent convenablement les élèves peu importe le métier auquel ils se destinent. De plus, ils ont «l'avantage de pouvoir, s'ils le veulent ou si leurs moyens le leur permettent de se préparer à l'enseignement ou encore de continuer leurs études classiques.» Voir CRCCF, C2/216/5, Fonds ACFÉO. – Lettre d'Edmond Cloutier à P.S. Hudon, Ottawa, 31 août 1927.

À Plantagenet, l'ACFÉO entame des démarches auprès des commissaires du *High School*, à majorité francophone dès 1927, afin d'augmenter l'enseignement des matières en français.⁴⁶ La situation s'envenime à l'année scolaire 1932-1933. D'après le professeur de français de cet établissement, Wilfrid Lapensée, la principale, Mme Thompson, impose «sa clause restrictive de l'usage de la langue française dans l'école», réprimant en sa présence deux élèves francophones qui conversaient en français pendant la période de récréation. Elle demande aux élèves de parler uniquement anglais à l'école, faisant suite aux efforts récents de l'inspecteur Husband afin de convaincre les professeurs «que les élèves canadiens-français doivent converser en anglais pendant les récréations afin d'améliorer leur style.» Lapensée croit que l'inspecteur et la principale veulent rendre l'école unilingue anglaise. En septembre 1932, la principale aurait réduit le nombre d'heures accordées à l'enseignement du français afin d'augmenter les heures d'enseignement de l'anglais. Lors d'une discussion envenimée, Lapensée lui aurait dit que le *High School* de Plantagenet était une école bilingue et «que bilingue signifiait l'enseignement équitable des langues françaises et anglaises». Elle lui aurait répondu que les francophones ne possèdent que «de faibles connaissances en anglais.»⁴⁷ Lapensée, devant ce qu'il perçoit être du fanatisme convaincu, soumet son cas au Directeur de l'enseignement de l'Ontario, Amédée Bénéteau, mais ce dernier ne lui aurait offert aucun support.

Après avoir obtenu des renseignements sur le nombre d'élèves, d'enseignants et de commissaires francophones au *High School* de Plantagenet auprès du représentant local de l'ACFÉO

⁴⁶CRCCF, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'ACFÉO du 14 mars 1927, dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario», Tome I.

⁴⁷CRCCF, C2/66/12, Fonds ACFÉO. — Lettre de Wilfrid Lapensée à Edmond Cloutier, Plantagenet, 24 août 1934.

de cette ville⁴⁸, Edmond Cloutier demande au curé Leclerc d'intervenir auprès d'un de ses paroissiens, D. Titley, le préfet du Conseil des Comtés Unis de Prescott et Russell. Ce Conseil nomme trois des cinq membres du *High School Board*. Or, la commission n'a embauché que deux Canadiens français, dont un «anglicisé», alors que la principale est une protestante et les trois autres enseignants sont des Irlandais. La situation est inacceptable aux yeux de l'ACFÉO car 124 des 167 élèves sont des catholiques francophones, alors que seuls six élèves sont des protestants. L'ACFÉO aimerait donc que Titley use de son influence auprès des membres du conseil pour «les décider à nommer des successeurs plus justes» pour Plantagenet.⁴⁹ Puis l'ACFÉO écrit à dix autres membres du clergé de la région de Plantagenet pour entreprendre des démarches dans le but de remplacer au moins la moitié du personnel du *High School* de Plantagenet par de nouveaux enseignants francophones. La situation est alarmante, selon l'ACFÉO, car les dirigeants de l'association doutent que le *High School* de Plantagenet puisse adéquatement préparer ses élèves pour le cours de l'École normale ou celui des Arts de l'Université d'Ottawa.

Comment les nôtres peuvent-ils acquérir les connaissances suffisantes en français en fréquentant une école organisée comme le "High School" de Plantagenet l'est actuellement? De plus, quelle mentalité révèle une telle situation! Les élèves, les commissaires de langue française constituent la très forte majorité et ils donnent si peu d'importance au français. Le milieu où se trouve le "High School" est canadien-français. C'est dire que la population s'occupe peu du français, pas plus, du reste, que les parents des élèves canadiens-français. Il ne faut pas croire qu'une conduite démontrant une telle mentalité n'est pas remarquée au ministère de l'Instruction publique.⁵⁰

⁴⁸CRCCF, C2/215/1, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à A. Sénécal, Ottawa, 10 novembre 1933.

⁴⁹CRCCF, C2/215/1, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à l'abbé J. Leclerc, Ottawa, 16 novembre 1933.

⁵⁰Dans cette lettre, Edmond Cloutier donne le nom des professeurs avec leur «statut ethnique». Ainsi, selon lui, la principale, Mme Thompson, est une «anglaise protestante», les professeurs M. J. McGillivray, Mad. M. Hayes et Mad. Nora Roucelle, sont des «Irlandaises catholiques». M. Louis Cadieux est un «Canadien français anglicisé» et M. Wilfrid Lapensée est le seul «Canadien français». Voir CRCCF, C2/215/1. — Lettre d'Edmond Cloutier à l'abbé Séguin, Ottawa, (à suivre...)

L'ACFÉO demande donc à ces membres du clergé de convaincre les parents, les commissaires et les membres du Conseil de canton de rendre le *High School* de Plantagenet véritablement bilingue en plaçant le français au moins à égalité avec l'anglais dans l'enseignement des matières.

L'ACFÉO obtient l'appui du député Élie Bertrand pour régler le problème du *High School* de Plantagenet. Identifiant les trois commissaires responsables de cette «situation humiliante», Edmond Cloutier lui demande de suggérer discrètement aux membres du Conseil des comtés unis de faire un choix plus judicieux dans leur remplacement prochain. Il faut avant tout remplacer la principale du *High School* car il est «vraiment regrettable que les nôtres soient ainsi confiés à la garde d'une protestante et de professeurs étrangers, juste à l'âge le plus critique de leur vie.» Puis, l'ACFÉO informe l'Archevêque d'Ottawa de la situation dans laquelle se trouvent les catholiques francophones qui fréquentent le *High School* de Plantagenet.⁵¹ À la fin du mois de décembre 1933, Élie Bertrand donne une liste de tous les maires siégeant au conseil de comté et lui suggère d'en rencontrer, sous la direction du maire Lalonde, afin de remplacer les commissaires indésirables.⁵²

La question du *High School* de Plantagenet divise la population et cause des frictions. Les Commandeurs de l'Ordre de Jacques Cartier s'en inquiètent et pressent l'ACFÉO, en avril 1934, de faire «une pression énergique auprès des commissaires de la Haute école de Plantagenet afin de les amener à une meilleure compréhension de leurs devoirs nationaux.» Selon eux, il est impératif de

⁵⁰(...suite)

17 novembre 1933. Même lettre envoyé à l'abbé Milard, L'Orignal; au chanoine J. Gascon, St-Eugène de Prescott; à l'abbé U. Wilson, Curran; à D.D. Bélanger, Fournier; à Hamelin, Wendover; à Routhier, Treadwell; à Levac, Lefaiivre; à Rollin, St-Pascal Baylon; à Séguin, St-Isidore de Prescott; et à Duprat Ste-Anne de Prescott.

⁵¹CRCCF, C2/215/1, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à Mgr Forbes, Ottawa, 15 décembre 1933.

⁵²CRCCF, C2/215/1, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Élie Bertrand à Edmond Cloutier, 26 décembre 1933.

«remplacer Mrs Thompson, la principale protestante actuelle, par un des nôtres.»⁵³ Les Commandeurs de l'Ordre ne savent pas que l'ACFÉO est déjà occupée par ce dossier.⁵⁴ De fait, la commission scolaire du *High School* de Plantagenet demande l'aide de l'ACFÉO pour trouver un nouveau principal pour son école dès la fin du mois de mai 1934.⁵⁵

Au milieu des années trente, l'ACFÉO dirige son attention vers les *High Schools* car les francophones y semblent en danger d'y perdre des privilèges linguistiques et religieux. Par exemple, lorsque le Département d'éducation d'Ontario manifeste son désir d'abandonner les écoles modèles de Sturgeon Falls, Sandwich et Embrun, l'ACFÉO s'empresse d'appuyer les efforts déployés par les dirigeants catholiques francophones locaux pour convertir ces institutions en *High Schools* offrant des garanties aux francophones.

C'est ainsi que l'ACFÉO appuie fortement les efforts du curé, du maire et des commissaires d'Embrun lorsqu'ils présentent leur projet de convertir l'école modèle en *High School* public «bilingue» en 1935. Déjà, à la demande du gouvernement, le curé Forget a fait bâtir un pensionnat sous la direction des Soeurs Ste-Croix d'Ottawa «pour la protection et la formation morale et religieuse des futures institutrices.»⁵⁶ Maintenant, le Père Forget demande l'appui inconditionnel du ministre provincial des mines, Paul Leduc, et du député de Prescott, Aurélien Bélanger afin d'inciter la population de Casselman de s'unir à Embrun et «de se maintenir comme Canadiens-Français» en appuyant ce *High School* plutôt que le projet des anglophones du comté de Russell qui veulent aussi

⁵³CRCCF, C2/215/1, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Émile Lavoie, COJC, à Edmond Cloutier, 24 avril 1934.

⁵⁴CRCCF, C2/215/1, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Edmond Cloutier à Émile Lavoie, COJC, Ottawa, 30 avril 1934.

⁵⁵CRCCF, C2/215/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de H. Leduc à Edmond Cloutier, Plantagenet, 29 mai 1934.

⁵⁶CRCCF, C2/200/4, Fonds ACFÉO. — Lettre du curé J.U. Forget au maire d'Embrun et au député-adjoint de Prescott, Embrun, 31 mai 1935.

créer un *High School*. Ces derniers, afin d'obtenir l'appui des francophones de Casselman, auraient promis un professeur de français.⁵⁷

Finalement, le curé Forget réussit à obtenir l'appui de l'ACFÉO, du curé Edmond Lemieux de Casselman et de la majorité d'une assemblée de contribuables de l'école du village de Casselman, qui se montrent «satisfaits d'envoyer leurs enfants à l'école la plus proche [le *High School* d'Embrun] et les filles de préférence au pensionnat.»⁵⁸ Le *High School* d'Embrun ouvre ses portes en septembre 1935, en même temps que le *High School* de Sturgeon Falls, une autre ancienne école modèle bilingue.⁵⁹

Au début des années trente, l'ACFÉO estime ainsi que la meilleure éducation secondaire pour les francophones doit être prodiguée par des catholiques francophones, préférablement par des soeurs dans leurs couvents. Grâce à des arrangements plaçant les élèves francophones dans des édifices contrôlés par des communautés religieuses, ce principe est appliqué au sein des commissions de *High Schools* publics de Sudbury, Hawkesbury et Alexandria. Cependant, dans la plupart des *High Schools* «bilingues», la situation du français inquiète grandement l'ACFÉO.

5. Le Congrès de l'ACFÉO de 1934

Le Congrès de l'ACFÉO de 1934 marque la fin de la «lune de miel» avec le nouveau régime des écoles bilingues en Ontario. Plusieurs nationalistes canadiens-français croient que ce système a pour effet d'angliciser une génération de francophones. Certains pointent du doigt les nouveaux

⁵⁷CRCCE, C2/200/4, Fonds ACFÉO. — Lettre de J.U. Forget à Paul Leduc, Embrun, 26 juin 1935.

⁵⁸CRCCE, C2/200/4, Fonds ACFÉO. — Lettre de J.V. Bourbonnais à J.U. Forget, Casselman, 3 juin 1935.

⁵⁹CRCCE, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — Procès-verbal du 12 septembre 1935 dans «Livres historiques de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario», Tome I.

fonctionnaires de l'état ontarien, en particulier les Directeurs de l'enseignement français et de l'enseignement anglais, Amédée Bénétiau et W.J. Karr. Le principal de l'École normale de l'Université d'Ottawa, le Père oblat René Lamoureux, est également critiqué. On leur reproche de croire au système bilingue comme étant un idéal plutôt qu'une solution de transition vers un système unilingue français. Selon plusieurs membres influents de l'ACFÉO, leur attitude peut donner l'impression au Département d'éducation que les francophones sont satisfaits du régime bilingue en place.⁶⁰

Lors du Congrès de l'ACFÉO de 1934, l'abbé Stéphane Côté, curé de Chelmsford, présente un mémoire identifiant les principales lacunes du système des écoles bilingues fréquentées par les francophones. *Notre nouveau système scolaire* est divisé en trois parties: le système scolaire désirable; le système scolaire actuel; et les améliorations opportunes. Dans la première partie, le mémoire Côté demande un système scolaire catholique bilingue bénéficiant des mêmes avantages financiers que les autres écoles officielles de l'État, qui permettra de «pousser aussi loin que possible le développement de notre génie français et de maintenir intacte notre culture française, avec ses

⁶⁰En préparation du Congrès de 1934, le juge J.A.S. Plouffe, de Sudbury, veut faire en sorte que «les Sages de Sion découvrent de nouveau qu'il y a une question bilingue en Ontario.» Le recteur du Collège Sacré-Coeur lui dit «de ne pas dire toutes les vérités que je connais au sujet du présent système, de crainte que les gardiens de la foi et de la race y voient quelques exagérations», mais Plouffe ne veut pas se soumettre à ce stratagème. «Toronto a eu vent de notre congrès. La Synagogue grince des dents. Le grand prêtre Merchant, nous informe-t-on dépêchera à Sudbury cette semaine ses deux rabbins, Karr et Beneteau. Nous les attendons de pied fermes et nous ferons disparaître l'étoile afin qu'ils ne découvrent pas l'enfant.» Voir CRCCF, C2/188/28, Fonds ACFÉO. — Lettre de J.A.S. Plouffe à J.R. Hurtubise, 30 janvier 1934. De son côté, lors de son discours d'ouverture du huitième Congrès de l'ACFÉO de 1934, l'abbé Raymond annonce aux congressistes qu'ils auront à se prononcer sur les nouvelles réglementations qui ont remplacé le «trop fameux règlement XVII, plus ou moins aboli». Il leur demande d'être impartiaux car la survie de la langue française en Ontario en dépend: «Pour certaines gens, la lutte est déprimante, quand, surtout, leurs intérêts personnels y sont en jeu. Mais c'est le fait du petit nombre; la grande majorité de nos pères de famille ne seront pleinement satisfaits que le jour où leur langue sera enseignée en nos écoles de façon telle que leurs enfants puissent la parler et l'écrire correctement, et que leur mentalité, surtout, demeure ce qu'elle est, catholique et française; car nous n'avons pas le droit de laisser déformer notre mentalité nationale par une éducation trop hybride, encore moins d'exposer notre foi catholique au danger de la contamination.» CRCCF, C2/8/5, Fonds ACFÉO. — Abbé L. C. Raymond, prêtre, «Discours d'ouverture du huitième Congrès général des Canadiens français d'Ontario», 23 octobre 1934.

caractéristiques intellectuelles, morales et religieuses». Le mémoire Côté réclame un système scolaire semblable à celui que possèdent les anglophones du Québec. Concrètement, quelques principes fondamentaux doivent régir les écoles fréquentées par les francophones. D'abord, la langue française doit être la langue d'enseignement de toutes les matières au programme des cours primaire et secondaire, l'anglais ou toute autre langue seconde ne devant jamais prédominer. Les manuels doivent être «de facture, d'inspiration et de pensée françaises», tout comme les méthodes pédagogiques. Bien sûr, les francophones désirent apprendre l'anglais en raison du caractère bilingue du Canada. Cependant, le mémoire précise que l'enfant ne devrait jamais commencer l'étude proprement dite d'une langue seconde avant l'âge de neuf à dix ans. Enfin, le mémoire insiste pour que «nos écoles primaires et tout particulièrement secondaires» ne soient confiées qu'à des enseignants «de notre langue et de notre mentalité.»⁶¹ La seule exception acceptable serait l'enseignement de l'anglais par un professeur de langue anglaise au cours secondaire.

Le mémoire Côté reconnaît que le système scolaire bilingue mis en place en 1927 est de loin supérieur à ce qui prévalait pendant le Règlement 17. Les cours sont mieux organisés, les commissions scolaires mieux subventionnées, les méthodes pédagogiques supérieures, le personnel mieux qualifié et rémunéré, et des programmes bilingues sont en voie de développement. Cependant, le mémoire critique sévèrement l'état des écoles primaires bilingues. Il regrette particulièrement que l'enseignement de l'anglais commence dès la première année de scolarité. Au niveau secondaire, le mémoire est cinglant. On constate que la langue anglaise supplante la langue française dès le début du cours secondaire. Toutes les matières, sauf le français, sont enseignées en anglais. Conséquemment, explique le mémoire, les élèves francophones qui sortent de ces écoles, dont les

⁶¹CRCCF, C2/26/6, Fonds ACFÉO. — Côté, Stéphane, «Notre nouveau système scolaire», Ottawa, 1934.

candidats à l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa, n'ont généralement qu'une connaissance élémentaire du français. En outre, l'examen d'immatriculation est en anglais, sauf pour le latin, le grec et le français. Enfin, le mémoire déplore que les *High Schools* publics soient visités par des inspecteurs unilingues anglais, qui ne sont pas en mesure de donner «une direction appropriée» à l'enseignement du français inscrit au programme officiel.⁶²

Le mémoire Côté réclame ainsi la nomination d'un inspecteur pour les *High Schools* «bilingues» où le cours spécial de français est déjà organisé, ainsi que l'introduction graduelle dans les *High Schools* de l'enseignement bilingue des autres matières. De plus, Côté croit qu'il est temps de placer toutes les écoles bilingues sous l'autorité d'un seul Directeur de l'enseignement bilingue. Il attribue les problèmes des écoles bilingues directement aux Directeurs de l'enseignement français et anglais. On se dit surpris que des manuels en français ne soient toujours pas disponibles après sept ans pour des matières telles que le français, l'anglais, la géographie, l'histoire et la littérature français et ce, en dépit des recommandations du rapport Scott-Merchant-Côté. Bref, le mémoire Côté demande un Directeur de l'enseignement bilingue qui remplacerait les Directeurs de l'enseignement du français et de l'anglais en place. L'objectif ultime est la création d'un système scolaire où le français serait la langue principale de la première année du cours primaire à la dernière année du cours secondaire.⁶³

Le Comité exécutif accorde deux séances régulières au mémoire Côté lors du Congrès de l'ACFÉO de 1934. Le texte est étudié et édité afin d'être envoyé de façon officielle à des dirigeants politiques et religieux, dont les évêques de langue française du Canada, les députés franco-ontariens

⁶²*Ibid.*

⁶³CRCCF, C2/26/6, Fonds ACFÉO. — Côté, Stéphane, «Notre nouveau système scolaire», Ottawa, 1934.

et les inspecteurs bilingues d'Ontario.⁶⁴ Quelques semaines plus tard, le président de l'ACFÉO, Paul-Émile Rochon, recommande au Comité administratif d'adhérer à ses recommandations principales. Il insiste pour que les dirigeants franco-ontariens se concentrent sur la francisation des *High Schools* fréquentés par des francophones: «Après avoir repris le contrôle de nos écoles primaires, n'est-il pas dans l'ordre que nous ambitionnions maintenant de franciser, dans une mesure pour le moins convenable, notre enseignement secondaire?»⁶⁵ Le président de l'ACFÉO croit que seule la francisation des *High Schools* peut assurer la survie du système des écoles bilingues, qui a besoin d'un recrutement régulier d'enseignants, de principaux, d'inspecteurs et de directeurs francophones compétents.

6. Pour la francisation des écoles bilingues

Pour l'ACFÉO, la francisation des *High Schools* passe par la nomination d'un Directeur de l'enseignement français et d'un inspecteur d'écoles secondaires bilingues. À l'été 1935, l'ACFÉO projette l'introduction du français avancé (*Special French*) dans les *High Schools* de Kirkland Lake, Penetanguishene, Alexandria et Iroquois Falls.⁶⁶ Toutefois, des crises scolaires liées à la création de 5^e Cours bilingues éclatent à Sudbury et Penetanguishene. Pour l'ACFÉO, ces crises soulignent l'urgence de s'occuper des *High Schools* publics fréquentés par les francophones.

⁶⁴CRCCF, C2/26/6, Fonds ACFÉO. — «Activités du Comité exécutif du 23 octobre 1934 au 8 novembre 1935», Ottawa, Fonds ACFÉO, 8 novembre 1935.

⁶⁵CRCCF, C2/26/6, Fonds ACFÉO. — Lettre de Paul-Émile Rochon aux membres du Comité administratif de l'ACFÉO, Ottawa, 31 décembre 1934.

⁶⁶CRCCF, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'ACFÉO du 12 juillet 1935, dans «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario», Tome I.

En avril 1935, la Commission des écoles publiques de Penetanguishene, inquiète de voir le *High School Board* abandonner son cours de français avancé, adopte une résolution lui rappelant son devoir envers les finissants des écoles primaires bilingues et les élèves francophones du *High School*⁶⁷. La Commission du *High School* lui répond que son 5^e Cours bilingue n'a pas été un succès à cause de la mauvaise préparation des élèves francophones à l'école primaire bilingue publique. Elle estime que trop d'institutrices de cette école ne sont pas assez qualifiées autant en français qu'en anglais car elles ne détiennent qu'un certificat de 3^e classe.⁶⁸ Un informateur au journal *Le Droit*, rapporte que la Commission des écoles publiques a demandé aux Soeurs de St-Joseph de démissionner. Elles sont en charge de l'école primaire bilingue mais ne possèdent pas les qualifications désirées pour l'enseignement bilingue et ne veulent pas enseigner sous le principalat d'enseignantes laïques.⁶⁹

Mis au courant de l'attitude des Soeurs de St-Joseph, le Père Arthur Joyal insiste pour que la population francophone de Penetanguishene tienne fermement à leurs droits: les soeurs en charge des classes bilingues doivent fournir un personnel enseignant qualifié. Comme ce n'est pas le seul endroit où les Soeurs de St-Joseph ne se montrent pas à la hauteur, Joyal propose de soumettre le cas aux autorités religieuses supérieures.⁷⁰ Une délégation de la Commission des écoles publiques obtient l'autorisation de l'Archevêque de Toronto, Mgr McGuigan, pour remplacer les soeurs en

⁶⁷CRCCF, C2/214/4, Fonds ACFÉO. — Copie d'une lettre de la Commission des écoles publiques de Penetanguishene au *High School Board* de Penetanguishene, Penetanguishene, 4 avril 1935.

⁶⁸CRCCF, C2/214/4, Fonds ACFÉO. — Copie d'une lettre de P.A. McDonald à Joe McNamara, Penetanguishene, 25 juin 1935.

⁶⁹CRCCF, C2/214/4, Fonds ACFÉO. — Copie d'une lettre d'Arthur Picotte au journal *Le Droit*, Penetanguishene, 7 juillet 1935.

⁷⁰CRCCF, C2/214/4, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Arthur Joyal à Arthur Picotte, Ottawa, 26 juillet 1935.

charge des classes bilingues par des Soeurs de Ste-Croix.⁷¹ En septembre 1935, deux des trois soeurs de St-Joseph ayant failli le cours d'été bilingue de l'Université d'Ottawa, deux soeurs Ste-Croix sont embauchées pour prendre charge du cours bilingue à l'école publique, les soeurs de St-Joseph conservant le cours anglais. L'année suivante, ne pouvant remplir les exigences du programme, ces dernières se retirent.⁷²

La situation à Penetanguishene continue à s'envenimer lorsque le *High School Board* décide, en l'absence du Père Brunelle, le représentant de la Commission des écoles publiques, de congédier l'enseignante de français avancé. Cette dernière est une diplômée de l'Université de Montréal ayant été embauchée deux années plus tôt par le Père Brunelle. Le *High School Board* embauche à nouveau une enseignante anglophone, en l'absence du Père Brunelle, malade depuis deux ans, ce qui l'empêche de remplir ses fonctions à la cure de sa paroisse.⁷³ À la fin de l'année 1935-36, le Directeur de l'enseignement français en Ontario, Amédée Bénéteau, la juge inapte à enseigner le français avancé et recommande de la remplacer.⁷⁴ La visite et la recommandation de Bénéteau oblige le *High School Board* à embaucher un francophone.

Pour l'ACFÉO et le Père Joyal, la crise scolaire à Penetanguishene prouve encore une fois que le français ne peut être protégé que par des enseignants francophones laïcs ou religieux formés dans des institutions bilingues canadiennes-françaises. Le cas de Sudbury est, par contre, plus troublant. À la rentrée de 1935-36, l'organisation scolaire bilingue de Sudbury est en crise. La commission des

⁷¹D'abord réticent, Mgr McGuigan, change d'idée quand l'inspecteur des écoles bilingues Payette lui explique comment ce plan a bien fonctionné ailleurs dans la province. CRCCF, C2/214/4, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Arthur Picotte à l'ACFÉO, Penetanguishene, 28 juillet 1935.

⁷²CRCCF, C2/214/5, Fonds ACFÉO. — «Situation du français dans la région de Pénétanguishene», s.l. [ca. 1950].

⁷³CRCCF, C2/214/4, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Arthur Picotte à l'ACFÉO, Penetanguishene, 28 juillet 1935.

⁷⁴CRCCF, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Arthur Picotte à Arthur Joyal, 17 mai 1936.

écoles séparées ne peut plus payer le salaire de l'enseignante du 5^e Cours qu'elle avait à sa charge au Couvent.⁷⁵ La principale de l'école doit demander, aux dirigeantes de la communauté des Soeurs Grises à Ottawa, une religieuse enseignante pour remplacer l'enseignante laïque sans quoi elle contemple la fermeture du 5^e Cours au couvent. De plus, la Commission des écoles séparées a aussi décidé de ne plus couvrir les frais de dépenses des élèves du 5^e Cours et de demander aux parents de payer les frais (4\$ par mois).⁷⁶ L'impact est immédiat: la majorité des élèves de l'école séparée qui ont réussi l'examen d'entrée (environ 30 sur 48) ne s'inscrivent pas au 5^e Cours bilingue du couvent, les parents préférant les diriger au *Technical High School* ou au *High School* de Sudbury où l'enseignement est gratuit. Cette situation irrite Soeur St-Lorenzo, enseignante au 6^e Cours du couvent, qui croit que «ces 30 petits Canadiens français, noyés dans ce flot d'environ 600 anglais, protestants pour la plupart, sont perdus pour nous.» Le résultat, selon elle, sera dramatique non seulement pour la cause canadienne-française de Sudbury, mais aussi pour les soeurs elles-mêmes qui auront bien de la difficulté à former des enseignantes et à assurer leur propre recrutement.⁷⁷ De son côté, le Directeur du Secrétariat de l'ACFÉO, le Père Arthur Joyal croit qu'il est urgent d'introduire un cours de français avancé au *High School* de Sudbury.

En 1935, les dirigeants de l'ACFÉO réalisent que de plus en plus d'élèves francophones passent directement de l'école primaire au *High School* public. Au plus fort de la crise économique des années trente, ils croient qu'il est naturel pour les parents d'envoyer leurs enfants vers des institutions pour lesquelles ils paient leur part de taxes. Plutôt que de tenter de les en empêcher, ils

⁷⁵L'autre soeur enseignante est à la charge de la commission du *High School*.

⁷⁶CRCCF, C2/218/2, Fonds ACFÉO. — Lettre de Soeur St-Lorenzo à Arthur Joyal, Sudbury, 23 août 1935.

⁷⁷CRCCF, C2/218/2, Fonds ACFÉO. — Lettre de Soeur St-Lorenzo à Arthur Joyal, Sudbury, 5 septembre 1935.

décident de diriger leurs efforts «vers la francisation de ces écoles secondaires, et ce, au moins par l'organisation d'un cours de français plus rationnel et plus méthodique, sous le contrôle d'un inspecteur bilingue attitré.»⁷⁸ Ils veulent multiplier le nombre de cours de français avancé alors offert dans douze *High Schools* «bilingues». Il s'agit donc de stimuler, d'encourager et de diriger les différents groupes francophones dans les milieux urbains qui pourraient l'obtenir.

L'ACFÉO obtient l'appui du gouvernement libéral de Mitch Hepburn dans son projet de francisation des écoles bilingues. Le ministre des mines, Paul Leduc, déclare que son gouvernement est disposé à tenir compte des vœux exprimés par le Congrès de l'ACFÉO de 1934.⁷⁹ Au printemps 1935, le Premier ministre Hepburn nomme une Commission d'enquête chargée d'étudier les manuels scolaires utilisés dans les écoles bilingues ontariennes. L'un des commissaires est l'inspecteur des écoles bilingues de Windsor, Robert Gauthier. Fils du Dr L.-P. Gauthier d'Ottawa, il est un diplômé de l'Université d'Ottawa. Au mois de novembre, il est nommé examinateur-en-chef des candidats spécialistes en français fréquentant le *College of Education* d'Ontario à Toronto par le Ministère de l'éducation d'Ontario. Pour la première fois, le Ministère de l'éducation s'assure de la compétence orale en français des candidats à l'enseignement du français avancé dans les *High Schools* de la province.⁸⁰ Lors des travaux de la Commission d'enquête sur les manuels scolaires, Robert Gauthier établit des liens solides avec l'ACFÉO. Gauthier a la même vision que l'ACFÉO en ce qui a trait au rôle des écoles secondaires en Ontario français. Il croit qu'il est nécessaire d'envoyer les jeunes gens et les jeunes filles «dans nos bons collèges et couvents bilingues de la province (...) pour nous assurer

⁷⁸CRCCF, C2/10/4, Fonds ACFÉO. — «Activités de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario du 23 octobre 1934 au 8 novembre 1935», 8 novembre 1935.

⁷⁹Charles Gautier, «Des lacunes à combler», *Le Droit*, 26 février 1935.

⁸⁰«M. R. Gauthier a été nommé examinateur», *Le Droit*, 6 novembre 1935.

des chefs véritablement canadiens-français.»⁸¹ À Windsor, Gauthier a réussi à faire remplacer toutes les institutrices en poste par des institutrices laïques «canadiennes-françaises compétentes», dont huit sont diplômées de l'École Normale bilingue de l'Université d'Ottawa. Il conçoit cette mesure comme temporaire car il espère convaincre l'évêque de London, Mgr John Thomas Kidd, de la nécessité d'augmenter le nombre d'institutrices religieuses, préférablement des Soeurs grises ou des Soeurs de Ste-Croix, pour améliorer le rendement des classes bilingues.⁸²

Bref, Robert Gauthier correspond à ce directeur de l'enseignement français que réclamait l'ACFÉO. Le Père Arthur Joyal, en particulier, espère que l'ACFÉO pourra enfin établir un système d'écoles bilingues qui pourrait devenir un «modèle» pour «nos compatriotes des provinces anglaises qui y sont malheureusement astreints comme nous de l'Ontario», grâce à ce nouveau Directeur du français, «un compatriote pur sang, formé d'après nos disciplines classiques, puisées aux sources les plus pures et les plus traditionnelles de notre génie français.»⁸³

7. Conclusion

Dans son rapport de fin d'année 1937, le Comité exécutif de l'ACFÉO se réjouit de la nomination de Robert Gauthier au poste de Directeur de l'enseignement français en Ontario. Les

⁸¹CRCCF, C2/223/4, Fonds ACFÉO. — Lettre de Robert Gauthier à Edmond Cloutier, Windsor, s.d.

⁸²Robert Gauthier réussit à convaincre la commission des écoles séparées de Windsor, et en particulier un commissaire irlandais récalcitrant, grâce au rapport de la Commission des manuels scolaires qui révèle que l'enseignement du français dans les écoles bilingues de Windsor est dans un état lamentable. Le rapport est adopté unanimement par la Commission des écoles séparées de Windsor qui accepte la recommandation d'augmenter le nombre de classes bilingues dans les écoles séparées. «Franchement», confie Robert Gauthier à Edmond Cloutier, gérant du journal *Le Droit*, «ma foi que je sentais diminuer sous le coup des nombreuses attaques ouvertes et sournoises de certaines religieuses et de certains membres du clergé, s'est considérablement affermie à la vue de cette intervention divine qui s'est manifestée très clairement.» CRCCF, C2/223/4, Fonds ACFÉO. — Lettre de Robert Gauthier à Edmond Cloutier, Windsor, 24 mai 1937.

⁸³AUSP, HEC881A78C2, Fonds Arthur Joyal. — «Sommaire de la causerie sur la question des écoles primaires des Franco-Ontariens, donné à la première réunion des Représentants des Sociétés Nationales de toutes les provinces du Canada, tenue à Montréal», Montréal, 19 janvier 1936.

membres du Comité exécutif estiment que Gauthier, un homme «joliment versé dans la connaissance des deux langues du pays et déjà au fait des questions, aussi délicates que complexes, de la pédagogie bilingue», sera en mesure de donner un visage français aux écoles bilingues fréquentées par les francophones. Le Comité exécutif estime que l'un des principaux dossiers est la francisation des *High Schools* «soi-disant bilingues». Il souhaite que la douzaine de ces institutions offrent une atmosphère «plus favorable à l'éducation nationale» et que le cours de français se donne selon un programme mieux adapté aux besoins des francophones.⁸⁴ Maintenant que les écoles bilingues sont sous l'autorité de Robert Gauthier, l'ACFÉO croit qu'il est temps pour le Ministère de l'éducation d'accorder un inspecteur d'écoles secondaires francophone pour les *High Schools* bilingues, afin de s'assurer que le cours de français avancé soit toujours confié à un professeur catholique francophone compétent.

⁸⁴CRCCF, C2/19/4, Fonds ACFÉO. — Travail du Comité Exécutif au cours de l'année 1937.

CHAPITRE 3

«NOUS N'AVONS PAS LES MOYENS DE NOUS "EFFRITER" DE LA SORTE»: LES FRANCOPHONES ET LA FRÉQUENTATION DES ÉCOLES PUBLIQUES, (1938-1945)

À la fin des années trente, les dirigeants catholiques franco-ontariens constatent que la Crise économique a favorisé la fréquentation des *High Schools* publics par les francophones plutôt que la fréquentation des institutions d'enseignement secondaire catholiques privées. Ils cherchent alors une solution pour améliorer l'enseignement du français et l'encadrement religieux dans les *High Schools*. Mais lorsque des dirigeants francophones entament une campagne pour favoriser la fréquentation des écoles secondaires publiques par les francophones au début de la Deuxième guerre mondiale, des dirigeants catholiques francophones se soulèvent pour la dénoncer. Entre 1938 et 1945, une rivalité se développe entre les dirigeants francophones qui cherchent à développer une élite économique et les dirigeants catholiques francophones qui cherchent avant tout à former une élite catholique.

1. Pour un assainissement de «l'atmosphère morale et patriotique des "High Schools"»

À l'aube de la Deuxième Guerre mondiale, le réseau d'institutions d'enseignement secondaire catholiques privées est déjà en crise financière dans les principaux centres urbains de l'Ontario où se retrouvent les francophones. La majorité des commissions des écoles séparées ont de la difficulté à entretenir des 5^e Cours, qui constituent maintenant les deux premières années du secondaire, à même leurs subventions destinées à entretenir les classes du primaire (1^{re} à la 8^e année). Soutenues par l'ACFÉO, ces commissions tentent toutefois de préserver ces 9^e et 10^e années, ainsi que les institutions d'enseignement secondaire catholiques privées, dans l'espoir que le gouvernement

ontarien reconnaisse un jour le droit à l'école secondaire confessionnelle aux catholiques. Pour l'ACFÉO, une telle reconnaissance faciliterait la création d'un réseau d'écoles secondaires catholiques bilingues adaptées aux besoins des francophones.

D'autre part, les dirigeants catholiques francophones apprécient l'ampleur du phénomène de la fréquentation des écoles secondaires publiques par les francophones. Même si plusieurs condamnent ces institutions, le Directeur du Secrétariat de l'ACFÉO, le Père Arthur Joyal, est l'un de ceux qui favorisent la francisation des écoles secondaires publiques fréquentées par les francophones. Lors du Congrès de l'ACFÉO de 1938, Joyal déclare que les catholiques francophones dans les écoles secondaires publiques sont dans une situation critique car ils ne reçoivent pas suffisamment d'enseignement français et d'enseignement religieux. Selon lui, l'idéal serait de confier ces écoles à des soeurs enseignantes francophones. Or, les religieuses sont présentes seulement dans trois d'entre elles, soit à Alexandria, Hawkesbury et Sudbury. Joyal estime que le peu d'influence exercée par les Soeurs dans les écoles secondaires publiques affecte profondément l'éducation religieuse des francophones. Il souhaite que les francophones forment de nouveaux collèges classiques et des couvents dans les principales régions de l'Ontario français. Mais il réalise que la Crise économique a vidé bon nombre d'institutions d'enseignement secondaire catholiques privées. C'est pourquoi il préconise l'assainissement de «l'atmosphère morale et patriotique des "High Schools" vers lesquels se dirigent la plupart [des] jeunes filles qui se destinent à l'enseignement.»¹

En effet, l'admission à la nouvelle École normale de l'Université d'Ottawa, ouverte en 1927, exige un diplôme d'enseignement secondaire bilingue. Or, en créant le cours de français avancé

¹Arthur Joyal, «Les Religieuses et nos écoles bilingues de l'Ontario», *Le Droit*, 5 février 1938.

(*Special French*), le Département d'éducation a favorisé la fréquentation des *High Schools* par les candidats à l'enseignement primaire. C'est pourquoi le Père Joyal estime qu'il est urgent de placer davantage de religieuses enseignantes francophones dans les écoles secondaires publiques. Ainsi, les candidats à l'enseignement dans les écoles primaires bilingues séparées seraient mieux encadrés du point de vue religieux. Cela permettrait également d'inciter des jeunes filles à entrer dans un ordre religieux. Telles quelles, les écoles secondaires publiques «sont encore loin d'être des pépinières de vocations, et», selon Joyal, «mal inspirés seraient les instituts religieux qui chercheraient, avec plus ou moins de discrétion, à s'y recruter.»²

Le Congrès de l'ACFÉO de 1938 marque une première prise de contact entre l'ACFÉO et les enseignants francophones oeuvrant dans les *High Schools* publics. Invité par le Comité exécutif de l'ACFÉO, Adélard Lajeunesse, le principal du *High School* de Rockland, supplie l'ACFÉO de travailler à la francisation des *High Schools* dits bilingues en créant des classes distinctes où les enseignants catholiques francophones peuvent offrir un enseignement aux besoins des élèves francophones. Selon Lajeunesse, ces écoles pourraient alors devenir «un pied-à-terre pour nos jeunes Canadiens-français en face de la marée toujours grandissante de l'anglicisation.»³ Aussi exprime-t-il le voeu de voir se multiplier les carrières d'enseignants francophones dans les *High Schools* bilingues. De cette façon, le personnel enseignant de ces écoles serait majoritairement francophone.

²*Ibid.*

³Habilement, Lajeunesse louange les communautés religieuses qui dirigent des maisons d'enseignement secondaire catholiques privées. Il croit que le succès des *High Schools* publics bilingues a été fait à leur dépend pour deux raisons: la crise économique et la préférence du gouvernement ontarien pour les écoles secondaires publiques. CRCCF, C2/9/3, Fonds ACFÉO. — «Nos High Schools et l'enseignement du français», rapport présenté au Congrès de l'ACFÉO de 1938 par Adélard Lajeunesse, p.5.

Lajeunesse soutient que les *High Schools* publics ne sont pas condamnables du point de vue religieux lorsque leur direction est confiée à un catholique:

Je prétend que dans les écoles où les principaux et la majorité sinon la totalité des professeurs sont catholiques, les enfants sont surveillés et guidés selon les principes catholiques. Elles ne sont peut-être pas d'excellentes pépinières de vocations religieuses, cependant nous accomplissons tout ce qui est humainement possible pour enraciner dans le coeur de nos élèves de la race l'amour du catholicisme.⁴

Afin de «franciser» les écoles secondaires bilingues publiques, Lajeunesse réclame la nomination d'un inspecteur des écoles secondaires bilingues, qui aurait la «liberté de réunir ses professeurs, d'avoir son congrès, d'organiser ses concours.»⁵ Cet inspecteur guiderait aussi les enseignants francophones dans la francisation de leurs cours.

À l'unanimité, le Congrès de l'ACFÉO de 1938 adopte une résolution en faveur de la nomination d'un inspecteur bilingue, c'est-à-dire francophone, pour les *High Schools* «bilingues».⁶ Selon le Sénateur Louis Côté, cette nomination serait une reconnaissance légale des écoles secondaires bilingues, ce qui mènerait également à la reconnaissance du droit à l'enseignement de certaines matières en français.⁷

Ainsi, à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale, l'ACFÉO affiche une ouverture envers les écoles secondaires publiques. On considère que ces institutions seraient acceptables du double point

⁴CRCCF, C2/9/3, Fonds ACFÉO. — «Nos High Schools et l'enseignement du français», rapport présenté au Congrès de l'ACFÉO de 1938 par Adélar Lajeunesse, p. 7.

⁵*Ibid.*

⁶La résolution se lit comme suit: «IL EST RÉSOLU que l'Association Canadienne-Française d'Ontario demande au Gouvernement de nommer un inspecteur bilingue pour tous nos High Schools où le Ministère jugera opportun de le faire.» CRCCF, C2/9/4, Fonds ACFÉO. — Résolution 16 du Congrès de l'ACFÉO adoptée le 13 octobre 1938.

⁷CRCCF, C2/9/3, Fonds ACFÉO. — Allocution de l'honorable Sénateur L. Côté au 9^e Congrès de l'Association Canadienne Française d'Éducation d'Ontario, 12 octobre 1938.

de vue catholique et français si les élèves francophones recevaient leur formation d'enseignants catholiques francophones, préférablement des religieux. D'autre part, la nomination d'un inspecteur bilingue fournirait une preuve tangible que les écoles secondaires publiques peuvent convenir aux catholiques de langue française en Ontario.

2. La campagne en faveur des écoles secondaires publiques bilingues

Les efforts de l'ACFÉO et des enseignants de *High Schools* francophones en faveur de la francisation des écoles secondaires publiques bilingues reçoivent l'appui de Robert Gauthier qui est nommé, en 1937, Directeur de l'enseignement français en Ontario par le Premier ministre libéral Mitchell Hepburn. Gauthier, qui est un diplômé de l'Université d'Ottawa, est un «homme providentiel» qui, selon le Père Arthur Joyal, permettra aux catholiques francophones de sauvegarder leur langue et, ainsi, leur foi.⁸

De fait, Robert Gauthier entreprend une campagne pour introduire le cours de français avancé dans plusieurs écoles secondaires publiques et pour inciter les élèves francophones à fréquenter ces écoles. Dans son premier rapport officiel, il remarque déjà que les élèves francophones qui se rendent au secondaire forment un groupe trop restreint. En effet, les inscriptions entre la 5^e et la 10^e année du primaire baissent abruptement. De plus, un grand nombre ont déjà abandonné pendant les deux premières années du primaire. Enfin, statistiques à l'appui, Gauthier montre que près de la moitié des élèves francophones du primaire sont trop âgés pour leurs classes respectives. D'où le faible pourcentage qui poursuivent des études secondaires. Ainsi, il constate que seulement 20 p.

⁸CRCCF, P255-3/2/25, Fonds Robert-Gauthier. — Lettre du Père Arthur Joyal à Robert Gauthier, Ottawa, 10 mai 1937.

cent des élèves francophones qui entreprennent des études secondaires complètent leur 12^e année et que moins de 4 p. cent entament la 13^e année, l'année pré-universitaire.⁹

Pour Robert Gauthier, la solution la plus efficace est de reporter l'enseignement de l'anglais à la troisième année dans les écoles primaires bilingues et de placer le français au premier plan durant les années suivantes. De plus, il encourage la formation de jardins d'enfants, où les enfants francophones pourront acquérir un meilleur bagage linguistique afin de mieux réussir durant les premières années de scolarité. Il incite donc les inspecteurs et les enseignants à créer des «Home and School Clubs», des associations de parents-maîtres où les éducateurs pourraient convaincre les parents et les enfants francophones de l'importance d'une bonne éducation.¹⁰

La campagne de Gauthier en faveur d'une meilleure fréquentation des écoles secondaires publiques obtient un succès immédiat. Entre 1938-39 et 1941-42, le nombre d'élèves francophones inscrits au cours de français avancé dans ces écoles grimpe de 839 et 1249, soit une augmentation de 49 p. cent.¹¹ Dès 1939, Gauthier fixe un objectif concret: gonfler le pourcentage d'élèves francophones inscrits dans les écoles secondaires, par rapport au nombre total d'élèves francophones inscrits dans le système scolaire ontarien, de six à au moins 18 ou 20 p. cent.¹²

Mais la campagne de Gauthier en faveur des écoles secondaires publiques pose la question du maintien des 5^e Cours dans les principales villes de l'Ontario français, notamment à Ottawa et à

⁹Pour l'ensemble de l'Ontario, le taux d'élèves qui s'inscrivent et complètent le cours secondaire est de 24 p. cent, alors que 11 p. cent des élèves ontariens qui entament des études secondaires s'inscrivent en 13^e année. Voir *Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King, 1937.

¹⁰«Appendix D: Report of the Director of French Instruction on the Schools attended by French-speaking pupils», *Report of the Department of Education for 1938*, Toronto, Printer to the King, 1938

¹¹*Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King, 1942.

¹²«Report of the Director of French Instruction», *Report of the Department of Education for 1939*, Toronto, Printer to the King.

Sudbury. Cette question des 5^e Cours prend une nouvelle importance lorsque le Ministère de l'éducation décide d'offrir l'inspection aux institutions d'enseignement secondaire catholiques en janvier 1940 afin de leur permettre de recevoir des octrois provinciaux. Le Père Arthur Joyal et le Comité exécutif de l'ACFÉO sont alarmés car ils estiment que cette inspection suscitera l'opposition des évêques. Le Père Joyal s'informe auprès des autorités des institutions d'enseignement secondaires catholiques privées d'Ottawa afin de connaître leur position. La Mère Supérieure du Pensionnat de la Rue Rideau a déjà accepté l'invitation mais songe à demander officiellement que la visite soit effectuée par un inspecteur catholique parlant très bien le français. Les directeurs et directrices des quatre institutions d'enseignement catholiques privées d'Ottawa approchées par le Ministère sont d'accord pour attendre une semaine avant de prendre leur décision.¹³

Les membres du Comité exécutif de l'ACFÉO organise, le 30 janvier 1940, une réunion durant laquelle ils s'accordent pour demander officiellement un «inspecteur bilingue des maisons d'enseignement secondaire», condition jugée essentielle pour rendre l'inspection des institutions catholiques par l'État acceptable. Présent lors de cette réunion, Robert Gauthier décrit les qualifications que doivent posséder les candidats à ce poste.¹⁴ Après avoir dressé une liste de candidats francophones, le Comité exécutif complète un mémoire demandant la nomination d'un inspecteur bilingue pour l'inspection des écoles secondaires bilingues qu'Ernest Désormeaux et Edmond Cloutier soumettent aux autorités provinciales.¹⁵

¹³CRCCF, C2/68/8, Fonds ACFÉO. — Entrevue avec les autorités des institutions indépendantes d'Ottawa. Re: Nomination d'un inspecteur bilingue de High Schools, Ottawa, 1^{er} février 1940.

¹⁴CRCCF, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario, tome 1», Assemblée régulière des membres du Comité exécutif du 30 janvier 1940, p.81 à 84.

¹⁵CRCCF, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario, tome 1», Assemblée spéciale du Comité exécutif du 31 janvier 1940.

D'autre part, la présence de Robert Gauthier au poste de Directeur de l'enseignement français en Ontario amène les Commissions scolaires séparées de plusieurs localités francophones à considérer le transfert de leurs 5^e Cours vers le réseau public. C'est le cas à Sudbury, où la Commission des écoles séparées maintient des classes de la 9^e à la 12^e années depuis le milieu des années vingt, grâce à une entente avec la Commission de l'école secondaire publique. Cette dernière a établi des classes parallèles pour les élèves francophones dans les locaux du Couvent des Soeurs grises, c'est-à-dire dans l'école séparée. Mais ces classes sont complètement financées par les parents.¹⁶

L'arrangement de Sudbury est rendu difficile dès 1935 car un nombre croissant d'élèves catholiques préfèrent se diriger vers le *High School* public. En mai 1937, le Comité local de l'ACFÉO, composé de plusieurs membres de la Commission des écoles séparées, songe à transférer les 9^e et 10^e années de l'école séparée au *High School*. Les commissaires sont d'avis que les parents sont incapables de payer plus longtemps la cotisation obligatoire de \$4.00 par élève. En fait, le nombre d'élèves diminue rapidement et met en danger l'existence même du 6^e Cours bilingue. De plus, les Soeurs enseignantes considèrent qu'elles sont insuffisamment rétribuées, et elles se croient incapables de continuer ce sacrifice. Or, les commissaires croient que Robert Gauthier pourra obtenir immédiatement la création d'un cours de français avancé au *High School*, ce qui leur donne la garantie que les élèves francophones auront accès à un enseignement en français équivalent à ce qu'ils peuvent recevoir dans les 9^e et 10^e années de l'école séparée. Quant au curé de la paroisse Sacré-Coeur de Sudbury, il préfère voir les élèves francophones fréquenter les écoles secondaires

¹⁶Pierre Ouellette, «Éducation et économie», dans Guy Gaudreau, *Bâtir sur le roc. De l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Prise de Parole, 1984, p.49-58

publiques, plutôt que des les voir abandonner l'école après la 8^e année pour aller travailler à «l'atelier protestant et anglais» où ils «subissent de toute manière l'influence du milieu.»¹⁷ L'Association d'éducation de Sudbury veut donc permettre aux élèves francophones de compléter au moins une partie de leur cours secondaire dans une école secondaire publique où la présence de nombreux francophones justifie la création de classes bilingues distinctes.

L'ACFÉO appuie initialement les démarches de l'Association d'éducation de Sudbury auprès des autorités gouvernementales, à la condition que chaque classe d'élèves francophones soit dirigée par des Soeurs grises et dans des écoles séparées.¹⁸ Mais le Comité exécutif de l'ACFÉO revient sur sa décision lorsqu'il apprend que le refus des Soeurs grises de maintenir les 9^e et 10^e années est à l'origine du projet. Le Père Arthur Joyal s'entend alors avec la Supérieure des Soeurs Grises d'Ottawa qui accepte de «fournir gratuitement pour les classes de [9^e et 10^e années] les services de deux institutrices à condition que ses maîtresses des cours primaires reçoivent le même salaire que les institutrices laïques.»¹⁹ Le *statu quo* est maintenu, mais le clergé local considère qu'il est nécessaire de poursuivre les démarches après l'école secondaire publique de Sudbury.

En avril 1940, le manque d'espace dans les écoles séparées de Sudbury amène l'Association d'éducation et la Commission des écoles séparées de Sudbury à reconsidérer le transfert de ses classes de la 9^e à la 12^e années à l'école secondaire publique. Cette fois-ci, l'ACFÉO est alarmée. Elle voit dans l'abandon de ces cours «un recul déplorable et un exemple qui pourrait être suivi ailleurs»; elle considère «que l'on est trop porté à oublier le point de vue catholique dans

¹⁷CRCCF, C2/218/2, Fonds ACFÉO. — Lettre de Rodolphe Tanguay à Arthur Joyal, Sudbury, 22 mai 1937.

¹⁸CRCCF, C2/218/2, Fonds ACFÉO. — Résolution votée à l'unanimité le 28 mai 1937.

¹⁹CRCCF, C2/218/2, Fonds ACFÉO. — Résolution de l'ACFÉO, 1^{er} juin 1937 et lettre de [MB/JB] à Rodolphe Tanguay, Ottawa, 16 juin 1937.

l'enseignement.»²⁰ Néanmoins, l'Association canadienne-française d'éducation de Sudbury demande à l'organisation provinciale de l'appuyer dans ses démarches auprès des autorités provinciales afin d'organiser des classes distinctes pour regrouper les élèves francophones au *High School* de Sudbury. La situation est urgente car la Commission des écoles séparées a décidé de reprendre les locaux des 9^e à la 12^e années pour les classes du niveau primaire. Regrettant cette décision, «en raison de la perte de garanties qu'offrait cet état de choses au point de vue religieux et français», le Comité régional de Sudbury demande alors à l'ACFÉO de l'aider dans ses démarches pour obtenir une section française au *High School* de Sudbury.²¹

Cette demande arrive au même moment où la Commission des écoles séparées d'Ottawa songe sérieusement à abandonner ses 9^e et 10^e années. Pour l'ACFÉO, cela démontre que le système des 5^e Cours bilingues ne peut pas survivre bien longtemps. Au printemps 1940, l'ACFÉO adopte une attitude de résignation face à l'abandon des 5^e et 6^e Cours par les Commissions des écoles séparées d'Ottawa et Sudbury. Elle exprime officiellement son regret devant cette situation en mai 1940 et son désir de voir les «pères de famille» francophones s'assurer que leurs enfants vont recevoir le plus d'enseignement en français possible au *High School*. Mais l'ACFÉO souligne que cette situation doit être temporaire: les parents catholiques francophones doivent songer à rétablir leur 5^e Cours le plus rapidement possible, même si cela exigeait une contribution supplémentaire des parents et de l'offrir dans une salle privée.²²

²⁰CRCCF, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario, tome 1», Assemblée régulière des membres du Comité exécutif, 30 avril 1940.

²¹CRCCF, C2/218/3, Fonds ACFÉO. — «Résolution du Comité Régional de Sudbury de l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario», Sudbury, 13 mai 1940.

²²CRCCF, C2/42/1, Fonds ACFÉO. — Résolution adoptée par l'Assemblée du Comité exécutif de l'ACFÉO le 21 mai 1940.

Dans le cas de Sudbury, le Directeur du secrétariat de l'ACFÉO, le Père Arthur Joyal, a déjà fait des démarches auprès des Soeurs Grises afin qu'elles y ouvrent un pensionnat. De plus, le Comité exécutif de l'ACFÉO adopte une résolution afin d'encourager les commissions d'écoles séparées qui offrent les 9e et 10e années bilingues ailleurs en province à «continuer par tous les moyens possibles de maintenir ce Ve cours dans leurs écoles, avec leurs professeurs bilingues et de l'améliorer aux endroits où le permettront nos faibles moyens pécuniaires.»²³ L'ACFÉO s'attend à participer aux efforts des dirigeants francophones de Sudbury pour s'assurer que «rien ne soit négligé pour obtenir une section française» à l'école secondaire publique de Sudbury.²⁴ Cependant, la Commission des écoles séparées de Sudbury ne peut pas attendre plus longtemps: l'enjeu est l'accueil immédiat de 700 nouveaux élèves dans les écoles primaires séparées de Sudbury.²⁵

Sans recevoir le feu vert de l'ACFÉO, la Commission des écoles séparées de Sudbury et l'Association d'éducation de Sudbury reçoivent l'aide du Directeur de l'enseignement français d'Ontario, Robert Gauthier, qui obtient immédiatement une section française à l'école secondaire publique de Sudbury. En juillet 1940, une réunion extraordinaire du Comité exécutif de l'ACFÉO discute de la question du maintien ou de l'abandon des 9e et 10e années par les commissions d'écoles séparées en Ontario. Le Comité déplore que la question ait été aussi rapidement réglée par Robert Gauthier à Sudbury sans consultation préalable. Il considère l'abandon des 9e et 10e années de Sudbury comme un recul pour toutes les écoles catholiques en Ontario. Une résolution extraordinaire est alors adoptée à l'unanimité. Dorénavant, l'ACFÉO se déclare «catégoriquement

²³CRCCF, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario, tome 1», Assemblée régulière du Comité exécutif, 21 mai 1940, p.103.

²⁴CRCCF, C2/218/3, Fonds ACFÉO. — Lettre de Rodolphe Tanguay au secrétaire de l'ACFÉO, Sudbury, 9 juillet 1940.

²⁵CRCCF, C2/218/3, Fonds ACFÉO. — Lettre de la Commission scolaire des écoles séparées de Sudbury à l'Association Canadienne-Française, Sudbury, 12 juillet 1940.

opposée à l'abandon des [9^e et 10^e années] bilingues dans toute la province d'Ontario» et estime que les Commissions scolaires séparées «se doivent de les maintenir au prix même des plus grands sacrifices et d'en organiser partout où la chose est possible.»²⁶

Le Comité exécutif de l'ACFÉO revient donc sur le vœu exprimé lors du Congrès de 1938 en faveur de la francisation des écoles secondaires publiques. De son côté, Mgr Alexandre Vachon, l'archevêque d'Ottawa, demande à la Commission des écoles séparées d'Ottawa de maintenir ses 9^e et 10^e années à tout prix.²⁷ En effet, les autorités religieuses craignent que la perte des 9^e et 10^e années n'entraîne la perte d'institutions d'enseignement secondaire catholique.

3. La nomination du premier inspecteur francophone d'écoles secondaires

En effet, l'autorité ecclésiastique et l'ACFÉO connaissent les difficultés financières des institutions d'enseignement secondaire catholiques privées d'Ottawa. Pour les dirigeants de ces institutions, la solution réside en l'obtention d'un inspecteur catholique francophone; en acceptant l'inspection du Département d'éducation, ils pourraient obtenir des octrois gouvernementaux.

Mais l'ACFÉO a de la difficulté à convaincre Duncan McArthur, le directeur-en-chef du Département d'éducation de l'Ontario, de la légitimité de nommer un inspecteur francophone. C'est que l'exécutif de l'ACFÉO part de la prémisse que les inspecteurs en poste sont incompetents pour faire l'inspection des classes de français avancé dans les écoles secondaires. Leur formation est

²⁶CRCCF, C2/218/3, Fonds ACFÉO. — Résolution adoptée par l'Assemblée régulière du Comité exécutif de l'ACFÉO, Ottawa, 16 juillet 1940.

²⁷CRCCF, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario, tome 1», Assemblée régulière du Comité exécutif de l'ACFÉO, Ottawa, 6 août 1940.

insuffisante, souligne l'abbé Elzéar Racan, car elle ne comprend pas de cours de pédagogie de l'enseignement du français pour des élèves de langue maternelle française.²⁸

D'autre part, l'ACFÉO ne peut accepter la proposition du Ministre de l'éducation, L.J. Simpson, qui est de créer un système de double inspection où un inspecteur de l'enseignement français accompagnerait l'inspecteur régulier dans les écoles secondaires bilingues. Selon l'ACFÉO, ce système placerait l'inspecteur de langue française dans la même position humiliante qu'ont connu les francophones pendant le régime du Règlement 17. De plus, puisque l'intention de l'ACFÉO est d'améliorer l'enseignement dans les écoles secondaires catholiques quant aux qualifications des enseignants et aux standards provinciaux de l'enseignement, elle ne croit pas que la nomination d'un inspecteur francophone soulèverait une controverse en Ontario.²⁹

Malgré les pressions de l'ACFÉO, la première inspection officielle des institutions d'enseignement secondaire catholiques privées d'Ottawa sont effectuées par un inspecteur d'école secondaire régulier en compagnie de Robert Gauthier au printemps 1940.³⁰ Cette décision est lourde de conséquence pour les institutions d'enseignement secondaire catholiques privées car elle les oblige à adapter les programmes d'études du Département d'éducation pour chacune des matières académiques évaluées. Elle va également amener les enseignants religieux à obtenir les qualifications professionnelles exigées par le Département d'éducation. Comme nous le verrons au chapitre Sept, cela va contribuer à uniformiser l'enseignement des institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées sur le modèle des écoles secondaires ontariennes.

²⁸CRCCF, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario, tome 1», Assemblée régulière du Comité exécutif, 5 mars 1940, p.92.

²⁹CRCCF, C2/68/10, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Ernest Désormeaux à L.J. Simpson, Ottawa, 19 février 1940.

³⁰CRCCF, C2/218/3, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Aimé Arvisais à Rodolphe Tanguay, Ottawa, 3 mai 1940.

Cependant, l'ACFÉO continue à exiger la nomination d'un inspecteur bilingue pour les écoles secondaires ontariennes. Lors d'une entrevue avec Duncan McArthur en mai 1940, Ernest Désormeaux et Adélard Chartrand apprennent que d'autres raisons empêchent la nomination d'un inspecteur bilingue d'écoles secondaires. McArthur soutient qu'il favorise l'enseignement en français dans les *High Schools* fréquentés par les francophones. Cependant, il croit que ce sont les enseignants eux-mêmes qui préfèrent l'enseignement en anglais. Il considère en fait que l'embauche d'un inspecteur francophone pour les *High Schools* serait néfaste pour les francophones eux-mêmes puisqu'il n'existe pas de candidats ayant la personnalité voulue pour remplir ce poste. Enfin, il est convaincu «que le professeur anglais est supérieur au canadien-français dans l'enseignement du français.»³¹ Piqué au vif par ces remarques, Edmond Cloutier suggère que l'ACFÉO prépare un mémoire démontrant que l'enseignement du français dans les *High Schools* publics est «arriéré», afin d'inciter le Premier ministre Hepburn lui-même à nommer un inspecteur bilingue. À la législature ontarienne, Aurélien Bélanger, député libéral de Prescott, se moque de la qualité du français enseigné par les Canadiens anglais dans les écoles secondaires, qu'il qualifie du «"Parisian French", le plus mauvais qui soit au monde.»³²

L'ACFÉO réussit à convaincre le Premier ministre libéral Mitch Hepburn lors d'une entrevue accordée en novembre 1940. Hepburn promet la nomination d'un inspecteur bilingue pour le premier janvier 1941. En décembre 1940, l'ACFÉO prépare une liste de candidats potentiels ayant les

³¹Les propos de McArthur furent rapportés aux membres du Comité exécutif de l'ACFÉO par le président Chartrand. CRCCE, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario, tome 1», Assemblée régulière du Comité exécutif, 5 mars 1940, p.92.

³²«M. Aurélien Bélanger se moque du "Parisian French" que l'on enseigne dans les High Schools», *Le Droit*, 23 février 1940.

qualifications nécessaires³³. Le Ministre de l'éducation, L.J. Simpson, porte finalement son choix sur Henri Lemieux, professeur de français à l'École normale de l'Université d'Ottawa. Le 7 janvier 1941, Lemieux devient le premier inspecteur bilingue des écoles secondaires ontariennes. Il est en charge d'inspecter toutes les écoles, publiques ou privées, qui offrent le cours de français avancé ontarien.³⁴

Originaire de Curran, dans le comté de Prescott, Henri Lemieux a reçu sa formation secondaire au collège classique Bourget, à Rigaud. Il a été nouvelliste, puis courriériste parlementaire au journal *Le Droit* entre 1919 et 1923. Pendant son séjour à Toronto, il suit les cours de pédagogie du *College of Education* de l'Université de Toronto où il obtient les diplômes d'enseignement secondaire et de principal. Il débute sa carrière dans l'enseignement à l'école secondaire de Plantagenet en 1923. En 1925, il se dirige vers le *Collegiate Institute* de Cornwall où il enseigne, entre autres, le français et le latin. En 1927, Lemieux devient le principal de l'École modèle d'Embrun, puis assistant-principal de l'École modèle de Sturgeon Falls en 1928. Lorsque le Ministère de l'éducation abolit les écoles modèles en 1935, Lemieux se spécialise en méthodologie de l'éducation au *College of Education*. En 1936, il devient professeur de méthodologie de l'enseignement en français à l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa. Lemieux obtient, en 1939, le baccalauréat en pédagogie de l'Institut pédagogie de l'Université de Montréal.³⁵ Bref, par sa formation et son expérience, l'inspecteur Lemieux est le seul qui peut satisfaire autant les autorités du Département de l'éducation ontarien que le clergé francophone.

³³L'ACFÉO propose les candidatures de Maurice Brunet, Henri Lemieux et Arthur Godbout. Voir CRCCF, C2/68/10, Fonds ACFÉO. — Lettre de L.J. Simpson à Aimé Arvisais, Toronto, 3 mai 1940.

³⁴CRCCF, C2/19/6, Fonds ACFÉO. — «Travail de l'Association au cours de l'année 1941.»

³⁵«M. Henri Lemieux est nommé inspecteur», *Le Droit*, 13 janvier 1941.

4. Le succès des écoles secondaires «bilingues» publiques

De son côté, Robert Gauthier poursuit sa campagne pour diriger les élèves francophones vers les écoles secondaires publiques. En mai 1941, il encourage la fondation d'une association de contribuables de langue française à Ottawa dans le but de placer les 5e Cours des écoles séparées sous la direction du *Ottawa Collegiate Institute Board*. Gauthier souligne que seulement 1,5 p. cent de la population scolaire franco-ontarienne se rend en douzième ou treizième année. Il croit que les francophones de l'Ontario ne reçoivent pas assez d'encouragement pour parfaire leurs études secondaires. De plus, il juge que la pauvreté des écoles séparées empêche les catholiques de développer un système d'écoles secondaires efficace. Selon lui, la situation financière des écoles séparées est «des plus lamentables» à Ottawa car il existe un «coulage alarmant qui se fait entre les dixième et onzième années.»³⁶ À l'aide d'un tableau statistique (tableau 3.1), il montre que 62 p. cent des élèves de deux institutions d'enseignement catholique privées d'Ottawa mettent un terme à leurs études secondaires après la dixième année, soit au moment où ils doivent entrer à l'école privée. Pour lui, la pauvreté des familles explique le petit nombre d'élèves francophones dans les écoles secondaires d'Ottawa: «Ne tourne-t-on pas ainsi dans un cercle vicieux: Trop pauvres pour s'instruire, trop peu instruits pour gagner suffisamment d'argent? Il me semble que nous n'avons pas les moyens de nous "effriter" de la sorte.»³⁷ Or, la seule solution envisageable selon lui est de créer une école secondaire bilingue publique pour les francophones d'Ottawa.

³⁶Robert Gauthier, «Propos scolaires» dans *Questions de langue, question de fierté*, textes réunis par Paul-François Sylvestre, Ottawa, Éditions L'interligne, 1993, p.39.

³⁷*Ibid.*, p.40.

Tableau 3.1: Inscriptions dans deux écoles secondaires catholiques privées d'Ottawa, 1940-1941

	IX e	X e	XI e	XII e	XIII e	Total
École A	77	53	16	15	0	161
École B	159	104	44	35	12	354

Source: Robert Gauthier, «Propos scolaires» dans *Questions de langue, question de fierté*, textes réunis par Paul-François Sylvestre, Ottawa, Éditions L'interligne, 1993, p.39.

Gauthier ne remet pas en question la qualité de l'enseignement offert dans les maisons d'enseignement secondaire catholiques; il déplore le fait que le gouvernement ontarien n'ait jamais réussi à établir un système d'imposition scolaire permettant de prolonger gratuitement le cours secondaire des écoles séparées jusqu'à la fin de la treizième année. Cependant, puisque les contribuables catholiques sont obligés d'entretenir les *High Schools* publics de leur municipalité de toute façon, il espère que les francophones seront plus nombreux à fréquenter ces institutions, surtout dans les «centres ontariens de quelque importance au point de vue français.»³⁸ Cela amènerait les autorités locales à consentir à offrir le cours de français avancé. Selon Gauthier, s'il n'y a toujours pas d'écoles secondaires bilingues à Ottawa, c'est que la Commission des écoles séparées continue à entretenir des 9^e et 10^e années.

Or, plusieurs contribuables catholiques francophones d'Ottawa préfèrent investir dans la construction d'un *High School* public plutôt que de maintenir un 5^e Cours. C'est le cas non seulement à Ottawa, mais également à Hearst où, en 1942, des contribuables francophones obtiennent l'appui de l'évêque pour construire un *High School*. Même si la commission scolaire séparée vient de s'assurer les services d'une religieuse pour offrir un 5^e Cours bilingue, l'évêque de

³⁸ Robert Gauthier, «Propos scolaires» dans *Questions de langue, question de fierté*, textes réunis par Paul-François Sylvestre, Ottawa, Éditions L'interligne, 1993, p.41.

Hearst, Mgr Leblanc, envisage une entente avec le gouvernement provincial car la visite récente des inspecteurs Anglin et Lemieux assurent une victoire imminente des «promoteurs du "High School"». L'évêché n'est d'ailleurs pas opposé au projet, car le conseil de ville et le bureau des commissaires sont à majorité francophone. De plus, les représentants du Département d'éducation donnent l'assurance que le principal sera catholique et bilingue, que la majorité des enseignants seront catholiques et que le catéchisme s'enseignera à l'école après les heures de classe.³⁹

L'Évêché de Hearst cherche néanmoins à obtenir l'approbation de l'ACFÉO dans ce dossier et se déclare disposé «à résister à cette poussée [pour le *High School*] si l'Association nous conseillait de le faire.»⁴⁰ Le Comité exécutif de l'ACFÉO hésite à se prononcer dans ce dossier. Adélard Chartrand et Ernest Désormeaux rencontrent Henri Lemieux et Robert Gauthier. Suite à cette rencontre, le Comité exécutif s'oppose carrément au projet. Chartrand est convaincu que Gauthier favorise l'établissement de *High Schools* bilingues aux dépens des 5^e Cours bilingues. L'ACFÉO croit aussi que le Ministère s'ingénie à vouloir diminuer le nombre de 5^e Cours bilingues, surtout dans les centres urbains, afin de lutter contre les éducateurs catholiques, en particulier le Père René Lamoureux, qui proclament la nécessité de prolonger l'enseignement religieux au secondaire.⁴¹ De son côté, Désormeaux croit «que le plus grand désir de l'honorable [McArthur] est de fonder des écoles intermédiaires et que si les 5^e Cours étaient abolis, il aurait plus de facilité de fonder ces

³⁹CRCCF, C2/204/3, Fonds ACFÉO. — Lettre de l'abbé Zoël Lambert à l'ACFÉO, 8 mai 1942.

⁴⁰*Ibid.*

⁴¹Un mémoire confidentiel de l'ACFÉO souligne qu'il est «regrettable que MM. Robert Gauthier, le directeur général de l'enseignement secondaire, et Henri Lemieux, l'inspecteur de nos institutions bilingues d'enseignement secondaire, se fassent, en cette campagne pour le moins sournoise, les agents de liaison entre nos gens et l'honorable Duncan McArthur». CRCCF, C2/42/1, Fonds ACFÉO. — *Mémoire sur les cinquièmes cours*, s.l., [1942].

écoles qui seraient neutres.»⁴² Le Comité exécutif de l'ACFÉO demande alors à Robert Gauthier de lui soumettre tout projet d'abolition de 5^e Cours; il décide aussi d'envoyer une délégation composée de Chartrand, du Père Arthur Joyal et d'Edmond Cloutier pour mettre au courant l'Archevêque d'Ottawa, Mgr Alexandre Vachon, des conséquences que pourrait avoir l'abandon des 5^e Cours bilingues sur le réseau d'écoles primaires catholiques.

L'ACFÉO tente de refroidir l'enthousiasme en faveur du *High School* au sein de la population francophone de Hearst. Le secrétaire de l'ACFÉO avertit l'abbé Zoël Lambert des nombreux désavantages du projet. D'abord, cela précipiterait l'abandon du 5^e Cours catholique. Ce serait un «recul déplorable et un exemple qui pourrait être suivi ailleurs.» De plus, les *High Schools* constituent un «danger réel pour nos enfants en raison du caractère non catholique et plutôt anglais de leurs programmes» et ce, même sous contrôle d'une majorité de catholiques francophones. Enfin, cela aurait un effet dévastateur sur les institutions d'enseignement supérieur catholiques bilingues car, contrairement aux 5^e et 6^e Cours bilingues, le cours secondaire public ne dirige pas ses diplômés vers les institutions d'enseignement secondaire et universitaire catholiques.⁴³

De leur côté, Henri Lemieux et l'inspecteur d'écoles séparées Rémi Millette tente de convaincre l'ACFÉO du bien-fondé de la création d'un *High School* à Hearst. Millette est convaincu que le support et la direction de l'évêché de Hearst permettra aux francophones de prendre le contrôle de l'école secondaire car les commissaires des écoles séparées y sont déterminés. Selon lui, il devrait être facile de négocier une entente pour l'enseignement religieux et pour obtenir un principal catholique francophone. Enfin, il est plus important pour les francophones d'obtenir une

⁴²CRCCF, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française d'Éducation de l'Ontario, tome I», Assemblée régulière des membres du comité exécutif, [mai 1942], p.270.

⁴³CRCCF, C2/204/3, Fonds ACFÉO. — Lettre de Léopold Lambert à l'abbé Zoël Lambert, Ottawa, 20 mai 1942.

école secondaire publique car ils ont le plus souffert de la carence d'enseignement secondaire à Hearst. Les anglophones vont au *High School* de Kapuskasing. Mais les francophones «sont pauvres et n'y vont pas.»⁴⁴

Le comité exécutif de l'ACFÉO refuse toutefois de recommander l'abandon du 5^e Cours à Hearst «et encore moins lorsque les élèves qui le fréquentent doivent être orientés vers un High School.» Chartrand reconnaît que la situation à Hearst est intéressante aux points de vue catholique et français. Il croit également qu'un *High School* à Hearst encouragerait les finissants des écoles primaires bilingues de la région à poursuivre des études secondaires. Mais il ne croit pas que cette école secondaire publique pourrait assurer la suprématie du français car les élèves anglophones n'y seraient pas assez nombreux pour instaurer un système de classes parallèles. Du point de vue religieux, il ne croit pas que l'organisation d'un cours de catéchisme après les heures régulières de classe soit une garantie suffisante. L'ACFÉO laisse l'Évêché de Hearst prendre la décision finale, mais elle préfère qu'aucune entente ne soit conclue avec les anglophones. «Vous serez les maîtres, écrit Chartrand à l'abbé Lambert, et vous ferez ce qu'il vous plaira. Quand les anglais sont en majorité, ils mènent les choses à leur guise. Pourquoi ne ferions-nous pas comme eux?»⁴⁵

L'établissement du *High School* bilingue de Hearst à l'été 1942 donne un nouveau souffle à la campagne de Robert Gauthier et de Henri Lemieux en faveur des écoles secondaires publiques. Dans un discours prononcé lors du Congrès régional de l'ACFÉO à Windsor en octobre 1942, Gauthier exhorte les parents francophones qui en ont les moyens d'envoyer leurs enfants dans les collèges et couvents. Sinon, et ce conseil va pour la majorité des élèves francophones, il recommande

⁴⁴CRCCF, C2/204/3, Fonds ACFÉO. — Lettre de Rémi Millette à Adélard Chartrand, Sudbury, 2 juin 1942.

⁴⁵CRCCF, C2/204/3, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Adélard Chartrand à l'abbé Zoël Lambert, Ottawa, 11 juin 1942.

fortement la fréquentation des écoles secondaires publiques bilingues: «Ne leur refusons pas une formation qui, sans être idéale, aux points de vue religieux et national, sera cent fois mieux que rien.» Car il ne croit pas «que la pauvreté et l'ignorance engendrent la vertu.» Il ne faut donc pas laisser inutilement leurs enfants abandonner leurs études pour un emploi peu rémunérateur et sans avenir. Vu l'incertitude qui règne en ce temps de guerre, il espère que les parents auront la sagesse d'investir dans la formation de leurs enfants:

Préparons nos fils et nos filles à obtenir et à garder les postes de commande que nous réclamons avec instances. Formons de plus en plus de compétences chez-nous. Nous avons le droit de le faire, je dirais même que c'est pour nous un devoir impérieux. Nous deviendrons alors meilleurs Catholiques et meilleurs Canadiens parce que nous pourrons contribuer, en temps de guerre comme en temps de paix, une pleine mesure de nos talents à l'Église et à la Patrie.⁴⁶

Pour Gauthier, l'école secondaire publique n'est donc pas une menace pour la foi catholique. De plus, elle est la seule institution qui permettra aux francophones de rattraper les anglophones sur le plan économique et social.

5. Les adversaires de l'école secondaire publique

Que l'enseignement secondaire soit un besoin pressant pour les francophones, la plupart des éducateurs catholiques le reconnaissent. Au Québec, certains éducateurs réclament une élite économique. Depuis les années vingt, des laïcs catholiques et des religieux réclament une réforme de l'enseignement dispensé dans les collèges classiques masculins. Le Frère Marie-Victorin et Édouard Montpetit réclament un meilleur enseignement des sciences et des mathématiques afin

⁴⁶CRCCF, C2/18/2, Fonds ACFÉO. — Discours de Robert Gauthier au congrès régional de l'ACFÉO, Windsor, 9 octobre 1942, p.6.

d'ouvrir les carrières scientifiques aux Canadiens français. Montpetit va jusqu'à demander aux collèges classiques de s'inspirer des *High Schools* américains.⁴⁷ Les Clercs de Saint-Viateur ouvrent une école primaire supérieure en 1921 et enclenchent un mouvement dans le but de créer un cours équivalent à celui des *High Schools*. Bien que sanctionné par le Comité catholique en 1929, le cours des écoles primaires supérieures ne devient pas un véritable cours secondaire, car il ne permet pas d'accéder à toutes les facultés universitaires. Cela s'explique, avant tout, par la ferme opposition des collèges classiques, qui veulent maintenir leur monopole de l'enseignement secondaire.⁴⁸

Le développement des collèges classiques féminins montre que le besoin le plus pressant pour des études secondaires permettant d'accéder aux études supérieures se fait sentir chez les filles francophones. Dix-huit collèges classiques féminins sont fondés au Québec entre 1900 et 1940, dont 14 durant les années trente. Mais ces fondations suscitent également beaucoup d'opposition. Les religieuses enseignantes doivent souvent combattre plusieurs préjugés concernant les carrières réservées aux femmes avant de faire reconnaître leur institution en tant que collège classique.⁴⁹

Or, ce courant de réforme se situe au sein du système scolaire catholique géré par l'Église. En Ontario français, le projet des promoteurs de l'école secondaire publique apparaît comme une menace plus sérieuse. Dans une période trouble comme la Deuxième guerre mondiale, certains pressent l'Église catholique d'étendre son emprise sur les écoles au niveau secondaire afin de

⁴⁷Marcel Fournier, *L'entrée dans la modernité: Science, culture et société au Québec*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1986; Édouard Montpetit, *Reflets d'Amérique*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1940, p.117-142.

⁴⁸Paul-André Turcotte, «Aux origines de l'enseignement secondaire public québécois, le cours primaire supérieur à l'école Saint-Louis du Mile-End (1920-1940)», *Les cahiers du Cap-Rouge*, vol. 16, no. 2, (1988), p. 9-29; Paul-André Turcotte, *L'enseignement secondaire public des frères éducateurs (1920-1970): utopie et modernité*, Montréal, Bellarmin, 1988; et Paul-André Turcotte. «The assertion of cultural identity and integration into the modern world in secondary education in Québec (1920-1990)». *Revue des sciences de l'éducation de McGill* 32, 1, 7-34.

⁴⁹Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, 1978, p.54-56

s'assurer que les Catholiques persévèrent dans la pratique de leur foi. En 1943, le Conseil général de l'ACFÉO considère que près de 40,000 catholiques francophones ayant migré vers une cinquantaine de villes à majorité anglophone depuis le début de la guerre sont en grave danger de perdre leur foi. Ils sont isolés et désorganisés car ils ne peuvent utiliser le français ni à l'église, ni à l'école primaire ou secondaire.⁵⁰ Pour les dirigeants catholiques francophones, cette situation est alarmante. Au Congrès de l'ACFÉO de 1941, qui se tient à Timmins, le Père René Lamoureux, le directeur de l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa, souligne qu'un nombre croissant de Catholiques délaissent la pratique de leur foi: Certains jeunes,

sans raison apparente, discontinuent, sitôt leurs classes finies, la communion fréquente. Il y a ces gens de campagne, arrachés à leur terre par l'industrialisation intense, qui n'ont besoin que d'un stage trop court dans les grands centres urbains pour abandonner la messe du dimanche et les sacrements.⁵¹

Le Père Lamoureux exhorte le clergé francophone et l'ACFÉO à mieux encadrer les francophones au moyen de l'école; il encourage la multiplication des écoles secondaires catholiques afin d'éviter que les enfants catholiques ne fréquentent les *High Schools* publics. En particulier, Lamoureux estime que seules des écoles secondaires catholiques peuvent préparer adéquatement les filles qui se dirigent à l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa et se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires bilingues séparées. Ces filles doivent être préparées en fonction de leur mission de donner la première éducation chrétienne aux enfants catholiques francophones.⁵²

⁵⁰CRCCF, C2/19/5, Fonds ACFÉO. — Rapport de l'ACFÉO pour l'année 1943.

⁵¹AUSP, HEC2237R39D3. — Discours du Père René Lamoureux prononcé au Congrès de l'ACFÉO de 1941 à Timmins.

⁵²Ruby Heap et Gabriella Logan, «"Contribue à la gloire de Dieu et au bonheur de la patrie": les filles à l'École Normale de l'Université d'Ottawa, 1923-1940», *Éducation et francophonie*, vol. 19, no. 3, 1991, p.20.

Aussi, est-il urgent de créer des écoles secondaires catholiques, car elles conserveront et développeront, «dans toute son intégralité, la mentalité religieuse de nos jeunes.» S'appuyant sur l'Encyclique *Affari Vos* du Pape Léon XIII, Lamoureux condamne les *High Schools* publics. Les catholiques ne peuvent fréquenter ces institutions qu'en des circonstances particulières et toujours après avoir reçu l'autorisation de leur évêque. En Ontario français, Lamoureux estime qu'on ne peut pas «excuser la fréquentation des High Schools publics par nos élèves des neuvième et dixième années.»⁵³

Le Père Lamoureux s'inquiète de voir les adolescents fréquenter les *High Schools* publics après leur 8^e année du primaire «à un âge où leur foi n'est encore ni assez éclairée, ni assez robuste pour se défendre», alors que la fréquentation d'un 5^e Cours bilingue rattaché à une école séparée pourrait leur donner «deux années de plus pour s'aguerrir.» Mais il comprend la difficulté d'établir ou de maintenir ces 5^e Cours dans certains centres. Aussi, propose-t-il une stratégie différente selon trois types de situation: Là où des collèges ou des convents existent déjà, il suggère que les communautés religieuses adoptent les programmes d'études des écoles secondaires publiques. Cette stratégie faciliterait «une campagne d'éducation» pour convaincre les parents d'envoyer leurs enfants dans des institutions catholiques plutôt que dans des *High Schools* «neutres»; Dans les endroits où les catholiques francophones forment une forte minorité ou une faible majorité, il préconise l'organisation d'écoles secondaires catholiques sur le modèle des écoles secondaires publiques⁵⁴; Là où les francophones fréquentent déjà des écoles secondaires publiques et y sont majoritaires, le Père Lamoureux voit moins d'inconvénients à les tolérer. Cependant, il s'en inquiète vivement car ces

⁵³AUSP, HEC2237R39D3. — Discours du Père René Lamoureux prononcé au Congrès de l'ACFÉO de 1941 à Timmins.

⁵⁴*Ibid.*

écoles n'offrent pas l'enseignement religieux. Il considère que c'est dans de telles institutions, où les élèves n'entendent pas parler de la religion, que les catholiques peuvent perdre leur foi.⁵⁵

Des critiques de l'école secondaire publique proviennent aussi des collèges classiques. En 1940, lors du Congrès régional de l'ACFÉO de Sudbury, le Jésuite Guillaume Belcourt demande à l'ACFÉO de se soucier de la survie des collèges classiques en Ontario français. Il craint qu'en perdant le cours classique du Collège Sacré-Coeur de Sudbury et celui de l'Université d'Ottawa, l'Ontario français perde son élite: «Si nous périssons par la tête, notre déchéance est fatale; et nous périrons par là si nous cédon à la manie du vite et court, à l'engouement des programmes courts et prétendus pratiques.» D'une durée de huit ans, le cours classique perd en effet la faveur des francophones. De plus, «on confond trop facilement parmi les nôtres le cours des High Schools et le cours des collèges classiques comme si ces institutions étaient équivalentes. C'est une erreur qui tourne au détriment de nos institutions.»⁵⁶ Selon Belcourt, la supériorité du collège classique vient de la capacité de ses éducateurs à développer chez l'élève sa «vocation scientifique, littéraire ou religieuse», ce que le collège peut accomplir grâce au nombre restreint de ses élèves, à une «sélection attentive des élèves au point de vue de l'intelligence et du caractère» et à la vie sociale des collèges où les élèves apprennent à délibérer, décider, organiser dans une «république à eux.»⁵⁷

Pour assurer sa survie, le Père Belcourt réclame l'aide financière de la province ontarienne, tout comme la province «française et catholique» de Québec aide financièrement le *Bishop's College*

⁵⁵*Ibid.*

⁵⁶CRCCF, C2/16/10, Fonds ACFÉO. — Guillaume Belcourt, «Nos Collèges classiques», discours prononcé lors du congrès de Sudbury, 1940, p.3.

⁵⁷*Ibid.*, p.6

protestant de Lennoxville. Cependant, il craint que les francophones ne réalisent l'urgence et la nécessité de conserver les collèges classiques:

Dans un milieu comme le nôtre, nous trouvons de l'apathie, beaucoup d'ignorance et des horizons bornés; des gens qui travaillent sans cesse à abaisser notre niveau d'éducation. Les uns retirent leurs enfants de l'école avant la classe d'entrée et pensent être pratiques; les autres croient avoir atteint un sommet de culture avec l'entrée; d'autres enfin ne jurent que par les écoles secondaires et les High Schools et croient que c'est bien assez pour des Canadiens-français.⁵⁸

Pour sa part, l'ACFÉO doit contribuer à développer le goût des études classiques en Ontario français et cesser de soutenir les promoteurs de l'école publique:

Le temps n'est plus au compromis. Il faut opter. Voulons-nous être un peuple de médiocres et de souffreteux intellectuels ou bien si nous voulons préparer, pour les nôtres, une lignée splendide de penseurs racés? Les collèges, eux, ont fait leur choix. Mais, croyez-moi, ce n'est pas mince besogne que de créer cette mentalité; il y faut votre concours et le concours de tous ceux qui aiment mieux vivre que mourir.⁵⁹

Défendre l'école secondaire publique est donc une lutte contre le développement d'une élite. Guy Courteau, directeur du collège classique Sacré-Coeur de Sudbury, reprend les mêmes propos en 1942 au Congrès de l'ACFÉO de Windsor. Pour lui, seul le collège classique «français» peut former de véritables chefs religieux et laïcs pour la nation canadienne-française, des chefs à la «tête bien faite», sachant penser dans le véritable esprit catholique. Les collèges classiques canadiens-français y arrivent en accordant une place de choix à l'enseignement des langues classiques grecque et latine, à la philosophie thomiste, à la religion catholique sans négliger l'enseignement du français. Pour Courteau, les *High Schools* et même les *Collegiate Institutes* ne se comparent pas aux collèges classiques. Le collège classique ne sacrifie pas l'enseignement religieux et l'enseignement «des

⁵⁸*Ibid.*, p.11

⁵⁹*Ibid.*

disciplines classiques ou de culture française aux études nouvelles des tanks, du chinois, des avions, du Russe ou du blitzkrieg...» Selon lui, le collège classique ne cède pas à la tentation d'enseigner des matières utilitaires à valeur douteuse car il montre aux élèves «le rôle primordial de l'Église et de la papauté, des Saints, et de la vie chrétienne.» Les *High Schools* publics ne développent ni le sens catholique, ni le sens social, ni le sens patriotique «qui élève les efforts individuels jusqu'à la hauteur de l'effacement personnel.» Bref, le *High School* public ne forme pas de chefs canadiens-français authentiques sachant rassembler les francophones en «un seul corps», en un peuple «vivant et vibrant des mêmes traditions, des mêmes coutumes.» Aussi, former les jeunes chefs canadiens-français dans un collège classique, c'est les libérer «de cette tare mentale d'infériorité qui est une relique de longue période coloniale, et qui fait rechercher ailleurs que chez nous les supériorités et les assises essentielles de notre avenir.»⁶⁰

Malgré cette opposition des dirigeants du collège classique de Sudbury, qui s'ajoute à celle du Père René Lamoureux, la campagne de Robert Gauthier en faveur de l'école secondaire publique s'intensifie avec la nomination, en janvier 1941, du premier inspecteur d'écoles secondaires bilingue en Ontario, Henri Lemieux.

En 1942, Robert Gauthier et Henri Lemieux réussissent ainsi à introduire le cours de français avancé à Hearst, ce qui entraîne la fermeture des 9^e et 10^e années rattachées aux commissions d'écoles primaires bilingues séparées environnantes. À Alexandria, les élèves qui fréquentaient les 9^e et 10^e années des Soeurs de Ste-Croix sont passées à l'école secondaire publique suite à l'introduction du cours de français avancé. À plusieurs autres endroits, dont Windsor et Blind River,

⁶⁰CRCCF, C2/18/2, Fonds ACFÉO. — Guy Courteau, «Le cours classique», discours prononcé lors du congrès régional de l'ACFÉO de Windsor, 9 octobre 1942.

Robert Gauthier recommande la fermeture de 9^e et 10^e années afin de favoriser l'introduction du cours de français avancé. À Eastview, à l'est d'Ottawa, le projet de création d'une école secondaire entraînerait la fermeture des 9^e et 10^e années bilingues de la commission des écoles séparées au pensionnat des Filles de la Sagesse, chez les Frères du Sacré-Coeur et à l'école Forbes. Lemieux et Gauthier ont également entrepris des démarches à Cochrane pour dissuader les Soeurs de l'Assomption d'ouvrir un pensionnat dans une ville ayant une école secondaire bilingue.⁶¹ En 1943, l'Archevêque d'Ottawa, Mgr Alexandre Vachon intervient pour dissoudre l'association de contribuables catholiques francophones d'Ottawa qui s'est donné pour mission d'y fonder une école secondaire bilingue publique.⁶² Pour Mgr Vachon, la création d'une telle école ne doit jamais entraîner la perte des 9^e et 10^e années offertes par les Commissions des écoles séparées ontariennes.

6. À la recherche d'une union des forces

Afin de freiner le mouvement de fermeture de 9^e et 10^e années des écoles séparées, l'ACFÉO tente un rapprochement en décembre 1943 avec Robert Gauthier et Henri Lemieux, les principaux conseillers pédagogiques francophones du Ministère de l'éducation de l'Ontario en ce qui a trait à l'enseignement secondaire. Une réunion est organisée en décembre 1943 afin d'arriver à une entente favorisant l'union des forces «pour la cause commune». L'ACFÉO est donc prête à entendre Robert Gauthier et Henri Lemieux à propos des principales lacunes des 5^e Cours.

Lors de cette réunion, Robert Gauthier et Henri Lemieux soutiennent que le manque de ressources financières et pédagogiques des commissions d'écoles primaires séparées, leur faible

⁶¹CRCCF, C2/196/6, Fonds ACFÉO. — Verso d'une feuille sur laquelle est collée une coupure de presse, [ca. 1943].

⁶²CRCCF, C2/196/6, Fonds ACFÉO. — 2^e page d'un document, s.l. [1943].

niveau de qualifications des enseignants et le fardeau financier des parents catholiques empêchent la majorité des élèves qui suivent le 5^e Cours de poursuivre des études secondaires au-delà de la 10^e année. Gauthier et Lemieux insistent sur le besoin pressant d'augmenter le pourcentage d'élèves poursuivant leurs études secondaires. À leur avis, il n'est pas toujours opportun d'encourager la fondation ou le maintien du 5^e Cours. Il faut aussi faire une distinction entre les *High Schools* où les élèves francophones sont en majorité, et ceux où ils sont en minorité, puisqu'il faut, «en tout premier lieu, sauvegarder la formation religieuse et nationale de nos jeunes». Aussi, préconisent-ils la création d'écoles secondaires bilingues publiques dans plusieurs centres urbains,⁶³ et la centralisation des 5^e Cours dans les milieux ruraux afin d'améliorer la qualité de l'enseignement prodigué. Enfin, les conseillers pédagogiques demandent à l'ACFÉO de faire «pression, par l'entremise des autorités religieuses intéressées, pour que les institutions privées voient à faire qualifier légalement leur personnel enseignant afin d'assurer l'avenir de leur institution.»⁶⁴

Au début de 1944, l'ACFÉO et les fonctionnaires francophones de l'éducation collaborent afin de rédiger un mémoire sur la situation scolaire des francophones au niveau secondaire. Pendant cette période, le Comité exécutif de l'ACFÉO incite les institutions d'enseignement secondaire catholiques privées, «par l'intermédiaire des autorités religieuses», à faire qualifier leurs enseignants.⁶⁵ De son côté, Robert Gauthier entame une enquête auprès des directeurs de dix écoles

⁶³Hawkesbury, Ottawa, Windsor, Verner, Sudbury, Embrun et Alexandria.

⁶⁴CRCCE, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario, tome 1», procès-verbal d'une réunion intitulée «Cinquièmes cours et H.S. bilingues», 3 décembre 1943, p.326-327.

⁶⁵CRCCE, C2/279/2, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française d'éducation de l'Ontario, tome 1», Réunion régulière du Comité exécutif, 17 janvier 1944, p.332.

secondaires bilingues privées et publiques afin de connaître leur opinion quant à la préparation des élèves qui leur proviennent des 5^e Cours.⁶⁶

Le «Mémoire des conseillers pédagogiques sur l'état des écoles bilingues de l'Ontario», préparé essentiellement par Robert Gauthier, Henri Lemieux et le Père René Lamoureux, reprend les arguments énoncés par Gauthier et Lemieux en octobre 1943. Le Mémoire est un plaidoyer pour l'établissement de nouvelles écoles secondaires bilingues, Gauthier et Lemieux les préférant publiques, le Père Lamoureux, catholiques. Selon le Mémoire, les élèves francophones du primaire ont de la difficulté lors des premières années et se rendent en trop petit nombre en 9^e année. Les conseillers désirent que le taux de diplomation au primaire passe de 42 à 70 p. cent ou plus: «Il serait désirable que les Franco-Ontariens adoptent comme mot d'ordre pour leurs enfants: "Un cours primaire complet, rien de moins!"»⁶⁷

Au niveau secondaire, les conseillers constatent la disparité des expériences dans tous les types d'institutions fréquentées par les francophones. Ils déplorent qu'un nombre appréciable d'élèves

⁶⁶Son rapport d'enquête est catégorique: les élèves des 5^e Cours bilingues, surtout ceux des milieux ruraux, arrivent en 1^{le} année nettement moins bien préparés. Neuf des dix répondants considèrent que les élèves qui arrivent des cinquièmes Cours en 1^{le} année sont moins bien préparés que les élèves qui sont entrés directement à l'école secondaire. La plupart des répondants affirment que ces élèves trouvent le cours trop difficile et abandonnent souvent très rapidement leurs études. On affirme que leur faiblesse est évidente en anglais et en sciences. Les raisons qui expliquent les abandons sont nombreuses. Un directeur écrit que c'est «l'obligation de répéter une année» ou encore «l'empressement à gagner de l'argent». Un autre écrit qu'ils sont généralement faibles et qu'ils «ne semblent pas avoir eu d'entraînement à penser ou à raisonner indépendamment». Un autre écrit qu'ils peuvent abandonner par «besoins des parents», ou parce qu'ils désirent gagner de l'argent ou encore à cause de leur âge «un peu avancé». Un directeur plus volubile, déplore le manque de préparation en anglais et en sciences car cela a pour effet de décourager ces élèves. «Outre le fait qu'un élève découragé n'obtient pas de brevet il faut déplorer également que cet élève se considère souvent comme une faillite, que sa confiance en lui-même est fort ébranlé et que toute sa vie il pourra souffrir d'un sentiment d'infériorité qui l'empêchera de réussir dans ses entreprises. Mais il y a plus encore. Des classes de IX^e et de Xe des écoles primaires, ce sont les exceptions qui poursuivent leurs études de XI^e et de XII^e. Il semble que lorsqu'on a atteint, dans son milieu, la classe de Xe et que l'on a décroché un brevet dit "intermédiaire", on a l'impression d'avoir atteint une fin et que le temps des études est maintenant passé. Cette fausse impression s'enracine d'autant plus profondément dans l'imagination des enfants et des parents que les élèves ont, dans la plupart des cas, un âge assez avancé.» Voir CRCCF, C2/332/2, Fonds ACFÉO.— «Enquête sur les Ve Cours», Toronto, Ontario Department of Education, 14 mars 1944.

⁶⁷CRCCF, C2/348/1, Fonds ACFÉO. — Robert Gauthier, René Lamoureux, Henri Lemieux, Adélard Gascon et Laurier Carrière, «Mémoire des conseillers pédagogiques sur l'état des écoles bilingues de l'Ontario», Ottawa, 6 octobre 1944.

(551) fréquentent des écoles secondaires «anglaises» privées ou publiques, où ils ne peuvent recevoir une formation adéquate. Selon eux, il importe surtout de diriger les élèves vers les écoles secondaires bilingues publiques ou privées qui accordent le diplôme bilingue officiel de l'Ontario et qui dirigent leurs diplômés vers l'École normale bilingue et les diverses facultés de l'Université d'Ottawa. En d'autres termes, ils espèrent que les francophones vont préférer des institutions d'enseignement secondaire dès la 9^e année plutôt qu'à la fin du 5^e Cours. Les conseillers pédagogiques sont en effet très sévères envers les 9^e et 10^e années qui sont entretenues par les commissions d'écoles primaires bilingues séparées. Mal organisées, avec des classes trop petites, plaçant ensemble les élèves de 9^e et 10^e années, ces écoles ne donnent pas un rendement suffisant malgré le dévouement de leur personnel enseignant.⁶⁸

Les recommandations des conseillers pédagogiques sont claires: En milieu rural, il faut centraliser les 5^e Cours dans une école paroissiale ou transporter les élèves vers une école secondaire bilingue; En ville, il faut aussi centraliser les 5^e Cours existants, encourager les élèves à fréquenter les *High Schools* bilingues où les «nôtres» sont en majorité, ou à organiser «un bon Cinquième Cours» où ils sont en minorité; enfin, dans le cas où les francophones seraient en minorité mais ne pourraient pas organiser un 5^e Cours bilingue à l'école séparée, il faut encourager les élèves à poursuivre des études secondaires au *High School* plutôt que de les laisser «dans l'ignorance.»⁶⁹

Avec la position des autorités scolaires provinciales francophones clairement établie, l'ACFÉO décide de préparer un rapport afin d'établir clairement l'ordre des priorités pour les Catholiques de langue française en Ontario. Le comité exécutif de l'ACFÉO demande à son Comité pédagogique

⁶⁸*Ibid.*

⁶⁹*Ibid.*, p.13.

d'étudier le Mémoire des conseillers pédagogiques. Ce comité est sous la direction de Louis Charbonneau, et est composé de René Lamoureux, principal de l'École Normale de l'Université d'Ottawa, des inspecteurs des écoles bilingues, d'enseignants et de représentants du comité exécutif de l'ACFÉO. Dans son rapport, adopté en février 1945, le Comité pédagogique approuve les conclusions générales du Mémoire des conseillers pédagogiques et engage l'ACFÉO à rendre les études secondaires plus accessibles aux élèves francophones, vu qu'il «importe que nos élèves franco-ontariens reçoivent un enseignement secondaire bilingue aussi parfait que possible.»⁷⁰ Cependant, les membres du Comité pédagogique de l'ACFÉO apportent des précisions et des modifications révélatrices. Soulignons les deux changements et ajouts suivants: Plutôt que de favoriser «la centralisation des Cinquièmes cours existants», il s'agit de centraliser les «Cinquièmes [Cours] paroissiaux ou inter-paroissiaux existants si la chose est profitable à un plus grand nombre d'élèves»; là où les francophones sont minoritaires et sont dans l'impossibilité d'établir un cinquième cours, il faut permettre aux élèves de continuer leurs études à l'école secondaire publique de l'endroit, mais seulement dans le cas où les parents ne pourraient envoyer leurs enfants à des institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées.⁷¹

D'autre part, le Comité pédagogique de l'ACFÉO croit toutefois que le Mémoire des conseillers pédagogiques propose des «conclusions excessives.» Même s'il établit que le pourcentage d'élèves des écoles primaires bilingues admis au secondaire est plus bas que celui des élèves des écoles primaires anglaises (65 contre 72 p.cent), le Comité estime que ceci n'a rien de

⁷⁰CRCCF, P29D3,6, Fonds Gaston-Vincent. — «Conclusions du Mémoire des Conseillers pédagogiques de l'Association d'éducation sur les écoles bilingues», Ottawa, 26 février 1945.

⁷¹*Ibid.*

particulièrement alarmant. En fait, les commissions des écoles séparées devraient être fières des résultats:

Étant donné la situation économique des nôtres, les familles nombreuses, le fait que notre population est beaucoup plus rurale que la population anglaise, le fait que l'enseignement secondaire nous est beaucoup plus coûteux, il est encore surprenant que nous atteignons les résultats que nous atteignons aujourd'hui.⁷²

Le comité pédagogique croit donc que le Mémoire est trop sévère envers les 5^e Cours bilingues. Aussi, certains de ces 5^e Cours bilingues ne peuvent être abolis parce qu'ils donnent un «complément d'éducation catholique et française», qui ne serait pas disponible dans les régions où le *High School* est unilingue anglais et où les contribuables catholiques sont trop pauvres pour financer une école secondaire bilingue catholique privée.

En somme, l'ACFÉO favorise la centralisation des 9^e et 10^e années paroissiales ou inter-paroissiales «si la chose est profitable à un plus grand nombre d'élèves»; là où les francophones sont minoritaires et sont dans l'impossibilité d'établir des 9^e et 10^e années, on pourra permettre aux élèves de continuer leurs études à l'école secondaire publique de l'endroit, mais seulement dans le cas où les parents ne pourraient envoyer leurs enfants fréquenter des institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées.⁷³

Le Mémoire des conseillers pédagogiques de 1944 et le Rapport du comité pédagogique de l'ACFÉO de 1945 sont très importants car ils établissent clairement les principes qui vont guider les efforts des promoteurs de l'enseignement secondaire en Ontario français de 1945 à 1960. D'un côté, les principaux représentants francophones du Département d'éducation, Robert Gauthier et Henri

⁷²*Ibid.*

⁷³*Ibid.*

Lemieux, cherchent avant tout à favoriser la création d'écoles secondaires bilingues, préférablement des écoles secondaires publiques. De l'autre côté, l'ACFÉO veut conserver le plus de 5^e Cours bilingues possibles et établir de nouvelles institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées. Ce n'est qu'en dernier recours que l'ACFÉO tolère la fréquentation des *High Schools* publics par les francophones.

7. Mettre un terme à la «famine intellectuelle qui règne chez nos jeunes»

À la fin de la Deuxième guerre mondiale, les principaux promoteurs francophones de l'école secondaire publique croient qu'il est urgent que les francophones poursuivent des études secondaires. Robert Gauthier s'inquiète en particulier du taux d'abandon scolaire en temps de guerre alors que les élèves francophones sont attirés par les bons emplois dans l'industrie de guerre. Il craint que, sans une formation académique ou technique de niveau secondaire suffisante, ces jeunes hommes et jeunes femmes ne perdent leurs illusions sur leur capacité à se trouver de bons emplois dans l'après guerre.⁷⁴

Quant à l'inspecteur Henri Lemieux, il devient le promoteur principal de l'enseignement secondaire en Ontario français à partir de 1943, prenant la charge de l'inspection des écoles secondaires bilingues. Pour lui, il s'agit d'une mission, d'une entreprise dont le progrès peut être évalué par le nombre d'élèves qui s'inscrivent au cours de français avancé dans les écoles secondaires publiques. Les statistiques sont perçues comme de véritables agents de motivation. Au début des années quarante, Robert Gauthier ajoute à son rapport annuel au Ministère de l'éducation

⁷⁴«Report of the Director of French Instruction on the Schools Attended by French-speaking Pupils», *Annual Report of the Department of Education*, 1942.

un tableau montrant le nombre d'inscriptions au cours de français avancé par école secondaire publique et par année du cours.⁷⁵ Or, à la fin de la Deuxième guerre, les chiffres sont décevants (voir annexe III). Alors qu'entre 1937-1938 et 1941-1942, les inscriptions au cours de français avancé se sont multipliées par un impressionnant 149 p. cent, elles ont diminué pendant les deux années suivantes. De plus, depuis 1940-1941, plus de 70 p. cent des inscriptions au cours de français avancé dans les écoles secondaires publiques sont concentrées en 9^e et 10^e années.

De son côté, l'inspecteur Lemieux, dans son rapport de 1943-1944, explique qu'un certain nombre d'élèves quittent le cours de français avancé après la 10^e année pour se diriger dans les sections professionnelles ou commerciales qui n'offrent pas cette option dans certaines écoles secondaires.⁷⁶ De plus, l'introduction récente du cours de français avancé dans quelques écoles se fait de façon progressive: on l'introduit d'abord en 9^e année, puis on le développe peu à peu. Plus inquiétant pour Lemieux est l'abandon scolaire d'un certain nombre d'élèves francophones avant l'âge de 16 ans. Lemieux est en particulier préoccupé par le sort des garçons dans les milieux ruraux. En 1944, seulement 31 p. cent des garçons dans les écoles primaires bilingues dans les milieux ruraux complètent leur 8^e année, contrairement à 51 p. cent des filles. Selon Lemieux, il faut rendre le cours secondaire intéressant, plus pratique et plus pertinent pour les garçons:

Bien que les conditions à la maison et le besoin d'aide à la ferme peuvent expliquer en partie le décrochage scolaire hâtif, on peut également constater que le programme

⁷⁵Robert Gauthier ne donne que le nombre approximatif d'élèves francophones qui se trouvent dans les écoles secondaires catholiques privées.

⁷⁶Ce détail est important. Nous ne pouvons pas utiliser le nombre d'élèves inscrits au cours de français avancé pour évaluer précisément le taux de fréquentation des écoles secondaires par les francophones car ils ne s'inscrivent pas tous à ce cours de français exigé pour entrer à l'École normale de l'Université d'Ottawa et à l'Université d'Ottawa.

d'études actuel et l'atmosphère générale de l'école devront être modifiés dans une certaine mesure afin que les garçons puissent garder un intérêt pour l'étude.⁷⁷

Appuyé par Robert Gauthier, Lemieux l'est aussi par des enseignants francophones des écoles secondaires publiques dans ses efforts pour attirer les élèves francophones vers l'école secondaire publique. Tous sont d'avis que la Deuxième guerre mondiale a bouleversé l'économie ontarienne et que l'école secondaire publique peut aider les francophones à s'ajuster en conséquence. Rémi Lalonde, professeur à l'École d'agriculture de l'Ontario à Guelph, rappelle que les jeunes ruraux ont peu d'intérêts pour la plupart des matières de l'école secondaire. Or, celles-ci doivent leur permettre de comprendre le monde moderne et répondre aux besoins nouveaux de la société rurale. Les agriculteurs doivent apprendre à améliorer le rendement de leurs fermes afin de survivre à la compétition du marché:

L'amélioration des cultures et des rendements est urgente. Les agriculteurs scientifiques promettent une plus grande stabilité sociale. Le cultivateur instruit qui saura améliorer son domaine ne sera pas exposé à déménager et à chercher fortune ailleurs. Les progrès scientifiques à réaliser sont nombreux dans tous les domaines tels les sols, la chimie agricole, l'entomologie, la parasitologie, et le génie rural. Un grand nombre d'autres problèmes exigent une solution pour le bien social (...) L'éducation est le plus salubre apostolat pour la société rurale.⁷⁸

Ainsi, pendant la Deuxième guerre mondiale, les promoteurs de l'éducation secondaire en Ontario français cherchent à attirer de nouvelles clientèles vers l'école secondaire. Pour arriver à augmenter rapidement le nombre de francophones à l'école secondaire, ils se tournent vers le réseau public. Ils implorent les parents francophones de convaincre leurs enfants à poursuivre leurs études

⁷⁷Traduction de l'auteur. «Schools attended by French-speaking pupils», *Annual Report of the Department of Education*, 1944.

⁷⁸Rémi Lalonde, «Enseignement agricole», *L'école ontarienne*, décembre 1945, p.68-70.

au-delà du primaire. Ovide Proulx, professeur à l'Université d'Ottawa, partage ces sentiments lors d'une causerie prononcée à la radio CKCH en novembre 1944. Il encourage la création d'«écoles de parents» où les éducateurs pourraient mieux faire connaître la «classe moderne», établir des contacts plus fréquents entre les parents et les enseignants et présenter «d'utiles leçons sur la psychologie de l'adolescent.» Comme la plupart des éducateurs ontariens de l'époque, Proulx croit que les emplois créés par la guerre vont bientôt disparaître. Dans ce contexte, les jeunes qui n'auront pas investi dans une formation secondaire seront déclassés par une main-d'oeuvre plus expérimentée:

La guerre actuelle aura brisé bien des avenir! Il est trop grand le nombre des enfants qui ont quitté les bancs de l'école pour accepter des positions temporaires qui, aussi anormales que la guerre elle-même, finiront avec la guerre, pour ne laisser devant les yeux de ces jeunes qui seront mis à pied que la triste constatation d'un fait brutal, celui d'une préparation insuffisante en face de la lutte pour la vie.⁷⁹

Pour un éducateur tel qu'Ovide Proulx, il devient urgent pour les jeunes francophones de fréquenter les écoles secondaires publiques afin de pouvoir faire partie de l'élite économique aux côtés des anglophones:

Les jours d'après-guerre, avec le rapide développement de la science moderne, préciseront davantage la nécessité d'une formation scolaire complète; la réadaptation à la vie civile des soldats et des ouvriers de guerre voudra dire que les jeunes travailleurs, dont les qualifications et les compétences seront boiteuses, devront abandonner leurs positions pour se voir dans l'impossibilité de se trouver un emploi convenable. Et, alors que nos concitoyens de l'autre race s'instruisent dans une plus grande proportion que nous, l'après-guerre ne sera pour les nôtres que la fade reproduction de l'avant-guerre. Faute de préparation suffisante, nous devrons nous satisfaire de postes d'arrière-plan et faire figure de parents pauvres, alors que les autres s'installeront aux divers postes de commande. Nous nous serons condamnés nous-mêmes à la médiocrité.⁸⁰

⁷⁹J.-Ovide Proulx, «La fréquentation scolaire chez les Franco-Ontariens», *L'école ontarienne*, vol. 2, no.1 (1945), p.xvii-xx.

⁸⁰*Ibid.*

En fait, après avoir décliné durant la crise économique, puis au début de la Deuxième guerre mondiale, les inscriptions dans l'ensemble des écoles secondaires de l'Ontario augmentent rapidement durant la dernière année de la guerre. En 1944, le nombre d'élèves avait chuté de 2,455 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 74,512. En 1945, les inscriptions augmentent subitement pour atteindre 82,863.⁸¹ Pour les promoteurs secondaires de l'école secondaire publique, il est primordial que les francophones obtiennent une formation secondaire et participent à ce mouvement d'extension de la scolarité que l'après-guerre présage.

8. Conclusion

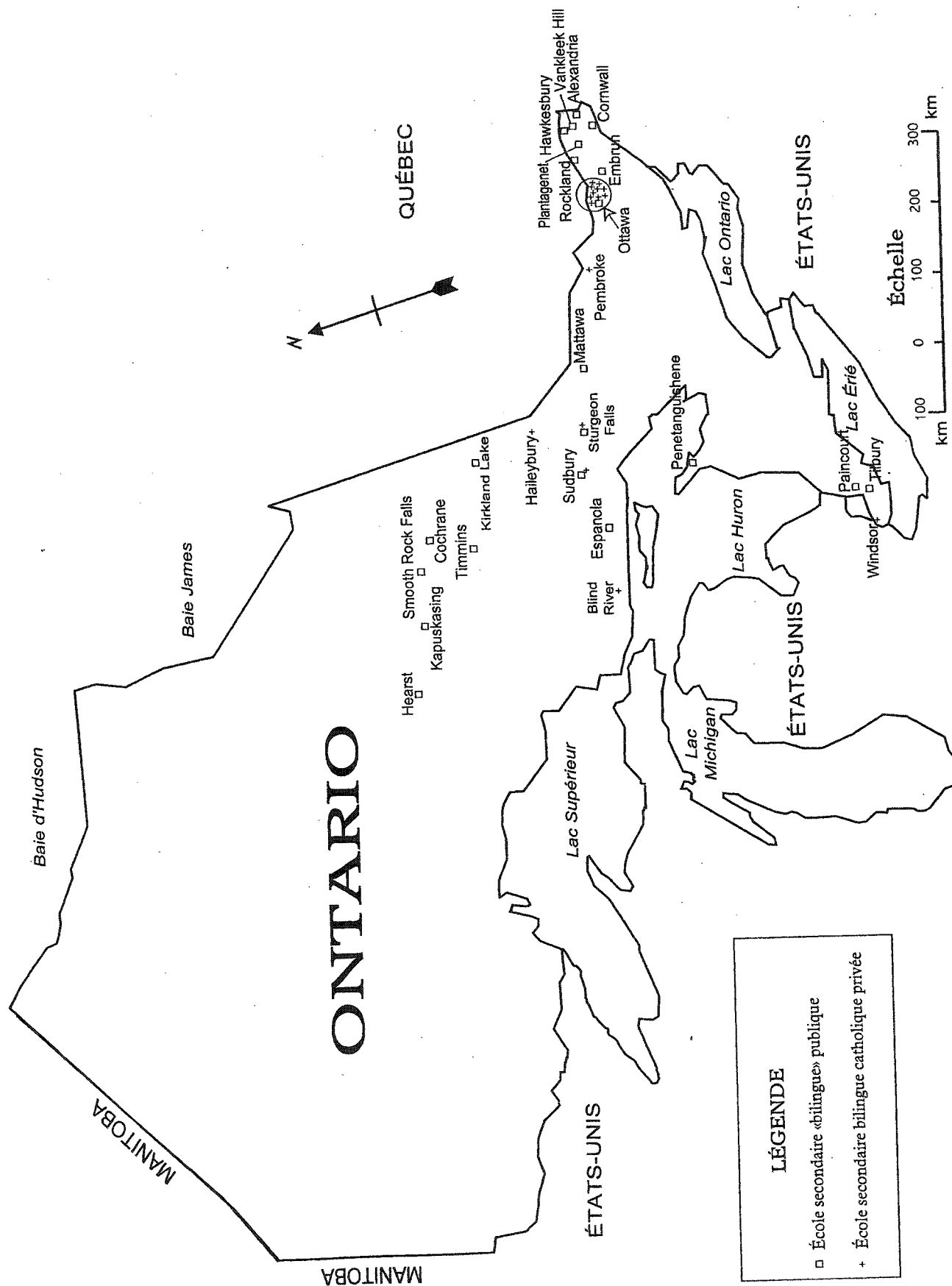
La campagne de francisation des écoles secondaires publiques par Robert Gauthier et Henri Lemieux a donc pris une tournure inattendue au début de la Deuxième guerre mondiale. Le Comité exécutif de l'ACFÉO, considérant que l'urbanisation rapide des francophones représente une menace à l'établissement d'un réseau d'écoles secondaires confessionnelles, cesse d'appuyer cette campagne. La raison première qui explique ce revirement de l'ACFÉO est d'ordre religieux. En effet, les dirigeants catholiques francophones considèrent que les *High Schools* publics, en plus de faire perdre la foi à de nombreux francophones, empêche la formation d'une véritable élite catholique francophone. Mais vu les ressources des catholiques francophones, il est difficile de convaincre les promoteurs francophones de l'école secondaire publique que leur projet mènera les francophones à leur perte. Pour les promoteurs de l'école secondaire bilingue publique, la pauvreté des institutions d'enseignement secondaire catholiques maintiendra les francophones dans leur statut socio-économique inférieur. Or, comme nous le verrons, le vent tourne en leur faveur dans les années

⁸¹ *Annual Report of the Department of Education*, Toronto, Printer to the King, 1944 et 1945.

d'après-guerre. Les écoles secondaires publiques connaissent en effet un mouvement d'expansion inégalé. L'ACFÉO devra alors songer à un modèle d'écoles secondaires publiques offrant des garanties religieuses.

CARTE I

Les écoles secondaires «bilingues» publiques et les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées en Ontario, 1941



CHAPITRE 4

«NOUS AVONS ENTRE LES MAINS L'AVENIR DE LA JEUNESSE»: L'ESSOR DES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES, (1945-1960)

Entre 1945 et 1960, les promoteurs francophones de l'école secondaire publique comptent profiter de l'essor du réseau d'écoles secondaires publiques ontarien pour inciter les francophones à se rallier leur projet éducatif. Au début de la période, certains dirigeants catholiques francophones tentent d'établir des écoles secondaires publiques pouvant convenir à leurs exigences religieuses. Cependant, leur succès est mitigé et, devant le succès obtenu par la création de grandes écoles secondaires publiques dans plusieurs villes, les dirigeants catholiques francophones craignent pour la survie du réseau d'institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées.

1. L'évolution de l'économie et l'extension de la fréquentation scolaire

Après la Deuxième Guerre mondiale, les écoles secondaires ontariennes entrent dans une période de croissance exceptionnelle. Entre 1940-1941 et 1960-1961, les inscriptions augmentent de 443 p. cent, passant de 67,391 à 299,177 (voir Annexe IV). La décennie des années cinquante enregistre la croissance la plus spectaculaire, alors que la clientèle de ces écoles triple presque. Pourtant, le nombre d'écoles secondaires n'augmente que sensiblement, passant de 431 en 1940-1941 à 447 en 1960-1961. Or ces chiffres ne font pas état de la construction de grandes écoles secondaires publiques offrant l'enseignement académique, technique et commercial, et l'élimination graduelle des petites écoles secondaires publiques. En 1940-1941, il y a une moyenne de 156 élèves par école en Ontario; en 1960-1961, cette moyenne s'établit à 669. De plus, l'école secondaire attire plus de garçons que de filles pour la première fois depuis le début du 20^e siècle. En 1960-1961, 53

p. cent des élèves du secondaire sont des garçons alors qu'ils représentaient 45 p. cent de cette clientèle scolaire en 1940-1941.

Les francophones n'échappent pas à cette expansion rapide des écoles secondaires. Le nombre d'élèves inscrits au cours de français avancé dans les écoles secondaires publiques augmente ainsi de 470 p. cent entre 1940-1941 et 1960-1961, passant de 1,027 à 4,830 (voir Annexe IV). Pendant cette période, le nombre d'écoles offrant le cours de français avancé augmente de 19 à 31 et le nombre d'écoles à majorité francophone de 6 à 14. Les francophones font aussi l'expérience des écoles secondaires offrant l'enseignement académique, technique et commercial à plusieurs endroits. En 1940-1941, l'école secondaire publique fréquentée par les francophones est en moyenne fréquentée par 101 élèves; en 1960-1961, elle est fréquentée par une moyenne de 595 élèves. Cependant, un bon nombre de petites écoles secondaires publiques à majorité francophone sont toujours en place. Cela explique pourquoi, malgré l'apparition de grandes écoles secondaires bilingues publiques à Eastview, Cornwall, Chelmsford et Hawkesbury, l'école secondaire publique à majorité francophone accueille en moyenne 380 élèves en 1960-1961, soit un peu plus de la moitié de la moyenne provinciale. Enfin, l'amélioration de la fréquentation de l'école secondaire publique profite davantage aux garçons qu'aux filles de l'Ontario français. Si 41 p. cent des élèves des écoles secondaires publiques à majorité francophone sont des garçons en 1940-1941, ce taux grimpe à 58 p. cent en 1960-1961.

Comment expliquer cette hausse majeure de la fréquentation des écoles secondaires publiques par les francophones? Il faut d'abord comprendre le lien qui existe entre la fréquentation scolaire, l'économie et les classes sociales. Depuis la deuxième moitié du 19^e siècle, ce sont les classes

moyennes qui ont bénéficié le plus des écoles secondaires.¹ Or, à partir de la Deuxième guerre mondiale, le gonflement des classes moyennes transforme profondément la scène éducative ontarienne. L'économiste Kenneth Rae a souligné l'importance de la croissance de l'industrie des services comme source d'emploi et de revenus au Canada et en particulier en Ontario entre 1941 et 1971. C'est le développement de l'industrie des services qui est à la source de l'apparition des nouvelles classes moyennes.² Au Canada, le pourcentage d'emplois dans le secteur des services passe de 34 p. cent en 1941 à 51 p. cent en 1971. Au total, 67 p. cent des 4,430,974 emplois qui sont créés au Canada durant cette période se font dans ce secteur.³

Deux changements importants dans la composition de la main d'oeuvre ontarienne entre 1940 et 1970 influent aussi la fréquentation des écoles secondaires. D'une part, le nombre d'emplois dans le secteur des services s'accroît très rapidement grâce à l'apport très important des femmes. À cause de la pénurie de main d'oeuvre, la participation des femmes dans l'économie est une nécessité durant la Deuxième Guerre mondiale. Les femmes sont attirées en grande partie par des emplois qui leur permettent de contribuer au revenu familial. Après la Deuxième Guerre mondiale, les femmes ne se retirent pas du marché du travail en aussi grand nombre qu'anticipé. Leur participation à l'essor de la nouvelle économie de services diminue l'attrait des jeunes travailleurs non qualifiés de 16 à 20 ans. Le taux de chômage de la main d'oeuvre des jeunes de 16 à 20 ans est en croissance alors qu'il y a

¹Les historiens Robert Gidney et Wyn Millar ont démontré que l'école secondaire ontarienne fut non seulement fréquentée mais aussi créée par les classes moyennes durant la deuxième moitié du 19^e siècle. Voir *Inventing Secondary Education: The Rise of the High School in Nineteenth-Century Ontario*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990.

²L'industrie des services comprend le commerce au détail, les finances, l'assurance, les soins de santé, l'immobilier et les services de réparation commercial ou privé.

³Kenneth Rae, *The Prosperous Years: The Economic History of Ontario, 1939-1975*, Toronto, OHSS, 1985, p.3-13.

une augmentation notable de la scolarité exigée dans les nouveaux emplois du secteur des services.⁴ Les jeunes ontariens se dirigent donc en nombre croissant vers les écoles secondaires puisque le marché du travail ne peut plus les absorber aussi facilement.

Le deuxième changement majeur concerne la transformation rapide de l'économie rurale. Dans les milieux ruraux ontariens, la mécanisation et l'électrification rapide après la Deuxième Guerre mondiale augmentent la productivité des fermes. Les fermes ontariennes produisent alors davantage avec moins de main d'oeuvre. Entre 1941 et 1951, par exemple, le nombre de tracteurs triple et le nombre de moteurs électriques double grâce à l'électrification rurale. Cependant, cela ne se traduit pas en un mouvement massif vers la ville car l'économie des communautés rurales se développe désormais de façon semblable à celle des communautés urbaines. En plus de développer son propre secteur des services, l'Ontario rural améliore son réseau routier et héberge souvent des travailleurs urbains qui préfèrent vivre en banlieue ou dans une communauté rurale.⁵ Ainsi, en milieu rural, le marché du travail pour les jeunes de 16 à 20 ans est réduit, les parents des nouvelles classes moyennes (commerce au détail, la finance, l'éducation ou les soins de santé) ne dépendent plus de leur revenus, ce qui les incite à envoyer leurs enfants plus longtemps à l'école.

Enfin, ce sont les nouvelles classes moyennes qui provoquent la démocratisation de l'enseignement secondaire. Elles ont besoin d'un niveau d'instruction et ont des aspirations culturelles supérieures aux classes moyennes traditionnelles (petits patrons, artisans et commerçants). La croissance de l'économie des services a pour effet d'amener davantage de jeunes Ontariens, et de jeunes francophones, à l'école secondaire.

⁴*Ibid.*, p.34.

⁵*Ibid.*, p.239.

2. Des écoles secondaires publiques pour protéger l'identité des Franco-Ontariens?

Néanmoins, dans la deuxième moitié des années quarante, ce sont les efforts de promoteurs francophones de l'école secondaire publique qui favorisent le plus la fréquentation scolaire au secondaire chez les francophones. Cependant, l'extension de la scolarisation place l'ACFÉO et les dirigeants catholiques francophones devant une situation difficile. Devant la croissance du réseau d'écoles secondaires publiques, qui atteint toutes les régions de l'Ontario, plusieurs estiment n'avoir d'autre choix que d'accepter leur fréquentation. Leur principal souci devient alors de placer les élèves francophones sous la direction de catholiques francophones.

a. Les écoles de continuation, l'espoir des catholiques francophones ruraux

À la fin de la Deuxième guerre mondiale, l'ACFÉO cherche toujours à créer un système d'écoles secondaires bilingues confessionnelles. Elle mise toujours sur la création et le maintien de «5^e Cours», ces 9^e et 10^e années rattachées aux écoles primaires bilingues séparées; même si cette formule place les commissions scolaires catholiques dans une situation financière précaire qui empêche la création des 11^e et 12^e années sur le même modèle. Au milieu des années quarante, l'ACFÉO croit trouver la solution. La fondation d'écoles de continuation à Lafontaine et Paincourt donne l'espoir, éphémère, qu'il est possible de créer des écoles secondaires publiques «catholiques de fait»: en effet, ces petites écoles secondaires, administrées par leur propre commission d'école de continuation, peuvent être dirigées par des communautés religieuses francophones si elles possèdent les qualifications reconnues par le Département d'éducation ontarien.

i. Succès à Lafontaine

Le projet de fondation d'une école de continuation pour francophones à Lafontaine, dans le comté de Simcoe, retient l'attention de l'ACFÉO. L'abbé Thomas Marchildon, le curé de cette paroisse rurale, en est l'instigateur. Il mène ce projet en réaction à la campagne de fondation de *High*

Schools catholiques anglais menée par l'évêque du diocèse, Mgr McGuigan. L'abbé Marchildon obtient l'accord des Soeurs de Ste-Croix pour ouvrir un pensionnat pour jeunes filles à leur couvent. Il croit que les soeurs pourraient considérer cette école «comme une affaire de filles... un moyen de préparer des sujets». Pour les garçons, il cherche à obtenir les services d'une communauté de frères enseignants possédant des diplômes d'école secondaire pour s'occuper des garçons.⁶ L'ACFÉO lui suggère d'entamer des pourparlers avec les Frères du Sacré-Coeur (Granby) ou les Frères des Écoles Chrétiennes (Laval-des-Rapides).⁷

Cependant, l'inspecteur des écoles primaires bilingues, Rémi Millette, lui suggère plutôt la création d'une école de continuation, une école publique mixte. Comme une commission d'école de continuation peut embaucher des enseignants du primaire pour compléter son personnel enseignant,⁸ Millette croit que la création d'une école de continuation serait plus économique pour les soeurs enseignantes, car aucune religieuse ne possède encore de diplôme pour enseigner au secondaire du *College of Education*.⁹ Néanmoins, la création de l'école de continuation de Lafontaine est difficile. D'abord, le Ministère de l'éducation préfère la création de *High Schools* régionaux plus grands. De plus, le surintendant des écoles secondaires de l'Ontario, A.G. Hooper, informe le curé Marchildon que Lafontaine est situé dans le district de *High School* de Tiny. Or, aucune école de continuation ne peut être construite ou entretenue dans un district d'école secondaire déjà établi.¹⁰ De son côté, l'inspecteur d'écoles secondaires publiques Henri Lemieux est opposé à la création d'école de

⁶CRCCF, C2/205/3, Fonds ACFÉO. — Lettre de T. Marchildon à l'ACFÉO, Lafontaine, 12 avril 1944.

⁷CRCCF, C2/205/3, Fonds ACFÉO. — Lettre de Rosario Beaudoin à Thomas Marchildon, 22 avril 1944.

⁸W. G. Fleming, *Education: Ontario's preoccupation*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, p.69; et Robert Stamp, *The Schools of Ontario, 1876-1976*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p.124.

⁹CRCCF, C2/205/3, Fonds ACFÉO. — Lettre de T. Marchildon à l'ACFÉO, Lafontaine, 12 avril 1944.

¹⁰CRCCF, C2/205/3, Fonds ACFÉO. — Lettre de T. Marchildon à Arthur Joyal, 12 juin 1944.

continuation car il préfère la construction d'écoles secondaires régionales. Le curé Marchildon se sent laissé à lui-même.¹¹

Il se tourne donc vers l'ACFÉO. Avec l'aide du député conservateur provincial de Simcoe, George Johnson, ardent défenseur anglophone des écoles de continuation et des régions rurales, ayant obtenu l'établissement d'une école de continuation à Minesing une quinzaine d'années plus tôt, l'ACFÉO réussit à convaincre les autorités du Département que l'ouverture d'une école de continuation est la meilleure solution pour favoriser la fréquentation scolaire au secondaire par les francophones de Lafontaine. Pour la paroisse de Lafontaine, l'ouverture de son école de continuation constitue l'événement de l'année. Dans son sermon du 1^{er} janvier 1945, le curé Marchildon proclame que les «jeunes gens et jeunes filles de la paroisse ont un avantage précieux. Désormais, ils ont chez eux les moyens de se préparer à rencontrer sur un pied d'égalité leurs compatriotes de langue anglaise mieux favorisés en éducation.»¹²

Mais la survie de l'école de continuation de Lafontaine demeure précaire. Dès 1946, les commissaires de l'école, le curé Marchildon et la directrice de l'école, Soeur Sainte-Anne d'Auray, s'inquiètent du projet du conseil comté de Simcoe qui envisage de diviser leur comté en six districts d'écoles secondaires. Le député de Simcoe, George Johnson informe le curé Marchildon que l'école de continuation de Minissing sera fermée. Par esprit de solidarité, il demande aux commissaires de

¹¹Ainsi, le Père Marchildon écrit que l'inspecteur Henri Lemieux, agissant sûrement «sous la dictée de notre directeur de français [Robert Gauthier]», ne lui offre aucune aide dans ses démarches. L'inspecteur lui «fait savoir que le sort de cette école est complètement entre nos mains. Si je la veux que je bouge: que j'écrive... que je téléphone... que j'aie importuner le département une fois, deux fois, s'il le faut. Car eux, inspecteurs et directeurs, ne peuvent pas tout faire.» CRCCF, C2/205/3, Fonds ACFÉO. — Lettre de T. Marchildon à l'ACFÉO, Penetang, 30 mai 1944.

¹²Le curé Marchildon parle d'autres influences secrètes et aussi d'inconnues. En effet, puisque le projet semblait tellement être voué à l'échec, il faut bien admettre, selon lui, les influences d'un ordre mystérieux. «Est-ce que ces neuvaines d'enfants insistant auprès de S. Joseph de Cupertino seraient restées sans effet? Ne serait-ce pas là la réponse de nos fidèles dans la souscription en faveur des *High Schools* catholiques du diocèse?» CRCCF, C2/205/3, Fonds ACFÉO. — Sermon de l'abbé Thomas Marchildon, curé de la Paroisse Sainte-Croix de Lafontaine, Lafontaine, 1^{er} janvier 1945.

l'école de Lafontaine de se battre pour empêcher la fermeture de leur école.¹³ Le projet d'établissement d'un seul district d'école secondaire pour le Comté de Simcoe, qui éliminerait le district de l'école de continuation de Lafontaine et menacerait la survie de l'école, incite Soeur Sainte-Anne d'Auray à demander l'aide du Père Gustave Sauvé et de l'ACFÉO.

Dépêché par l'ACFÉO, Louis Charbonneau, alors assistant-directeur au Secrétariat d'état à la citoyenneté du Canada, rencontre le surintendant des écoles secondaires de l'Ontario, A.G. Hooper. Charbonneau apprend alors que le Département d'éducation ne veut forcer aucune municipalité ou section d'école secondaire déjà établie d'entrer dans un district scolaire secondaire régional. Dès lors, Charbonneau se fait le promoteur de ces écoles secondaires publiques rurales qui peuvent être dirigées par des communautés religieuses. De son côté, Hooper incite les représentants de la commission de l'école de continuation de Lafontaine à rencontrer le Conseil de comté, qui a le pouvoir de créer le district scolaire régional, afin de faire connaître leur intention de garder leur école de continuation.¹⁴ Le Conseil de comté accepte finalement de permettre à la communauté francophone de Lafontaine de conserver son école de continuation.

L'ouverture d'un nouvel édifice pour l'école de continuation de Lafontaine en 1948 est qualifiée de véritable miracle pour la communauté rurale de Lafontaine par le *Free Press Herald* de Midland. Selon ce journal, cette école est une preuve que les communautés rurales et les fermiers valorisent tout autant l'éducation de leurs enfants que les citadins. Présent lors de la cérémonie d'ouverture, Louis Charbonneau déclare qu'il n'a jamais été aussi important de posséder de telles écoles dans l'histoire du Canada. Selon lui, l'éducation ne devrait pas être le privilège des citadins.

¹³CRCCF, C2/214/4, Fonds ACFÉO. — Lettre de Soeur Marie de Sainte-Anne d'Auray à Gustave Sauvé, Lafontaine, 28 avril 1946.

¹⁴CRCCF, C2/214/4, Fonds ACFÉO. — Lettre de Louis Charbonneau à Thomas Marchildon, Ottawa, 3 mai 1946.

Il exprime aussi le souhait que les communautés rurales développent des cours d'agriculture dans leurs écoles secondaires. De son côté, l'inspecteur Henri Lemieux déclare ironiquement que l'école de continuation de Lafontaine est à contre-courant d'un mouvement général de fusion des petites écoles secondaires dans la province; il explique brièvement la politique du Département d'éducation pour favoriser l'établissement de districts d'écoles secondaires régionales.¹⁵

L'école de continuation de Lafontaine soulève l'enthousiasme non seulement des paroissiens, mais aussi de l'ACFÉO et des partisans de l'école secondaire catholique. Victor Barrette, du journal *Le Droit*, considère que cette école, sous la direction des Soeurs de Ste-Croix, permet à Lafontaine de demeurer fidèle à son héritage catholique et français. La paroisse de Lafontaine, véritable «Petit Québec», sait «survivre à l'usure du temps aidé de la morsure anglomanique, dont tant de milliers des nôtres sont morts à jamais».¹⁶

ii. Succès mitigé à Paincourt

L'exemple de l'école de continuation de Lafontaine inspire l'ACFÉO, qui n'hésite pas à l'indiquer comme modèle à suivre. Une première occasion se présente lorsque les autorités scolaires de Paincourt et Grande Pointe décident de fusionner leurs quatre écoles publiques et leurs deux écoles séparées. Ils veulent qu'une école bilingue publique desserve la paroisse de Grande Pointe et une école bilingue séparée, la paroisse de Paincourt. L'école de continuation de la région déménagerait de l'étage supérieur de la principale école séparée de Paincourt vers l'édifice d'une des

¹⁵CRCCF, C2/205/3, Fonds ACFÉO. — «New Lafontaine School Officially Opens Sunday; Six Students Graduate», *Free Press Herald*, 16 juin 1948.

¹⁶Dans un élan lyrique qui lui est bien caractéristique, Barrette écrit: «La beauté émouvante de Lafontaine, c'est en plein pays anglais et protestant, une vie française et catholique, la garde amoureuse du parler des anciens, la constance héroïque dans leur foi, le souvenir pieux de la première messe, le culte fervent du prêtre, de l'éducateur, et du travailleur du sol, sa détermination de vivre en s'enrichissant de secrets porteurs d'avenir, et de toute son âme se refaisant sans cesse dans une pratique générale des plus belles vertus familiales. Lafontaine, terre fidèle et fière, ne craint pas, il va sans dire, le remplissage joyeux des berceaux...» Victor Barrette, «Lafontaine, terre de fidélité», *Le Droit*, 7 juin 1949.

écoles publiques fusionnées, situé au milieu des deux paroisses. Pour mener à bien cette opération, les autorités scolaires des deux paroisses désirent obtenir les services de religieuses enseignantes francophones bilingues détenant les diplômes nécessaires pour l'enseignement secondaire.¹⁷ L'ACFÉO, sous le leadership de Louis Charbonneau, d'Aimé Arvisais et du Père Gustave Sauvé, organise les démarches nécessaires pour obtenir les services des Soeurs Grises de la Croix dès la fin de l'été 1948.¹⁸

Cependant, les curés de Paincourt et de Grande Pointe n'aiment pas l'idée de transférer des élèves catholiques vers une école publique. Louis Charbonneau y voit un «scrupule purement académique» car il s'agit simplement pour les contribuables de cette école séparée de «donner leurs impôts à une école publique déjà existante et dont les contribuables, les élèves et les institutrices sont catholiques.»¹⁹ Inspiré par un rapport interne de Louis Charbonneau, le Père Gustave Sauvé écrit au curé Martin que cette école est «catholique de fait sinon de droit». Sauvé souligne l'importance d'avoir une école publique pour les catholiques de la région: l'école publique est nécessaire pour assurer l'existence de l'école de continuation. Selon le Père Sauvé, la loi permet seulement de greffer une école de continuation sur une école publique. «À tort ou à raison», explique-t-il, «on ne permet pas à une école séparée seule ou à plusieurs écoles séparées d'organiser une école de continuation». Or, l'ACFÉO veut que la région garde son école de continuation car elle «empêche actuellement cet

¹⁷CRCCF, C2/211/1, Fonds ACFÉO. — ACFÉO, «Écoles bilingues du canton de Dover, comté de Kent», s.l.n.d.

¹⁸CRCCF, C2/211/1, Fonds ACFÉO. — Entrevue de l'ACFÉO (Louis Charbonneau, président du Comité pédagogique; Père Gustave Sauvé, Arvisais et Charbonneau) avec Raoul Gagné, la Mère Générale et la Mère assistante des Soeurs Grises, Ottawa, 30 juillet 1948.

¹⁹CRCCF, C2/211/1, Fonds ACFÉO. — Louis Charbonneau, «Écoles bilingues du canton de Dover, comté de Kent, paroisses de Paincourt et de Grande-Pointe», Ottawa, 1^{er} novembre 1948.

îlot français dans le comté de Kent d'être absorbé dans un "larger High School district" où la population catholique et francophone se trouverait en minorité.»²⁰

Afin de mener à bien ce projet qui placerait l'école de continuation sous la direction des Soeurs Grises de la Croix, la Commission de l'école de continuation de Paincourt obtient la démission de l'assistante directrice qui s'est trouvée un poste à Cornwall. Le président de la commission ne veut pas congédier injustement le directeur, R. J. Drouillard, qui fait des efforts pour se trouver un poste dans une autre école secondaire. L'objectif de la commission est de placer deux soeurs grises pour diriger l'école de continuation.²¹

Mais Drouillard n'arrive pas à se trouver un poste ailleurs. La commission de l'école de continuation, voulant immédiatement obtenir les services des Soeurs Grises et leur accorder suffisamment de temps pour s'organiser pour septembre, décide tout de même de congédier le directeur.²² Humilié, le directeur Drouillard demande officiellement à l'*Ontario Secondary School Teachers' Federation* (OSSTF) de déclarer contraire à son code professionnel l'obtention d'un emploi par un de ses membres à la Commission de l'école de continuation de Paincourt.²³ L'exécutif de l'OSSTF rencontre à plusieurs reprises les commissaires de l'école de continuation de Paincourt. L'OSSTF croit que les démarches de la commission pour remplacer son personnel enseignant sans motifs d'incompétence sont injustifiables. Cependant, puisque la protection des droits des

²⁰CRCCF, C2/211/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de Gustave Sauvé à l'abbé O. Martin, curé de Grande Pointe, Ottawa, 4 novembre 1948.

²¹CRCCF, C2/211/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de Raoul Gagner, président de l'école de Continuation de Paincourt à Mère Générale des Soeurs Grises de la Croix, Paincourt, 24 avril 1950.

²²CRCCF, C2/211/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de Raoul Gagner à la Mère générale des Soeurs grises de la Croix, Paincourt, 12 mai 1950.

²³CRCCF, C2/211/1, Fonds ACFÉO. — Copie d'une lettre de I.M.Robb, secrétaire de l'OSSTF, à D.D. Gagner, secrétaire de l'école de continuation de Paincourt, s.l., 22 mai 1950.

professeurs mènerait à la fermeture de l'école, l'OSSTF décide de laisser tomber ses démarches.²⁴

La Commission de l'école de continuation de Paincourt peut alors offrir un contrat aux soeurs grises d'Ottawa.²⁵

En poste à partir de septembre 1950, les Soeurs grises développent rapidement l'école de continuation de Paincourt. Elles projettent d'établir un pensionnat «à ambiance française» pour accueillir les filles francophones du comté de Kent habitant en dehors du district de l'école de continuation. Mais l'impossibilité d'obtenir un transfert d'octroi pour les élèves de l'extérieur du district empêche les Soeurs grises de transformer cette école de continuation en une école secondaire publique «catholique» régionale.²⁶ Pour les dirigeants catholiques francophones, l'expérience de Paincourt démontre que les écoles de continuation ne peuvent servir comme modèle de développement d'écoles secondaires bilingues catholiques.

iii. Échec à Bourget

Le cas de Bourget montre bien pourquoi, après la Deuxième Guerre mondiale, l'ACFÉO se tourne vers l'école de continuation comme modèle de développement d'un système d'écoles secondaires bilingues catholiques «de fait», puis s'en éloigne. Dans cette paroisse rurale du canton de Prescott, la commission des écoles séparées avait déjà pressenti en 1944 les commissions scolaires voisines pour établir une école de continuation qui serait financée par les commissions scolaires séparées participantes. Mis au courant de l'affaire, Paul-Émile Rochon, l'ex-président général de l'ACFÉO, s'opposa alors à ce projet. Lui et la Soeur supérieure du couvent en charge de

²⁴CRCCF, C2/211/1, Fonds ACFÉO. — Copie d'une lettre de S.G. Robinson, secrétaire général de l'OSSTF à D.D. Gagner, s.l., 6 juin 1950.

²⁵CRCCF, C2/211/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de D.D. Gagner, secrétaire de la Commission de l'école de continuation de Paincourt à Soeur Saint-André-Geraini, s.g.c., Supérieure générale des Soeurs grises, Paincourt, 7 juin 1950.

²⁶CRCCF, C2/211, Fonds ACFÉO. — Procès-verbaux des réunions du sous-comité pédagogique de l'ACFÉO, Ottawa, 12 mars 1954 et 28 mai 1954.

l'école primaire séparée de la paroisse de Clarence Creek y voyaient une «manoeuvre pour faire fermer notre 5^e Cours» et «obliger nos élèves à se rendre à Bourget.» N'ayant pas été consulté dans ce projet, il trouva intolérable que la commission scolaire de Bourget, agissant selon lui sous la direction de l'inspecteur Henri Lemieux, ne s'était pas adressé à l'ACFÉO. Il se demanda si Henri Lemieux cherchait «à jouer ses cartes tout seul, alors que tout le paquet lui a été fourni par l'Association.»²⁷

La réaction de l'ACFÉO dans ce dossier fut immédiate. Les membres du comité exécutif organisèrent une réunion avec les représentants de la Commission des écoles séparées de Bourget, le curé Lapointe de Bourget, le directeur de l'enseignement français en Ontario, Robert Gauthier ainsi que l'inspecteur Henri Lemieux.²⁸ Le docteur Rochon informa l'ACFÉO qu'il était en faveur de la création de cette école mais il voulait que sa paroisse soit laissée hors de ce mouvement.²⁹ Le projet fut néanmoins mis sur les tablettes, la commission scolaire séparée étant occupée par la construction d'une nouvelle école primaire.

Deux ans plus tard, en 1946, le projet d'école de continuation à Bourget refait surface. Maintenant, la Commission scolaire séparée ressent le besoin urgent d'offrir le cours secondaire aux finissants de 10^e année car peu de ses élèves poursuivent des études secondaires. Elle demande alors l'autorisation au Ministère de l'éducation pour ouvrir une école de continuation. Selon la commission scolaire, cette nouvelle école est justifiée par le fait que les élèves de 9^e et 10^e année de Bourget ont pris des cours d'enseignement ménager, de «Manual Training» et d'agriculture, ce que n'offrent pas les écoles secondaires avoisinantes. Aussi, elle maintient que sans une école de

²⁷CRCCF, C2/197/6, Fonds ACFÉO. — Lettre de Paul-Émile Rochon à l'ACFÉO, Clarence Creek, 5 mai 1944.

²⁸CRCCF, C2/197/6, Fonds ACFÉO. — Lettre de Rosario Beaudoin à Antonin Lalonde, Ottawa, 22 mai 1944; lettre de Rosario Beaudoin à Paul-Émile Rochon, Ottawa, 23 mai 1944.

²⁹CRCCF, C2/197/6, Fonds ACFÉO. — Lettre de Paul-Émile Rochon à Rosario Beaudoin, Clarence Creek, 24 mai 1944.

continuation qui peut offrir ces cours, la majorité de ses élèves vont simplement abandonner leurs études, alors que ceux qui choisiront de les poursuivre dans une école secondaire située dans une autre localité seront dépayés et quitteront aussi leurs études tôt ou tard.³⁰

Les autorités du Département de l'éducation sont plutôt tièdes à l'idée de créer une nouvelle école de continuation. La modification récente de la *Loi des écoles de continuation* montre une volonté de fermer ces écoles en faveur d'écoles secondaires régionales plus grandes et modernes. Dorénavant, une commission d'école-séparée peut organiser une école de continuation seulement avec l'approbation du ministre de l'éducation. De leur côté, les conseils de comté ont seulement le droit de créer des districts d'écoles secondaires.³¹ Or, le surintendant des écoles secondaires ontariennes, A.G. Hooper espère que les comtés de Prescott et Russell vont diviser l'ensemble de leurs comtés en districts scolaires dont la population et l'évaluation foncière seront suffisamment importantes pour mettre sur pied des écoles «efficaces».³² Hooper veut que toutes les nouvelles écoles secondaires offrent le programme d'enseignement secondaire complet, ce que ne peuvent offrir ni les petites écoles secondaires, ni les écoles de continuation.

Aussi, l'établissement d'un comité consultatif du Conseil des Comtés-unis de Prescott et Russell pour étudier la sur-division des comtés en districts d'écoles secondaires régionales est une difficulté qui se présente devant la commission scolaire séparée de Bourget. Néanmoins, Louis Charbonneau, le président du Comité pédagogique de l'ACFÉO, demande à la commission de

³⁰CRCCF, C2/197/6, Fonds ACFÉO. — Lettre de la Commission scolaire séparée no. 6 Clarence au Ministre de l'éducation de l'Ontario, 19 mars 1946.

³¹CRCCF, C2/197/6, Fonds ACFÉO. — Lettre de Louis Charbonneau à Robert Lalonde, Ottawa, 6 juin 1946.

³²CRCCF, C2/197/6, Fonds ACFÉO. — Copie d'une lettre de A.G. Hooper à J.U. Parent, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire séparée no. 6 (Clarence), Toronto, 30 septembre 1946.

procéder à la construction de l'édifice qui deviendrait l'école de continuation de Bourget.³³ Un comité de paroissiens fait construire les classes de l'école de continuation dans l'école primaire en construction. Le plan de Charbonneau consiste à placer les autorités scolaires du Département d'éducation devant un fait accompli. Lors d'une visite de la nouvelle école primaire de Bourget, Charbonneau cherche à convaincre l'inspecteur Henri Lemieux et le Directeur de l'enseignement français Robert Gauthier qu'une école de continuation serait la meilleure solution pour favoriser la fréquentation scolaire au niveau secondaire par les francophones de Bourget. Cependant, Lemieux et Gauthier refusent de donner leur approbation.³⁴ Louis Charbonneau et les paroissiens de Bourget doivent convertir leurs classes en une école secondaire catholique privée.

À l'ouverture officielle de l'école secondaire catholique privée de Bourget en novembre 1946, en l'absence notable de Robert Gauthier, le Père Gustave Sauvé, le Directeur du Secrétariat de l'ACFÉO, déclare que l'éducation doit s'adapter aux «exigences de la vie moderne» tout en tenant compte de la notion du bien et du mal et des principes catholiques «qui dirigent la vie morale, intellectuelle, sociale et économique.»³⁵ Sauvé se montre ainsi prêt à entamer une campagne de construction d'écoles secondaires catholiques privées semblable à celle de Bourget. Cependant, comme l'a clairement fait comprendre le directeur en chef du Département d'éducation de l'Ontario à l'ACFÉO, les autorités provinciales considèrent peu judicieux de mettre sur pied une petite école secondaire catholique qui ne pourra pas offrir les cours pratiques que l'ACFÉO et les commissaires de Bourget réclament pourtant. Le Département préfère la construction d'écoles secondaires

³³Invité par les paroissiens de Bourget lors d'une soirée en l'honneur de l'ACFÉO, Charbonneau réitère l'appui inconditionnel de l'association dans ce dossier car il considère que leurs «problèmes sont les nôtres.» «La paroisse de Bourget, Ont., reçoit l'Association d'Éducation d'Ontario», *Le Droit*, 29 octobre 1946.

³⁴CRCCF, C2/197/6, Fonds ACFÉO. — Copie d'une lettre de A.G. Hooper à J.U. Parent, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire séparée no. 6 (Clarence), Toronto, 30 septembre 1946.

³⁵CRCCF, C2/197/6, Fonds ACFÉO. — «Imposante journée d'éducation à Bourget, Ont.», 18 novembre 1946.

régionales «modernes». C'est pourquoi 13 écoles de continuation ont été fermées en Ontario durant l'année 1946.³⁶

Néanmoins, l'école secondaire catholique privée de Bourget garde des traits d'une école de continuation ou de 5^e et 6^e Cours. Les classes, mixtes, sont administrées par les commissaires de l'école primaire séparée. Le personnel enseignant compte des membres qui n'ont qu'un diplôme pour l'enseignement primaire. L'école est administrée non pas par la communauté religieuse, mais par un Comité de paroissiens de l'école secondaire privée. Elle se distingue ainsi des académies ou des collèges. Enfin, le Comité de paroissiens est distinct de la commission de l'école séparée. Même si les classes sont situées dans l'édifice de l'école séparée, il s'agit bien d'une école secondaire. Comme nous le verrons au chapitre 5, ce sont des écoles secondaires bilingues catholiques privées de ce type qui apparaissent nombreuses au cours des années cinquante en Ontario français. Le but des dirigeants catholiques est alors d'implanter des écoles qui pourront éventuellement être facilement reconnues comme écoles secondaires confessionnelles.

b. L'école secondaire bilingue publique favorisée par des dirigeants catholiques francophones dans des milieux urbains

Dans les régions urbaines, la situation se présente autrement. Les dirigeants catholiques francophones estiment qu'il est préférable de placer tous leurs efforts vers l'école secondaire publique. À North Bay, le réseau scolaire catholique semble insuffisant pour satisfaire aux exigences de la langue française et de la foi catholique. En d'autres endroits, par exemple à Chelmsford, en banlieue de Sudbury, la création de nouveaux districts scolaires annoncent la construction prochaine

³⁶CRCCF, C2/197/5, Fonds ACFÉO. — Lettre de J.G. Althouse à Roger Charbonneau, 22 octobre 1946.

d'écoles secondaires publiques régionales. De tels projets prennent de court le clergé francophone local. Comme leurs paroisses sont englobées dans des districts d'écoles secondaires, ils ne peuvent pas construire d'école de continuation et ne peuvent songer à construire d'écoles secondaires catholiques privées, ne disposant pas de ressources financières et humaines immédiates. Aussi, comme les dirigeants catholiques francophones sont convaincus que la langue protège la foi, ils préfèrent créer une école secondaire bilingue publique où les francophones sont majoritaires plutôt que de les voir rattachés dans un district d'école secondaire publique: leur nombre justifiera la création de classes bilingues distinctes pour les élèves francophones.

i. Le cas de North Bay

À North Bay, les représentants régionaux de l'ACFÉO estiment que la création d'un cours bilingue au *Collegiate Institute* de North Bay est la seule solution pour offrir un enseignement secondaire bilingue acceptable pour les garçons et les filles catholiques francophones de leur communauté. En effet, le Père J.A. Chapleau, membre du comité administratif de l'ACFÉO, le Juge J.A.S. Plouffe, vice-président de l'ACFÉO et le Dr. J.E. Joyal, président régional de l'ACFÉO, sont persuadés que la Commission des écoles séparées de North Bay, dominée par des catholiques irlandais, ne consentira jamais à établir un 5e Cours bilingue, alors qu'aucune institution d'enseignement secondaire catholique privée de la région ne peut offrir un cours véritablement bilingue. Selon les représentants de l'ACFÉO, les Soeurs de St-Joseph, des religieuses anglophones, offrent un cours bilingue, mais elles «anglicisent nos élèves (...) et les déforment de toute manière.» Quant aux Pères Résurrectionnistes, qui n'offrent pas le cours de français avancé, ils «attirent nos élèves canadiens-français à leur institution aussi déformatrice pour nos garçons que l'est le couvent pour nos filles.» Enfin, ils notent que la majorité des élèves francophones de North Bay abandonnent

leurs études après leur 8^e année ou fréquentent le *Collegiate* où «il n'y a aucune instruction religieuse et française.»³⁷

Bref, les représentants de l'ACFÉO de North Bay estiment qu'une entente avec la Commission du *Collegiate* pour créer un cours bilingue et garantir l'instruction religieuse en dehors des heures régulières de classe vaut mieux que le *statu quo*. Conscients que leur attitude va à l'encontre du Droit Canon qui défend aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants dans une école neutre, le Juge Plouffe croit «qu'on a pas le droit d'exiger des sacrifices jusqu'à l'héroïsme.»³⁸

Après avoir rencontré le Père Chapleau en compagnie de l'inspecteur Lucien Laplante, Henri Lemieux finalise une entente avec la Commission du *Collegiate* de North Bay créant le cours de français avancé pour septembre 1945.³⁹ Surprise que ses représentants de North Bay aient entrepris ces démarches pour ouvrir une classe bilingue au *Collegiate* de North Bay sans avoir consulté son exécutif, l'ACFÉO ratifie néanmoins l'accord en juillet 1945. De toute évidence, leur initiative est justifiée par les circonstances exceptionnelles soulignées par le Juge Plouffe.⁴⁰

ii. Le cas de Chelmsford

Le cas de Chelmsford est l'exemple le plus frappant qui démontre que les dirigeants catholiques francophones sont prêts à accepter la fréquentation d'une école secondaire publique comme solution de dernier recours pour protéger la langue des francophones. En 1952, faute d'espace, le *High School Board* de Sudbury décide de ne plus accepter d'élèves de l'extérieur de la

³⁷CRCCF, C2/207/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de Lucien Laplante, R.P. J.A. Chapleau, Dr. J.E. Joyal et J.A.S. Plouffe à Rosario Beaudoin, North Bay, 12 juillet 1945.

³⁸CRCCF, C2/207/1, Fonds ACFÉO. — Mémoire dicté par le Juge Plouffe, re: Classes bilingues au High School de North Bay, Ottawa, 30 mai 1945.

³⁹CRCCF, C2/207/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de Lucien Laplante à Rosario Beaudoin, North Bay, 17 mai 1945.

⁴⁰CRCCF, C2/207/1, Fonds ACFÉO. — Copie du procès-verbal de la réunion régulière du Comité exécutif de l'ACFÉO du 5 juin 1945; Extrait du procès-verbal de la réunion régulière du Comité exécutif de l'ACFÉO du 17 juillet 1945.

ville. L'inspecteur Millette, plusieurs enseignants francophones et le curé de Chelmsford, l'abbé Séguin, décident de créer immédiatement un district d'école secondaire publique. Ils veulent éviter que les francophones des cantons de Bowling, Balfour, Rayside et de la ville de Chelmsford soient intégrés, les uns dans le district de Levack, les autres dans un district projeté à McKim. Leur petit nombre ne pourrait pas justifier la création de classes distinctes pour les accommoder.

Cependant, la création d'une école secondaire publique à Chelmsford crée des dissensions au sein de la population francophone pour plusieurs raisons. D'abord, les autorités provinciales de l'ACFÉO n'ont pas été consultées. Or, l'ACFÉO croit que la perte des élèves francophones de Chelmsford risque de faire disparaître les classes bilingues au *High School* de Sudbury. L'ACFÉO préférerait donc que tous les efforts soient déployés pour que la Commission du *High School* de Sudbury revienne sur sa décision. Mais lorsqu'un représentant local de l'ACFÉO demande au curé Séguin d'user de son influence pour retarder le projet, celui-ci s'y oppose, s'étant lui-même rendu à Toronto pour finaliser une entente avec les autorités provinciales.⁴¹

La population de Chelmsford est divisée pour deux autres raisons. D'une part, la décision de loger temporairement les élèves de la nouvelle école secondaire au sous-sol de l'église paroissiale de Chelmsford, plutôt que dans une école existante, amène des parents protestants anglophones à formuler des plaintes auprès d'un inspecteur d'école secondaire. D'autre part, la construction de la nouvelle école crée une rivalité entre des paroissiens de Chelmsford et de Rayside. Le canton de Rayside hésite en effet à abandonner son 5e Cours bilingue. Le représentant régional de l'ACFÉO doit faire pression sur le curé de Rayside afin que ses paroissiens appuient la nouvelle école

⁴¹CRCCF, C2/198/11, Fonds ACFÉO. — A. Desautels, «Entrevue avec monsieur l'inspecteur R. Millette. Sujet: formation du High School District de Chelmsford», Chelmsford, 24 février 1953; voir également «Les citoyens de trois cantons veulent une autre école secondaire», *Le Droit*, 23 mars 1952.

secondaire de Chelmsford.⁴² L'ACFÉO craint le pire: aucune école secondaire publique de la région ne pourrait offrir de classes distinctes pour les élèves catholiques francophones.

Afin de ne pas perdre des classes bilingues à l'école secondaire publique de Sudbury et s'assurer que la nouvelle école secondaire publique de Chelmsford sera à majorité francophone, l'ACFÉO entreprend une campagne auprès des francophones de Sudbury et des communautés rurales environnantes.⁴³ Le président de l'ACFÉO régionale de Sudbury, Alphonse Charette, envoie une lettre circulaire à tous les parents francophones de la région. Il les exhorte à envoyer leurs enfants compléter un cours secondaire. Le fait que la moitié des élèves de langue française abandonnent leurs études avant d'avoir complété leur 10^e année met en péril les acquis des francophones dans toutes les écoles secondaires. Rappelant le travail résolu de l'ACFÉO pour «garder les nôtres catholiques et français», il explique la situation particulière des francophones de Sudbury afin de diriger les élèves vers les écoles les plus appropriées selon les circonstances. Afin qu'ils reçoivent un enseignement secondaire bilingue «aussi parfait que possible», il faudrait idéalement que les élèves fréquentent le 5^e Cours d'une école séparée ou une institution privée catholique et bilingue.

⁴²CRCCF, P2B1/3, Fonds Louis Charbonneau. — «Rapport d'une visite de messieurs Robert Gauthier, Directeur du Français en Ontario; Rémi Millette, inspecteur d'écoles séparées pour la région de Sudbury; Tyne Castonguay, principal de l'école Ste-Marie, d'Azilda, dans le canton de Rayside, Ontario au presbytère de monsieur l'abbé J.A. Daoust, Prêtre curé de la dite paroisse», copié le 28 mars 1954; Lettre de Léo Landreville à Alphonse Charette, s.l., 11 mai 1954; Lettre d'Alphonse Charette à Gaston Vincent, s.l., 17 mai 1954; «Approve Chelmsford Valley High School Plans. Four Townships United to Erect \$120,000 School», *The Sudbury Daily Star*, 14 mai 1954; «Cancel Approval of High School at Chelmsford», *The Sudbury Daily Star*, 15 mai 1954; Lettre d'Alphonse Charette à Gaston Vincent, s.l., 17 mai 1954.

⁴³En 1952, le comité régional de l'ACFÉO de Sudbury obtient la coopération des curés de Hanmer et de Chelmsford pour recruter assez d'élèves pour assurer le maintien des deux classes bilingues à l'école secondaire de Sudbury. Avec la création de l'école secondaire publique de Chelmsford, le comité est très inquiet pour la survie des classes bilingues à l'école de Sudbury. En février 1953, l'ACFÉO obtient des statistiques de l'inspecteur Henri Lemieux indiquant que l'école secondaire de Chelmsford sera fréquenté par une grande majorité de francophones (86 p. cent); cependant, le «grand nombre d'enfants de Sudbury ne continuent pas leurs études secondaires et ce sont eux qui en premier lieu devraient fréquenter le High School afin de permettre aux autorités de maintenir les classes parallèles.» Voir CRCCF, C2/280/1, Fonds ACFÉO. — «Rapport du Comité régional de Sudbury» présenté à la réunion régulière du Comité exécutif de l'ACFÉO, 29 septembre 1952; «École secondaire de Sudbury», procès-verbal de la réunion régulière du Comité exécutif de l'ACFÉO, 3 février 1953.

Lorsque ceci est impossible, l'ACFÉO approuve la fréquentation d'une école secondaire publique «pourvu que dans cette école, on emploie tous les moyens nécessaires à la sauvegarde de la mentalité catholique et française des élèves.» À Sudbury, seul le *Sudbury High School* répond à ces exigences en offrant un cours bilingue. Il faut donc éviter l'école secondaire technique et le Collège St-Charles destiné aux Catholiques de langue anglaise. Bref, seule la fréquentation de quatre institutions d'enseignement secondaire est autorisée: le Collège du Sacré-Coeur; le Couvent des Soeurs Grises de la Croix; l'école secondaire publique de Sudbury; la nouvelle école secondaire publique de Chelmsford.⁴⁴

L'idéal des dirigeants catholiques francophones et de l'ACFÉO est donc que les francophones fréquentent des institutions d'enseignement secondaire dirigées par des communautés religieuses francophones. L'exemple de North Bay montre que, pour plusieurs dirigeants catholiques francophones, la langue protège la foi des francophones; en fréquentant des institutions d'enseignement secondaire catholique dirigées par des communautés religieuses anglophones, les francophones peuvent y perdre leur identité. Néanmoins, l'ACFÉO craint toujours de créer un précédent qui pourrait empêcher la reconnaissance des écoles secondaires bilingues confessionnelles. Le cas de Chelmsford montre bien que la création d'une école secondaire publique bilingue est une solution de dernier recours pour l'ACFÉO, car cette institution constitue toujours une menace pour le réseau des institutions d'enseignement secondaire catholique bilingue.

⁴⁴CRCCF, C2/218/6, Fonds ACFÉO. — Alphonse Charette, «Aux Franco-Ontariens de Sudbury et de la région environnante», [Sudbury], [1952].

3. La menace des grandes écoles secondaires «bilingues» publiques

Il reste que des francophones comptent profiter de l'expansion du réseau des écoles secondaires publiques. Tous les francophones ne croient pas nécessaire qu'ils doivent recevoir leur éducation des communautés religieuses catholiques pour protéger leur identité leur langue et leur foi. Entre 1945 et 1960, des promoteurs francophones de l'école secondaire publique cherchent en effet à établir des écoles secondaires bilingues publiques à Eastview, Cornwall, Hawkesbury et même Ottawa, le bastion des institutions secondaires catholiques en Ontario.

a. L'exemple d'Eastview

La création de l'école secondaire bilingue d'Eastview, à l'Est d'Ottawa, est la réalisation la plus éclatante des promoteurs de l'école publique en Ontario français dans l'après-guerre. Depuis la fin des années trente, le projet d'une école secondaire bilingue reçoit l'appui de plusieurs citoyens d'Eastview. En 1938, le sous-préfet de la ville d'Eastview, Léo Cantin, fait ainsi connaître son désir de voir l'établissement d'une école secondaire bilingue et catholique lors d'une assemblée générale du Conseil du comté de Carleton. Selon lui, il est «à peu près temps qu'Eastview soit dotée d'une *High School* avant la partie rurale». ⁴⁵ Mais les autorités religieuses d'Ottawa s'y opposent alors fermement. ⁴⁶ En 1943, l'ACFÉO fait avorter un nouveau projet de *High School* bilingue, qui risquerait d'entraîner la fermeture du 5e Cours financé par la Commission des écoles séparées d'Eastview et offert au pensionnat des Filles de la Sagesse, chez les Frères du Sacré-Coeur et à l'école Forbes. ⁴⁷

Cependant, le maire d'Eastview, Donat Grandmaître, reprend le dossier. En 1944, il rencontre

⁴⁵CRCCE, C2/220/5, Fonds ACFÉO. — Coupure de journal. «M. Cantin préconise une highschool à Eastview», *Le Droit*, 27 juin 1938.

⁴⁶CRCCE, C2/196/6, Fonds ACFÉO. — Verso d'une feuille sur laquelle est collée une coupure de presse, s.l. [ca. 1943].

⁴⁷*Ibid.*

les autorités du Ministère de l'éducation de l'Ontario. Grandmaître considère que la ville d'Eastview, avec une population de plus de 10,000 habitants, doit se doter d'une telle institution plutôt que de continuer à payer plus de \$14,000 par année pour transporter les élèves dans les écoles secondaires d'Ottawa.⁴⁸ Le projet reçoit l'appui enthousiaste de Robert Gauthier et celui du curé Ducharme, ce qui indique que le clergé francophone n'est pas complètement uni sur la question.⁴⁹ Voulant néanmoins recevoir la bénédiction de l'ACFÉO, les commissaires Hervé Bériault, René Jolicoeur et Edgar Tissot de la Commission scolaire séparée de Clarkstown (quartier d'Eastview) rencontrent le Père Gustave Sauvé, Ernest Désormeaux, Edmond Cloutier et Louis Charbonneau de l'ACFÉO. Les commissaires croient que les francophones peuvent contrôler cette école secondaire, qui offrira l'enseignement religieux. Les représentants de l'ACFÉO acceptent finalement d'appuyer le projet, à la condition que les francophones s'assurent de former la majorité des commissaires.⁵⁰

Le président de la nouvelle Commission de l'école secondaire d'Eastview, le Dr J.-R. Tittley, un anglophone bilingue, est d'avis que l'école va permettre de «resserrer les liens qui existent entre les deux principaux groupes ethniques qui forment la population de la municipalité.» Il croit que «la réalisation de ce projet témoigne du bon esprit de l'élément francophone d'Eastview, désireux de raffermir l'unité nationale. Les élèves canadiens-français apprendront mieux l'anglais, et vice versa.» De plus, l'école secondaire d'Eastview permettra aux francophones de sauvegarder leur langue maternelle:

⁴⁸CRCCF, C2/220/5, Fonds ACFÉO. — Coupure de journal. «Les premières démarches furent faites pour avoir un High School à Eastview», *Le Droit*, décembre 1944.

⁴⁹Lors de l'ouverture officielle de l'école, Robert Gauthier remet au curé Ducharme un «cigare promis il y a environ dix ans si Eastview réussissait à obtenir une école secondaire...». Voir «École ouverte par Dana Porter à Eastview. Le High School est déjà fréquenté par 370 élèves», *Le Droit*, 10 janvier 1950.

⁵⁰CRCCF, C2/220/5, Fonds ACFÉO. — Procès-verbal d'une réunion conjointe des représentants de l'Association d'éducation et de la Commission scolaire du quartier 6, Clarkstown, Re: High School d'Eastview, 21 novembre 1945.

Chacun se fera un honneur et un devoir de la conserver parce qu'elle est la gardienne de la foi. (...) Nous voulons la compétence, non la déformation. Nous voulons que nos différents groupes d'élèves se coudoyent avec esprit de charité, mais sans se laisser assimiler.⁵¹

Si les autorités de la nouvelle école secondaire publique d'Eastview doivent répondre aux craintes des dirigeants catholiques francophones, le projet est très populaire au sein de larges secteurs de la population franco-ontarienne. Ainsi, le poste de principal de l'école secondaire d'Eastview est convoité par plus de 50 candidats. Ayant l'embarras du choix, la Commission de l'école secondaire d'Eastview embauche Ovide Proulx, professeur à l'Université d'Ottawa. Ancien professeur à l'école secondaire de Sturgeon Falls, président de l'Association de l'enseignement français en Ontario (AEFO) et ancien directeur de l'école secondaire de Rockland, Proulx est alors le président de l'*Ontario Teachers' Federation* et secrétaire de la nouvelle Association canadienne des Éducateurs de langue française (ACELF), établie à Ottawa en 1948.⁵²

L'ouverture de l'école secondaire bilingue d'Eastview marque le début d'une nouvelle époque dans l'histoire de l'éducation en Ontario. En effet, l'école est présentée, par les autorités provinciales, comme le prototype des nouvelles écoles secondaires modernes par les autorités provinciales. La mission de l'école s'inscrit dans la vision de la réforme annoncée en novembre 1949 par le ministre Dana Porter. Le «Plan Porter» est une refonte du programme d'étude des écoles primaires et secondaires en Ontario. Retenons ici que les treize années du cours d'étude sont maintenant groupées en quatre cours: le cours primaire (1^{re} à 3^e années); le cours junior (4^e à la 6^e années); le cours intermédiaire (7^e à la 10^e années); et le cours senior (11^e à la 13^e années). Le cours

⁵¹«École ouverte par Dana Porter à Eastview. Le High School est déjà fréquenté par 370 élèves», *Le Droit*, 10 janvier 1950.

⁵²«M. J.-O. Proulx, principal du High School d'Eastview», *Le Droit*, 8 février 1949.

intermédiaire élimine notamment la brisure qui existe entre la 8^e et la 9^e année par l'abolition de l'examen d'admission au cours secondaire.⁵³ Quant à l'école secondaire, elle doit offrir une variété de cours afin de répondre aux besoins d'un plus grand nombre. «Autrefois, déclare le ministre Porter lors de la cérémonie d'ouverture officielle, on adaptait l'élève au programme de classe; aujourd'hui, on adapte le programme à l'élève.» La lutte contre le communisme fournit un autre argument en faveur de la fréquentation de l'école secondaire. Il importe donc de développer au maximum les talents des jeunes en «cette ère où des idéologies néfastes secouent le monde.»⁵⁴

Pour répondre à cette nouvelle demande sociale, l'école secondaire doit offrir l'enseignement technique et commercial. Aussi, lorsque la ville d'Eastview devient un district d'école secondaire en janvier 1947, l'inspecteur-en-chef des écoles secondaires de l'Ontario, S.D. Rendall, demande que la nouvelle école vise l'accueil d'au moins 300 élèves. L'école secondaire moderne doit accueillir un nombre suffisant d'élèves pour offrir un plus grand choix de cours et permettre à tous les élèves de développer leurs aptitudes propres. Même s'il ne croit pas que tous les élèves iront à l'université, l'école secondaire doit offrir la chance aux garçons et des filles qui ne peuvent pas suivre le cours académique traditionnel de recevoir un enseignement technique ou commercial.⁵⁵ Aussi, Rendall invite-t-il les francophones à fréquenter davantage les écoles secondaires pour permettre à leur communauté de se développer dans tous les domaines. Enfin, la nouvelle école secondaire bilingue devrait symboliser l'union des citoyens de diverses croyances, origines raciales

⁵³«Réforme scolaire», *Le Droit*, 4 février 1950. — Traduction de la circulaire sur la révision du programme d'études dans la province d'Ontario signée par le Ministre de l'éducation Dana Porter le 10 décembre 1949.

⁵⁴«École ouverte par Dana Porter à Eastview. Le High School est déjà fréquenté par 370 élèves», *Le Droit*, 10 janvier 1950.

⁵⁵CRCCF, C2/220/5, Fonds ACFÉO. — Coupure de journal. «Chief Inspector Discusses Proposed Eastview High School», *The Journal*, 28 janvier 1947.

et linguistiques et prouver que les francophones et les anglophones peuvent assurer les chances égales pour tous en faisant cause commune.⁵⁶

b. Cornwall

La création d'une deuxième école secondaire bilingue publique offrant les cours commercial et technique à Cornwall soulève autant d'enthousiasme et de craintes en Ontario français que celle de l'école secondaire d'Eastview. En 1947, le Conseil des comtés-unis de Prescott-Russell reçoit un rapport de l'inspecteur d'écoles secondaires J.R.H. Morgan qui constate que la banlieue de Cornwall offre les conditions idéales pour offrir une école secondaire «moderne». Le canton de Cornwall ayant une population de plus de 10,000 habitants et une évaluation foncière de 10,000,000\$, Morgan croit que Cornwall peut se doter d'une autre école secondaire publique qui desservira de 300 à 400 élèves.⁵⁷ Devant la croissance démographique de la région, les plans pour la nouvelle école secondaire St-Laurent vise déjà, en 1949, à accommoder environ 500 élèves.⁵⁸ En 1950, la Commission de l'école secondaire St-Laurent de Cornwall annonce la nomination de son premier directeur, Rémi Lalonde.⁵⁹

⁵⁶Rendall déclare ainsi: «Only by working together in the community could tolerance and equality be made workable in the country and throughout the world.» CRCCF, C2/220/5, Fonds ACFÉO. — Coupure de journal. «Chief Inspector Discusses Proposed Eastview High School», *The Journal*, 28 janvier 1947.

⁵⁷«Cornwall. Construction d'un High School projeté par divers comté», *Le Droit*, 27 janvier 1947; «Le canton de Cornwall érigera une haute école», *Le Droit*, 24 avril 1947.

⁵⁸«Des projets d'une école secondaire à Cornwall, Ont.», *Le Droit*, 9 février 1949.

⁵⁹Résidant alors à Eastview, Rémi Lalonde est natif de Fournier, Ontario. Il détient un Baccalauréat ès Arts et un Baccalauréat ès Sciences en chimie, physique et mathématiques de l'Université d'Ottawa. De plus, il détient une Maîtrise ès Arts qu'il a obtenu après avoir soutenu une thèse intitulée «La Réforme rurale par l'éducation.» Après avoir été professeur de sciences et d'agriculture au *High School* de Winchester, il obtient son Baccalauréat en pédagogie du Collège d'éducation de Toronto en 1947. En 1948, il obtient son certificat de principal d'école secondaire et obtient ensuite un certificat de spécialiste en enseignement agricole du Collège agricole de l'Ontario de Guelph. Voir «R. Lalonde dirigera l'école secondaire de Cornwall», *Le Droit*, 7 mars 1950.

Ouverte en 1950, l'école secondaire St-Laurent de Cornwall se démarque par son département d'agriculture et son cours commercial bilingue, ainsi que par ses nombreux cours à options. Elle obtient un succès retentissant: les inscriptions passent de 318 en 1950-51 à 750 en 1953-54.⁶⁰ En 1954, à la demande de Rémi Lalonde, le Surintendant des écoles secondaires en Ontario, Lewis Beattie, décerne les premiers diplômes commerciaux bilingues de l'histoire de la province. C'est un indice clair que les francophones de cette région veulent participer à l'expansion de l'économie des services.⁶¹ Surtout, nous postulons que ce cours commercial bilingue offre de nouvelles possibilités de carrières aux filles francophones avant tout.⁶²

c. Les efforts des partisans de l'école secondaire bilingue publique à Ottawa

Cependant, le mouvement de création d'écoles secondaires bilingues publiques n'arrive pas à s'implanter à Ottawa. Déjà, en janvier 1945, le Dr L.P. Gauthier, le père de Robert Gauthier, écrit une lettre au journal *Ottawa Citizen* afin d'encourager le *Collegiate Board* d'Ottawa à établir une école secondaire publique pour les francophones dans le cadre de ses plans d'expansion d'après-guerre. Selon le Dr Gauthier, il est temps que le *Collegiate Board* assume la pleine responsabilité des 9^e et 10^e années contrôlées par la Commission des écoles séparées d'Ottawa:

⁶⁰«Forte inscription dans les écoles de Cornwall, Ont.», *Le Droit*, 12 septembre 1953.

⁶¹Le nouveau diplôme commercial portant la mention bilingue est une «preuve manifeste», selon Beattie, «que l'élève peut prendre une dictée sténographique non seulement en anglais, mais aussi en français.» «Remise des premiers diplômes commerciaux bilingues à Cornwall», *Le Droit*, 9 février 1954; «L'enseignement commercial bilingue officiellement reconnu en Ontario», *Le Droit*, 10 février 1954.

⁶²Malheureusement, les statistiques disponibles ne permettent pas de déterminer le genre des élèves francophones qui s'inscrivent au cours commercial bilingue de l'école secondaire St-Laurent et de l'école secondaire d'Eastview. Les seules statistiques que nous disposons indiquent que le nombre d'élèves qui ont reçu le diplôme d'études secondaires commerciales bilingues entre 1952 et 1959 totalise 297. Mais nous pouvons supposer que la majorité des élèves qui s'inscrivent au cours commercial sont des filles. L'une des seules institutions consacrées à l'enseignement secondaire commercial à l'époque, le *Ottawa High School of Commerce* était à forte majorité féminine. En 1955-1956, 994 (83.1 p. cent) des 1196 sont des filles dans cette institution. Voir *Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King, 1952 à 1959.

There are many citizens who like me feel that the day has come when the Ottawa Separate School Board should begin to realize that they are doing a grave injustice to these children by giving them a truncated high school education and depriving them at the same time of a five-year collegiate course with all its advantages and for which their parents pay taxes.⁶³

Le Dr Gauthier croit que la Commission des écoles séparées n'a pas les moyens d'offrir un cours secondaire convenable, ce qui menace non seulement l'avenir des élèves catholiques, mais l'existence du système des écoles séparées. Surtout, il est d'avis qu'un bon nombre de contribuables catholiques transfèrent leurs taxes scolaires vers les écoles publiques à cause du taux élevé imposé pour les écoles séparées, qui est le double de celui des écoles publiques d'Ottawa, sans oublier les frais de scolarité qu'ils doivent payer pour le cours secondaire offert dans les institutions catholiques privées.

Les partisans de l'école secondaire bilingue publique à Ottawa sont motivés par le succès obtenu par l'école secondaire bilingue d'Eastview. En 1949, le commissaire John Bryson donne un avis de motion à la Commission des écoles séparées d'Ottawa afin d'abolir les 9^e et 10^e années des écoles séparées d'Ottawa. Un principal d'école secondaire publique lui a confirmé que les écoles secondaires d'Ottawa sont prêtes à absorber les 1,000 élèves de 9^e et 10^e années des écoles séparées d'Ottawa.⁶⁴ Mais l'avis de motion de Bryson soulève l'indignation des partisans francophones de l'école confessionnelle. *Le Droit*, *L'Action catholique* de Montréal et l'ACFÉO dénoncent cette requête d'abolition des 5^e Cours à Ottawa dans un but d'économie⁶⁵. Le Comité exécutif de l'ACFÉO lance un mot d'ordre pour l'ensemble de ses membres en Ontario; il se prononce

⁶³L.P. Gauthier, «Letters from Citizen Readers. Separate School Problems», *Ottawa Citizen*, 8 janvier 1945.

⁶⁴Camille L'heureux, «Un malheureux avis de motion», *Le Droit*, 3 mars 1949.

⁶⁵Voir Camille L'heureux, «Maintenons nos 5^es cours», *Le Droit*, éditorial, 4 mars 1949; et «On exigera le maintien de ces classes», *Action Catholique*, 3 mars 1949.

catégoriquement en faveur des cinquièmes cours et demande à toutes les Commissions scolaires séparées qui s'imposent déjà des sacrifices de les maintenir afin de donner à leurs enfants ce qui leur revient de droit.⁶⁶ L'émergence des écoles secondaires bilingues offrant l'enseignement technique et commercial est d'autant plus menaçante à partir de 1949 que le Plan Porter appelle à la création d'une nouvelle institution en Ontario: l'école publique intermédiaire. L'école intermédiaire, aussi appelée «*Junior High School*», regrouperait les élèves de la 7^e à la 10^e année dans un cycle qui se distinguerait du primaire et du secondaire.⁶⁷ L'école intermédiaire réduirait la juridiction des commissions d'écoles primaires séparées à six années et rendrait le maintien des 9^e et 10^e années (5^e Cours) impossibles. Aussi, pour que l'école intermédiaire soit acceptable aux yeux des catholiques, il faudrait la reconnaissance officielle des écoles secondaires confessionnelles.

Ernest Désormeaux, principal porte-parole des défenseurs des 5^e Cours catholiques en Ontario, annonce alors, lors d'une émission radiophonique à la station CKCH de Hull, que «l'heure des grandes manoeuvres a sonné. Il nous faut afficher encore une fois le pacte de nos droits. Nos écoles catholiques sont dans la dèche!» Selon lui, il est injuste pour le contribuable catholique d'avoir à payer des taxes supplémentaires pour financer les 5^e Cours catholiques tout en continuant à payer leurs taxes aux écoles secondaires publiques «pour ces deux années identiques d'enseignement aux High Schools que ses enfants ne fréquentent pas, ou presque pas.» Mais la solution n'est pas d'abandonner les 5^e Cours des écoles séparées car ils coûtent beaucoup moins cher que les 9^e et 10^e

⁶⁶«Maintenons le Ve Cours. Mot d'ordre de l'Association d'Éducation», *Le Droit*, 2 mars 1949.

⁶⁷Le projet d'école intermédiaire envisagé par le «Plan Porter» ne se réalisera pas. Comme le plan ne prévoit pas la création d'un nouveau programme de formation spécialement conçu pour les enseignants de ce niveau scolaire, l'OSSTF s'y oppose avec virulence. Selon Robert Stamp, les membres de l'OSSTF considéraient que l'école intermédiaire n'attirerait que les enseignants du primaire les plus ambitieux et les moins bons enseignants du secondaire. Voir Robert Stamp, *Op. cit.*, p.190.

années des écoles secondaires publiques. «Ce qui nous coûte actuellement \$29,000 dans les écoles séparées, nous coûterait \$60,000 au "High School".»⁶⁸

Selon Désormeaux, tant que le gouvernement ontarien ne reconnaîtra pas le principe des écoles secondaires catholiques, les francophones seront obligés de maintenir leurs 5e Cours bilingues qui alimentent l'École Normale bilingue de l'Université d'Ottawa et forment la grande majorité du personnel enseignant des écoles primaires bilingues en Ontario. Tentant ainsi de noircir l'image des écoles secondaires publiques, Désormeaux maintient que les "High Schools" ne peuvent pas préparer adéquatement les futurs instituteurs bilingues car, sauf quelques exceptions, ils n'offrent pas le cours bilingue et ne disposent pas d'un personnel compétent pour enseigner le cours de français avancé.⁶⁹

4. La résistance dans l'Est ontarien

Ottawa n'est pas le seul endroit où les dirigeants catholiques s'opposent avec acharnement aux écoles secondaires publiques. C'est également le cas dans l'Est ontarien. Pourtant, des promoteurs francophones font des efforts pour amener tous les francophones de cette région à l'école secondaire publique.

Dans tout l'Ontario, seuls les comtés de Prescott et Russell ne se sont pas encore complètement organisés en districts d'écoles secondaires en 1949. Seules les villes de ces comtés sont bien desservies par des écoles secondaires publiques. En 1947, Hawkesbury crée une nouvelle école

⁶⁸CRCCF, C2/24/3, Fonds ACFÉO. — «Inauguration des émissions radiophoniques de l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario à CKCH de Hull par Ernest Désormeaux», Hull, 26 février 1949.

⁶⁹Ainsi, avec l'abolition des 5e Cours «les contribuables canadiens-français se verront forcées d'envoyer dans des institutions privées, à leurs frais, leurs enfants qui se destinent à l'enseignement, avant leur entrée à l'Ecole Normale, ou encore, qui veulent recevoir une bonne formation française. Vous conviendrez que ce ne sont pas seulement les 5e Cours bilingues, mais également les 11e, 12e et 13 années si l'on veut donner du français tout le long du cours et plus particulièrement à ceux qui auront demain la responsabilité de la formation catholique et française de nos enfants.» Voir *Ibid.*

secondaire publique régionale qui englobe les localités rurales environnantes. Un comité consultatif formé de René Berthiaume de Hawkesbury, Henri Proulx de L'Original, Jean-Louis Gauthier de Plantagenet et de Henri Lemieux et Randall Durant, représentants du Département d'éducation de l'Ontario, tiennent plusieurs réunions dans les localités qui composent le nouveau district d'école secondaire de Hawkesbury. La nouvelle école secondaire bilingue dessert Hawkesbury, Vankleek Hill, Caledonia, Alfred et l'Original.⁷⁰ Construite dans l'enthousiasme populaire, elle remplace les écoles secondaires bilingues et anglaises de Hawkesbury ainsi que l'école secondaire de Vankleek Hill.⁷¹ En plus des cours offerts auparavant dans les anciennes écoles secondaires, la nouvelle école secondaire régionale offre des cours de musique, de dactylographie, de physique, de chimie, d'agriculture, d'art ménager et de travaux sur bois.⁷²

Ailleurs, les projets d'agrandissement ou de création de districts scolaires élargis rencontrent de l'opposition dans diverses localités. En 1949, la Société Saint-Jean-Baptiste de Casselman organise une soirée d'information sur l'établissement d'une grande école secondaire publique régionale pour la partie sud des comtés de Prescott et Russell. Le député fédéral de Russell, J-O. Gour affirme que les francophones de cette région rurale doivent unir leurs forces pour le plus grand bien de tous. Il réclame une grande école moderne comme celle d'Eastview. L'orateur principal, l'inspecteur Henri Lemieux, explique ensuite que le gouvernement ontarien peut assumer jusqu'à 80 p. cent des coûts de construction d'une telle école car les municipalités rurales ont une évaluation foncière moins élevée que les villes. Or, les octrois gouvernementaux sont ajustés de façon à ne pas

⁷⁰«École à Hawkesbury au coût d'un demi-million», *Le Droit*, 21 avril 1947.

⁷¹Notons que la nouvelle commission de l'école secondaire de Hawkesbury est formée de douze membres nommés par les municipalités de Hawkesbury, Hawkesbury-est, Hawkesbury-ouest, L'Original, Longueil et Vankleek Hill ainsi que par la commission scolaire séparée de Hawkesbury. Voir «Les commissaires du district de Hawkesbury, Ont.», *Le Droit*, 12 janvier 1948.

⁷²«Hawkesbury, ville d'avenir. de vastes projets pour cette important centre industriel», *Le Droit*, 11 novembre 1949.

défavoriser les régions rurales. Cependant, il faut d'abord organiser un district d'école secondaire et ne projeter la construction que d'une seule école, au centre d'un district régional,

où il y aura le personnel convenable et compétent qui donnera cinq cours différents, soit un cours académique complet de cinq ans, un cours commercial de quatre ans, un cours d'agriculture, un cours d'économie domestique pour les filles et un cours d'arts et métiers pour garçons. À cette école centrale, les autobus transportent les enfants.⁷³

Selon Lemieux, les grandes écoles régionales «seront meilleures que celles que nous avons car ces dernières ne répondent plus à nos besoins modernes.» Aussi, demande-t-il aux citoyens de Prescott et Russell de placer l'éducation de leurs enfants au-dessus des intérêts personnels et locaux qui sont souvent égoïstes et qui font rater le projet: «Le système d'éducation publique est prêt à payer, les Anglais sont déjà organisés, pourquoi nous, Canadiens français, ne profiterions pas des mêmes avantages?» De son côté, l'inspecteur d'écoles primaires Adélard Gascon implore les francophones de Prescott Russell d'établir les meilleures écoles secondaires de la province. Selon lui, il en va de l'avenir des francophones en Ontario. Selon lui, il faut établir à tout prix des districts scolaires dans ces deux comtés où les francophones sont «les maîtres absolus» et souligne la gravité des décisions à prendre à ce sujet. «Nous avons entre les mains l'avenir de la jeunesse de ce beau coin de la province.»⁷⁴

Cette campagne en faveur de l'école secondaire publique aboutit à la création de l'école secondaire de Casselman-Cambridge. Montrant une volonté d'adapter le cours secondaire au monde rural moderne, l'école secondaire publique de Casselman-Cambridge introduit un cours commercial et un cours d'agriculture. L'école reçoit l'appui enthousiaste Omer Gour, député de Casselman, et

⁷³«Projet d'un High School pour Prescott et Russell», *Le Droit*, 5 octobre 1949.

⁷⁴*Ibid.*

du maire Boileau de Casselman. Selon ce dernier, «les parents ont le bonheur de revoir leurs enfants à la maison chaque soir sans que les écoliers aient à fréquenter un pensionnat loin du foyer. Avant l'ouverture de la High School nos jeunes devaient se rendre à Maxville ou à Alexandria.»⁷⁵ Cependant, le maire de Cambridge organise un référendum demandant aux électeurs de son canton de choisir entre faire partie du district scolaire de l'école secondaire publique de Casselman & Cambridge ou celui de l'école secondaire d'Embrun. Finalement, les citoyens de Cambridge votent majoritairement en faveur de l'école secondaire publique de Casselman & Cambridge.⁷⁶

Mais le projet ne plaît pas aux curés des paroisses entourant Casselman. Après avoir rencontré le Père Sauvé, Louis Charbonneau et l'inspecteur Adélard Gascon, les curés de Limoges, Vars, Marionville, Casselman, Embrun et St-Albert décident de tout faire pour promouvoir la construction de deux ou trois petites écoles secondaires au lieu d'une seule.⁷⁷ Cambridge-Casselmann construit son école secondaire publique alors qu'Embrun conserve sa «petite» école secondaire publique, et St-Isidore-de-Prescott, son école secondaire catholique privée.

Bref, les intérêts locaux et l'opposition des dirigeants catholiques francophones, et de l'ACFÉO, empêchent la création de grandes écoles secondaires bilingues publiques dans les régions rurales de l'est ontarien.

⁷⁵«École secondaire de \$400,000 pour Casselman et Cambridge», *Le Droit*, 4 février 1952; «L'école secondaire Cambridge-Casselmann», *Le Droit*, 20 septembre 1952.

⁷⁶CRCCE, C2/41/24, Fonds ACFÉO. — La Corporation du Canton de Cambridge, «Avis aux électeurs», *Le Droit*, 9 septembre 1952; «L'Assemblée du conseil du canton de Cambridge», *Le Droit*, 20 décembre 1952.

⁷⁷CRCCE, C2/279/3, Fonds ACFÉO. — «Livre historique de l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario, 1926-1960». Tome 2, procès-verbaux des réunions du Comité exécutif, mars 1945 à janvier 1952.

5. Conclusion

Ainsi, l'école secondaire publique connaît un essor important en Ontario français entre 1945 et 1960. D'une part, les écoles de continuation deviennent des institutions publiques attrayantes pour certains membres de l'ACFÉO qui y voient la possibilité de créer des écoles catholiques de faits dont la taille modeste permet aux communautés religieuses de les diriger. Le plan d'établir des écoles publiques «catholiques canadiennes-françaises» de ce genre aurait pu être prometteur pour les communautés rurales au début du 20^e siècle. Mais la volonté de l'État ontarien d'établir de plus grandes écoles secondaires régionales pour desservir les régions rurales mène l'ACFÉO à se tourner vers la création de petites écoles catholiques privées.

D'autre part, les projets de création d'écoles secondaires bilingues publiques soulèvent l'enthousiasme de plusieurs francophones dans les milieux urbains. Les fonctionnaires francophones de l'éducation réussissent à obtenir l'appui du clergé local pour ces projets. Mais comme ce projet menace les institutions bilingues d'enseignement secondaire catholique privées, notamment à Ottawa, l'ACFÉO s'inquiète pour la reconnaissance du droit des catholiques à l'école secondaire confessionnelle. Aussi, la montée des écoles secondaires publiques et la difficulté d'établir des écoles de continuation dans l'après-guerre surviennent dans une période où l'Église catholique perçoit une baisse de la foi chez les francophones. Au tournant des années cinquante, l'ACFÉO en vient à condamner l'école secondaire publique, dont le caractère neutre devient subitement menaçant, et enclenche une campagne intensive de création d'écoles secondaires bilingues catholiques privées.

CHAPITRE 5

«IL NE FAUT PAS QUE NOUS NOUS LAISSIONS EMPORTER VERS L'ÉCOLE NEUTRE»: L'ESSOR DES ÉCOLES SECONDAIRES BILINGUES CATHOLIQUES PRIVÉES, (1945-1960)

Le développement des institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues privées en Ontario après la Deuxième guerre mondiale est un phénomène historique méconnu. Entre 1943 et 1960, le nombre d'élèves inscrits au cours de français avancé dans ces institutions augmente de 365 p. cent, passant de 1,331 à 4,859.¹ Entre 1950 et 1962, le nombre d'institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues privées passe de 20 à 53. Entre autre, l'Ontario français compte trois nouveaux collèges classiques et, fait nouveau, six nouvelles «écoles secondaires catholiques» privées; Ce sont des institutions qui se démarquent des académies, des couvents et des collèges catholiques par leur clientèle mixte et par leur administration par un comité paroissial, plutôt que par une communauté religieuse.

Au chapitre précédent, nous avons noté une certaine «masculinisation» de la clientèle francophone des écoles secondaires publiques entre 1945 et 1960. Cependant, il ne faut pas en conclure que les garçons entreprennent des études secondaires en plus grande proportion que les filles en Ontario français. En effet, le développement des institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues privées en Ontario français pendant cette période profite à une clientèle à majorité féminine. En 1943, 54 p. cent de la population scolaire des institutions catholiques bilingues est composée de

¹Pour 1943, voir CRCCF, C2/332/2, Fonds ACFÉO. — Robert Gauthier, René Lamoureux, Henri Lemieux, Adélard Gascon, Laurier Carrière et Joseph Beaulieu, «Enquête sur les Ve Cours». Pour 1960, voir CRCCF, C2/14/1, Fonds ACFÉO. — ACFÉO, «Nos institutions d'enseignement secondaire privées bilingues», Ottawa, 1960.

filles; en 1960, nous évaluons ce taux à environ 65 p. cent.² Ainsi, au moment où l'expansion de la clientèle des écoles secondaires publiques ontariennes attire les adolescents francophones, des efforts sont déployés du côté catholique afin de diriger les adolescentes francophones vers les institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues privées.

Pourquoi y a-t-il un accroissement rapide des écoles secondaires bilingues catholiques privées durant les années cinquante en Ontario alors que la situation financière du réseau catholique est précaire? D'abord, une commission royale d'enquête, la Commission Hope, menace l'existence des écoles séparées et l'éventuelle reconnaissance d'un réseau d'écoles secondaires catholiques. Cela incite l'Église catholique à redoubler d'ardeur afin de préserver les institutions en place et d'en créer de nouvelles. Il y a aussi le contexte d'après-guerre: l'Église catholique est convaincue que la famille est en déchéance et que seules les institutions d'enseignement secondaire catholiques peuvent préparer une élite pouvant sauvegarder la foi des catholiques francophones. D'autre part, les dirigeants catholiques francophones ont beaucoup de difficulté à recevoir l'appui d'une partie croissante de la population francophone. En effet, le fardeau financier devient trop lourd pour plusieurs d'entre eux. À la fin des années cinquante, les défenseurs de l'école secondaire publique au sein de la communauté franco-ontarienne se font entendre plus facilement, vu que le réseau des institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues privées est alors en crise.

²En nous fiant au tableau de l'Annexe V, nous pouvons établir que 2,978 filles fréquentent les 18 institutions pour filles, 1,470 garçons fréquentent les 11 institutions pour garçons et 412 élèves des deux sexes fréquentent les huit écoles secondaires mixtes en 1960. En répartissant les élèves de ces dernières écoles également entre les deux sexes - bien que tout indique qu'il y a plus de filles que de garçons, nous pouvons estimer qu'environ 3,184 des 4,859 élèves des institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues privées sont des filles en 1960-1961.

1. La commission Hope

Afin de mieux comprendre les motifs des promoteurs du cours secondaire catholique bilingue, il est opportun de s'attarder au contexte particulier qui caractérise l'Ontario français entre 1945 et 1950. Alors que les démocraties libérales de l'Occident s'acheminent vers une Guerre froide contre l'URSS et le Bloc communiste, une Commission royale d'enquête sur l'éducation se tient en Ontario. Les assises de la Commission Hope révèlent l'impatience des dirigeants des diverses églises protestantes ontariennes et des Orangistes envers les francophones, qui ne semblent pas vouloir s'assimiler à la culture britannique. Selon eux, le meilleur moyen pour les assimiler est de les obliger à fréquenter les écoles publiques anglaises et, surtout, d'éliminer les écoles bilingues.

Le mémoire de l'«Inter-Church Committee on Protestant-Roman Catholic Relations», déposé en décembre 1945, bouleverse le monde éducatif franco-ontarien. Ce comité, composé de représentants des principales églises protestantes ontariennes, s'attaque à la domination du français dans les écoles bilingues. Écrit par le professeur George Cornish, du *College of Education* de l'Université de Toronto, le mémoire prône l'abolition de la *Loi sur les écoles séparées*, non pas parce qu'elle favorise l'enseignement de la religion catholique, mais parce que les francophones s'en servent pour favoriser l'épanouissement de la langue française en Ontario. Le mémoire déclare que les écoles bilingues séparées favorisent le séparatisme, au détriment de l'école publique qui est la seule école «nationale» acceptable. L'une de ses principales recommandations est l'abolition de l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa, «one of the most ultra-French institutions in Canada», qui encourage l'enseignement en français des matières scolaires autres que le français. L'«Inter-Church Committee» s'oppose à ce que les catholiques aient droit à des écoles secondaires séparées, et il demande

l'abolition immédiate de tout privilège permettant aux francophones d'établir des 9^e et 10^e années bilingues à même des écoles primaires séparées.³

L'«Inter-Church Committee» maintient que Robert Gauthier, le Directeur de l'enseignement français en Ontario, est le principal responsable de la francisation des écoles bilingues. Selon le comité, Gauthier a détruit le travail accompli par son prédécesseur, Amédée Bénéteau, qui avait instauré un régime d'écoles bilingues dirigées visant la parfaite assimilation linguistique des francophones. Ironiquement, le Comité soutient que Gauthier a réussi à combler les désirs de l'élément «ultra-français» d'Ottawa avec une ferveur digne d'un membre de l'Ordre Jacques Cartier, une société secrète tout à fait opposée à l'école publique laïque. Le Comité lui reproche également de célébrer les progrès accomplis par les francophones dans l'apprentissage du français dans ses rapports sans jamais mentionner la situation de l'anglais dans les écoles bilingues. Le Comité accuse Gauthier de diriger les écoles bilingues d'une façon dictatoriale; aussi, n'a-t-il placé que des Canadiens français, dont deux formés à l'Université Laval, aux postes importants d'inspecteurs d'écoles. Enfin, la nomination d'un inspecteur d'écoles secondaires francophone, Henri Lemieux, indique clairement que les francophones s'appêtent à établir des écoles secondaires bilingues, une option que le comité juge inacceptable.

Le mémoire de l'«Interchurch Committee» nuit considérablement aux promoteurs de l'école secondaire bilingue publique, en particulier à Robert Gauthier. L'ACFÉO, en prenant la défense de ce dernier, obtient une nouvelle crédibilité auprès des catholiques dans son projet de création d'écoles secondaires bilingues catholiques. L'Association d'éducation réussit en effet à rassembler les forces catholiques de l'Ontario autour de l'école séparée catholique. Selon elle, attaquer la langue française des écoles bilingues, c'est attaquer directement la foi catholique des Canadiens français. À partir de

³Inter-Church Committee on Protestant-Roman Catholic Relations, «Protestant-Roman Catholic Relations: Brief submitted to the Royal Commission on Education» (Brief No 113), 1945, 115p.

1945, et ce jusqu'au début des années soixante, l'ACFÉO mène auprès des catholiques francophones une lutte contre les écoles secondaires publiques, dont la neutralité religieuse apparaît maintenant beaucoup plus menaçante que ne l'était autrefois son caractère anglo-protestant.

Le principal artisan de cette lutte est le Père oblat Gustave Sauvé. Directeur-fondateur de l'École d'Action catholique et du Centre social de l'Université d'Ottawa, qui font la promotion du corporatisme et de coopératisme dans les milieux ouvriers, le Père Sauvé est alors le dirigeant des forces anticomunistes chez les catholiques francophones en Ontario. Lorsqu'il est nommé chef du secrétariat de l'ACFÉO par le Provincial des Oblats en 1944, il poursuit sa campagne anticomuniste à la demande du Délégué apostolique au Canada, Mgr Ildebrando Antoniutti. En fait, il accepte de concilier les deux postes et d'abandonner ses travaux universitaires afin de faire un travail d'éducation sociale auprès des catholiques francophones. Il entend visiter les divers groupements francophones pour continuer son travail anticomuniste, surtout auprès des ouvriers et des mineurs.

Pour le Père Sauvé, le mémoire de l'«Inter-Church Committee» révèle la conception qu'ont les dirigeants protestants de l'école publique ontarienne. Il est surpris par une déclaration publique de George Cornish, l'auteur du mémoire, niant le droit naturel des parents en matière d'éducation. Cela va à l'encontre d'un principe fondamental de l'Église pour qui l'école doit être un prolongement de la famille, jamais son substitut. Voilà qui distingue carrément l'Église catholique des églises protestantes: «Pour l'Église catholique la famille est la cellule sociale essentielle qu'on ne peut pas ébranler sans secouer tout l'édifice de la société», explique-t-il. Il poursuit: «Les églises protestantes ont jusqu'ici laissé l'État jouer un trop grand rôle dans l'éducation primordiale des enfants et c'est pourquoi les droits des parents ont été de plus en plus ignorés surtout dans l'enseignement de la religion.» Or, le programme des écoles publiques ne fait de l'enseignement religieux qu'une simple matière scolaire, plutôt que le fondement même de l'éducation secondaire. Ce programme «neutre»,

qui donne une trop grande part aux matières temporelles, conduit à une «formation purement matérialiste de l'intelligence de l'enfant qui en arrive à concevoir la religion comme une chose de minime importance.»⁴ Ceci est inacceptable pour les catholiques francophones, qui réclament avant tout la protection spirituelle de leurs enfants.

Enfin, la Commission Hope, qui dépose son rapport en 1950, a un impact considérable au sein de l'Église catholique en Ontario. Au début des années cinquante, les catholiques francophones obtiennent même le support de l'épiscopat anglophone en des endroits où ils ont toujours eu de la difficulté à recevoir son support dans le dossier des écoles bilingues. Par exemple, les évêques catholiques anglophones appuient les projets de construction d'écoles secondaires bilingues privées à London et Toronto en 1953. Mais comme les francophones sont très minoritaires dans ces villes, les projets sont financièrement difficiles à concrétiser. À London, le projet d'établissement d'une école secondaire bilingue catholique est rapidement abandonné. À Toronto, le Cardinal McGuigan offre sa coopération dans le projet d'établissement d'une école secondaire bilingue catholique dirigée par les Pères Franciscains. Mais ce projet ne voit jamais le jour.⁵ Néanmoins, l'ACFÉO de Toronto réussit à convaincre les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame d'ouvrir un pensionnat pour filles aux

⁴Même si les Canadiens français de l'Ontario veulent apprendre l'anglais, ils sont «prêts à tous les sacrifices» pour garder leur «héritage catholique et français» afin de favoriser l'éclosion normale de la vie spirituelle de l'enfant selon ses exigences «culturelles, raciales et nationales.» Voir «Le R.P. G. Sauvé, o.m.i., explique ce que veulent les Franco-Ontariens», *Le Droit*, 24 juillet 1946. — Résumé d'une conférence prononcée à Hanmer, Ontario.

⁵CRCCF, C2/220/2, Fonds ACFÉO. — Lettre de Jacques Leduc à Roger Charbonneau, Toronto, 27 avril 1953; Lettre de Roger Charbonneau, Ottawa, 1^{er} mai 1953. Voir également les coupures de journaux «Ecole secondaire bilingue à Toronto pour les nôtres: Le cardinal McGuigan en est heureux; Projet analogue rejeté cependant dans la région de London», *Le Droit*, 28 avril 1953; et «Une école secondaire bilingue à Toronto», *Le Droit*, 29 avril 1953.

conditions matérielles modestes dans le but de «garder à notre jeunesse féminine sa langue afin de sauvegarder sa foi.»⁶

Mais le Cardinal McGuigan se montre insatisfait des résultats obtenus par ce pensionnat et s'inquiète du fait que les garçons francophones n'ont toujours pas accès à une éducation secondaire catholique. En 1958, il lance une grande campagne de souscription en faveur de l'établissement d'une école secondaire bilingue catholique privée de plus grande envergure à Toronto. Selon le Cardinal McGuigan, cette école, qui serait mixte, permettrait l'intégration de «la culture française dans la vie intellectuelle et sociale» de Toronto. Mais les catholiques francophones de Toronto ne peuvent financer seuls un tel projet. Aussi, Mgr McGuigan demande-t-il aux catholiques anglophones de participer à ce projet car il croit qu'ils pourraient bénéficier des avantages du bilinguisme.⁷ Cependant, ce projet ne verra jamais le jour, n'obtenant pas assez de support financier.

Néanmoins, ces efforts du clergé anglophone en faveur des écoles secondaires bilingues catholiques privées démontrent que l'ensemble de l'Église catholique ontarienne, fouetté par le Rapport Hope, considère qu'il est prioritaire de soustraire la jeunesse catholique aux écoles secondaires publiques.

2. La famille catholique en décadence

Par ailleurs, l'Église catholique est préoccupée par les nouvelles valeurs sociales qui émergent partout en Occident après la Deuxième guerre mondiale. Elle s'inquiète du sort de la famille

⁶CRCCF, C2/220/2, Fonds ACFÉO. — Lettre des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à Roger Charbonneau et aux Curés Canadiens français de Toronto, Toronto, 22 mai 1952. Voir également: «Pensionnat bilingue ouvert à Toronto au mois de septembre», *Le Droit*, 2 juillet 1952; «Première institution du genre à Toronto: Cette école est une garantie pour la paroisse du Sacré-Coeur, dit le cardinal McGuigan», *Le Droit*, 9 février 1953; «Pensionnat bilingue ouvert à Toronto au mois de septembre», *Le Droit*, 2 juillet 1952.

⁷Cardinal McGuigan, «École secondaire bilingue à Toronto», *Vie française*, vol. 12, nos 11-12 (juillet-août 1958), p.368-373.

traditionnelle. Au Canada - et en Ontario, on s'attarde particulièrement à la multiplication des divorces qu'on associe à la modernité. En 1946, par exemple, le Père Sauvé met en garde les francophones contre «une véritable débâcle de la dignité conjugale» qui ne peut mener, selon lui, qu'à l'athéisme et au communisme par le «renversement complet de la hiérarchie des valeurs humaines.»⁸ Les assises de la Commission Hope le convainquent que l'école secondaire publique, par sa neutralité religieuse, va aussi entraîner la jeunesse chrétienne vers la déchéance. Il entame donc une campagne contre les effets néfastes de la fréquentation des écoles secondaires publiques. Aussi, tout en continuant à mettre les parents francophones en garde contre la propagande communiste «qui se fait de plus en plus abondante et surtout dans les milieux ouvriers», le Père Sauvé leur demande d'être prêts «à tous les sacrifices en vue d'assurer le soutien des écoles catholiques et françaises.»⁹

À partir de 1946, le Père Sauvé devient ainsi le principal promoteur, pour le compte de l'ACFÉO, du mouvement de création d'écoles secondaires catholiques privées en Ontario français.¹⁰ Conscient de l'influence qu'il peut exercer en tant que chef du secrétariat de l'ACFÉO, le Père Sauvé devient un agent de liaison entre le clergé et les dirigeants laïcs de l'Ontario français. Il entre en contact avec les catholiques francophones dans les communautés locales et leur offre sa collaboration dans la fondation d'une paroisse francophone, d'une école bilingue ou d'une association de parents

⁸«Mise en garde contre une "véritable débâcle de la dignité conjugale"», *Le Droit*, 13 mai 1946.

⁹Gustave Sauvé, «Soyez prêts à tous les sacrifices pour vos écoles», *Le Droit*, 23 septembre 1946.

¹⁰C'est dans cet esprit que l'ACFÉO présente un supplément à son mémoire à la Commission Hope en réponse au Mémoire de l'Inter-Church Committee. Le principale porte-parole des Canadiens français de l'Ontario trouve intolérable que l'on considère les Canadiens français comme un peuple sans droits alors qu'ils étaient présents en Ontario avant tous les autres peuples européens. Le supplément réfute également l'allégation que les Canadiens français de l'Est ontarien parlent moins l'anglais qu'en 1931 soulignant le fait qu'un tiers des francophones n'ont même pas l'avantage d'apprendre le français à l'école. Voir «Un aveu de faiblesse et une grave injustice: Le second mémoire sur les écoles en Ontario démolit le dossier 113», *Le Droit*, 27 septembre 1947.

catholiques.¹¹ En particulier, il se fait le médiateur entre les paroisses intéressées à établir une école secondaire bilingue catholique privée et les différentes communautés religieuses pouvant la diriger. Il est celui qui rencontre les évêques ou les curés de paroisses.

Le Père Sauvé croit que plusieurs parents catholiques francophones ne réalisent pas l'importance de diriger leurs enfants vers l'école catholique, le seul «bastion de la vie et de la mentalité chrétienne», capable de suppléer la famille catholique. Selon lui, les parents doivent sacrifier leurs intérêts matériels afin de sauvegarder les intérêts spirituels de leurs enfants. Le Père Sauvé les met en garde contre la fréquentation des écoles secondaires publiques, jugeant qu'il «ne faut pas que nous nous laissions emporter vers l'école neutre par le courant puissant des tendances modernes.¹² De plus, il dénonce les efforts des pédagogues francophones qui font la promotion de l'école secondaire publique et ne songe pas, selon lui, à donner un minimum essentiel de connaissances religieuses aux jeunes catholiques francophones. En effet, il estime que les parents catholiques ne peuvent pas se fier aux écoles secondaires publiques pour donner une éducation chrétienne adéquate à leurs enfants car une «sorte de naturalisme à base de matérialisme occupe une place assez prononcée dans les programmes des écoles neutres et l'on dirait qu'on oublie la conscience pour éliminer plus facilement toute obligation morale.» Les parents catholiques francophones doivent donc tout faire pour éviter de «remettre toute la question de l'éducation entre les mains de l'État.»¹³ Il est donc impératif que les catholiques défendent leurs écoles catholiques, «raison même de leur vie chrétienne.»¹⁴

¹¹AUSP, HEF262.G98E9. — «Collaboration à l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario», s.l.n.d.

¹²Gustave Sauvé, «Nous n'abandonnerons jamais nos écoles», *Le Droit*, 23 novembre 1948.

¹³«Pourquoi nous voulons garder nos écoles: Ce n'est pas une question de sentiment, mais de devoir. Causerie du R.P. Gustave Sauvé, o.m.i.», *Le Droit*, 23 août 1947.

¹⁴*Ibid.*

En somme, comme le démontre l'action du Père Sauvé, l'Église catholique encourage une meilleure fréquentation scolaire de la part des catholiques francophones. Elle veut guider les parents catholiques dans leur choix en matière d'éducation. La création des Associations de Parents et d'Instituteurs favorise certainement l'expansion du réseau des écoles secondaires catholiques, en particulier dans les milieux ruraux.¹⁵ La Fédération des Association de Parents et d'Instituteurs (FAPI), fondée en 1951, est une organisation catholique par laquelle l'Église encourage la fondation et la fréquentation d'écoles secondaires catholiques en Ontario français. Elle diffuse la doctrine catholique en matière d'éducation par l'entremise de son aumônier. Or, le premier aumônier de la FAPI est le Père Gustave Sauvé. Ce dernier l'utilise comme véhicule dans la lutte pour la survie de la famille catholique. La FAPI s'attaque ainsi à toutes les nouvelles influences extérieures modernes en prenant part à des campagnes contre « la mauvaise littérature, le cinéma dangereux », et en faveur « de la bonne lecture en français, du bon langage, [et] des loisirs bien organisés pour les jeunes. »¹⁶ Enfin, les Associations Parents-Instituteurs, dirigées par l'Église, font le contre-poids aux associations ontariennes neutres en matière religieuse (les associations *Home & School* et *Parents-Teachers*).¹⁷ Durant les années cinquante, les Associations Parents-Instituteurs assistent les commissaires et les

¹⁵Markland Smith, «Les Associations de Parents et d'Instituteurs», *L'École ontarienne*, 9, 3, (1952), p.1.

¹⁶CRCCF, C8/1/4, Fonds FAPFO. — «Historique de la Fédération des Associations de Parents et d'instituteurs de langue française d'Ontario», s.l.n.d., 1960.

¹⁷CRCCF, C8/1/4, Fonds Fédération des associations de parents francophones de l'Ontario (FAPFO). — «Historique de la Fédération des a.p.i.», s.l., ca. 1971.

enseignants catholiques dont leurs efforts pour relever la famille catholique, qui, selon le Pape Pie XI, est tombée dans la décadence.¹⁸

S'inquiétant des ravages sociaux causés par l'exode des francophones vers les villes, la FAPI entend également utiliser l'enseignement secondaire catholique pour sa défendre sa conception du patriotisme canadien-français.¹⁹ Markland Smith, le président-fondateur de la FAPI, croit que les catholiques francophones ne sont plus assez bien préparés pour le mariage et n'ont pas reçu une formation suffisante pour enrayer la tendance corruptrice de la société moderne de consommation. Ils sont de mauvais parents:

Que voit-on dans les foyers? Sont-ce des bibliothèques de livres choisis, de livres religieux, classiques, français, des livres des meilleurs auteurs pour adultes, pour enfants, ou plutôt, des magazines, revues, pocket-books, comiques violents, journaux anglais, illustrés indécents, mauvais livres, pornographie, etc.? Quels programmes de radio et de télévision laisse-t-on voir? Y a-t-il un contrôle, une discipline; les programmes sont-ils éducateurs, de bon goût, de bonne morale?²⁰

¹⁸Voici les extraits de l'encyclique sur l'Éducation chrétienne de la Jeunesse cités dans le premier texte écrit par la Fédération: «Le premier milieu naturel et nécessaire de l'éducation est la famille, précisément destinée à cette fin par le Créateur. De règle, donc, l'éducation la plus efficace et la plus durable sera celle qui sera reçue dans une famille chrétienne bien ordonnée et bien disciplinée, et son efficacité sera d'autant plus grande qu'y brilleront plus clairement et plus constamment les bons exemples surtout des parents plus des autres membres de la famille.»; «Nous voudrions cependant attirer votre attention d'une façon particulière, vénérables Frères et très chers Fils, sur la LAMENTABLE DÉCADENCE DE L'ÉDUCATION FAMILIALE À NOTRE ÉPOQUE. Tout ce qui est emploi, profession de la vie temporelle et terrestre, certainement de moindre importance, se voit précédé de longues études et de préparation soignée; tandis qu'à l'emploi et au devoir fondamental de l'éducation des enfants beaucoup de parents, aujourd'hui, sont peu ou pas préparés.» Voir CRCCF, C8/1/4, Fonds FAPFO. — «Parents et instituteurs», s.l.n.d.

¹⁹Cette motivation est dans le même esprit que le «retour au rural» espéré par le conseil ontarien de l'Ordre de Jacques-Cartier. En effet, l'Ordre est d'avis que l'urbanisation des francophones a pour effet d'appauvrir le monde rural. Comme l'élite rurale, «tant du côté masculin que féminin, se dirige vers les villes pour y faire fortune», le monde rural «perd ses chefs dont il a besoin.» En 1958, la commanderie d'Ottawa va jusqu'à inciter l'Association des Commissaires des écoles bilingues à formuler une demande officielle au Ministère de l'éducation de l'Ontario afin de créer un cours d'agriculture dans les écoles normales et de commencer l'enseignement de l'agriculture dès «la 4^e année du primaire dans toutes les écoles bilingues de la province (rurales ou urbaines).» CRCCF, C11/144/4, Fonds Association française des conseils scolaires de l'Ontario. — Lettre du secrétaire-adjoint de la COJC d'Ottawa à Roger Charbonneau, administrateur des Commissaires des Écoles bilingues de l'Ontario, Ottawa, 9 janvier 1958.

²⁰Markland Smith, «Le milieu familial actuel», *L'École ontarienne*, 12, 3, (1955), p.23-27.

Bref, Smith ne croit pas que les parents francophones donnent à leurs enfants le bon exemple «de la prière, de la vertu, de la piété, du respect du prêtre, de la justice [et] de la charité.»²¹ Et si les parents francophones n'ont plus la foi et plongent dans l'immoralité, c'est en grande partie parce qu'ils ne respectent plus leurs devoirs envers leur patrie et, surtout, envers leur propre langue.

Or, selon les dirigeants catholiques francophones, les écoles secondaires bilingues catholiques privées peuvent appuyer les parents catholiques francophones dans la formation religieuse de leurs enfants. Cela leur semble particulièrement important en ce qui concerne la formation des filles. À la réunion annuelle de la FAPI de 1956, le Père René Lamoureux soutient que les parents ont le devoir de guider leurs adolescentes vers une carrière en enseignement au primaire. Selon lui, la grande majorité des filles ont la vocation d'enseignante au primaire en elle. Lamoureux déplore que de nombreuses filles, qui se dirigent vers l'école secondaire publique, optent ensuite pour des carrières qui ne leur conviennent pas. À la réunion annuelle de la FAPI de 1956, il soutient que les parents ont le devoir de guider leurs adolescentes vers une carrière en enseignement au primaire. Les parents ne doivent pas craindre d'influencer le choix de carrière de leurs filles:

Les parents ne peuvent rendre de plus grand service à leurs filles que de les orienter vers l'enseignement. C'est les préparer à pouvoir plus tard bien éduquer leurs propres enfants. En quittant l'enseignement, elles apportent au foyer qu'elles fondent des valeurs aussi permanentes qu'appréciables. On n'en peut dire autant de toutes les autres carrières qu'elles laissent pour se marier.²²

Ainsi, les parents catholiques francophones qui dirigent leurs filles à l'école secondaire catholique, puis vers l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa, s'assurent qu'elles vont recevoir une formation qui leur permettra d'éduquer leurs élèves et leurs enfants dans la foi catholique.

²¹*Ibid.*

²²CRCCF, C8/1/6, Fonds FAPI. — «Rapport de l'Assemblée annuelle de la Fédération des Associations de Parents et d'Instituteurs de langue française d'Ontario», 5 avril 1956, Couvent Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, Rue Rideau, Ottawa.

Pour les dirigeants catholiques francophones, l'enseignement secondaire des filles doit développer leur vocation maternelle. Ainsi, les filles catholiques francophones empêcheront les familles franco-ontariennes de sombrer dans la décadence.

3. Une élite masculine pour le milieu rural

Mais en plus d'une élite féminine, les dirigeants catholiques francophones veulent former une élite masculine. Pour l'Église catholique canadienne-française, l'institution par excellence pour former une élite masculine est le collège classique. Durant les années cinquante, la création de collèges classiques à Cornwall (1950), Hearst (1953) et Timmins (1959) marquent d'ailleurs une volonté très ferme de former une élite canadienne-française et catholique pouvant diriger la population francophone. Le journaliste Camille L'Heureux souligne l'importance pour les catholiques francophones d'exceller par leur compétence. À l'exemple des collèges classiques du Québec, les nouveaux séminaires franco-ontariens formeront les professionnels, les avocats, les médecins, les ingénieurs, les hommes d'affaires et les industriels instruits qui manquent à une minorité canadienne-française dans une province anglo-canadienne. «Ce sont eux», souligne-t-il, «qui constituent nos chefs dans tous les domaines de notre vie sociale, culturelle et économique.»²³

Le projet de fondation d'un collège classique à Cornwall, dans le diocèse d'Alexandria, est à l'origine un projet d'un Lycée français lancé par des jeunes laïcs de Cornwall. Constatant que la population à majorité ouvrière de cette petite ville industrielle florissante ne peut se payer des études collégiales et universitaires, ils cherchent à créer un collège secondaire.²⁴ Ne pouvant pas trouver le financement nécessaire pour un bâtiment et pour payer les salaires des professeurs laïcs disponibles,

²³Camille L'Heureux, «La fondation d'un séminaire à Hearst», *Le Droit*, 30 mars 1953.

²⁴CRCCF, C2/199/4, Fonds ACFÉO. — Lettre de Roland Séguin à Chester Walters, Saint-Eugène, 5 août 1948.

ils se tournent vers l'évêque d'Alexandria, Mgr Rosario Brodeur. Celui-ci convertit alors le projet de lycée en celui d'un collège classique. Il fait appel aux Clercs de Saint-Viateur, qui dirigent le Collège Bourget de Rigaud, pour prendre la direction du nouvel externat classique. Le Collège de Cornwall s'affilie en 1953 à l'Université d'Ottawa et offre un cours de versification équivalent à celui du cours secondaire ontarien, jusqu'à ce que les premiers élèves de 9^e année arrivent au cours de Belles-Lettres en 1954.²⁵

La création du Collège de Hearst montre l'impatience du clergé local et en particulier de l'évêque de Hearst, Mgr Louis Levesque, envers les écoles secondaires publiques. À la demande du curé Pelchat, qui s'inquiète du peu de place accordé à la morale catholique et à la langue française à l'école secondaire publique de Hearst, l'ACFÉO envoie Louis Charbonneau faire une enquête sur la situation. Bien que la population scolaire de cette école soit à 50 p. cent de langue française, Charbonneau constate que la Commission de l'école secondaire est à majorité anglaise et que le président est un ministre protestant. L'ACFÉO suggère alors au curé Pelchat de faire des efforts pour placer un plus grand nombre de catholiques au sein du Conseil de ville, qui nomme la majorité des commissaires de l'école secondaire publique.²⁶

En mars 1953, Mgr Louis Levesque annonce à son clergé la fondation d'un Petit Séminaire à Hearst. En plus de devenir une source de recrutement sacerdotal, l'institution a pour mission de donner au diocèse une élite catholique, ce que ne peut pas assurer le *High School* de Hearst ou les collèges classiques de Sudbury et d'Ottawa, trop éloignés. Avec la fondation d'un Petit Séminaire, Mgr

²⁵Le collège se distingue des autres collèges classiques par la composition de son corps professoral. En effet, les cinq professeurs sont des laïcs catholiques dont trois des femmes. La mission de former une relève ecclésiastique est laissée au Juvénat Sacré-Coeur, fondé en 1946 et dirigé par le Clergé diocésain. CRCCF, C2/199/4, Fonds ACFÉO. — «Le Collège de Cornwall», *Le Devoir*, 30 juillet 1949; «Pourquoi un collège à Cornwall», *L'Étoile de Cornwall*, 10 février 1955; «Nécessité d'un collège complet», *L'Étoile de Cornwall*, 10 février 1955.

²⁶CRCCF, C2/41/5, Fonds ACFÉO. — Lettre de l'abbé J.-V. Pelchat, curé des Saints Martyrs canadiens, à l'ACFÉO, Jogues, 30 juin 1951; et lettre de Roger Charbonneau à l'abbé J.-V. Pelchat, Ottawa, 9 novembre 1951.

Levesque espère ainsi faire

fondre les obstacles qui "de facto" ferment à la majorité de nos jeunes, compte tenu de notre éloignement des grands centres et du caractère spécial de l'étape intermédiaire, l'accès aux carrières d'influence et aux professions dirigeantes, par le chemin normal des écoles supérieures et des universités.²⁷

Le projet obtient l'appui de l'ACFÉO qui se réjouit de ce projet de Petit Séminaire «en tout conforme aux mesures préventives que nous avons prises contre l'enseignement neutre des écoles secondaires.»²⁸

La fondation des collèges classiques de Cornwall, Hearst et Timmins témoignent de la volonté du clergé francophone de former des élites régionales. Malgré un certain succès, ces institutions n'atteignent toutefois qu'une minorité de garçons.²⁹ La faiblesse des communautés religieuses d'hommes y est pour beaucoup. Seuls les Frères du Sacré-Coeur ont les ressources nécessaires pour établir un collège classique à Timmins. Les Clercs de St-Viateur, qui dirigent le Collège classique de Cornwall, ont besoin des enseignants laïcs. À Hearst, le clergé diocésain est mis à contribution.

4. Les religieuses enseignantes et lutte contre l'école «neutre»

Bien qu'elles ne soient pas riches, les communautés religieuses francophones de femmes ont davantage de ressources pour répondre à la demande. Ayant leur siège social à Ottawa, les Soeurs

²⁷«Couronnement du concours de français à Kapuskasing. Son Exc. Mgr Louis Levesque de Hearst annonce la fondation d'un petit séminaire», *Le Droit*, 28 mars 1953.

²⁸CRCCF, C2/204/3, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Ernest Desormeaux à Mgr Louis Levesque, Ottawa, 30 juillet 1953.

²⁹En 1960, 266 garçons s'inscrivent au Collège classique de Cornwall et 64, au Collège du Sacré-Coeur de Timmins. Voir CRCCF, C2/14/1, Fonds ACFÉO. — ACFÉO, «Nos institutions d'enseignement secondaire privées bilingues», Ottawa, 1960, p.49-50. Quant au «Petit Séminaire» de Hearst, il s'affilie à l'Université Laurentienne en 1959 pour devenir le Collège de Hearst. En 1966, il y avait 190 garçons inscrits à son cours secondaire. Voir Commission d'étude de l'Association des Écoles secondaires privées franco-ontariennes, *Les Écoles secondaires privées franco-ontariennes*, Ottawa, décembre 1966, p.125.

grises de la Croix sont celles qui sont le plus souvent mises à contribution. Entre 1946 et 1962, elles prennent la direction de douze institutions d'enseignement secondaire catholiques privées (Voir Annexe II). Évidemment, les communautés religieuses ont leurs propres raisons de vouloir de telles fondations. Le besoin de nouvelles recrues pour enseigner dans les académies et pensionnats offrant des classes primaires bilingues figure en tête de liste: «Comme nous n'avons pas de pensionnat Secondaire Bilingue dans l'Ontario, nous perdons la plupart de nos jeunes filles sortant des huitième, neuvième, et dixième années», explique Soeur Marie de Saint Éméria de la Congrégation des Soeurs Ste-Croix à l'ACFÉO. La cause est noble car «il s'agit de la gloire de Dieu et du salut des âmes en sauvegardant notre belle langue harmonieuse et ancestrale au pays.»³⁰ Puisque le Pensionnat École de Marie de la rue Côte des Neiges à Montréal ne réussit plus à former suffisamment d'enseignantes religieuses pour l'Ontario, la solution envisagée par le Conseil général de la congrégation est de créer un nouveau pensionnat d'enseignement secondaire bilingue à Glen Nevis, tout près de Kingston, Ontario.³¹

Les communautés religieuses de femmes participent souvent à la fondation d'écoles secondaires catholiques privées à la demande pressante de groupes locaux dirigés par l'ACFÉO. Par exemple, le président régional de l'ACFÉO de North Bay et ses collaborateurs sont les principaux instigateurs de l'établissement de l'Académie Notre-Dame de l'Assomption. Les Soeurs de l'Assomption acceptent d'agrandir leur résidence afin d'y aménager d'abord des classes de 9^e et 10^e années en 1956, puis de 11^e et 12^e années en 1957. La création de cette académie place cependant les Soeurs de l'Assomption

³⁰CRCCF, C2/201/6, Fonds ACFÉO. — Lettre de S. Marie de S. Éméria, s.s.c., préfète des études bilingues, à l'ACFÉO, Montréal, 8 août 1950.

³¹*Ibid.*

dans une situation précaire. Elles doivent en assumer complètement le financement, car le diocèse refuse de collaborer.³²

Il reste que les communautés religieuses ont parfois beaucoup de difficulté à attirer les jeunes francophones. L'appui de l'ACFÉO et du journal *Le Droit* est souvent crucial. En 1950, par exemple, la majorité des jeunes de Pembroke se dirigent vers l'école secondaire publique même si elle n'offre pas le cours de français avancé. Pour certains nationalistes, cela est un nouveau phénomène d'assimilation des francophones. Comme le souligne Isaïe Béland de la Société Saint-Jean-Baptiste de Pembroke, l'assimilation n'est plus causée par des membres du clergé irlandais refusant d'accorder des droits scolaires à leurs coreligionnaires. «Notre mal», écrit Béland à l'ACFÉO, «c'est nous-mêmes.» Il croit que les «Canadiens-français parlent leur langue de moins en moins» parce qu'ils fréquentent le *High School* public. «Plus nos enfants vieillissent», constate-t-il, «plus ils parlent l'anglais.»³³ Pour enrayer le fléau de l'anglicisation, il demande l'aide du Père Gustave Sauvé et du journal *Le Droit* pour faire entendre raison aux enfants et leurs parents.

En réponse à la lettre alarmante de Béland, l'Oncle Jean s'adresse «Aux grands élèves de Pembroke» dans le journal *Le Droit*. Il leur dit de profiter de l'Académie Sainte-Croix, une «école supérieure», une «maison magnifique, providentiellement isolée, donc fermée intentionnellement aux vents d'anglicisation.»³⁴ Selon l'Oncle Jean, les jeunes francophones de Pembroke ont la responsabilité de conserver l'héritage catholique et français. Ils ne peuvent faire partie de cette élite qu'en fréquentant l'Académie Sainte-Croix.

³²CRCCE, C2/280/2, Fonds ACFÉO. — Réunion du Comité exécutif de l'ACFÉO du 17 août 1956.

³³CRCCE, C2/214/2, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Isaïe Béland à Roger Charbonneau, Pembroke, 26 janvier 1950.

³⁴CRCCE, C2/214/2, Fonds ACFÉO. — Oncle Jean, «Aux grands élèves de Pembroke», *Le Droit*, 28 janvier 1950.

Un autre facteur qui suscite des fondations sont les rivalités régionales entre francophones. Ainsi, l'incendie de l'école secondaire publique d'Embrun est l'élément déclencheur menant à la construction d'une école secondaire catholique privée à St-Isidore-de-Prescott. Tentant de profiter de l'occasion, le ministère de l'éducation recommande fortement que la commission scolaire de l'école secondaire d'Embrun ne considère que la construction d'une école secondaire publique régionale qui serait située dans un district d'école secondaire élargi. La commission de l'école secondaire d'Embrun invite alors la municipalité de Plantagenet-sud, à St-Isidore de Prescott, à joindre ses rangs.³⁵ Cependant, le projet soulève les craintes des élites catholiques locales de St-Isidore. Dès 1950, le curé Roy et Donatus Parent, maire du canton, entreprennent des démarches avec l'aide de Louis Charbonneau et de l'ACFÉO afin de construire une école secondaire «paroissiale», catholique et privée à St-Isidore. L'école secondaire catholique privée de St-Isidore ouvre ainsi ses portes en 1950.³⁶

La fondation de cette école secondaire catholique privée à St-Isidore illustre bien les efforts déployés pour contrer l'expansion de l'école secondaire publique «neutre» en Ontario français. À l'origine, Louis Charbonneau avait demandé au greffier de la municipalité de Plantagenet-Sud, Xiste Sabourin, de St-Isidore, de l'assister pour transférer les élèves du 5^e Cours de St-Isidore vers une éventuelle école de continuation à Bourget, projet qui résulta en une école secondaire catholique privée (voir chapitre Quatre).³⁷ Cependant, le curé de St-Isidore et le représentant régional de l'ACFÉO, Marcel Bourgon, s'oppose au projet car ils considèrent qu'ils ne peuvent pas appuyer un projet d'école secondaire «neutre». Charbonneau rencontrent un comité de paroissiens de St-Isidore à trois reprises

³⁵CRCCF, C2/217/1, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Adolphe Brunet, secrétaire-trésorier de la Commission du High School d'Embrun à L.X. Sabourin, greffier de la Municipalité de Plantagenet Sud, Embrun, 16 mars 1949.

³⁶CRCCF, C2/217/1, Fonds ACFÉO. — Rapport d'une visite de Louis Charbonneau, président du Comité pédagogique de l'ACFÉO, à Plantagenet, Wendover et St-Isidore, Ottawa, 17 octobre 1950.

³⁷CRCCF, C2/217/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de Louis Charbonneau à Xiste Sabourin, Ottawa, 1^{er} avril 1949.

en compagnie de Robert Gauthier et de l'inspecteur d'écoles primaires bilingues, Adélar Gascon. Mais le curé et les paroissiens de St-Isidore résistent à ce projet. Ils demandent alors l'avis de l'Archevêque d'Ottawa, Mgr Alexandre Vachon, qui leur demande d'organiser leur propre école secondaire catholique privée.³⁸

L'école secondaire catholique privée de St-Isidore-de-Prescott accueille ses premiers élèves de 11e année en 1953. Elle reçoit gratuitement les élèves de la région. L'école coûte 55\$ par élève, somme dont se charge la Société Saint-Jean-Baptiste locale. Lors de la première cérémonie de graduation, en 1955, le Père Gustave Sauvé félicite les paroissiens de St-Isidore-de-Prescott pour la fondation de cette école qui va former une véritable élite catholique capable de «refouler la vague de communisme athéiste qui roule sur l'univers» au sein d'une «armée de jeunes qui mettent au service de Jésus-Christ ce qu'ils ont de coeur et d'âme.»³⁹ Selon le Père Sauvé, il revient aux jeunes catholiques d'accomplir un travail de conquête spirituelle en Ontario. De son côté, le curé Joseph Roy souligne que cette école est une conquête du «degré secondaire» pour les catholiques francophones en Ontario. «L'école neutre est toujours l'école neutre», proclame-t-il, «et ce ne sont ni les professeurs ni les élèves catholiques qui la rendront catholique: elle demeure légalement une école neutre.» Puis, faisant référence à une crise religieuse survenue à l'école secondaire d'Hawkesbury, le curé Roy ajoute: «Nous en avons eu un exemple frappant lors d'une difficulté survenue, l'an passé, dans une école secondaire du comté.»⁴⁰

³⁸CRCCF, C2/217/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de Marcel Bourgon à Gaston Vincent, St-Isidore-de-Prescott, 27 octobre 1955.

³⁹«Cérémonie de graduation à l'École secondaire bilingue de St-Isidore», *Le Droit*, 21 juin 1955.

⁴⁰CRCCF, C2/217/1, Fonds ACFÉO. — Joseph Roy, «Un rêve accompli!», *Annuaire des finissants de l'école secondaire de St-Isidore de Prescott*, St-Isidore de Prescott, 1955, p. 2-4.

En effet, la lutte contre l'école secondaire «neutre» atteint son paroxysme à l'été 1952. La nouvelle école secondaire régionale d'Hawkesbury, née de la fusion des écoles secondaires publiques anglaises et françaises, est une école à forte majorité catholique. La loge orangiste d'Hawkesbury s'insurge contre l'utilisation du crucifix et du chapelet par les deux religieuses enseignantes de l'école secondaire publique de l'endroit. Elle réclame l'observance de la loi scolaire qui interdit toute expression montrant un caractère confessionnel. Durant les vacances de Noël, sous la pression de l'«Interchurch Committee on Protestant-Roman Catholic Relations», le Dr William Dunlop, ministre de l'éducation, ordonne aux soeurs de cesser de porter leur crucifix. Les soeurs se plient à ces exigences. Même si plusieurs ministres protestants déplorent l'incident et voient ce geste comme étant «d'une intolérance et d'un arbitraire absolument contraire à l'esprit de tolérance religieuse qui est le principe vital des Églises chrétiennes prêchant la foi réformée»⁴¹, l'ACFÉO et le journal *Le Droit* y voient une preuve flagrante du caractère «neutre» de l'école secondaire publique ontarienne. L'ACFÉO déclare apprécier l'apostolat des enseignants catholiques oeuvrant dans les *High Schools* publics, «selon un régime qu'ils doivent en pratique accepter intégralement sous peine de se soustraire de ce champ d'apostolat.»⁴² Mais il est clair qu'elle reproche aux parents d'envoyer leurs enfants dans ces écoles.

Au début des années cinquante, l'Église et l'ACFÉO estiment que l'expansion des écoles secondaires publiques ontariennes met plus que jamais en péril la langue et la foi des francophones en Ontario. En 1953, le président de l'ACFÉO, son président, Me Gaston Vincent prononce une

⁴¹Motion présentée par le Révérend Calvin McQuesten, ministre de l'Église Unie, secondée par le Révérend W.H. Daw, ministre de l'Église de la Sainte-Trinité. Voir «Des pasteurs dénoncent l'incident de Hawkesbury comme "arbitraire" au Conseil des Églises de Hamilton», *Le Droit*, 19 janvier 1954.

⁴²«Les Religieuses ne portent plus la croix au High School de Hawkesbury. Déclaration de l'Association d'Éducation d'Ontario.» *Le Droit*, 5 janvier 1954.

conférence intitulée «Perspectives d'avenir» dans laquelle il soutient que la campagne en faveur de l'école secondaire catholique est une bataille de l'Église catholique en faveur de l'établissement «d'un régime d'écoles secondaires confessionnelles, soutenues par les impôts des contribuables et des subsides de l'État.» D'ici à ce que l'État accorde ce droit aux catholiques, Vincent estime que les parents catholiques francophones doivent envoyer leurs enfants dans les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées. Néanmoins, il demande aux catholiques francophones de s'intéresser et de participer à la fondation des nouvelles écoles secondaires publiques, qui se multiplient en Ontario, afin de s'assurer que ces institutions répondent aux besoins linguistiques et religieux des francophones. Cependant, il les met en garde contre les grandes écoles secondaires publiques, qui comportent trop de risques pour la perte de la foi des catholiques francophones. Aussi, si les catholiques francophones voient qu'ils y sont en situation minoritaire, ils doivent créer des écoles secondaires catholiques privées car «de plus petites institutions où nous détenons les postes de commande valent mieux pour nous que de grands agglomérats où il nous faut partager la gouverne de la chose scolaire avec une majorité encline à mesurer nos revendications au micromètre.»⁴³

L'appui conditionnel de Vincent aux écoles secondaires publiques froisse plusieurs promoteurs de l'école secondaire publique qui interprètent son intervention comme une condamnation des grandes écoles secondaires bilingues publiques. L'Association de l'enseignement français de l'Ontario (AEFO) réagit immédiatement à la Conférence «Perspectives d'avenir» de Vincent. L'AEFO est d'avis que les représentants de l'ACFÉO ne doivent pas placer toutes les écoles secondaires publiques fréquentées par les francophones sur le même pied. L'AEFO rappelle que plusieurs écoles secondaires publiques sont déjà à majorité francophone et que leur personnel enseignant s'efforce d'offrir un enseignement

⁴³CRCCF, C2/19/7, Fonds ACFÉO. — Gaston Vincent, «Perspectives d'avenir», Conférence faite par Me Gaston Vincent, c.r., lors du treizième Congrès général de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, à Ottawa le 15 octobre 1953.

«en accord avec les principes de l'Association d'Éducation au double point de vue national et religieux.» Ces écoles encouragent le sou scolaire de l'Association d'Éducation et s'efforcent de créer «une mentalité qui convient aux aspirations de notre race, de dispenser un enseignement religieux des plus acceptables, non seulement par des classes de catéchisme, mais par un enseignement pénétré d'esprit chrétien et catholique ainsi que par l'organisation de retraites annuelles pour les élèves.» L'AEFO souligne que plusieurs parents envoient leurs enfants à l'école secondaire publique par nécessité économique. L'AEFO demande donc à l'ACFÉO de prendre position sur l'attitude à adopter face aux écoles secondaires publiques de façon à «dissiper tout doute dans les esprits et à stimuler tout le monde à travailler davantage de concert avec l'Association d'Éducation à la conservation de nos qualités et de nos vertus nationales.»⁴⁴

Le représentant de l'AEFO au sous-comité pédagogique de l'ACFÉO, Omer Brûlé, explique que l'ACFÉO devrait chercher à reconnaître la contribution des enseignants francophones oeuvrant dans les écoles secondaires publiques. L'AEFO veut que les membres de l'ACFÉO distinguent le personnel enseignant des écoles secondaires publiques et des écoles elles-mêmes. Les membres du sous-comité de l'ACFÉO adoptent alors une résolution soulignant son engagement à reconnaître les services rendus par les enseignants canadiens français des écoles secondaires publiques en continuant à leur décerner des bourses, des prêts d'honneurs et des diplômes du Mérite scolaire. Enfin, si l'ACFÉO continue à privilégier l'obtention d'écoles secondaires confessionnelles, elle s'engage à appuyer la fondation

⁴⁴CRCCF, C2/41/13, Fonds ACFÉO. — Copie d'une Lettre de Lauretta Lévêque, secrétaire de l'AEFO, à Roger Charbonneau, Ottawa, 28 octobre 1953.

d'écoles secondaires publiques dans les régions où elles seraient fréquentées par une majorité d'élèves catholiques francophones.⁴⁵

5. Les écoles secondaires catholiques privées en danger

L'avenir des nouvelles écoles secondaires catholiques privées est pourtant loin d'être assuré. Leur apparition est en opposition au plan de développement de l'enseignement secondaire en Ontario français des principaux fonctionnaires francophones de l'éducation. Ainsi, les religieuses des écoles secondaires privées de Bourget et St-Isidore sont convaincues que l'inspecteur Lemieux veut forcer les citoyens de leur village à s'intégrer aux commissions scolaires des écoles secondaires publiques de Casselman et Rockland.

À la fin de l'année scolaire 1953-54, les inspecteurs Lemieux et Ziegler décident de ne pas recommander les élèves de l'école secondaire de Bourget. Selon leur rapport, les élèves ne rencontrent pas les standards dans plusieurs sujets, dont la physique et la géographie, et ont des résultats rencontrant à peine un minimum satisfaisant. L'institutrice de l'école secondaire de Bourget décide alors de s'adresser à la Principale de l'école secondaire d'Alfred pour faire recommander ses élèves. Mais Lemieux s'y oppose. Selon les autorités de l'école secondaire de Bourget, «il ne sert plus à rien de taire que M. Lemieux est l'ennemi juré des écoles privées.»⁴⁶

L'incident de Bourget fait rapidement le tour des écoles secondaires catholiques privées de l'Ontario français. Plusieurs soeurs enseignantes et commissaires d'écoles catholiques s'adressent à

⁴⁵CRCCF, C2/280/1, Fonds ACFÉO. — Procès verbal de la Réunion du Sous-comité exécutif de l'ACFÉO, 29 janvier 1954.

⁴⁶CRCCF, C2/66/13, Fonds ACFÉO. — «Nos griefs au sujet de l'inspecteur Henri Lemieux», Bourget, 30 juin 1954.

l'ACFÉO afin qu'elle délivre les écoles privées «de leur bête noire.»⁴⁷ L'Association d'Éducation monte ainsi un dossier de griefs contre l'inspecteur Lemieux. Selon une enseignante, Henri Lemieux s'oppose aux 5e Cours et en voudrait aux autorités des écoles séparées de mal renseigner les parents. De plus, tous les couvents de filles et les collèges classiques de Sudbury et de Cornwall offrent, selon Lemieux, un enseignement de qualité inférieure à celui des écoles secondaires publiques bilingues.⁴⁸ Un rapport de l'ACFÉO indique que l'inspecteur Lemieux aurait demandé aux Soeurs du Couvent de la Rue Rideau de ne plus enseigner le catéchisme durant les heures de classe; à l'Université d'Ottawa, il aurait soutenu que les élèves des écoles secondaires publiques sont meilleures en Latin que les meilleurs élèves des communautés religieuses; au Couvent du Sacré-Coeur d'Ottawa, il se serait opposé à la récitation du chapelet et aurait déconseillé la lecture de la vie des Saints; à Painscourt, il aurait exigé qu'on enlève le crucifix des classes.⁴⁹ La Soeur enseignante de l'école St-Isidore de Prescott croit que Lemieux est contre les écoles de la Congrégation du Sacré-Coeur-de-Jésus qu'il considérerait médiocres.⁵⁰

En juin 1954, le Président de l'ACFÉO, Gaston Vincent, le Père Gustave Sauvé, Mgr Secours et Aimé Arvisais rencontrent les principaux des écoles secondaires bilingues catholiques privées. Pour Mgr Secours, l'attitude de l'inspecteur Henri Lemieux est une manifestation concrète de la volonté de

⁴⁷Le président de l'École secondaire privée de Bourget mentionne que «les sacrifices qu'il faut s'imposer pour maintenir de telles oeuvres sont déjà assez lourds pour qu'on aspire à être libéré du fardeau supplémentaire dont les accablent les persécutions des transfuges.» Voir CRCCF, C2/66/13, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Antonin Lalonde à Roger Charbonneau, Bourget, 30 juin 1954.

⁴⁸CRCCF, C2/66/13, Fonds ACFÉO. — Lettre de "X" au Père Gustave Sauvé, s.l., 14 juin 1954.

⁴⁹CRCCF, C2/66/13, Fonds ACFÉO. — Copie d'un rapport. «Monsieur Henri Lemieux», s.l.n.d.

⁵⁰CRCCF, C2/66/13, Fonds ACFÉO. — Lettre de Soeur M. Vital, s.s.c.j. au Président de l'ACFÉO, St-Isidore de Prescott, 30 juin 1954.

l'État provincial de se débarrasser des écoles secondaires catholiques privées. Il faut donc combattre Lemieux et les autres promoteurs francophones de l'enseignement secondaire public.⁵¹

Sur un autre plan, la stratégie de maintenir des 9^e et 10^e années dans les Commissions d'écoles primaires bilingues séparées est de plus en plus contestée par les contribuables catholiques francophones. Plusieurs n'hésitent pas à ne plus diriger leurs taxes scolaires vers le secteur séparé. En 1952, Mgr Alexandre Vachon doit rappeler aux catholiques francophones d'Ottawa qu'ils doivent continuer à diriger les impôts scolaires vers les écoles séparées. Selon lui, «c'est un devoir de conscience auquel ils ne peuvent se soustraire», «une obligation absolue.» En envoyant leurs taxes vers les écoles publiques, «ils manquent aussi à la justice en augmentant par le fait même le fardeau de leurs coreligionnaires qui restent des contribuables des écoles catholiques.» Négliger de payer ses taxes scolaires à l'école séparée est une cause de scandale car cela fournit «des arguments aux adversaires des écoles séparées qui sont bien aises de déclarer que le système des écoles séparées ne mérite pas les améliorations qu'on réclame en sa faveur puisqu'il n'a même pas l'appui des Catholiques.»⁵²

En 1954, l'ACFÉO informe l'Archevêque d'Ottawa, Mgr Marie-Joseph Lemieux, que la population francophone d'Ottawa a besoin plus que jamais d'être fermement guidée car un «certain officier du Ministère depuis assez longtemps fait une campagne destructive» contre les 9^e et 10^e années de la Commission des écoles séparées d'Ottawa. Selon l'ACFÉO, cet officier [l'inspecteur Henri Lemieux] «fait des pressions intenses auprès de nos gens, y compris les curés des paroisses, pour qu'ils consentent à ce que nos commissions scolaires abandonnent ces deux années, au bénéfice d'un High School existant ou projeté.» L'ACFÉO se sent incapable de contre-carrer ces efforts seule, car certains

⁵¹CRCCF, C2/66/13, Fonds ACFÉO. — Notes de Gaston Vincent. «Réunion des représentants de l'ACFÉO avec des principaux des écoles privées, re: attitude de l'inspecteur Henri Lemieux vis-à-vis ces écoles», s.l., 17 juin 1954.

⁵²«Les Catholiques doivent soutenir les écoles séparées. Son Exc. Mgr A. Vachon rappelle ce grave devoir», *Le Droit*, 21 avril 1952. Il s'agit de la reproduction d'une lettre circulaire envoyée par l'Archevêque aux curés de la ville d'Ottawa.

de ses membres et «certains membres du clergé (...) sont assez perplexes à ce sujet.» L'ACFÉO rappelle à Mgr Lemieux que la fréquentation d'une école secondaire publique par les catholiques francophones nuit au système des écoles primaires bilingues catholiques qui perdent le contrôle des 9^e et 10^e années.⁵³

Mais il est alors difficile pour l'ACFÉO de défendre le maintien des 9^e et 10^e années à la Commission des écoles séparées d'Ottawa car les finances de la commission sont dans un état pitoyable. En juillet 1954, Gaston Vincent demande l'intervention de l'Archevêque d'Ottawa pour régler la situation financière précaire de la Commission des écoles séparées d'Ottawa.⁵⁴ En février 1955, Mgr Lemieux engage l'archidiocèse à verser un «montant annuel équivalent à la différence qui existe entre la taxe payée aux écoles publiques et celle qui serait exigée, si la taxe était perçue par la Commission des écoles séparées» afin d'aider la Commission des écoles séparées en campagne financière pour «solder» son budget déficitaire.⁵⁵

De son côté, le journal *Le Droit* se fait le porte-parole de l'Église dans le dossier de l'école secondaire «neutre». L'éditorialiste Camille L'Heureux, le fidèle disciple du Père Gustave Sauvé, dénonce ceux qui soutiennent qu'une école publique est catholique là où les catholiques ont l'immense majorité. Selon lui, les tenants de cette «doctrine nouvelle» de l'école secondaire catholique «de fait» ne comprennent pas la nature d'une véritable école catholique: «Il n'existe point de High Schools publics neutres en droit et catholiques en fait. Ce qui fait qu'une maison d'enseignement est catholique

⁵³CRCCF, C2/66/13, Fonds ACFÉO. — Lettre de Me Gaston Vincent à Mgr Marie-Joseph Lemieux, Ottawa, 8 juin 1954.

⁵⁴CRCCF, C2/42/1, Fonds ACFÉO. — Lettre de Mgr J. Lemieux à Gaston Vincent, Ottawa, 5 juillet 1954.

⁵⁵CRCCF, C2/44/4, Fonds ACFÉO. — Lettre de Mgr J. Lemieux à Arthur Desjardins de la Commission des Écoles séparées d'Ottawa, Ottawa, 3 février 1955.

en fait [est] la nature de l'enseignement qui y est donné.»⁵⁶ L'envoi des élèves catholiques à une école publique ne peut être toléré qu'en des cas particuliers approuvés par l'autorité religieuse, ce qui n'est pas le cas en Ontario français, car il existe des écoles primaires bilingues séparées offrant les 9^e et 10^e années et des institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées.⁵⁷

L'éditorialiste Victor Barrette va plus loin et s'en prend aux excuses que se donnent les catholiques francophones pour envoyer leurs enfants à l'école secondaire publique. Le désir de mieux apprendre la langue anglaise, de se placer plus facilement sur le marché du travail ou de se montrer plus ouverts face aux autres religions ne font pas de leurs enfants de bons «Canadiens français et de bons Catholiques». Ils ne peuvent prétendre que l'école neutre respecte l'opinion de tous, car elle ne respecte pas la propre religion des catholiques. À une époque où la foi diminue chez les catholiques francophones, le choix n'existe pas: ils doivent «demeurer intégralement fidèles aux enseignements de l'Église.»⁵⁸

Les campagnes du journal *Le Droit* ne sont toutefois pas appréciées par les directeurs des écoles secondaires bilingues publiques. Ainsi, Camille L'Heureux doit se défendre d'avoir insinué que les

⁵⁶Camille L'Heureux, «Il faut combattre la neutralité scolaire», *Le Droit*, 9 janvier 1954.

⁵⁷Camille L'Heureux, «Qu'est-ce qu'une école catholique?», *Le Droit*, 6 février 1954. Voir également Camille L'Heureux, «Les Catholiques devant l'école neutre», *Le Droit*, 13 mars 1954.

⁵⁸Victor Barrette, «Les méfaits de l'école neutre», *Le Droit*, 10 août 1954. En 1957, le Père Sauvé signale que le nombre de francophones abandonnant la foi catholique augmente à un rythme menaçant l'existence même des écoles bilingues à cause de la politique de répartition des taxes. Le recensement de 1931 indiquait que le nombre de francophones se déclarant non-catholiques était de 32,273; en 1951, il était de 60,127. Voir «Le R.P. Gustave Sauvé parle de l'oeuvre de l'ACFÉO, à Lachute», *Le Droit*, 28 janvier 1957.

écoles secondaires publiques sont des institutions pour les pauvres, laissant entendre qu'elles sont inférieures aux écoles secondaires bilingues catholiques privées.⁵⁹

Afin de faire la promotion des écoles secondaires publiques chez les francophones, les directeurs des écoles secondaires bilingues d'Embrun, Casselman-Cambridge, Eastview, Rockland, Plantagenet, Hawkesbury et Cornwall décident alors de fonder l'Association des Directeurs des Écoles Secondaires Bilingues de l'Est Ontarien. Le président est Jean-Louis Cloutier, le directeur de l'école secondaire d'Hawkesbury. En plus d'étudier les moyens pour améliorer la pédagogie bilingue pour préparer adéquatement les élèves de langue française aux études supérieures et d'encourager la spécialisation des enseignants francophones, ils se concentrent sur le problème des élèves qui leur arrivent des 9^e et 10^e années des écoles primaires séparées, des élèves dont la préparation est insuffisante selon eux.⁶⁰ Les directeurs demandent aux commissions scolaires séparées d'améliorer leurs 9^e et 10^e années immédiatement ou de les abandonner.

6. Vers la coexistence

Dans la deuxième moitié des années cinquante, il devient évident pour l'ACFÉO que les contribuables francophones ont souvent de la difficulté à comprendre la nécessité de continuer à payer des taxes supplémentaires pour maintenir des 9^e et 10^e années des commissions scolaires séparées et

⁵⁹Selon Camille L'Heureux, il ne peut y avoir de discussion sur la question de principe selon laquelle «tous les Catholiques, dans le choix d'une maison d'enseignement pour leurs enfants, doivent, en conscience, donner la préférence à l'école catholique.» Il admet qu'en pratique, plusieurs catholiques francophones doivent «tirer meilleur parti de la situation actuelle, en cherchant à y améliorer le sort des Catholiques dans les High Schools publics.» C'est pourquoi, selon lui, «il existe un grand nombre de parents qui ne sont pas des pauvres, mais qui ne peuvent envoyer leurs enfants aux institutions libres payantes, parce que l'institution est devenue fort coûteuse. Dans cette catégorie, il faut placer les petits et les moyens salariés. Or, ce sont à eux que nous songions lorsque nous avons étudié le problème des parents qui sont financièrement incapables d'envoyer leurs enfants à nos institutions libres.» Camille L'Heureux, «Le problème des écoles secondaires», *Le Droit*, 27 septembre 1955.

⁶⁰«Il faut faire bonne publicité à nos écoles», *Le Droit*, 29 octobre 1955.

de payer pour envoyer leurs enfants à l'école secondaire catholique, lorsque l'école secondaire publique est dirigée par des catholiques. En 1956, les partisans de l'école secondaire bilingue privée de Blind River craignent de perdre leur cours privé. Les cercles Lacordaires et Saint Jeanne d'Arc collaborent avec l'Association de Parents-Instituteurs et l'ACFÉO locale pour convaincre leurs compatriotes de ne pas se laisser séduire par l'école secondaire publique. O.D. Legault croit que plusieurs «dans nos rangs (...) ne savent pas quelle direction prendre ne sachant où converger leurs efforts au point de vue langue et race, entraînant à des conséquences déplorables au point de vue catholique: la foi en souffre avec la langue.»⁶¹ Le Père Sauvé se rend à Blind River pour rappeler aux membres de l'ACFÉO locale que l'ACFÉO travaille à la défense des droits des catholiques francophones en éducation afin de propager la culture française et former des chefs catholiques.⁶²

Mis au courant de la préparation d'une campagne de publicité par les autorités de l'école secondaire de Sturgeon Falls, l'ACFÉO organise une réunion d'urgence entre Cyril Watson, le directeur de l'école, Mgr Racette de Verner et les curés des paroisses concernées. Cette réunion mène à une entente permettant la coexistence des écoles catholiques et publiques. Les curés des paroisses rurales de Saint-Charles, Noëlville, Warren, Verner, River Valley et Lavigne craignent qu'une propagande en faveur de l'école publique nuise considérablement aux 9^e et 10^e années de leurs écoles primaires et empêche les projets de création des cours de continuation à Cache Bay, Sturgeon Falls et Verner. Les curés font valoir les principaux avantages de garder les enfants sous la surveillance des parents:

Tout le monde reconnaît qu'au sortir de la 8^e année, vers l'âge de 14 ans, les élèves sont arrivés à la période critique de leur existence et que la surveillance des parents à

⁶¹CRCCF, C2/197/5, Fonds ACFÉO. — Lettre de O.D. Legault à Gaston Vincent, Blind River, 6 mai 1956.

⁶²CRCCF, C2/197/5, Fonds ACFÉO. — «Il faut combattre nos propres préjugés et notre indifférence», *Le Droit*, 19 juin 1956.

cet âge devient de plus en plus nécessaire. Le transport en commun, les distances à parcourir, les repas du midi à l'école et une population scolaire trop nombreuse, présentent un danger pour ce qui est de la formation morale des élèves.⁶³

Puisque leur devoir exige qu'ils dirigent les enfants de leurs paroisses vers les institutions d'enseignement les plus appropriées pour leur formation académique et morale, les curés expliquent qu'ils doivent diriger les catholiques de préférence vers des écoles confessionnelles. Les écoles publiques demeurent des écoles neutres, «même quand le principal de l'école neutre est un fervent catholique, entouré de professeurs également catholiques.» Mais les curés admettent que les parents doivent envoyer leurs enfants vers l'école secondaire publique quand ils sont trop pauvres pour envoyer leurs filles et garçons vers les couvents et les collèges ou trop éloignés des écoles primaires catholiques offrant les 9^e et 10^e années. Le directeur Watson réussit également à les convaincre que ces 9^e et 10^e années doivent améliorer la qualité de leur enseignement pour survivre en augmentant les compétences et les qualifications de leurs professeurs et en centralisant les 9^e et 10^e années des paroisses rurales afin d'éliminer celles des écoles de rang, jugées les plus faibles.

L'entente de Sturgeon Falls marque un tournant dans la pensée de Gaston Vincent et de l'ACFÉO. Ils considèrent qu'il s'agit d'un modèle à suivre pour permettre aux 9^e et 10^e années des écoles séparées de survivre partout en Ontario. Vincent y voit un parfait exemple de la collaboration qui doit exister entre les professeurs des écoles secondaires publiques et ceux des écoles secondaires privées et des 9^e et 10^e années des écoles séparées. Les membres du Comité exécutif de l'ACFÉO sont aussi convaincus de la nécessité de créer un nouveau comité qui se pencherait sur les questions de l'enseignement secondaire, «un milieu dans lequel les représentants des trois systèmes d'écoles

⁶³CRCCF, C2/280/2, Fonds ACFÉO. — Rapport du juge J.A.S. Plouffe soumis au président de l'ACFÉO, Me Gaston Vincent, North Bay, 21 mai 1956.

secondaires se rencontreraient et établiraient la coexistence afin de faire admettre la nécessité des trois systèmes dans chaque localité où ils existent.»⁶⁴

Ainsi, entre 1955 et 1960, la lutte des dirigeants catholiques francophones contre l'école secondaire publique diminue en intensité. L'ACFÉO reconnaît le mérite des catholiques francophones qui tentent de garder leur langue et leur foi dans des milieux où ils sont en minorité. L'ACFÉO ne voit plus nécessairement chez les partisans de l'école secondaire publique des ennemis de l'école secondaire catholique. Cependant, les dirigeants catholiques francophones manifestent une ferme volonté de préserver à tout prix les institutions d'enseignement secondaire bilingues catholiques là où elles existent. À Ottawa, ils doivent tempérer les efforts des partisans de l'école secondaire publique bilingue. Ils doivent rappeler le danger de voir des institutions d'enseignement secondaire catholiques disparaître et d'empêcher la réalisation d'un réseau d'écoles secondaires confessionnelles.

En septembre 1955, Léo Henri, membre de la Commission des écoles séparées d'Ottawa, prépare une requête au *Collegiate School Board* d'Ottawa afin qu'une nouvelle école secondaire publique soit construite dans la Basse-Ville où sont concentrés les Canadiens français.⁶⁵ Il aimerait que cette nouvelle école adopte la formule des écoles de Hawkesbury et Eastview où l'enseignement en français, les cours de religion et les activités parascolaires maintiennent l'esprit français chez les jeunes francophones. Malgré l'opposition des dirigeants catholiques francophones, il tient à cette école qui serait «une amélioration marquée alors que les enfants qui ne vont pas aux institutions privées comme

⁶⁴CRCCF, C2/280/2, Fonds ACFÉO. — Procès-verbal de la Réunion régulière du Comité exécutif, 5 juin 1956.

⁶⁵En 1954, Marcel Parent, le représentant de la Commission des écoles séparées au sein du *Collegiate School Board*, présente un rapport indiquant que 478 élèves francophones fréquentent les six écoles secondaires d'Ottawa. Il y a en tout 478 élèves francophones sur un total de 6288 élèves dans les écoles secondaires publiques d'Ottawa: 9 sur 901 au *Lisgar Collegiate Institute*; 13 sur 1010 au *Glebe Collegiate Institute*; 254 sur 1227 au *Ottawa Technical School*; 97 sur 1072 au *High School of Commerce*; 95 sur 1287 au *Fisher Park High School*; et 10 sur 791 au *Nepean High School*; CRCCF, C2/44/4, Fonds ACFÉO. — Rapport de Marcel Parent présenté à la Commission des écoles séparées d'Ottawa, 22 décembre 1954.

l'Académie De LaSalle fréquentent des écoles secondaires à l'atmosphère complètement anglo-protestante comme le Lisgar et l'École Technique d'Ottawa.» De plus, il lui semble urgent que les francophones augmentent leur proportion de diplômés d'études secondaires car «dans un monde moderne, de plus en plus complexe, l'instruction est devenue plus nécessaire que jamais.»⁶⁶

Léo Henri présente officiellement son projet de création d'une école secondaire publique bilingue à Ottawa en 1956. Selon lui, il est urgent que les habitants de langue française d'Ottawa s'assurent les avantages d'une école secondaire bilingue publique. Il est d'avis que bien des élèves francophones ne réussissent pas bien dans leurs études à cause des difficultés posées par la langue anglaise. La grande majorité des élèves francophones d'Ottawa fréquentent les 9^e et 10^e années des écoles primaires séparées et doivent changer d'école au milieu de leurs études, ce qui occasionne des problèmes d'ordre académique et mènent plusieurs enfants à abandonner leurs études pour se diriger vers des emplois mal rémunérés. C'est pourquoi Henri réclame une école secondaire bilingue publique dont les enseignants francophones pourraient résoudre les difficultés scolaires des élèves francophones, et où l'ambiance catholique serait assurée par l'homogénéité ethnique des élèves.

Une telle école publique, dotée d'un équipement supérieur aux écoles secondaires catholiques privées, pourrait offrir un cours académique, un cours industriel ou un cours commercial, attirant ainsi un grand nombre d'élèves francophones se dirigeant présentement vers les écoles secondaires techniques et commerciales spécialisées d'Ottawa, institutions qui sont unilingues anglaises. Bref, Henri estime qu'il est temps que les catholiques francophones d'Ottawa aient accès à une «formation technique essentielle à la forte proportion d'enfants qui n'ont pas beaucoup d'aptitude à l'étude.»⁶⁷

⁶⁶«École secondaire pour la Basse-ville.», *Le Droit*, 10 septembre 1955.

⁶⁷CRCCE, C2/41/1, Fonds ACFÉO. — Léo Henri, requête en faveur d'une école supérieure bilingue à Ottawa, [24 octobre 1956].

D'autres estiment que la responsabilité d'offrir un enseignement secondaire de qualité et adapté aux besoins des francophones d'Ottawa revient à la *Ottawa Collegiate School Board*. Achille Dubé, enseignant possédant une trentaine d'années d'expérience au *Glebe Collegiate Institute*, demande justice pour les francophones de sa ville qui ont toujours payé les taxes pour les écoles secondaires publiques. Les écoles publiques d'Ottawa doivent mieux desservir les élèves francophones. Selon lui, il «existe un besoin criant d'une ou deux écoles pour recevoir ces élèves, leur donner une instruction comparable à celle que reçoivent les jeunes de langue anglaise et les doter d'immeubles modernes, de professeurs compétents et d'équipement adéquat.»⁶⁸ Il demande aussi l'appui des parents francophones dans la lutte qu'il mène pour obtenir une école secondaire bilingue sur le modèle de l'école secondaire d'Eastview. Selon lui, cette école secondaire publique serait bilingue et, surtout, dirigée dans un esprit catholique. Selon lui, il faut reconnaître que la majorité des élèves catholiques francophones d'Ottawa sont présentement dirigées vers des écoles secondaires publiques protestantes.⁶⁹

L'ACFÉO n'est pas complètement opposée au projet d'établissement d'une école secondaire publique bilingue à Ottawa car des démarches entreprises auprès du Ministère de l'éducation montrent que l'école s'adresserait aux francophones. Ils auraient ainsi des classes homogènes. Cependant, d'autres dirigeants catholiques ne sont pas aussi enthousiastes. Camille L'Heureux explique la position officielle de l'Archevêché d'Ottawa: tout en admettant qu'une nouvelle école secondaire bilingue répondrait à un besoin réel, il faut à tout prix préserver les institutions d'enseignement privées

⁶⁸A.L. Dubé, «Des High Schools bilingues pour les nôtres», *Le Droit*, 9 septembre 1955. Voir également A.L. Dubé, «Bilingual High Schools?», *Ottawa Citizen*, 2 septembre 1955 et A.L. Dubé, «Pour un High School bilingue», *Le Droit*, 17 septembre 1955.

⁶⁹Pour Dubé, les écoles secondaires publiques d'Ottawa ne sont pas «a-confessionnelles». Elles sont protestantes: «Lorsqu'un jeune canadien français suit les cours soit de l'Ecole technique soit de l'Ecole de commerce soit de l'un ou l'autre des trois High Schools d'Ottawa, il ne peut pas s'empêcher d'être sous une influence très distinctement non-catholique. On en trouve une preuve dans la récitation du Notre Père (version protestante), dans la lecture de passage de la Bible (version protestante) et dans le chant quotidien d'hymnes (protestants) aux réunions générales du matin.», A.-L. Dubé, «Pour un High School bilingue», *Le Droit*, 17 septembre 1955.

existantes. La création d'un système d'écoles secondaires publiques réservées aux Canadiens français n'est pas l'idéal car un *High School* «demeurera toujours une école neutre tant que la loi actuelle sera ce qu'elle est.»⁷⁰ Il faut donc continuer de viser l'obtention d'un système d'écoles secondaires bilingues séparées rajoutant des 11^e et 12^e années aux 9^e et 10^e années que la Commission des écoles séparées possède déjà.

Les partisans de la création d'une école secondaire publique bilingue à Ottawa sont de plus en plus nombreux à se faire entendre à la fin des années cinquante. En 1957, Charles Lemieux devient le président du *Collegiate Institute Board* d'Ottawa.⁷¹ Son leadership favorise la construction de l'école secondaire Rideau, une école que les partisans francophones de l'école publique à Ottawa comparent à l'école secondaire bilingue publique d'Eastview et à celle de Cornwall. Il est d'ailleurs très révélateur que lors de la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de l'école en avril 1957, le surintendant de l'enseignement secondaire en Ontario, S.D. Rendall loue les résultats de ces deux écoles secondaires. Rendall admet que les écoles secondaires bilingues catholiques privées respectent les normes provinciales, mais il croit que plusieurs catholiques de langue française ne peuvent les fréquenter parce que leur famille n'a pas les revenus nécessaires.⁷² Cependant, l'école secondaire publique Rideau ne sera jamais bilingue.

En mars 1958, Mgr Lemieux adresse une nouvelle lettre pastorale aux catholiques d'Ottawa concernant les taxes pour les écoles séparées. Reprenant les arguments de Mgr Vachon à propos du scandale que causent les catholiques qui ne dirigent pas leurs impôts scolaires vers les écoles séparées,

⁷⁰Camille L'Heureux, «Le problème des nôtres aux High Schools publics», *Le Droit*, 15 septembre 1955.

⁷¹Charles Lemieux est un fonctionnaire à la Division des impôts du gouvernement fédéral. Il est devenu commissaire au *Ottawa Collegiate School Board* en 1948 après avoir été membre de la Commission des écoles séparées d'Ottawa pendant six ans. Voir «M. C.-E. Lemieux élu président du Collegiate Institute Board», *Le Droit*, 12 janvier 1957.

⁷²«Les Canadiens français invités à fréquenter l'école secondaire», *Le Droit*, 17 avril 1957.

il leur rappelle que l'enseignement profane de ces écoles n'est aucunement inférieur à celui des écoles publiques et «présente la supériorité incontestable d'être imprégné d'esprit religieux et d'apprendre aux élèves à mettre les valeurs spirituelles au-dessus des préoccupations d'ordre matériel.»⁷³

En fait, plusieurs écoles secondaires catholiques privées sont en difficulté financière à la fin des années cinquante.⁷⁴ Le Conseil général de l'ACFÉO étudie cette question lors de son Congrès tenu en septembre 1958 à Toronto. La situation est préoccupante puisque le Ministère de l'éducation de l'Ontario autorise légalement depuis 1957 l'enseignement religieux dans les écoles secondaires pendant les heures de classe.⁷⁵ Les directeurs des écoles secondaires bilingues ont en effet réussi à faire légaliser une pratique généralisée des écoles secondaires à majorité canadienne française. Ils se sont également déclarés prêts à accorder une deuxième leçon par semaine à l'enseignement religieux si les autorités religieuses peuvent fournir des prêtres pour donner des leçons régulières et assidues.⁷⁶ La présence des écoles secondaires bilingues catholiques privées apparaît de moins en moins nécessaire aux yeux d'un nombre croissant de contribuables francophones.

Le Conseil général de l'ACFÉO se penche sur les difficultés des institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées en 1958. Entre autres, on croit qu'il faut à tout prix augmenter le salaire des enseignants religieux car leurs communautés ne peuvent plus assumer des sacrifices

⁷³«Au sujet des écoles séparées. Des Catholiques sont cause de 'scandale'», *Le Droit*, 17 mars 1958. Reproduction de lettre pastorale de Mgr J. Lemieux du 16 mars 1958.

⁷⁴Plusieurs dirigeants catholiques francophones sont convaincus que les écoles secondaires bilingues catholiques privées ne peuvent pas survivre sans aide de l'État. L'ACFÉO, l'ACÉBO et l'Union des Cultivateurs Franco-Ontariens adoptent une résolution demandant au Ministère de l'Éducation de donner les mêmes octrois aux écoles pour les 9^e et 10^e années des écoles séparées afin de créer des écoles secondaires catholiques publiques. Voir CRCCF, C2/41/3, Fonds ACFÉO. — Résolution, s.l.n.d.; De leur côté, les commissaires de l'école de St-Isidore-de-Prescott demandent la reconnaissance des 11^e et 12^e années des écoles secondaires catholiques privées afin de recevoir des subventions. Voir CRCCF, C2/41/13, Fonds ACFÉO. — Lettre de Roger Charbonneau au député fédéral O.J. Godin, 24 mars 1959.

⁷⁵CRCCF, C2/41/13, Fonds ACFÉO. — *Bulletin*, mai 1957, numéro 3.

⁷⁶«L'enseignement religieux permis», *Le Droit*, 27 avril 1957.

devenus trop lourds. Aussi, Mgr Secours d'Alfred considère que le transport des élèves est un nouveau problème qui se pose aux nouvelles écoles secondaires catholiques privées. Comme ces écoles ne reçoivent pas d'octrois pour couvrir le transport scolaire, les parents doivent assumer ces frais en plus de payer les frais de scolarité. De son côté, Gaston Vincent, le président de l'ACFÉO, croit que le problème financier des écoles primaires séparées doit d'abord être réglé. Si les écoles offrant les 9^e et 10^e années pouvaient obtenir des octrois semblables à ceux que reçoivent les écoles secondaires publiques, les catholiques pourraient alors mieux supporter le fardeau financier des écoles secondaires privées. Cependant, plusieurs conditions doivent être remplies avant de demander officiellement des octrois, au lieu d'une exemption de taxes pour les contribuables catholiques: d'abord, tous les enseignants des écoles secondaires privées doivent posséder des diplômes officiels ontariens; ensuite, il faut que tous les cours des écoles secondaires privées soient visités par un inspecteur d'écoles secondaires; de plus, il faut multiplier le nombre d'écoles secondaires catholiques en s'assurant qu'elles offrent le même rendement que les écoles secondaires publiques. Enfin, il s'agit de démontrer que les écoles secondaires catholiques privées coûtent moins cher que les écoles publiques. Mais il faut faire en sorte que toutes les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées puissent être facilement converties en écoles secondaires confessionnelles.⁷⁷ Leur reconnaissance par l'État est une condition essentielle pour leur survie.

7. Conclusion

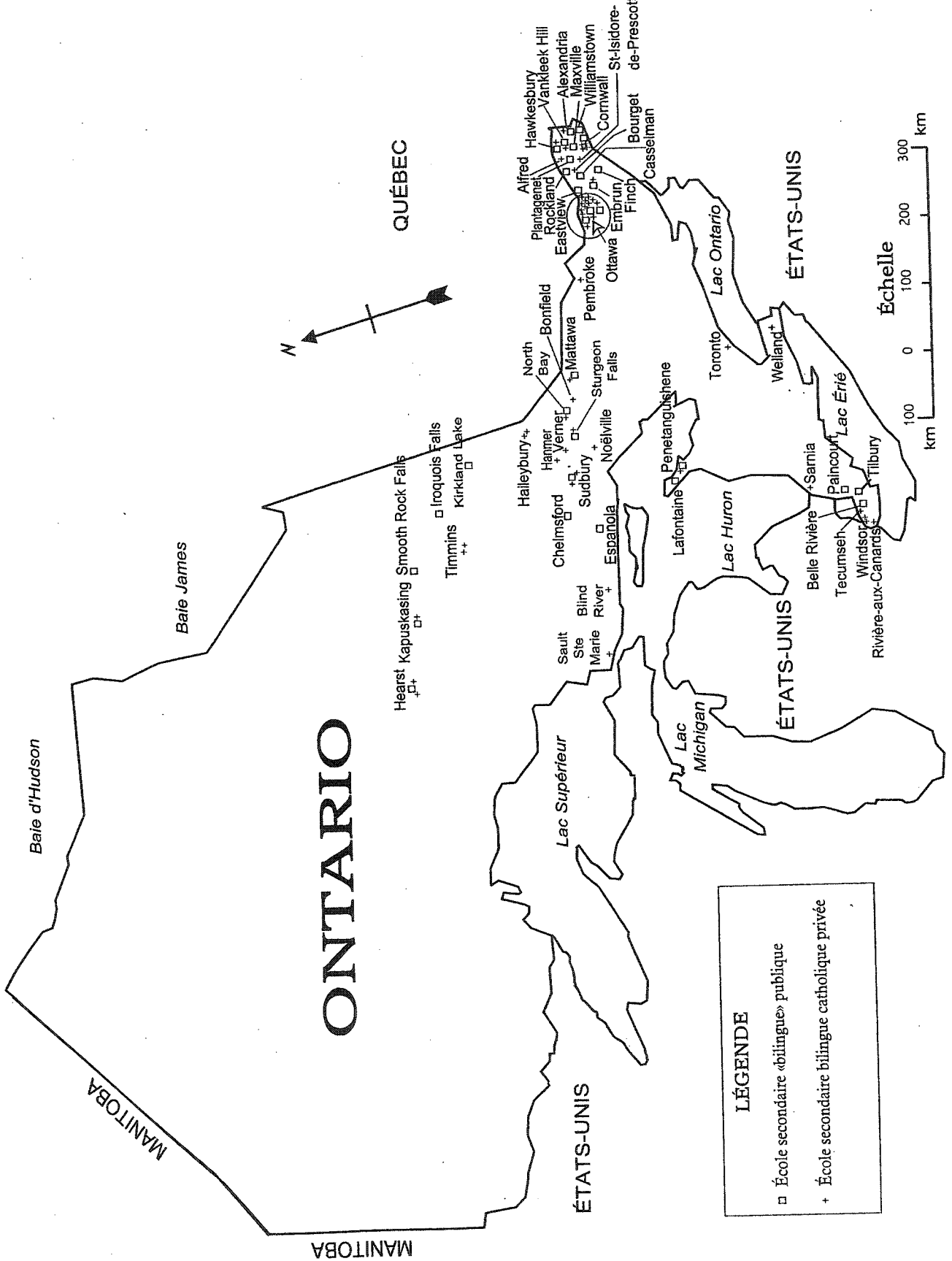
Ainsi, l'expansion du réseau d'institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues privées s'est fait en réaction à celle du réseau d'écoles secondaires publiques entre 1945 et 1960. Mais

⁷⁷CRCCF, C2/41/13, Fonds ACFÉO. — «Enseignement secondaire privé bilingue.» Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée annuelle du Conseil général de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario tenue à l'hôtel Seaway de Toronto les 27 et 28 septembre 1958.

cette expansion, dont le but premier est la reconnaissance par l'État du droit des catholiques à des écoles secondaires confessionnelles, a un prix qui éloigne de plus en plus de contribuables francophones. De plus, les promoteurs de l'école secondaire publique brouillent les cartes car, en plus d'être gratuites, les écoles secondaires publiques permettent d'offrir l'enseignement religieux avec l'appui d'une partie du clergé. Durant les années soixante, l'ACFÉO tentera une dernière fois de faire accepter le projet d'écoles secondaires confessionnelles. Pour ce faire, elle insistera davantage sur l'aspect linguistique dans la question des écoles secondaires bilingues ontariennes. C'est ce que nous verrons dans le prochain chapitre.

CARTE II

Les écoles secondaires «bilingues» publiques et les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées en Ontario, 1961



CHAPITRE 6

«UN PRIVILÈGE QUI NOUS VAUT DES MIETTES»: LA REMISE EN QUESTION DU BILINGUISME DES ÉCOLES SECONDAIRES ONTARIENNES ET LA CRÉATION D'UN RÉGIME D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC FRANÇAIS, (1960-1970)

Les institutions ontariennes d'enseignement secondaire bilingue subissent une transformation profonde durant les années soixante. Dès le début de la décennie, l'ACFÉO et les dirigeants catholiques de l'Ontario français remettent en question le bilinguisme des écoles secondaires ontariennes. La Révolution tranquille québécoise, puis les débats provoqués par la tenue de la Commission royale d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme au Canada les incitent à réclamer des écoles secondaires confessionnelles françaises. Cependant, la détérioration des rapports entre les dirigeants catholiques francophones et leurs homologues anglophones et la faillite du réseau des écoles secondaires bilingues catholiques privées mènent l'ACFÉO à négocier et obtenir l'établissement d'écoles secondaires publiques de langue française alors que le gouvernement ontarien se montre ouvert au développement de la culture française en Ontario.

1. La Révolution tranquille québécoise et les écoles secondaires bilingues ontariennes

Depuis le début des années cinquante, plusieurs éducateurs canadiens, tels que Hilda Neatby et Eugene Forsey, critiquent la façon dont les écoles secondaires canadiennes se «démocratisent» en devenant plus accessibles depuis la Deuxième guerre mondiale. Selon eux, l'enseignement des masses au niveau secondaire compromet l'idéal de l'éducation libérale en abaissant les standards académiques.¹ Au début des années soixante, cette perception d'une «crise de l'éducation» est partagée par un grand nombre d'éducateurs catholiques, dont les Oblats de l'Université d'Ottawa. Ainsi, le Père Henri Légaré, recteur de l'Université d'Ottawa, critique sévèrement la croissance rapide des écoles

¹Hilda Neatby, professeure d'histoire à l'Université de la Saskatchewan constitue la principale porte-parole de ces critiques. Voir *So Little for the Mind: An Indictment of Canadian Education*, Toronto, Clarke, Irwin & Company, 1953; Voir également l'article d'Eugene Forsey, alors chancelier de la *Trent University*, «Canadian Schools Greatest Needs: Money or Brains?», *Saturday Night*, vol. 28, (mars 1958), p.10-11.

secondaires au Canada depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale. L'enseignement des masses s'est fait, selon lui, au détriment d'une solide formation des élèves pour les études universitaires.²

Cette critique de l'école secondaire par les dirigeants de l'Université d'Ottawa prend une tournure inattendue au début des années soixante: de tous leurs étudiants, ce sont les élèves francophones provenant des écoles secondaires bilingues ontariennes qui apparaissent les moins bien préparés pour des études universitaires. Lors du Congrès de l'ACFÉO de 1960, le Père Légaré déclare que «l'impasse du secondaire» est le plus sérieux obstacle au progrès de son université car elle recrute ses propres professeurs parmi les élèves provenant de ces écoles. Selon lui, «le manque de formation générale et surtout le manque de formation française» de ces élèves empêche l'Université d'Ottawa de fournir aux écoles secondaires bilingues de bons enseignants possédant une véritable culture française.³

Les mauvais résultats obtenus à l'université par les diplômés franco-ontariens amènent plusieurs éducateurs bilingues de longue expérience à conclure que le bilinguisme acquis dans les écoles secondaires bilingues se fait au détriment de la culture française. Si l'idéal est l'acquisition d'une deuxième culture, plusieurs jugent qu'en réalité les francophones y perdent leur culture française sans arriver à véritablement acquérir la culture anglo-saxonne.⁴ Aussi, l'idée de créer des écoles secondaires «françaises» séduit-elle la majorité des membres de l'ACFÉO. Lors du congrès de l'ACFÉO de 1960, la Commission de l'enseignement secondaire annonce que «les évêques ont demandé au gouvernement ontarien des écoles [secondaires] catholiques: nous, nous allons plus loin, nous demandons non seulement des écoles catholiques mais des écoles françaises.» À la suite de Roger Saint-Denis, vice-doyen adjoint à la Faculté des Arts et professeur à l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa,

²Selon le Père Légaré, «les universités, de l'est à l'ouest du pays, se plaignent amèrement du pourcentage très élevé des étudiants de première année qui sont faibles en des matières telles que la grammaire, l'épellation, la composition et l'arithmétique.» Voir «Le T.R.P. Légaré à l'A.E.F.O.: Vers un suicide national: Dépenses énormes pour les frivolités et si peu pour l'éducation», *Le Droit*, 15 février 1960.

³CRCCE, C2/268/7, Fonds ACFÉO. — Rév. Père C. Allaire, s.j., «Rapport de la commission "Enseignement universitaire"», 1960.

⁴*Ibid.*

le Congrès réclame le «développement d'écoles secondaires à caractère catholique et français.» Saint-Denis et l'inspecteur Ovide Proulx soulignent que ces écoles auront besoin d'un personnel qualifié; ils font adopter à cette fin une résolution dans le but d'encourager les professeurs à «parfaire leur culture personnelle» et de permettre l'usage du français comme langue d'enseignement et de communication dans les matières autres que le français. Ils demandent aussi que les examens de 13^e année soient modifiés de façon à permettre aux candidats francophones de répondre en français. Des membres de l'ACFÉO suggèrent même de convertir une école secondaire publique bilingue en école catholique française à titre d'expérience. Ceci indique que l'ACFÉO approuve maintenant le climat religieux régnant dans les écoles secondaires bilingues publiques à majorité francophone. Enfin, on demande à l'ACFÉO de s'engager dans une campagne intense afin de convaincre les «Canadiens français» que le «français vaut bien l'anglais pour réussir en Ontario.»⁵

L'école secondaire «française» que réclame le Congrès 1960 est une école confessionnelle. Certains dirigeants de l'ACFÉO croient même en la possibilité de convertir des écoles secondaires publiques en écoles secondaires «séparées.» Par ailleurs, les dirigeants catholiques francophones préfèrent parler de l'école secondaire catholique «bilingue» car ils constatent qu'il doit y avoir une période de transition pendant laquelle on comblerait la pénurie d'enseignants francophones. De plus, ils préfèrent bâtir sur les acquis; en d'autres mots, ils veulent élargir les cadres de la Loi sur les écoles bilingues séparées au-delà de la 10^e année. Selon le Frère Frédéric, président de l'AEFO, cela permettrait aux petites écoles rurales de laisser leurs classes de 9^e et 10^e. Selon lui, il est urgent d'améliorer l'ensemble du réseau scolaire catholique bilingue. Il craint en effet que les nouveaux tests standardisés du ministère de l'éducation ne révèlent un grand écart dans les standards atteints par les élèves francophones bilingues et ceux obtenus par les élèves anglophones. Le Frère Frédéric croit que «la solution complète» pour améliorer le rendement académique des écoles catholiques bilingues est d'obtenir un système d'écoles secondaires bilingues séparées qui complèteraient le système d'écoles primaires bilingues séparées. De plus, les parents catholiques ne devraient pas devoir payer la taxe des

⁵CRCCF, C2/268/7, Fonds ACFÉO. — Sr Marie-de-Béthanie, s.g.c., «Rapport de la Commission "Enseignement secondaire"», 1960.

écoles secondaires publiques tout en ayant à déboursier des frais supplémentaires pour envoyer leurs adolescents à des écoles secondaires catholiques privées qui suivent pourtant le programme d'études ontarien et ont un personnel enseignant qualifié selon les normes du ministère de l'éducation.⁶ Bref, ces écoles privées devraient être officiellement reconnues comme des écoles secondaires confessionnelles. Ce serait la seule façon de sortir l'ensemble des écoles catholiques bilingues de la pauvreté.

Ainsi, en 1960, les dirigeants de l'Ontario français considèrent que l'école secondaire bilingue nuit au développement de leur communauté. Si leur ton se fait parfois accusateur, il est, en général, dirigé vers les parents francophones plutôt que contre le gouvernement ontarien: le français des élèves francophones se détériore à l'école secondaire parce que leurs parents ne valorisent pas assez la culture française. Aussi, on juge que pour augmenter la part du français dans les écoles secondaires bilingues, il faut former davantage des enseignants possédant une culture française. Et avant d'obtenir des écoles secondaires «françaises», il faut d'abord rendre les écoles secondaires plus bilingues.

Or, le point de vue des dirigeants catholiques francophones sur l'avenir des écoles secondaires bilingues évolue rapidement durant la première moitié des années soixante: la Révolution tranquille québécoise pousse plus loin la profonde remise en question des effets du bilinguisme sur la culture canadienne-française. Comme on le sait, l'un des objectifs de la Révolution tranquille est de rendre les Québécois de langue française maîtres de leur destinée sur leur territoire en transformant le système économique.⁷ Motivés par le désir d'affranchir les Canadiens français de la domination des Canadiens d'origine britannique, les néo-nationalistes québécois entendent revaloriser la culture et la langue françaises. Par ailleurs, les dirigeants franco-ontariens s'inquiètent de l'opinion des néo-nationalistes québécois sur les minorités au sein de la fédération canadienne. Comme le souligne l'historien Yves

⁶CRCCF, C2/14/1, Fonds ACFÉO. — Frère Frédéric, é.c., «Rapport sur l'avenir scolaire franco-ontarien» présenté à la commission d'étude «Aspect scolaire» du Quinzième Congrès général de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario, 1960, p.141-145.

⁷Paul-André Linteau, *Histoire du Canada*, Paris, Presses universitaires de France, collection «Que sais-je», 1994, p.119.

Frenette, «la leçon du nombre commence à imprégner les milieux nationalistes.»⁸ Le jésuite Richard Arès est l'un de principaux propagateurs de la thèse de la disparition rapide des communautés canadiennes-françaises hors Québec. Ses travaux, publiés dans les années cinquante, qui sont basés sur les recensements décennaux canadiens de 1941 et de 1951, révèlent leur assimilation: l'écart entre le nombre d'individus d'origine ethnique française et le nombre d'individus de langue maternelle française s'agrandit rapidement. En 1963, il évalue que près d'un demi-million de francophones se sont assimilés à la langue anglaise à l'extérieur du Québec, en particulier dans l'Ouest et en Ontario.⁹ Chez les néo-nationalistes, il n'y a plus de doute: seul l'État du Québec peut permettre à la culture canadienne-française de s'épanouir car les minorités sont vouées à l'assimilation.

Dans la première moitié des années soixante, les dirigeants franco-ontariens viennent à partager cette opinion: si les écoles secondaires bilingues fréquentées par les francophones ne font pas du français leur principale langue d'enseignement, la communauté franco-ontarienne n'a pas d'avenir. En 1961, Gérard Filion, directeur du journal *Le Devoir* et vice-président de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec (Commission Parent), demande aux associations franco-ontariennes à quoi il sert de défendre les écoles primaires bilingues si les francophones doivent utiliser l'anglais de façon pratiquement exclusive au niveau secondaire.¹⁰ Jacques Largilier, éditorialiste du journal *Le Droit*, réagit en se prononçant en faveur d'écoles secondaires véritablement bilingues. Alors que le gouvernement ontarien reconnaît le caractère bilingue et bi-ethnique de la nouvelle Université Laurentienne de Sudbury, Largilier croit que le gouvernement ontarien pourrait être disposé à donner au français le même statut dans les écoles secondaires bilingues ontariennes que l'anglais dans les *High Schools* anglo-québécois.¹¹

⁸Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998, p.168.

⁹Marcel Martel, «La loi du nombre: le nouveau profil démographique» dans Michel Plourde, dir., *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2000, p.169.

¹⁰Les propos de Filion sont rapportés dans l'éditorial de Jacques Largilier, «Écoles secondaires bilingues», *Le Droit*, 26 juillet 1961.

¹¹*Ibid.*

L'opinion des éducateurs ontariens qui participent à la Conférence ontarienne sur l'éducation, qui se tient en 1961 à Windsor, incite également les dirigeants franco-ontariens à se préoccuper davantage de la question du français dans les écoles bilingues. Jacques Leduc, un enseignant au *Runnymede Collegiate* de Toronto, et membre du comité du programme de la Conférence ontarienne sur l'Éducation de novembre 1961, invite l'ACFÉO à créer un «comité aviseur» auprès du Ministre de l'éducation de l'Ontario, vu que le vent «révolutionnaire» du Québec souffle également sur l'Ontario.¹² Selon Leduc, l'ACFÉO doit réunir sans tarder des intellectuels francophones qui discuteront de la mise en place d'un éventuel système scolaire proprement franco-ontarien. Ce comité consultatif serait composé de trois religieux, dont le recteur de l'Université d'Ottawa, et de deux laïcs. Leurs recommandations et leur philosophie «bien catholique mais suffisamment hardie pour aller de pair avec la révolution industrielle et politique de notre temps» guideraient l'ACFÉO et ses associations affiliées ainsi que les éducateurs et les parents. Leduc croit bon de dissocier les luttes pour les écoles séparées des luttes pour l'amélioration de l'enseignement en français car il a décelé une réaction défavorable aux revendications en matière religieuse chez les membres anglophones du comité de la Conférence ontarienne sur l'éducation. En effet, ses collègues anglophones sont davantage sympathiques aux revendications concernant la langue et la culture canadienne-française qu'aux revendications d'ordre religieux.¹³

D'autre part, des éducateurs franco-ontariens dénoncent fortement le régime des écoles secondaires bilingues ontariennes. En février 1962, Roger Saint-Denis démissionne comme président de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, parce qu'il ne supporte plus que les associations franco-ontariennes défendent les écoles bilingues. Selon lui, «il faut détruire l'école bilingue. Ce sont des écoles françaises qu'il nous faut, au secondaire comme au primaire. Si l'Ontario ne réagit pas, et tout

¹²Jacques Leduc fait référence au livre de Frank Mackinnon, *The Politics of Education*, Toronto, University of Toronto Press, 1960. Mackinnon invite les autorités gouvernementales à réévaluer le rôle de l'État en éducation. Il favorise l'école publique, essentielle en démocratie, mais insiste pour que l'État change sa façon d'assurer le contrôle des écoles publiques en valorisant, entre autres, l'initiative des enseignants et en accordant plus de liberté aux minorités ethniques et religieuses.

¹³CRCCF, C77/Boîte 1, Fonds AFOIEPEN. — Lettre de Jacques Leduc à Roger Charbonneau, Toronto, 13 janvier 1961.

de suite, d'ici deux générations au plus, le Canada français aura perdu les Franco-Ontariens.»¹⁴ Saint-Denis croit que le trop grand nombre de cours qui se donnent en anglais au primaire et au secondaire menace de faire disparaître l'Ontario français. Il espère que les dirigeants de la communauté franco-ontarienne reviennent à la notion de l'école bilingue telle qu'elle était définie au tournant des années quarante: une école bilingue contient des classes françaises et anglaises parallèles; une école bilingue ne mélange pas les élèves francophones avec les élèves anglophones. En outre, le système actuel des écoles secondaires bilingues a pour effet de détériorer le français chez les jeunes francophones qui s'expriment de plus en plus en «franglais»:

En un mot, le français que lisent nos jeunes s'avère mince et très pauvre. Pour ce qui est du français qu'ils parlent, il est à la fois parcimonieux et déplorable. Dans les circonstances présentes, il faut être un peu ballot et soit très ignare, soit très intéressé à conserver l'ordre, ou plutôt le désordre, établi pour se refuser à voir les faits. Je crois que les faits sont incontestables: nos enfants ne lisent pas assez de français et celui qu'ils lisent est de qualité inférieure. Nos enfants ont de plus en plus tendance à parler l'anglais et, quand ils s'expriment en français, ou du moins avec des mots français, leur langue est pitoyable, farcie d'anglicismes et l'esprit de cette langue n'est pas français.¹⁵

Bref, Roger Saint-Denis croit que défendre l'école bilingue actuelle, et à plus forte raison l'école secondaire bilingue, signifie condamner la culture canadienne-française à disparaître rapidement en Ontario.

La sortie publique de Roger Saint-Denis divise l'ACFÉO entre les défenseurs de l'école secondaire catholique, dont les Pères R. Bastien et Rosaire Cloutier de l'Université d'Ottawa, et les promoteurs de l'école secondaire publique, Henri Lemieux et Robert Gauthier. Pour les dirigeants catholiques du Comité pédagogique, Saint-Denis, qui enseigne pourtant à l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa depuis 1927, affiche une ignorance de «l'histoire franco-ontarienne» et de «la complexité de notre problème scolaire.» Ils croient que Saint-Denis se fait le «porte-parole d'un certain groupe de personnes qui cherchent à faire école à Ottawa.» Proposer l'abolition de l'école bilingue est inacceptable selon eux car cela mettrait en péril tout le système des écoles séparées. Ne voulant pas

¹⁴«Il démissionne: Il faut détruire l'école bilingue, dit Roger St-Denis», *Le Droit*, 14 février 1962.

¹⁵«Selon Roger Saint-Denis: Nos jeunes parlent plutôt le "franglais"», *Le Droit*, 29 mars 1962.

susciter une polémique malheureuse, l'ACFÉO juge inopportun de répondre à Saint-Denis. Pour l'instant, il est plus important de rendre le cours secondaire davantage bilingue en obtenant du Ministère de l'éducation l'autorisation d'augmenter le nombre d'examens et l'enseignement de nouvelles matières en français. En vérité, plusieurs membres du Comité pédagogique croient que la plupart des écoles secondaires publiques ne peuvent devenir plus bilingues car il serait trop coûteux d'organiser des classes homogènes regroupant seulement des élèves francophones. Tous les membres du comité admettent par contre que les études secondaires bilingues favorisent l'anglicisation des jeunes francophones:

La culture française ne se transmet pas uniquement par l'enseignement de la composition et de la littérature françaises mais bien par tout un ensemble de discipline intellectuelles. Dans une province à prédominance anglaise, nous pouvons et devons peut-être continuer l'enseignement des mathématiques et des sciences en anglais, mais il faudrait à tout prix que l'enseignement des humanités se fasse en français. Il s'agit là d'un droit naturel que le Ministère devrait reconnaître au secondaire tout comme au primaire.¹⁶

La revendication d'écoles secondaires davantage bilingues obtient l'appui de plusieurs enseignants religieux. Le Frère Omer Deslauriers, vice-président de l'*Ontario Teachers' Federation* et ancien président de l'AEFO, est d'avis que les écoles secondaires ontariennes ne peuvent pas être véritablement bilingues sans que la loi touchant l'administration scolaire ne soit amendée. Cette loi stipule que «le professeur doit employer l'anglais tant dans l'enseignement que pour communiquer avec les élèves en ce qui a trait aussi bien à l'administration de l'école qu'à l'exercice de la discipline.» Aussi, le Frère Omer espère-t-il que le Ministère de l'éducation va permettre aux directeurs d'écoles de mieux favoriser l'épanouissement des élèves franco-ontariens en insistant davantage sur la culture française. Il est contre l'idée de réclamer des écoles secondaires exclusivement françaises car elles ne serviraient

¹⁶CRCCF, C77/Boîte 1, Fonds AFOIEPEN. — Procès-verbal du Comité pédagogique de l'Association d'Éducation, 8 juin 1962.

pas convenablement la majorité des jeunes francophones qui doivent s'adapter à la réalité ontarienne.¹⁷ Le Frère Omer se joint ainsi aux dirigeants franco-ontariens qui réclament la reconnaissance légale des écoles secondaires bilingues qui accorderont préséance au français comme langue d'apprentissage. Mais il insiste également sur le caractère confessionnel de ces écoles, qui, pour répondre véritablement aux besoins de «notre mentalité» franco-ontarienne, doivent «être imprégnées de catholicisme.»¹⁸

Avant 1965, les dirigeants catholiques francophones insistent pour obtenir d'abord des écoles secondaires confessionnelles car ils croient fermement que leurs relations avec leurs coreligionnaires de langue anglaise se sont améliorées. À leurs yeux, des signes, tels que la reconstitution du Conseil ontarien d'éducation catholique (*Catholic Taxpayers' Association*), montrent qu'il serait plus facile d'obtenir la collaboration de leur coreligionnaires de langue anglaise pour établir davantage de classes françaises dans les écoles catholiques bilingues. Le Conseil, qui avait cessé ses activités entre 1941 et 1961,¹⁹ désire que les écoles séparées obtiennent le même financement que les écoles publiques au primaire et au secondaire grâce à une meilleure répartition des impôt scolaires des compagnies et des services d'utilité publique. Aussi, lors du banquet de clôture du Congrès de l'AEFO de 1962, Mgr

¹⁷Selon le Frère Omer, il est «illusoire de mener de front les deux langues» car on ne peut pas les traiter de façon égale. Il préfère ainsi «insister davantage sur la culture française» parce que les francophones diplômés des écoles secondaires bilingues «pourront s'affirmer d'abord par leurs connaissances générales maîtrisées en suivant le cours d'étude, puis par leur connaissance de la langue française. On les croira tout au moins spécialistes en français.» Il préconise un bon enseignement de l'anglais «langue orale de communication» car il ne voit «aucun danger qui menace son existence ou sa fréquentation par les nôtres.» Ainsi, «même si l'on forme des bilingues, en autant que de telles personnes puissent être, il faudrait nécessairement que ce bilinguisme soit plus français qu'anglais.» Voir «L'école secondaire bilingue n'a pas d'existence légale», *Le Droit*, 30 mars 1962.

¹⁸*Ibid.*

¹⁹En 1941, les représentants catholiques francophones, tous membres de l'ACFÉO, dont le président Adélard Chartrand, Edmond Cloutier, le juge Plouffe, le sénateur Lacasse et le Père Arthur Joyal, refusent de poursuivre leur collaboration avec les membres anglophones du Conseil Ontarien d'Éducation Catholique, considérant que plusieurs membres anglophones du clergé tentent d'assimiler les francophones, notamment au *Scollard Hall* et à la *St. Mary's Academy* de North Bay, et dans de nombreuses paroisses des diocèses de London et d'Alexandria. À une réunion des membres du comité exécutif de l'ACFÉO et des évêques catholiques francophones de l'Ontario, le Père Joyal s'étonne du manque de collaboration des catholiques anglophones envers les catholiques francophones: «Pourquoi faut-il que nous soyons ainsi obligés de nous imposer, nous, alors que nous nous sommes toujours montrés si généreux? Comment expliquer que dans les diocèses dirigés par nos évêques de langue française tout soit organisé de façon à donner aux deux éléments pleine et entière satisfaction, et que, dans les autres, nous ayons tant et si souvent à nous plaindre? Pourquoi ainsi deux poids et deux mesures? Nous avons l'impression de n'être pas mieux traités que les catholiques de langue étrangères. Comme si nous n'étions pas les premiers venus en Ontario et que nous n'avions pas de droits spéciaux à notre survivance nationale et religieuse.» Voir CRCCF, C2/47/3, Fonds ACFÉO. — «Réunion des Évêques de langue française de l'Ontario et des membres du Comité exécutif de l'Association d'Éducation», Archevêché d'Ottawa, 3 décembre 1941.

Alexandre Carter, évêque de Sault Ste-Marie, demande aux enseignants franco-ontariens «de se faire les artisans des bonnes relations entre les deux grandes nations qui composent notre pays en présentant aux Canadiens anglais une image du Canada français qui forcera l'admiration et le respect de tous et chacun à l'endroit de l'élément français.»²⁰ Pour les catholiques francophones, cette prise de position de Mgr Carter et la création du nouveau Conseil ontarien d'éducation catholique redonnent vigueur au projet d'écoles secondaires véritablement bilingues au sein d'un régime d'écoles confessionnelles.²¹

Cette ouverture de l'épiscopat canadien-anglais envers la culture canadienne-française permet de comprendre pourquoi les dirigeants catholiques de la communauté franco-ontarienne réclament avant tout le droit à l'école confessionnelle dans la première partie des années soixante. En ce sens, le Congrès de l'AEFO de février 1962 représente un moment important dans l'évolution des écoles secondaires bilingues ontariennes. Pour la première fois, des éducateurs catholiques francophones dissocient la langue de la sauvegarde de la foi. Ils craignent que la crise identitaire qui affecte les francophones soit avant tout d'ordre spirituel; pour eux, obtenir davantage d'enseignement en français dans les écoles secondaires fréquentées par les francophones ne servira à rien si on ne peut sauvegarder leur foi catholique. Un comité chargé d'étudier «la vérité actuelle de la langue sauvegarde de la foi» soutient que la langue française ne protège pas nécessairement la foi catholique.²² Selon un congressiste, «la foi ne peut être asservie ou mise au service d'une culture en soi; elle s'adresse à tous les hommes et peut s'insérer dans n'importe quelle culture. Forte et vivante, la foi n'a pas besoin de l'enveloppe d'une culture pour la protéger.» Ne pouvant plus prôner la thèse de la «langue sauvegarde de la foi», il préconise une revendication de «la culture canadienne-française au nom de la culture en

²⁰«Les éducateurs franco-ontariens demandent: Qu'on enlève le terme "séparées" du nom de nos écoles catholiques», *Le Droit*, 12 février 1962.

²¹Gérard Boulay, *Du privé au public: les écoles secondaires franco-ontariennes à la fin des années soixante*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, Document historique No 85, p.36.

²²Le comité est composé du Père jésuite Guillaume Belcourt, vice-président de l'Université Laurentienne, d'Éveline LeBlanc, modératrice au département des affaires étudiantes de l'Université d'Ottawa, de Léopold Lacroix, inspecteur d'écoles bilingues et Roland Bériault, administrateur de l'Association des commissaires d'écoles bilingues d'Ontario.

soi et non pas de la foi.»²³ Bref, les catholiques francophones doivent avant tout revendiquer des écoles secondaires confessionnelles.

C'est Roland Bériault, de l'Association des commissaires d'écoles bilingues d'Ontario (ACEBO), qui défend le mieux cette idée que les catholiques francophones doivent réclamer des écoles secondaires catholiques non pas au nom de la culture canadienne-française, mais plutôt au nom de la foi catholique elle-même. Bériault réclame du gouvernement ontarien un meilleur enseignement religieux et une meilleure répartition des fonds publics destinés à financer l'enseignement secondaire que réclament les catholiques. Il souligne que l'opinion publique ontarienne est présentement favorable à une reconnaissance des droits des catholiques en matière d'éducation religieuse. Il souhaite l'union des forces catholiques francophones et anglophones et préconise l'établissement d'écoles secondaires confessionnelles. Il rejette l'école secondaire publique, où les parents catholiques francophones se contentent d'un «*melting pot* religieux». Selon Bériault, «à la demande des plus hautes autorités religieuses», les dirigeants catholiques de la communauté franco-ontarienne ont dû, «à force de sacrifices, dans un pays britannique libre, établir un système de classes secondaires privées, d'une pauvreté matérielle scandaleuse, à côté et en marge, au début, d'un système secondaire public scandaleusement riche.»²⁴ L'État ontarien doit leur accorder le droit aux écoles secondaires confessionnelles qui est la seule façon de réparer ces torts subis par ses citoyens catholiques.²⁵

La prise de position de l'AEFO satisfait les partisans francophones de l'école secondaire catholique. Camille L'Heureux, éditorialiste au journal *Le Droit*, se réjouit de voir les enseignants laïcs

²³ «"La langue, sauvegarde de la foi": L'A.E.F.O. dénonce un mythe», *Le Droit*, 12 février 1962.

²⁴ «Au niveau secondaire: Les nôtres sont traités injustement», *Le Droit*, 12 février 1962.

²⁵ D'autre part, l'AEFO demande au gouvernement de «changer l'appellation légale de nos écoles "Roman Catholic Separate Schools" à celle de "Roman Catholic Schools"». État chrétien, l'Ontario n'a pas le choix que de reconnaître que les écoles catholiques ne sont pas simplement des écoles «séparées» mais des écoles publiques qui insistent sur leur caractère chrétien. Selon l'inspecteur Léopold Lacroix, «il est impérieux de doter nos écoles [catholiques] d'un complexe de supériorité précisément parce qu'elles sont des écoles où on ne craint pas de parler de Dieu, parce qu'elles sont des écoles catholiques. Il faut de plus donner à notre enseignement religieux la première place et travailler à perfectionner l'enseignement des autres matières. Nous ne pouvons plus crier à la persécution. Nous devons donc former des gens compétents qui enrichiront l'Eglise de leur prestige et qui s'avéreront un acquis précieux tant pour la catholicité que pour toute la nation.» Voir «Les écoles "catholiques" et non plus "séparées"», *Le Droit*, 12 février 1962.

et religieux placer la foi au premier rang de leurs préoccupations. «Ce spectacle n'est pas rare chez nous, puisqu'il est normal, écrit L'Heureux. Mais, au Québec, cette fraternisation dans une communauté de pensée entre laïcs et clercs en vue d'assurer le caractère chrétien de l'école n'aurait pu avoir lieu s'il faut en juger par les discussions qui y mettent aux prises les partisans de l'école laïque et ceux de l'école confessionnelle. Mais l'Ontario français n'est pas le Québec.»²⁶

Ainsi, la Révolution tranquille a pour effet d'amener les dirigeants franco-ontariens à remettre en question le bilinguisme des écoles secondaires ontariennes. Leur unanimité soulève cependant des craintes chez les dirigeants catholiques francophones. Ces derniers redoutent que les dirigeants francophones, particulièrement les dirigeants de l'ACFÉO, viennent à placer la langue devant la foi dans leur revendication en faveur d'écoles secondaires adaptées aux besoins des francophones de l'Ontario. C'est pourquoi ils tentent de démontrer que l'obtention d'écoles secondaires confessionnelles pourrait leur offrir de meilleures garanties linguistiques. Entre 1960 et 1962, les dirigeants catholiques insistent toujours que les écoles secondaires confessionnelles protègent d'abord la foi des catholiques francophones; mais les débats provoqués par la Commission royale d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme au Canada va les amener à présenter les écoles secondaires confessionnelles comme les seules capables de protéger la langue des francophones de l'Ontario.

2. La Commission Laurendeau-Dunton et le bilinguisme en Ontario

En effet, la création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme chargée d'étudier la situation du bilinguisme et du biculturalisme au pays (Commission Laurendeau-Dunton) par le gouvernement fédéral libéral de Lester B. Pearson mène les dirigeants franco-ontariens à s'interroger davantage sur l'état de leur langue et de leur culture. La Commission Laurendeau-Dunton fournit aux dirigeants franco-ontariens l'occasion d'exprimer leur mécontentement envers le

²⁶Camille L'Heureux, «Le séminar de North Bay», *Le Droit*, 14 février 1962.

régime scolaire ontarien. Ce dernier ne traite pas les Canadiens français de la même manière que les Canadiens anglais, l'autre «peuple fondateur» de la Confédération canadienne.

Les enseignants franco-ontariens, réunis au Congrès de l'AEFO tenu à Toronto en 1963 afin de préparer un mémoire à la Commission Laurendeau-Dunton, s'attaquent au problème du bilinguisme des écoles secondaires ontariennes. Le Congrès conclue que «de même qu'un être humain qui arborait deux têtes serait un monstre, l'école bilingue en Ontario est susceptible de créer des monstres intellectuels et culturels.»²⁷ L'école bilingue ne permet pas aux francophones de devenir véritablement bilingues car ils y perdent leur langue première. Aussi, le français devrait être clairement la principale langue d'enseignement et de communication des écoles bilingues fréquentées par les francophones. Quant à l'anglais, son enseignement devrait être considéré comme une langue seconde. Pour Omer Brûlé, enseignant de français au *Technical High School* d'Ottawa ayant débuté sa carrière dans les écoles secondaires ontariennes en 1927, le bilinguisme scolaire en Ontario est «un mythe, un malandrin, un trompe-l'oeil et un privilège qui nous vaut des miettes.» Il ne permet pas à la majorité des élèves francophones de s'épanouir. Selon Brûlé, les francophones de l'Ontario ne doivent plus tolérer le bilinguisme scolaire car il leur fait perdre leur langue et les mène vers la marginalité sociale, économique et culturelle.²⁸

De son côté, l'ACFÉO décide également de faire le point sur le problème de l'enseignement secondaire en Ontario français. Le thème du Congrès de 1963 est «L'impasse de notre enseignement secondaire: ses répercussions au palier primaire». Léopold Lacroix, un inspecteur d'écoles primaires bilingues qui a enseigné dans une école secondaire publique pendant dix ans, explique que cette dernière ne répond pas aux besoins culturels des francophones puisqu'elle est de conception anglo-

²⁷ «L'école bilingue est susceptible de créer des monstres intellectuels», *Le Droit*, 11 février 1963.

²⁸ Selon Brûlé, «Le pseudo-bilinguisme ontarien est devenu une stratégie d'assimilation lente, subtile, mais certaine: un sujet de mésentente et d'acrimonie; un imbroglio où les esprits les plus forts risquent de s'y perdre et où les esprits plus faibles abandonnent une situation intolérable de discrimination évident où le sujet bilingue, produit linguistique hybride sans nom doit donner le double pour obtenir une demi-pitance, en un mot, c'est devenu un système à bilinguisme pseudo-bâtard où la langue seconde ou étrangère a la prépondérance partout.» Voir «Dans le contexte franco-ontarien: le bilinguisme, c'est plutôt un trompe-l'oeil», *Le Droit*, 11 février 1963.

saxonne. Il maintient qu'elle ralentit le «développement culturel normal» des adolescents francophones et qu'elle détruit l'oeuvre des écoles primaires bilingues.²⁹ Selon lui, seuls les plus doués trouvent leur compte à l'école secondaire ontarienne. De plus, la prédominance de la culture anglo-saxonne à l'école secondaire a également pour effet d'amener plusieurs franco-ontariens à s'angliciser dès l'école primaire.³⁰

Suite à un vœu émis au Congrès de l'ACFÉO de 1963 par la commission de l'enseignement primaire, l'ACFÉO commence à désigner les écoles fréquentées par les franco-ontariens comme étant des écoles «franco-ontariennes.» Cette démarche a pour but de signaler que les écoles fréquentées par les élèves francophones ont pour mission de répondre à leurs besoins culturels, linguistiques et religieux et non pas d'en faire des bilingues ayant la vertu de pouvoir parler la langue de la majorité anglophone. Quant à la commission de l'enseignement secondaire, elle demande que des démarches auprès des autorités gouvernementales soient entreprises afin d'obtenir le droit d'enseigner en français toutes les matières autres que l'anglais. Elle désire également la reconnaissance officielle de l'école secondaire «franco-ontarienne» qui serait le «prolongement de l'école élémentaire «franco-ontarienne»».³¹ Inspirée par la déclaration des présidents d'universités de l'Ontario qui demandent pour les élèves anglophones un meilleur enseignement du français «pour l'obtention pratique du

²⁹Selon Lacroix, «dès la neuvième année, la majorité des diplômés des écoles bilingues doivent abandonner les principes inculqués pendant huit années et souscrire à d'autres, oublier la philosophie qui a présidé à leur formation intellectuelle et morale pour souscrire à une autre [et] voir reléguer au second plan leur langue maternelle qui avait jusque là occupé le premier rang.» Voir CRCCF, C2/269/4, Fonds ACFÉO. — Causerie de Léopold Lacroix au Congrès de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, Ottawa, 4 octobre 1963.

³⁰L'inspecteur Lacroix croit en effet que de nombreux parents franco-ontariens veulent que leurs enfants maîtrisent l'anglais même au dépend de l'apprentissage du français car il est alors plus facile de réussir par la suite au secondaire: «Plus d'un parent et plus d'un enfant se rendent vite compte de la contradiction des systèmes. Ils ont vite fait de voir le manque de continuité de la formule bilingue et plutôt que de soumettre leurs enfants à l'épreuve de l'étude des deux langues, alléguant que ces efforts devront être amoindris ou abandonnés au cours secondaire, ils optent pour la formule unilingue dès le début de la scolarité de leurs enfants, la formule du moindre effort qui offre, selon eux, les meilleures perspectives de succès matériel dans la vie.» Dans *Ibid.*

³¹CRCCF, C77/Boîte 1 Fonds AFOIEPEN. — «Circulaire», Hearst, 8 novembre 1963.

bilinguisme»³², la commission universitaire demande que l'ACFÉO recherche l'appui de dirigeants anglophones convaincus du bien-fondé de créer un système d'écoles secondaires françaises parallèles aux écoles publiques anglaises. Un collège d'éducation situé sur le campus de l'Université d'Ottawa permettrait de fournir le personnel enseignant nécessaire.³³

En avril 1964, l'ACFÉO présente un mémoire au Premier ministre John Robarts et au ministre de l'éducation William Davis afin de réclamer la reconnaissance du droit pour les enseignants franco-ontariens d'enseigner toutes les matières du cours secondaire en français, sauf l'anglais.³⁴ L'ACFÉO affirme que l'enseignement secondaire offert en Ontario ne répond pas aux besoins des francophones. Même si la Circulaire 46 permet l'enseignement du français au primaire et au secondaire, le ministère n'a toujours pas autorisé de manuels en français pour les matières autres que le français des 11^e, 12^e et 13^e années. De plus, les Commissions d'écoles secondaires publiques collaborent rarement avec les francophones afin de créer des classes françaises même lorsque le nombre d'élèves est adéquat. Bref, les francophones ne reçoivent pas suffisamment d'enseignement dans leur langue au secondaire. L'ACFÉO rappelle qu'une véritable formation intellectuelle par l'intermédiaire d'une langue seconde est impossible si l'enfant ne maîtrise pas sa propre langue. Or, les présidents et recteurs des universités ontariennes déplorent la mauvaise formation française des diplômés des écoles secondaires qui

³²Dans un mémoire intitulé «The Structure of Post-Secondary Education in Ontario», le comité des recteurs et présidents des universités et collèges de l'Ontario met de l'avant l'idée que les écoles secondaires ontariennes devraient former de véritables bilingues. Le mémoire, préparé par un sous-comité présidé par John Deutsch, le vice-principal de l'Université Queens de Kingston, estime toutefois qu'une réforme majeure de l'enseignement du français doit d'abord avoir lieu. On croit que l'enseignement actuel du français ne donne que des notions élémentaires et ne permet pas vraiment de parler convenablement cette langue. En outre, on considère que l'enseignement de toutes les matières en anglais, sauf le français, a pour résultat «de diminuer la qualité du français chez les étudiants de langue française et d'empêcher les Canadiens de langue anglaise de maîtriser vraiment le français. Si on désire former de vrais bilingues, il sera nécessaire de se servir du français non seulement comme matière d'enseignement, mais bien dispenser en français l'enseignement de tous les sujets, de temps à autre.» Voir «Au secondaire... En Ontario: enseignement de toutes les matières en français», *Le Droit*, 1^{er} octobre 1963.

³³CRCCF, C/77/Boîte 1 Fonds AFOIEPEN. — «Circulaire», Hearst, 8 novembre 1963.

³⁴En avril 1963, un comité de l'ACFÉO chargé de promouvoir la culture française en Ontario avait déclaré aux officiers franco-ontariens du Ministère de l'éducation de l'Ontario que pour que la «culture française ne soit pas le lot de la réserve québécoise» au Canada, il faut faire du français la seule langue première enseignée aux francophones. Voir CRCCF, C/77/Boîte 1, Fonds AFOIEPEN. — «Projet de mémoire de l'Association d'Éducation sur une politique uniforme et ferme à adopter pour promouvoir la culture française en Ontario (à être présenté aux officiers de langue française du Ministère de l'Éducation, au Motel Parkway, le 19 avril 1963, à 11.30 a.m.)».

s'inscrivent dans leurs institutions. Cela démontre que les écoles secondaires ontariennes font perdre aux élèves francophones l'usage courant de leur langue et ne donnent pas aux élèves anglophones une connaissance suffisante du français.³⁵

D'autre part, l'ACFÉO entreprend une étude à travers la province sur la place du français dans les communautés franco-ontariennes locales. La majorité des membres de son exécutif y perdent toute estime qu'ils pouvaient éprouver jusque là pour le bilinguisme tel que pratiqué par leurs compatriotes. Un membre de l'ACFÉO considère même que «l'enseignement simultané de l'anglais et du français comme langues maternelles aurait pour résultat la formation de monstres avec deux "demi-âmes".» Un membre de Rockland écrit que «le bilinguisme intégral n'existe pas.» L'inspecteur d'écoles primaires Horace Dubois, croit que le «parfait bilingue est très rare» et que le «Franco-Ontarien» peut arriver à maîtriser assez bien l'anglais «mais normalement pas aussi bien que l'Anglais.»³⁶ Bref, les dirigeants de l'ACFÉO deviennent convaincus qu'il ne faut plus défendre le bilinguisme comme moyen de protéger la langue française en Ontario.

Cependant, l'objectif à atteindre pour l'ACFÉO et les dirigeants catholiques francophones demeure l'établissement d'écoles secondaires confessionnelles. Selon eux, les adversaires des écoles secondaires bilingues ne doivent pas en arriver à vouloir abandonner les écoles secondaires catholiques privées. Ils postulent que seules les écoles secondaires catholiques protègent véritablement la langue française. Selon le Frère Maurice Lapointe, c'est grâce aux écoles secondaires bilingues catholiques privées que l'Ontario français jouit d'une véritable élite. Sans elles, les écoles normales bilingues n'auraient pas survécu, les associations franco-ontariennes n'auraient pas autant de chefs et «on peut même se demander si l'enseignement du "Français" existerait au cycle secondaire». Il rappelle que le succès des cours de «French» dans les écoles publiques est assuré par des professeurs canadiens-français formés dans les institutions d'enseignement catholiques bilingues privées. Mais, selon lui, la

³⁵«L'ACFÉO soumet son mémoire à Toronto», *Le Droit*, 9 avril 1964.

³⁶CRCCF, C77/Boîte 1, Fonds AFOIÉPEN. — Correspondance à propos de l'étude de l'ACFÉO sur le «problème de l'usage et de la survivance du français non seulement dans nos écoles franco-ontariennes mais aussi chez nos compatriotes adultes partout à travers la province», 1964.

principale contribution des institutions d'enseignement secondaire catholiques privées demeure «la conservation de la foi des nôtres» grâce à l'encadrement des enseignants religieux. Aussi, le Frère Lapointe se dit d'accord pour que le gouvernement ontarien aide financièrement les écoles secondaires catholiques privées, mais en autant qu'il ne vise pas à uniformiser l'enseignement dans la province en leur permettant de sauvegarder «le degré d'autonomie dont elles jouissent.»³⁷ En d'autres mots, les écoles secondaires confessionnelles «françaises» devront être dirigées et administrées par des communautés religieuses.

Ainsi, les assises de la Commission Laurendeau-Dunton incitent l'ACFÉO à dénoncer auprès du gouvernement les effets pervers du bilinguisme sur le développement culturel des francophones et à réclamer le droit à l'enseignement en français au secondaire. Pour les dirigeants franco-ontariens, il est urgent d'obtenir ce droit. Cependant, les dirigeants catholiques francophones craignent que l'ACFÉO ne laisse tomber la revendication en faveur des écoles secondaires confessionnelles. Entre 1965 et 1967, les dirigeants catholiques francophones tentent de préserver les écoles secondaires bilingues catholiques privées en les présentant comme les seules écoles véritablement «franco-ontariennes».

3. Les écoles secondaires catholiques et l'enseignement technique

En effet, il est alors devenu très important aux yeux des dirigeants catholiques francophones de présenter les écoles secondaires bilingues catholiques privées comme étant plus «françaises» que les écoles publiques bilingues car le développement des écoles secondaires publiques leur offre une compétition insoutenable. Le rythme de l'expansion rapide du réseau des écoles secondaires publiques ontariennes, qui commença dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, s'accélère au début des années soixante alors que des efforts sont déployés pour amener tous les adolescents à l'école secondaire.

³⁷Frère Maurice Lapointe, é.c., «Pourquoi des écoles secondaires privées?», *L'école ontarienne*, novembre-décembre 1964, p.54-55.

Depuis la fin des années cinquante, de nombreux critiques canadiens de l'éducation considèrent que le décrochage scolaire qui est devenu un fléau nuisant à l'économie, s'explique par le caractère trop académique du programme des écoles secondaires.³⁸ Il est aussi établi que la majorité des élèves qui abandonnent leurs études proviennent des classes ouvrières et des minorités ethniques; plusieurs d'entre eux seraient capables de poursuivre des études mais leur situation financière familiale les incite à mettre fin à leur scolarisation: ce dont ils ont besoin est une formation technique leur permettant de se trouver une place de choix sur le marché du travail.³⁹ Or, le gouvernement fédéral prend les devants pour favoriser le développement de l'éducation technique au Canada. Voulant réduire le taux de chômage, alors à son plus haut niveau depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, le gouvernement fédéral adopte en 1960 la *Technical and Vocational Training Assistance Act* et offre aux provinces de payer jusqu'à 75 p. cent des coûts d'expansion de l'éducation technique. Comme les élèves du secondaire s'inscrivent majoritairement au cours académique, les gouvernements provinciaux doivent rapidement modifier les programmes de niveau secondaire. En Ontario, le Ministère de l'éducation entreprend une réorganisation complète du programme après que le gouvernement provincial ait conclu une entente avec le fédéral en mars 1961.⁴⁰

Dans un effort pour augmenter le nombre de diplômés des écoles secondaires de 50%, le ministre de l'éducation, John Robarts annonce en août 1961 une importante réforme de l'enseignement secondaire.⁴¹ Robarts la croit nécessaire car la transformation de l'économie ne permet plus aux élèves

³⁸Voir Robert Gidney, *From Hope to Harris: The Reshaping of Ontario's Schools*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p.36-39. Voir également Kenneth Ray, *The Prosperous Years: The Economic History of Ontario, 1939-1975*, Toronto, University of Toronto Press, OHSS, p.102-103.

³⁹La série d'études de la *Atkinson Foundation* montrent que le système scolaire ontarien défavorise plusieurs classes sociales. Pour une synthèse de ces études, voir R.W.B. Jackson, *The Atkinson Study of Utilization of Student Resources in Ontario*, Rapport soumis à la Conférence nationale des universités canadiennes (*National Conference of Canadian Universities*) le 5 juin 1958, Toronto, Ontario College of Education, University of Toronto, 1958.

⁴⁰Robert Gidney, *Op. cit.*, p.44-45.

⁴¹Le surintendant de l'éducation secondaire, le Dr S.J. Rendall, espère que le taux d'élèves admis en 9^e année qui complètent le cours secondaire passe de 40% à 60%. «New System for Ontario High Schools», *Ottawa Citizen*, 29 août 1961.

qui abandonnent leurs études secondaires de se trouver un emploi stable.⁴² À partir de 1962, le Plan Robarts remplace les cours Général, Technique et Commercial par les nouvelles catégories Arts et Sciences, Affaires et Commerce et Science, Technologie et Technique et instaure un système de formation parallèle comprenant un cours de cinq ans et un cours de quatre pour chacune des trois branches d'études. Le cours de cinq s'adresse aux élèves les plus doués, évalués entre 20 et 30 pour cent de la population scolaire, qui se dirigent vers des études universitaires après la 13^e année. Le cours de quatre ans s'adresse aux élèves qui se destinent directement au marché du travail après leur 12^e année. Selon l'historien Robert Gidney, le Plan Robarts a une grande portée historique. Avant 1961, la majorité des jeunes terminaient leur scolarité après la 9^e ou la 10^e année vers l'âge de 16 ans. Le Plan Robarts prolongera cette scolarisation universelle au cours des années soixante jusqu'à la 12^e année. L'école secondaire devient ainsi une institution de masse conçue pour pourvoir aux besoins de tous les jeunes. Entre 1960 et 1971, la proportion des jeunes ontariens de 15 à 19 ans poursuivant des études secondaires grimpera de 62 à plus de 77 p. cent.⁴³

Dès l'annonce du Plan Robarts, le clergé dénonce le fait que les écoles secondaires catholiques privées ne peuvent bénéficier des subventions fédérales.⁴⁴ En février 1961, John Robarts reconnaît que le budget de son ministère ne leur réserve aucune subvention.⁴⁵ Mgr Gerald Emmett Carter, évêque auxiliaire de London, déplore que les catholiques ne peuvent profiter des subventions pour construire de nouvelles écoles secondaires techniques ou agrandir les écoles secondaires catholiques existantes.⁴⁶ De leur côté, les commissions des écoles bilingues séparées redoutent l'impact du Plan Robarts sur leurs 9^e et 10^e années. L'organisation du cours secondaire en trois sections distinctes convient à une école secondaire d'environ 1,000 élèves. Les écoles secondaires catholiques privées hésitent à emboîter le pas, ne sachant pas si leur population scolaire est suffisante. De leur côté, les écoles

⁴²«Réorganisation du système des écoles secondaires en Ontario», *Le Droit*, 29 août 1961.

⁴³Robert Gidney, *op. cit.*, p.46-48.

⁴⁴«Mgr G. Carter demande justice pour nos écoles secondaires», *Le Droit*, 27 septembre 1961.

⁴⁵«Nos écoles secondaires catholiques, privées de subventions en Ontario», *Le Droit*, 21 février 1961.

⁴⁶Jean-Raymond St-Cyr, «Nouveau partage des cours au niveau secondaire en Ontario», *Le Droit*, 21 octobre 1961.

bilingues séparées risquent davantage de se faire accuser de produire des élèves qui ne peuvent pas s'adapter aux écoles secondaires publiques après avoir complété leur 10^e année dans le système catholique. Aussi, la principale crainte des catholiques canadiens-français est de voir disparaître les 9^e et 10^e années rattachées aux commissions scolaires primaires séparées.

Afin de préserver les 9^e et 10^e années des écoles primaires bilingues séparées ainsi que les écoles secondaires bilingues catholiques privées, l'ACFÉO rencontre les principaux représentants francophones du Ministère de l'éducation, ainsi que les inspecteurs des écoles bilingues séparées en décembre 1961. Le Comité pédagogique de l'ACFÉO aimerait que des inspecteurs régionaux soient nommés spécifiquement pour l'inspection des classes de 9^e et 10^e années des écoles séparées. Cela assurerait l'avenir de ces classes et leur permettrait de bénéficier du support de l'État nécessaire pour développer l'enseignement technique et commercial dans les écoles catholiques. L'Association des Inspecteurs et Professeurs de l'École normale préfère garder le *statu quo*. Benjamin Michaud, surintendant-adjoint de l'enseignement primaire, souligne que le Ministère de l'éducation considère que les inspecteurs des écoles primaires séparées sont pleinement compétents. Il recommande à l'ACFÉO de ne pas demander d'inspecteurs régionaux car les commissions des écoles primaires bilingues séparées pourraient perdre le contrôle de leurs 9^e et 10^e années.⁴⁷

De leur côté, Aimé Arvisais et Henri Lemieux insistent plutôt sur l'importance d'améliorer l'enseignement dans les 9^e et 10^e années afin que ces cours donnent un rendement équivalent à celui des écoles secondaires publiques. Le Comité pédagogique pense que la solution serait de créer des institutions d'enseignement secondaire technique et commercial distinctes qui pourraient accueillir une clientèle scolaire d'un bassin de population plus large. Cependant, le Comité réalise que la principale difficulté pour se lancer dans un tel projet provient du fait que le plan Robarts dépend à 75% de subventions fédérales. Or, le gouvernement fédéral n'accorderait vraisemblablement pas d'octroi à des

⁴⁷Selon Benjamin Michaud, «l'inspecteur bilingue est d'ailleurs comme un évêque dans son inspectorat et l'on pourrait difficilement concevoir la venue d'une seconde personne qui s'occuperait de questions académiques et administratives.» CRCCF, C77/Boîte 2. — Procès-verbal de la réunion du Comité pédagogique de l'ACFÉO du 1^{er} décembre 1961.

institutions privées. Selon le Comité, la seule solution est la régionalisation des 9^e et 10^e années et des plus petites écoles secondaires privées.⁴⁸

Des membres du Comité pédagogique de l'ACFÉO considèrent que, de toute façon, les francophones n'ont qu'à développer leurs écoles de façon à créer un environnement véritablement catholique et français. Cependant, d'autres membres croient plus urgent de se lancer sur la voie du Plan Robarts car il leur semble essentiel d'offrir l'enseignement des métiers et de ne pas négliger l'enseignement de l'anglais afin que les francophones puissent être compétitifs sur le marché du travail ontarien.⁴⁹ Les partisans de l'école secondaire catholique comprennent l'importance d'améliorer les 9^e et 10^e années des écoles primaires bilingues séparées. Leur survie est en jeu. Aux réunions du Comité pédagogique, l'inspecteur Henri Lemieux, qui aimerait développer des écoles secondaires publiques bilingues offrant l'enseignement technique et commercial, le leur fait clairement comprendre. Lemieux estime que les élèves francophones qui s'inscrivent en 1¹e année dans les écoles secondaires après avoir complété leur 10^e année dans une école séparée éprouvent toujours de sérieuses difficultés d'adaptation. Il croit que les enseignants du primaire ne sont pas suffisamment qualifiés. Mais les partisans de l'école secondaire catholique rétorquent que les difficultés des élèves francophones s'expliquent surtout par la prédominance de l'anglais dans les écoles secondaires publiques. Selon le Père Pigeon, les élèves francophones abandonnent l'école secondaire en grand nombre en 1¹e année parce que l'école secondaire publique n'est pas adaptée à leur «mentalité catholique et française». Roland Bériault soutient alors qu'il est urgent de multiplier des programmes d'études secondaires bilingues mieux adaptés aux besoins des élèves francophones de la 9^e à la 12^e année.⁵⁰

À l'automne 1962, les évêques catholiques de l'Ontario demandent au gouvernement ontarien de reconnaître l'école séparée en tant que véritable école publique confessionnelle. Au nom de l'égalité

⁴⁸*Ibid.*

⁴⁹CRCCF, C77/Boîte 1. — «Réunion du Comité pédagogique de l'Association d'éducation», 3 novembre 1961.

⁵⁰CRCCF, C77/Boîte 1. — «Réunion du Comité pédagogique de l'Association d'éducation», 1^{er} décembre 1961.

des chances de s'instruire, les évêques demandent les «mêmes avantages, les mêmes droits et les mêmes chances de progrès qu'aux écoles publiques non-confessionnelles.» Ils demandent ainsi que les écoles séparées jouissent des mêmes ressources financières que les écoles publiques. S'appuyant sur le *Code des Droits de l'Homme de l'Ontario*, lequel reconnaît le principe que «toute personne jouit de droits égaux, quelles que soient ses croyances», les évêques ne comprennent pas pourquoi les catholiques n'ont pas droit à des écoles confessionnelles au-delà de la 8^e année. Ils déplorent également que les contribuables catholiques qui envoient leurs enfants dans les 9^e et 10^e années des écoles séparées doivent aussi payer les taxes des écoles secondaires publiques. D'autre part, ils réclament pour ces classes des écoles primaires séparées les mêmes subventions que celles accordées aux écoles secondaires publiques. En fait, les évêques redoutent une croissance du mécontentement envers les écoles secondaires catholiques au sein de la population au fur et à mesure qu'elle prendra conscience de leurs lacunes.⁵¹

La demande pour des écoles secondaires offrant l'enseignement technique et commercial se fait sentir en Ontario français. En fait, l'ACFÉO se montre favorable à l'esprit du Plan Robarts. Le Comité pédagogique y voit une amélioration du cours secondaire. Aussi, l'ACFÉO appuie les écoles secondaires publiques bilingues qui adoptent le Plan Robarts. Par exemple, le secrétaire-général de l'ACFÉO écrit aux commissaires de la commission des écoles séparées de Hawkesbury que l'ACFÉO ne peut s'opposer au développement de l'école secondaire régionale de Hawkesbury parce qu'elle répond à un besoin de nombreux francophones. L'ACFÉO regrette cependant que les écoles secondaires catholiques privées souffrent de la concurrence des écoles secondaires publiques.⁵² Aussi, l'ACFÉO espère contribuer au développement d'écoles secondaires catholiques offrant l'enseignement technique et commercial en appuyant les projets d'expansion de 9^e et 10^e années des écoles séparées et des écoles secondaires privées. Concrètement, l'association d'éducation adopte, en novembre 1963,

⁵¹CRCCF, C2/348/1, Fonds ACFÉO. — Les évêques catholiques de l'Ontario, «Mémoire présenté au Premier Ministre et aux membres de l'Assemblée Législative par les Évêques catholiques de l'Ontario», traduction du mémoire avec les hommages de l'Association des Commissions des Écoles bilingues d'Ontario et l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, Ottawa, 3 octobre 1962.

⁵²CRCCF, C2/44/4, Fonds ACFÉO. — Lettre de Roger Charbonneau à Yvon Lahaie, Ottawa, 15 janvier 1962.

une résolution encourageant les localités et les régions les mieux nanties à «multiplier et développer les 9^e et les 10^e années de notre système d'enseignement et que l'on tienne compte et même que l'on s'inspire du nouveau plan Robarts, qui pourrait nous aider à améliorer ces deux années du cours.»⁵³

Mais, sous-financées, les écoles secondaires bilingues catholiques privées n'arrivent pas à offrir la branche Affaires et Commerce ou la branche des Science, Technologie et Technique. Or, les francophones se dirigent en plus grand nombre vers les écoles secondaires publiques qui offrent ces branches d'enseignement. Entre 1960 et 1966, 11 nouvelles écoles secondaires publiques offrent le cours de français avancé (Annexe III); pendant la même période, le nombre d'écoles secondaires bilingues catholiques privées chute de 37 à 32 et ce, malgré la création de sept nouvelles écoles.⁵⁴ De plus, la fragilité du réseau catholique n'échappe pas à de nombreux parents francophones qui se montrent insatisfaits des écoles secondaires catholiques. En 1966, des groupes de parents s'organisent et demandent des écoles secondaires publiques bilingues offrant l'enseignement technique et commercial à North Bay, Noëlville, Plantagenet et Ottawa.⁵⁵

Le cas de l'Est ontarien rural montre bien que les écoles secondaires bilingues catholiques privées ne peuvent pas survivre à la concurrence des écoles secondaires publiques. En 1962, la Commission de l'école secondaire publique de Rockland est l'une des premières dans la province à demander des nouvelles subventions pour lui permettre de donner le cours technique.⁵⁶ La demande d'agrandissement de l'école secondaire de Rockland et une autre provenant de l'école secondaire publique de Casselman demeurent en suspens. En effet, le clergé bloque le projet en tentant de préserver les écoles catholiques privées de la région dont la survie est menacée par la création de cette

⁵³CRCCF, C77/Boîte 1 Fonds AFOIEPEN. — «Circulaire», Hearst, 8 novembre 1963.

⁵⁴Voir Annexe II et Commission d'étude de l'Association des Écoles secondaires privées franco-ontariennes, *Les Écoles secondaires privées franco-ontariennes*, Ottawa, décembre 1966, p.8.

⁵⁵Gérard Boulay, *Op. cit.*, p.44.

⁵⁶Lors de l'inauguration de la nouvelle école de Rockland en 1962, l'inspecteur Ovide Proulx exprime le souhait de la voir largement fréquentée et demande aux parents canadiens-français d'insister pour que leurs enfants complètent leur douzième année, soulignant «l'importance de l'instruction dans un monde où les mieux qualifiés ont les meilleures chances de succès.» Voir «Inauguration de l'École secondaire de Rockland», *Le Droit*, 1^{er} février 1962.

école secondaire publique qui offrirait l'enseignement technique et commercial. Mais lorsque le Ministère de l'éducation fait circuler une nouvelle directive stipulant que les écoles secondaires de moins de 400 élèves ne pourront construire de nouvelles classes académiques et commerciales qu'à la condition d'envoyer au moins 15% de leurs effectifs dans une école offrant le cours technique, le clergé doit se résoudre à fermer non seulement l'école secondaire catholique privée de Rockland, mais également celles de Bourget, Alfred et St-Isidore-de-Prescott.

Précisons que la décision du Ministère de l'éducation affecte également les petites écoles secondaires de la région: les écoles secondaires publiques de Casselman, Embrun, Plantagenet et Rockland doivent également cesser leurs activités afin de permettre la création d'une école secondaire publique régionale.⁵⁷ Le remplacement des petites écoles secondaires bilingues publiques et catholiques privées de l'Est ontarien rural par une école secondaire publique régionale n'est cependant pas facile. En mars 1965, l'inspecteur Ovide Proulx, les officiers de l'ACFÉO, les commissaires des écoles secondaires de Rockland, Plantagenet, Casselman et Embrun et les curés de ces villes se rencontrent afin d'étudier la possibilité de centraliser leurs écoles et d'établir une nouvelle école secondaire publique offrant les cours académique, commercial et technique. Mais ce projet n'obtient pas l'appui nécessaire.⁵⁸

Un deuxième projet consiste à fusionner les commissions scolaires de Rockland et de Plantagenet et de construire une école secondaire publique régionale offrant l'enseignement technique et commercial à Plantagenet tout en permettant à l'école de Rockland de continuer à dispenser le cours académique. Un projet semblable est mis de l'avant pour les écoles d'Embrun et de Casselman. Mais les commissaires des quatre écoles ont de la difficulté à s'entendre. Certains redoutent une augmentation des taxes, d'autres hésitent à se départir de leur école secondaire même si elles n'offrent

⁵⁷CRCCE, C2/291/3, Fonds ACFÉO. — Roger Charbonneau, «Rapport d'une réunion tenue le 8 mars 1965 en vue d'une centralisation des quatre écoles secondaires publiques de l'est de l'Ontario», juillet 1965.

⁵⁸*Ibid.*

que le cours académique. Cependant, les commissaires promettent d'étudier la question dans leur district respectif et de viser à une future entente.⁵⁹

Finalement, le Conseil des Comtés-unis de Prescott-Russell crée une nouvelle commission d'école secondaire pour créer l'École secondaire régionale Nation au printemps 1966. La nouvelle commission fusionne celles de Plantagenet, de Rockland et de Casselman-Cambridge. L'école polyvalente Nation, d'une capacité de 1,200 élèves, est située à Plantagenet où l'on construit une annexe à l'édifice de l'école secondaire déjà en place. Les écoles secondaires de Rockland et Casselman-Cambridge continuent d'offrir le cours académique mais les élèves intéressés à suivre un cours d'arts et métiers ou technique sont dirigés vers la nouvelle école secondaire régionale polyvalente.⁶⁰

Ainsi, la construction d'écoles secondaires polyvalentes provoque la fermeture des petites écoles secondaires bilingues publiques et catholiques privées. Ce développement des écoles secondaires satisfait les promoteurs francophones de l'école secondaire publique, pour qui seules les écoles secondaires polyvalentes permet aux francophones de participer pleinement au développement de la société ontarienne. Mais il est dévastateur pour le projet des dirigeants catholiques francophones, pour qui la reconnaissance du droit à des écoles secondaires confessionnelles semble arriver trop tard: le réseau d'écoles secondaires «franco-ontariennes» catholiques privées est en train de se désintégrer.

4. L'abandon du projet d'établissement d'écoles secondaires confessionnelles françaises

D'autre part, pour arriver à établir des écoles secondaires qui répondent aux exigences de la langue et de la foi qui sont à la base de l'identité des Franco-Ontariens, les dirigeants catholiques francophones doivent également s'assurer que les écoles secondaires confessionnelles peuvent leur

⁵⁹*Ibid.*

⁶⁰CRCCF, C2/41/24, Fonds ACFÉO. — «École secondaire polyvalente à Plantagenet», *Le Carillon*, 12 mai 1966; «Une école secondaire régionale polyvalente construite à Plantagenet», *Le Droit*, 14 mai 1966.

assurer des garanties en matière d'enseignement du français. Entre 1965 et 1967, ils perdent tout espoir d'obtenir des écoles secondaires confessionnelles «franco-ontariennes».

En avril 1965, l'ACFÉO crée un comité pour préparer un livre blanc sur les options s'offrant au niveau de l'enseignement secondaire. Le comité a pour mission d'étudier la possibilité de conserver le *statu quo* ainsi que deux options: l'établissement d'écoles secondaires «séparées», c'est-à-dire des écoles secondaires françaises confessionnelles; ou l'établissement d'écoles secondaires publiques françaises. Cependant, les membres de ce comité présidé par le Père Marcel Duguay, considèrent que le travail est trop considérable et délicat pour eux. Ils veulent que le nouveau comité d'orientation pédagogique de l'ACFÉO entreprennent des études nécessaires pour bien évaluer l'état des institutions bilingues publiques et catholiques privées. Pour ce faire, le comité doit rencontrer les représentants des différentes institutions d'enseignement secondaire, les associations de parents-maîtres, les commissaires et les membres de l'épiscopat.⁶¹

Le mandat du nouveau Comité d'orientation pédagogique de l'ACFÉO est élaboré en juin 1965: «fournir à l'Association et aux sociétés affiliées une pensée maîtresse en matière pédagogique.» Présidé par Mgr C.-A. Demers, représentant de l'ACFÉO, le comité comprend également un représentant pour les écoles normales, les inspecteurs d'écoles secondaires, le secteur secondaire technique, le secteur secondaire général, les commissaires d'écoles, les inspecteurs au palier primaire et les parents. Le premier problème étudié par le nouveau Comité d'orientation pédagogique est la question des types d'écoles secondaires s'offrant aux francophones. Le comité croit que l'idéal serait un système d'institutions d'enseignement secondaire catholiques privées de langue française. Mais cette solution est irréaliste. Le comité étudie donc sérieusement la possibilité d'établir soit des écoles secondaires françaises confessionnelles, soit des écoles secondaires publiques françaises selon l'appui

⁶¹CRCCF, C2/270/3, Fonds ACFÉO. — Marcel Duguay, O.M.I., «Comité pour préparer un livre blanc sur les options au niveau de l'enseignement secondaire», 14 avril 1965.

que reçoivent ces projets au sein de la communauté franco-ontarienne et au du Ministère de l'éducation.⁶²

Le nouveau comité d'orientation pédagogique de l'ACFÉO se réunit à quatre reprises entre les mois de juin 1965 et janvier 1966 afin de déterminer la meilleure façon d'obtenir des écoles secondaires françaises. Il mène une enquête à ce sujet auprès de ses sociétés affiliées.⁶³ Le comité remarque d'abord que l'opinion de la population franco-ontarienne est tout à fait inconnue. Il s'inquiète qu'elle ne connaisse pas ou, pire, ne supporte pas la position de l'ACFÉO. En outre, on ne sait pas quelle est la place du bilinguisme dans la pensée de la population franco-ontarienne.⁶⁴ Le comité se demande si la politique de l'ACFÉO demandant des écoles françaises et catholiques à tous les niveaux doit être révisé. On souligne que l'école non-confessionnelle peut être une école pluraliste où s'enseignent plusieurs religions. De plus, le comité prend connaissance de la tendance au Québec vers l'école non-confessionnelle au secondaire. On s'entend alors pour dire qu'un système d'écoles secondaires françaises non-confessionnelles serait plus facile à obtenir, mais on s'inquiète des répercussions sur le système des écoles primaires séparées. On s'entend également pour que le but premier des écoles franco-ontariennes soit de «donner aux Franco-Ontariens une culture française authentique et une connaissance pratique de l'anglais.»⁶⁵

⁶²CRCCF, C77/Boîte 2, Fonds AFOIEPEN. — Procès-verbal de la première réunion du Comité d'orientation pédagogique de l'ACFÉO, Ottawa, 8 juin 1965.

⁶³L'ancien Comité pédagogique «avait pour but dans le passé de trouver des solutions aux différents problèmes pédagogiques de l'Association d'Éducation. Parce qu'aujourd'hui les problèmes sont plus nombreux et plus complexes, l'Association a jugé à propos de restructurer le comité afin qu'il soit plus représentatif et qu'il puisse vraiment fournir à l'Association et aux sociétés affiliées une pensée maîtresse en matière pédagogique.» Le nouveau comité est présidé par Mgr C.-A. Demers, représentant de l'ACFÉO et comprend, entre autres, Roger Saint-Denis, représentant de l'École Normale de l'Université d'Ottawa, Ovide Proulx, représentant les inspecteurs au palier secondaire, Jean-Paul Thibault, représentant le secteur secondaire technique, G. Brûlé, représentant le secteur secondaire (général), un représentant des commissaires d'écoles séparées, deux représentants u secteur primaire, un représentant des inspecteurs au palier primaire, un représentant des parents et le secrétaire adjoint de l'ACFÉO. CRCCF, C77/Boîte 2, Fonds AFOIEPEN. — Procès-verbal de la première réunion du Comité d'orientation pédagogique tenue à la maison franco-ontarienne, Ottawa, 8 juin 1965.

⁶⁴*Ibid.*

⁶⁵CRCCF, C77/Boîte 2, Fonds AFOIEPEN. — Procès-verbal de la réunion du Comité d'orientation pédagogique tenus à la maison franco-ontarienne, Ottawa, 12 octobre 1965.

Après avoir entendu Laurier Carrière et E. Mageau défendre l'un l'école confessionnelle française, l'autre l'école secondaire publique française, le Comité d'orientation pédagogique de l'ACFÉO considère que les dirigeants de la communauté franco-ontarienne devraient trouver une façon pour regrouper les francophones dans une même école secondaire. Le comité considère qu'il serait probablement plus facile d'obtenir des écoles secondaires publiques offrant des garanties en ce qui a trait à la religion car une atmosphère catholique règne effectivement «dans les écoles secondaires publiques fréquentées par une majorité d'élèves catholiques et de langue française.» Le Comité note également que le principal problème pour obtenir des subventions gouvernementales pour écoles secondaires catholiques privées est très sérieux car «ce serait un suicide politique pour le gouvernement que de subventionner les écoles privées catholiques, même indirectement, et de ne pas faire de même pour les écoles privées protestantes.» Le comité se demande alors si la meilleure solution ne serait pas d'obtenir des écoles secondaires françaises d'abord «quitte à ce qu'elles soient confessionnelles par la force des choses», mais on redoute que ces écoles secondaires publiques soient sous la contrôle de Commissions d'écoles secondaires publiques à majorité de langue anglaise, une situation potentiellement dangereuse car le gouvernement ontarien a aboli le poste du Directeur de l'enseignement français en 1965 et placé toute l'autorité entre les mains de surintendants régionaux dont un seul est francophone.⁶⁶

L'abolition du poste du Directeur de l'enseignement français, qui était toujours occupé par Robert Gauthier, fait partie d'une vaste réforme administrative du Ministère de l'éducation visant à décentraliser le système scolaire. Pour les dirigeants francophones, cette décision est menaçante. Toutefois, le gouvernement Robarts montre clairement son engagement à faire reconnaître le fait français en Ontario. En effet, le ministère de l'éducation de l'Ontario autorise l'enseignement d'autres

⁶⁶CRCCF, C77/Boîte 2, Fonds AFOIEPEN. — Procès-verbal de la réunion du Comité d'orientation pédagogique de l'ACFÉO, Ottawa, 16 novembre 1965. Voir également CRCCF, C2/244/6, Fonds ACFÉO. — Lettre d'Arthur Godbout à Roger Charbonneau, Ottawa, 23 octobre 1968.

matières en français que le français au secondaire en 1965.⁶⁷ De plus, les travaux du Comité provincial sur les buts et objectifs de l'enseignement dans les écoles de l'Ontario (Comité Hall-Dennis) promet de changer la philosophie de l'enseignement d'une façon favorable aux élèves francophones du primaire et du secondaire. Le Rapport Hall-Dennis («Vivre et s'instruire»), publié en 1968, insiste sur l'importance d'adapter le curriculum à l'élève. Il insiste sur l'importance de la langue française dans le développement intellectuel de l'élève francophone. De plus, le rapport souligne que «le bon sens comme l'intérêt national» exigent la reconnaissance que «les Français et les Anglais sont les premiers bâtisseurs de la nation» et que le français ne doit pas avoir un statut de langue étrangère dans les écoles ontariennes.⁶⁸ Bref, pour les dirigeants francophones, malgré les incertitudes causées par l'abolition du poste de Robert Gauthier, il est évident que le contexte politique social favorise la cause du français.

L'ACFÉO présente un mémoire conjointement avec l'AEFO, l'ACEBO, la FAPI et l'AFOIEPEN au Comité Hall-Dennis en décembre 1965. Le mémoire souligne qu'un État chrétien doit admettre que l'aspect religieux doit faire partie intégrante de la formation scolaire de l'enfant. De son côté, l'élève franco-ontarien a le droit d'obtenir une instruction suffisante et a ainsi besoin «de programmes et de cours d'études adaptés à ses besoins linguistiques et culturels conformément à ce qu'il a appris à l'âge pré-scolaire» à tous les paliers scolaires. Au nom des droits de l'homme, le mémoire réclame le droit des enfants francophones de s'instruire dans leur langue maternelle «non seulement au niveau élémentaire, mais au niveau secondaire et même universitaire.»⁶⁹ Le mémoire estime que les écoles secondaires bilingues actuelles ne rendent pas les élèves francophones bilingues et retardent leur «développement psychologique et émotif.» Aussi, le manque de réalisme de la mission

⁶⁷Arthur Godbout, *Nos écoles franco-ontariennes: Histoire des écoles de langue française dans l'Ontario des origines du système scolaire (1841) jusqu'à nos jours*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1980, p.100.

⁶⁸Ontario, Comité provincial sur les buts et objectifs de l'éducation dans les écoles de l'Ontario, *Vivre et s'instruire*, Toronto, Ministère de l'éducation, 2^e édition abrégée de *Living and Learning*, 1969, p.10. Voir également Robert Gidney, *From Hope to Harris*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p.71-80.

⁶⁹Selon les auteurs du mémoire, «violer ce droit fondamental, à quelque niveau que ce soit de l'enseignement, c'est nuire au bon développement mental et psychologique de l'enfant. Lui refuser cette possibilité, c'est nuire au développement normal de sa propre personnalité.»

de l'école secondaire bilingue crée un complexe d'infériorité chez les élèves francophones. Seule la création d'écoles secondaires bilingues où l'enseignement en français prédominerait pourrait satisfaire les «aspirations sociales, politiques et économiques» de la population franco-ontarienne. Mais d'abord, pour arriver à créer un cours secondaire adapté aux besoins des francophones, il faudrait nommer immédiatement un fonctionnaire «véritablement bilingue mais de culture française» chargé de coordonner et d'assurer le bon fonctionnement d'un système scolaire bilingue du jardin d'enfants jusqu'à l'université qui serait administré et conçu par des éducateurs francophones.⁷⁰

Le comité d'orientation pédagogique de l'ACFÉO fait une dernière évaluation du problème de la confessionnalité de la future école secondaire française en janvier 1966. Les membres du comité considèrent que l'établissement de l'école secondaire publique française pourrait être catholique de fait. Ils s'inquiètent néanmoins des garanties religieuses, de la survie des écoles catholiques privées et du manque de continuité avec les écoles primaires séparées. Quant à l'établissement de l'école secondaire confessionnelle française, ils sont d'avis que les négociations avec les catholiques de langue anglaise seront toujours difficiles: l'obtention de l'école confessionnelle n'offre aucune garantie linguistique pour les catholiques francophones. Le comité recommande donc que l'ACFÉO se prononce publiquement en faveur d'écoles secondaires catholiques françaises pour forcer les catholiques anglophones à accepter l'inclusion de garanties linguistiques dans leur revendication conjointe pour des écoles secondaires confessionnelles.⁷¹ Le comité exécutif de l'ACFÉO approuve les recommandations de son comité pédagogique, mais estime que l'Association d'éducation doit demeurer fidèle à sa mission originelle qui est de réclamer un cours secondaire adapté aux besoins des

⁷⁰CRCCF, C77/Boîte 2, Fonds AFOIEPEN. — Association Canadienne-Française d'éducation d'Ontario, Association des Enseignants Franco-Ontariens, Association des Commissions des écoles bilingues d'Ontario, Fédération des Associations de Parents et d'instituteurs de langue française d'Ontario et Association franco-ontarienne des inspecteurs de l'enseignement bilingue & des professeurs à l'école normale, «Mémoire présenté au Comité provincial sur les buts et les objectifs de l'enseignement dans les écoles de l'Ontario», Ottawa, décembre 1965.

⁷¹CRCCF, C77/Boîte 2, Fonds AFOIEPEN. — Procès-verbal de la réunion du Comité d'orientation pédagogique de l'ACFÉO, Ottawa, 17 janvier 1966.

catholiques francophones. L'ACFÉO avise donc ses sociétés affiliées qu'elle favorise ouvertement l'école secondaire catholique de langue française.⁷²

De leur côté, les membres du conseil exécutif de l'AFOIEPEN considèrent que le principe directeur de l'ACFÉO voulant que l'école secondaire bilingue doit être confessionnelle n'est pas sans problème. D'abord, comme la confessionnalité exige la collaboration de tous les catholiques, l'expérience historique des francophones prouvent qu'elle ne peut assurer la survivance des Canadiens français en Ontario. Selon eux, ils ne peuvent pas compter ni sur leurs co-religionnaires d'origine irlandaise, ni sur les catholiques néo-canadiens qui préfèrent abdiquer leur langue en faveur de l'anglais; les francophones ne peuvent compter que sur eux-même pour obtenir le droit à un enseignement secondaire catholique en français. De plus, il ne faut pas compter sur le développement des 9^e et 10^e années rattachées aux écoles primaires car leurs subventions découlent d'un privilège et non d'un droit. Enfin, l'établissement d'un programme d'études secondaire bilingue adéquat n'assure pas une solution car il dépend de l'établissement d'un système d'écoles secondaires qui peuvent en assurer l'application.⁷³

En avril 1966, Roger Séguin, le président de l'ACFÉO, déclare toujours vouloir l'établissement d'un système confessionnel français. Cependant, pour obtenir des écoles secondaires catholiques françaises, il faut d'abord obtenir la collaboration des commissaires catholique pour obtenir des classes distinctes pour les élèves francophones. Séguin lance un ultimatum aux membres anglophones du Conseil Ontarien d'Éducation Catholique chargé de rencontrer le Ministre de l'Éducation pour demander des écoles secondaires confessionnelles. Mais le clergé anglophone ne consent toujours pas à accorder aux francophones la garantie que les minorités ethniques auraient toujours la possibilité de choisir la langue d'enseignement dans les écoles secondaires confessionnelles. Plusieurs membres de l'ACFÉO, partisans de l'école secondaire confessionnelle, craignent que dans un grand nombre de

⁷²CRCCF, C77/Boîte 2, Fonds AFOIEPEN. — Lettre de Roger Charbonneau à Mme M. Larocque, Ottawa, 25 janvier 1966.

⁷³CRCCF, C77/Boîte 2, Fonds AFOIEPEN. — Lettre de M. Larocque aux membres de l'AFOIEPEN, Sudbury, 1966.

localités, les francophones soient «encore à la remorque des catholiques de langue anglaise.» Comme leurs co-religionnaires anglophones n'ont pas respectés leurs droits dans le passé, ils préfèrent l'établissement d'une école secondaire publique française. Ils estiment que l'école secondaire publique française «aurait un caractère chrétien, voir même catholique, à cause du personnel enseignant et des élèves qui la constitueraient.»⁷⁴

Ainsi, au printemps de 1966, des dirigeants catholiques membres de l'ACFÉO ont perdu l'espoir d'obtenir des écoles secondaires confessionnelles françaises. Mais, avant d'abandonner la lutte pour des écoles confessionnelles, l'ACFÉO veut s'assurer qu'elle a le support nécessaire avant de faire la demande officielle pour obtenir des écoles secondaires publiques françaises.

Ils sondent l'opinion des membres des principales organisations franco-ontariennes intéressées à l'éducation. Nous savons que les membres de la FAPI se prononcent en faveur de l'école secondaire française publique. Les API d'Ottawa se montrent clairement en faveur car ils considèrent que les écoles secondaires françaises seront catholiques de fait. Dans le nord de l'Ontario, les API considèrent cet argument presque comme une hérésie. Ils tiennent au Plan de Timmins élaboré par les commissaires des écoles séparés de concert avec l'évêque de Haileybury, Mgr M. Tessier. Ce plan rejette le principe d'intégration au secteur public «en faveur d'un système d'écoles catholiques sous la juridiction des conseils scolaires séparés, financés soit par des taxes qu'ils pourraient lever, soit par des octrois qu'ils pourraient recevoir en fonction du nombre d'élèves.»⁷⁵

La plupart des associations catholiques francophones expriment leur réticences ou leur opposition au début de l'année 1966. L'AEFO, alors dominée par les enseignants religieux des écoles secondaires catholiques privées, s'oppose à l'obtention d'écoles secondaires publiques françaises car

⁷⁴CRCCF, C2/271/2, Fonds ACFÉO. — «L'association vous écoute», avril 1966.

⁷⁵Les principes de Mgr M. Tessier, évêque de Haileybury, le clergé local et les parents sont clairement exposés dans un mémoire: «Devant le courant insidieux qui voudrait qu'on mette toute son espérance en un monde bâti par l'homme seul et pour l'homme seul, la conscience chrétienne se dresse, ancrée qu'elle est dans la certitude que, sans système scolaire confessionnel tout autant que sans une église militante, la lassitude et la faiblesse de l'homme conduiraient à moins d'un miracle à la paganisation progressive.» CRCCF, Fonds Roland-Bériault, P48/21/3. — Préambule de mémoire de Robert Millette, *Mémoire de Timmins*, 12 mars 1966. Cité dans Gérard Boulay, *Op. cit.*, p.48.

«on risquerait alors de se voir refuser à jamais l'école secondaire française et catholique.»⁷⁶ L'ACEBO estime qu'il ne faut considérer l'établissement d'un régime d'écoles secondaires publiques française qu'après avoir tout tenté pour obtenir des écoles secondaires confessionnelles. L'Association des Écoles secondaires privées franco-ontariennes estime que l'école secondaire publique peut s'avérer favorable «peut-être pour les neutres», mais «uniquement pour eux.»⁷⁷ De son côté, Père Marcel Duguay, président de l'AÉSPFO, est également contre l'abandon de la lutte pour des écoles confessionnelles. Si, d'un côté, il croit que les écoles secondaires privées n'ont pas d'avenir puisque «le gouvernement ne voudra jamais octroyer des institutions privées», il croit que les écoles secondaires françaises publiques mettraient les francophones «à la merci d'administrateurs d'une autre langue et d'une autre religion», que ces écoles ne seraient pas catholiques, que cela serait une «option illusoire», «un suicide dans lequel les Canadiens français se jetteraient volontairement. Ce serait un suicide national pour angliciser nos gens.»⁷⁸

D'autre part, l'ACFÉO cherche à connaître la position de la population franco-ontarienne. Des membres de l'ACFÉO constatent «qu'un tragique écart existe entre les aspirations de l'ACFÉO et celles de la majorité franco-ontarienne.» Alors que les dirigeants de l'ACFÉO ont fait leur deuil du bilinguisme, plusieurs parents craignent que des programmes trop «français (...) ne préparent pas l'étudiant à s'intégrer dans la société ontarienne.» Pour les dirigeants de l'ACFÉO, cela indique qu'il faut prouver que dans des écoles secondaires françaises, la «qualité de la langue anglaise, de l'anglais du monde des affaires, sera améliorée grâce à des techniques modernes.»⁷⁹ Cela rejoint la position de la FAPI, une association de parents catholiques francophones, qui, après avoir effectué un sondage auprès de 7,500 parents et 175 API à travers la province, recommande «que soit instauré un système

⁷⁶CRCCF, C2/271/2, Fonds ACFÉO. — «Sommaire des réponses que nous avons reçu à la suite d'une enquête menée auprès des sociétés affiliées à l'Association d'Éducation afin de connaître leur attitude devant la question des écoles françaises publiques», avril 1966.

⁷⁷*Ibid.*

⁷⁸CRCCF, C8/3/5, Fonds FAPI. — Procès-verbal de l'Assemblée spéciale de la Fédération des Associations de Parents et d'Instituteurs de langue française d'Ontario, re: écoles publiques françaises, Ottawa, 22 juin 1965.

⁷⁹Voir CRCCF, C2/271/2, Fonds ACFÉO. — «Rapport de la Commission No. 1», avril 1966.

d'écoles secondaires publiques franco-ontariennes», des écoles polyvalentes où l'enseignement de l'anglais soit «suffisamment poussé pour que les étudiants soient bilingues et parfaitement équipés pour soutenir la concurrence de leurs compatriotes de langue anglaise.»⁸⁰ De même l'Association de la Jeunesse Franco-Ontarienne (AJFO) recommande l'intégration immédiate des écoles catholiques «françaises» dans le réseau public. Ainsi, ayant accès à la polyvalence scolaire, «les nôtres parviendront à se sortir de leur citoyenneté de seconde zone pour entrer au même niveau que les anglophones dans la lutte concurrentielle du monde du travail.»⁸¹

Cependant, comme l'a bien souligné l'historien Gérard Boulay, le réseau d'écoles secondaires catholiques privées est alors «en pleine désintégration.»⁸² Entre 1960 et 1966, 20 écoles secondaires bilingues catholiques privées ferment leurs portes, dont 16 des 35 écoles fondées après 1950. Les Soeurs Grises de la Croix sont le plus sérieusement affectées: elles se voient obligées de fermer neuf de leurs 15 écoles (voir Annexe II). À l'instigation des supérieurs de neuf communautés religieuses enseignantes, l'Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes (AESPFO) crée une commission chargée d'étudier la situation des écoles secondaires bilingues catholiques privées, dites «franco-ontariennes». La commission d'étude est présidée par le Frère Omer Deslauriers, é.c., directeur de l'Académie De-La-Salle d'Ottawa et est composée de neuf membres représentant les principales congrégations religieuses enseignantes de l'Ontario français. Notons que cinq dirigent des écoles secondaires privées à Ottawa, les autres à Hearst, Hawkesbury, Kapuskasing et Sudbury.⁸³

⁸⁰CRCCF, C2/272/2, Fonds ACFÉO. — FAPI, «Prise de position concernant un régime d'écoles secondaires pour les Franco-Ontariens de la Fédération des Associations de Parents et Instituteurs au dix-neuvième congrès général (congrès spécial) de l'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario», 18 février 1966.

⁸¹CRCCF, C2/272/2, Fonds ACFÉO. — «Association de la Jeunesse Franco-Ontarienne», 18 février 1966.

⁸²Voir Gérard Boulay, *Op. cit.*, p. 34.

⁸³Les autres membres sont Père Rosaire cloutier, o.m.i., de l'École secondaire de l'Université d'Ottawa, Soeur Sainte-Bertha, a.s.v., de l'Académie Saint-Joseph de Hearst, Soeur Hectorine Frenette, c.n.d., de l'École secondaire Notre-Dame d'Ottawa, Soeur Marie-Léone Labonté, s.g.c., du Couvent du Sacré-Coeur d'Hawkesbury, Soeur Louis-de-Gonzague, s.s.m.n., de l'École secondaire Notre-Dame-du-Bon-Conseil d'Ottawa, Soeur Roger-de-la-Providence, f.d.l.s., du Pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes d'Ottawa, Frère Jacques Rondeau, s.c., de l'École André-Cary de Kapuskasing et Frère Stéphane Valiquette, s.j., du Collège du Sacré-Coeur de Sudbury.

Le mémoire de la commission d'étude de l'AÉSPFO, déposé en décembre 1966, affirme l'impossibilité de maintenir les écoles secondaires catholiques privées. Dans l'esprit du Concile du Vatican II, le mémoire croit qu'il faut chercher la meilleure solution pour mieux préparer les jeunes catholiques francophones à «assumer leur rôle de citoyens et de chrétiens dans la société qui s'élabore.» Comme les «temps nouveaux» redéfinissent les rapports entre l'école, la société et l'Église, il faut trouver des «solutions nouvelles.» Le mémoire souligne que les écoles secondaires polyvalentes publiques ont déjà montré les bienfaits de la polyvalence scolaire: les élèves s'inscrivent plus nombreux à ces écoles et persévèrent plus longtemps dans leurs études; «on note une diminution sensible dans les exemptions de classe demandées par les familles, dans les départs pour le travail et dans les cas de délinquance juvénile.»⁸⁴

Bref, la polyvalence scolaire permet de garder les adolescents plus longtemps à l'école et, tout compte fait, offre des bénéfices sociaux importants. Or, comme les écoles secondaires catholiques privées, en grave crise financière, ne peuvent offrir le riche éventail d'options de l'école polyvalente et assurer la gratuité scolaire et la scolarisation universelle complète dont ont besoin les francophones. En fait, les auteurs du mémoire croient que les écoles secondaires catholiques privées ont déjà «drainé les forces vives de notre groupe ethnique dans un système inadapté à ses besoins les plus fondamentaux.» De plus, plusieurs parents francophones envoient leurs enfants à l'école secondaire catholique par «respect des valeurs religieuses», mais en portant «un certain préjudice à leurs chances d'enrichissements humains», car «leurs aptitudes se verraient bien mieux développés au secteur public polyvalent.»⁸⁵

Le mémoire de l'AESPFO recommande que les dirigeants catholiques francophones visent l'obtention du droit à l'enseignement secondaire en français, soit dans des écoles publiques françaises

⁸⁴Commission d'étude de l'Association des Écoles secondaires privées franco-ontariennes, *Les Écoles secondaires privées franco-ontariennes*, Ottawa, décembre 1966, p.vi, 33.

⁸⁵*Ibid.*, p.27, 62.

homogènes, soit dans des écoles privées associées au système public.⁸⁶ Le mémoire favorise le regroupement de tous les élèves francophones actuellement dirigés les uns vers les écoles publiques, les autres vers les écoles catholiques privées actuelles qui deviendraient de nouvelles écoles françaises publiques homogènes où l'enseignement religieux serait enseigné comme une discipline importante. Le mémoire préconise donc l'association des écoles secondaires «franco-ontariennes» privées les mieux nanties au système public. Les auteurs justifient leur maintien en soulignant qu'elles offrent déjà l'enseignement de plusieurs matières en français autres que celles déjà autorisées par le Ministère de l'éducation. Dans les villes où existent de telles écoles, les francophones doivent les préférer car, contrairement aux écoles secondaires publiques de ces villes, «la langue maternelle y règne avec honneur, on n'a pas honte de l'utiliser, d'abord parce qu'on l'apprend assez pour la connaître, ensuite parce qu'on la connaît assez pour la goûter.» Enfin, le mémoire s'oppose fermement à la création d'écoles secondaires publiques «bilingues» car ces institutions, inadaptées aux besoins pédagogiques, linguistiques et religieux des francophones, favorisent l'abandon ou l'échec scolaire.⁸⁷

Ainsi, le mémoire de l'AESPFO recommande à l'ACFÉO d'associer les écoles secondaires catholiques privées dans ses «démarches concernant l'établissement d'un système d'écoles secondaires publiques franco-ontariennes.» Pour l'instant, l'école secondaire confessionnelle ne peut offrir de garanties pour la langue française.⁸⁸ Néanmoins, le mémoire souligne qu'il est important que tous les francophones soient unanimes à réclamer des garanties religieuses dans l'établissement d'un régime d'écoles secondaires publiques de culture française car beaucoup de francophones ne pourraient jamais se rallier à ces écoles si elles n'offrent des possibilités d'éducation religieuse.⁸⁹

Le mémoire de l'AEFSPFO constitue un moment clef dans l'évolution du dossier des écoles secondaires en Ontario français. Les autorités des écoles secondaires catholiques privées franco-

⁸⁶Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, «L'éducation en Ontario français», dans Joseph-Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p.448.

⁸⁷Commission d'étude de l'Association des Écoles secondaires privées franco-ontariennes, p.66-67.

⁸⁸*Ibid.*, p.68-70.

⁸⁹*Ibid.*, p.80.

ontariennes approuvent l'école secondaire publique française s'il s'avère impossible d'obtenir des écoles secondaires confessionnelles. De plus, le mémoire met l'accent sur l'urgence de la situation. En décembre 1966, les évêques de l'Ontario tentent une dernière fois d'obtenir le prolongement de l'éducation catholique jusqu'à la 13^e année. Suite à la réponse négative du ministre de l'éducation, William Davis, l'ACFÉO décide de tenter d'obtenir immédiatement des écoles secondaires publiques françaises. L'association d'éducation nomme à cette fin un comité chargé de préparer un *Mémoire* à l'intention du ministre de l'éducation.⁹⁰

5. La création d'un régime public d'enseignement français

Comme le réseau d'écoles secondaires bilingues catholiques est en train de s'écrouler, les dirigeants de l'ACFÉO doivent trouver la meilleure solution immédiate.

L'ACFÉO organise un nouveau Congrès spécial en février 1967 pour faire le point sur les options d'écoles secondaires s'offrant aux francophones. La participation à ce congrès du nouvel archevêque d'Ottawa, Mgr Aurèle Plourde, s'avère déterminante.⁹¹ Au Congrès de l'ACFÉO de 1967, Mgr Plourde appuie les recommandations du mémoire de l'AÉSPFO:

si l'idéal est d'avoir des écoles confessionnelles, ici comme en bien d'autres domaines, l'idéal n'est pas toujours possible... Dès qu'un changement est un progrès, une marche vers l'idéal, je pense qu'on peut l'accepter sans pour autant renoncer à l'idéal. Si l'on entend par séparation de la religion et de la langue que, pour la première fois on n'a pas exigé l'étiquette confessionnelle, cela est vrai, mais il faut bien réaliser que c'est la première fois, à notre avis, que les Franco-Ontariens ont la chance d'avoir des écoles qui répondent à leurs exigences culturelles... Il devenait de plus en plus urgent, si nous

⁹⁰Rémy Beauregard, «Les États généraux du Canada français, trente après, entrevue», dans Marcel Martel, dir., *Les États généraux du Canada français, trente ans après. Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa, les 5, 6 et 7 novembre 1997*, Ottawa, CRCCF, 1998, p.54-55.

⁹¹En 1965 et 1966, Mgr Plourde, alors évêque auxiliaire du diocèse d'Alexandria, avait fait des démarches pour obtenir la permission d'enseigner la religion catholique dans les écoles secondaires publiques du diocèse. Originaire du Nouveau-Brunswick, il s'était alors montré plutôt surpris par le «manque d'atmosphère française» de certaines écoles secondaires publiques fréquentées par des francophones. CRCCF, C2/291/3, Fonds ACFÉO. — «Rencontre avec S.E. Mgr Plourde, évêque auxiliaire du diocèse d'Alexandria le 18 février 1966», Ottawa, 16 mars 1966.

voulons survivre comme groupe ethnique, de trouver un moyen de récupérer notre jeunesse.⁹²

Fort de l'appui de l'archevêque d'Ottawa, le Congrès de l'ACFÉO adopte le *Mémoire concernant un régime d'écoles secondaires bilingues en Ontario* que son exécutif présente au ministre de l'éducation au mois de mars. Pour l'ACFÉO, le message devient clair: il faut avant tout chercher à obtenir des écoles secondaires françaises. Dans ce mémoire, l'ACFÉO affirme que les trois systèmes d'enseignement secondaire qui s'offrent présentement aux élèves francophones ne permettent pas leur épanouissement et est la cause du taux élevé de décrochage scolaire. Les 10,000 élèves francophones qui fréquentent les écoles secondaires polyvalentes à majorité anglophone y perdent leur langue et ne peuvent s'inscrire dans les programmes français des universités bilingues. Les 8,000 élèves qui fréquentent les écoles secondaires publiques bilingue, qui offrent l'enseignement de quelques matières en français, peuvent conserver leur langue dans le secteur académique, mais non au secteur technique. Les 7,200 élèves qui fréquentent les écoles secondaires privées bilingues catholiques bénéficient du meilleur enseignement disponible pour acquérir une compétence culturelle en français, mais ces écoles n'offrent pas l'enseignement technique et commercial. De plus elles sont dans une crise financière. Bref, l'État ontarien doit intervenir afin de créer un nouveau système scolaire public offrant un enseignement adapté aux besoins culturels et techniques des francophones.⁹³

D'autre part, en 1967, les dirigeants de l'ACFÉO ont l'impression qu'une chance unique s'offre aux francophones. Ils sont convaincus que le contexte politique au Canada favorise le bilinguisme et les droits des minorités francophones. Dans la foulée de la Commission Laurendeau-Dunton, le Premier ministre ontarien John Robarts, tentant de rapprocher les peuples fondateurs de la Confédération canadienne, crée l'*Ontario Advisory Committee on Confederation*. Le président de l'ACFÉO, Roger Séguin, fait partie de ce comité qui recommande au premier ministre Robarts de

⁹²«Mgr Plourde favorise la formule d'association au secteur public», *Le droit*, 29 mars 1967. Cité dans Gérard Boulay, *Op. cit.*, p.35.

⁹³«Projet d'un Mémoire concernant un régime d'écoles secondaires bilingues en Ontario», Dix-neuvième congrès général (spécial) de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, le 18 février 1967, p.2-4.

reconnaître le français et l'anglais comme langues officielles de l'Ontario. Selon l'historien Marcel Martel, les dirigeants de l'ACFÉO croient alors qu'il est possible que les francophones obtiennent les mêmes services gouvernementaux que les anglophones du Québec.⁹⁴

Cependant, le Premier ministre Robarts décide d'agir par étape car il veut ménager l'opinion publique anglophone. À la Conférence sur la Constitution de février 1968, Robarts annonce que son gouvernement désire reconnaître le français à l'Assemblée législative et donner un statut bilingue aux villes ontariennes à majorité francophone. Puis, lors du Congrès de l'ACELF à Ottawa en août 1967, il annonce que son gouvernement créera un régime d'écoles secondaires publiques permettant un enseignement secondaire en français:

Le principe de l'éducation bilingue pour les citoyens francophones de l'Ontario a été reconnu historiquement. Par compromis et accords, ce principe a été étendu petit à petit et aujourd'hui les opportunités aux niveaux élémentaires et universitaires ne sont pas négligeables. Il nous reste à nous occuper du niveau secondaire pour compléter le programme. Sans aucun doute, nous avons fait beaucoup, mais il reste beaucoup à faire. C'est le moment de vouer nos pensées et notre énergie à cette tâche. L'admission de cette nécessité demande l'extension des mesures actuelles pour créer, dans le cadre du système public d'éducation de l'Ontario, des écoles secondaires dans lesquelles l'enseignement sera donné en français.⁹⁵

Suite à cette prise de position du Premier ministre Robarts, le ministre de l'éducation, William Davis, nomme un Comité sur les écoles secondaires de langue française en novembre 1967. Le Comité est présidé par Roland Bériault et comprend douze membres.⁹⁶ Le mandat du comité n'est pas de créer

⁹⁴Marcel Martel, *Le Deuil d'un pays imaginé: Rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p.159.

⁹⁵Allocution adressée par l'honorable John P. Robarts, premier ministre de l'Ontario, à l'Association canadienne des Éducateurs de langue française à Ottawa, 24 août 1967, reproduite en français par le Service de l'information du ministère de l'Éducation de l'Ontario, mars 1968, p.8.-9. Cité dans Arthur Godbout, *L'origine des écoles françaises dans l'Ontario*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1972, p.132.

⁹⁶Les autres membres sont: H.A. Blanchard, directeur-adjoint du Service de la formation des maîtres du ministère de l'Éducation d'Ontario; T.I. Campbell, administrateur rattaché aux sous-ministère de l'éducation; H.W. Cyr, surintendant-adjoint du Service des programmes du ministère de l'éducation; Lionel Desjarlais, Doyen de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa; Frère Omer Deslauriers, supérieur de l'Académie De-La-Salle d'Ottawa et président de l'Association franco-ontarienne des écoles privées; Vincent Gauthier, administrateur de l'Association des commissaires des écoles bilingues de l'Ontario; E. Grossberg, membre du Conseil scolaire de Toronto et présidente du Conseil des commissaires d'école de l'Ontario; Frère M. Lapointe, directeur de l'Académie De-La-Salle d'Ottawa et vice président (à suivre...)

un système d'écoles secondaires de langue française parallèle mais plutôt «d'offrir la gamme la plus vaste de programmes et d'options en langue française dans le cadre du présent système»⁹⁷ Le comité se réunit à partir du 13 décembre 1967 et présente un rapport préliminaire le 15 mars 1968. Or, le gouvernement ontarien tarde à prendre les mesures nécessaires pour intégrer immédiatement les écoles secondaires bilingues catholiques à son réseau public. L'ACFÉO est inquiète car plusieurs de ces écoles peuvent disparaître dans l'intervalle. Au mois de mai 1968, le Collège Sacré-Coeur de Sudbury a ainsi fermé ses portes alors que le ministère de l'éducation a refusé de créer une école secondaire publique française à Sudbury.⁹⁸ Aussi, la population francophone de North Bay et la paroisse Ste-Anne d'Ottawa projettent la construction d'écoles secondaires publiques bilingues. À Welland, la communauté des Soeurs du Sacré-Coeur étudient la possibilité d'intégrer leur école au système public. Comme les communautés religieuses ne reçoivent aucune assistance du gouvernement, l'ACFÉO prend une part active pour faciliter l'intégration des principales écoles secondaires bilingues catholiques privées au système public à temps pour la rentrée scolaire de septembre 1968. L'Association d'éducation approche les principales communautés religieuses enseignantes des écoles secondaires privées pouvant être intégrées et compile les statistiques nécessaires pour déterminer où il faudrait établir des écoles secondaires polyvalentes de langue française.⁹⁹

En juillet 1968, le gouvernement conservateur Robarts accepte les recommandations du rapport préliminaire du Comité sur les écoles secondaires de langue française: les écoles élémentaires et secondaires de langue française doivent faire l'objet d'une garantie statutaire. Le gouvernement adopte les projets de loi 140 et 141 permettant aux francophones d'avoir accès à un enseignement secondaire

⁹⁶(...suite)

de l'*Ontario Teachers Federation*; Jacques Leduc, enseignant et vice-président de l'ACFÉO; A.H. McKague, surintendant du service de la supervision du ministère de l'éducation; et le secrétaire, C. Beer, membre du Secrétariat des affaires fédérales provinciales du ministère du Trésor et des affaires économiques.

⁹⁷*Rapport du comité sur les écoles de langue française de l'Ontario* (Rapport Bériault), Toronto, Ministère de l'éducation de l'Ontario, p.9.

⁹⁸CRCCF, C8/4/1, Fonds FAPI. — Procès-verbal de la réunion du conseil exécutif, 24 avril 1967.

⁹⁹CRCCF, C2/291/3, Fonds ACFÉO. — «Développements depuis le Congrès spécial du 18 février 1967 et préoccupations de l'ACFÉO pour la mise en oeuvre du régime d'écoles secondaires bilingues», mars 1968.

en français là où suffisamment de parents francophones en font la demande.¹⁰⁰ Ces lois offrent trois possibilités pour les francophones. En certaines écoles, ils peuvent obtenir la création de classes de français (pour francophones) et d'autres matières; en d'autres écoles, ils peuvent obtenir des sections françaises; enfin, ils peuvent obtenir des écoles polyvalentes de langue française.¹⁰¹

Le rapport Bériault est déposé le 28 novembre 1968. Il traite des principaux éléments requis pour assurer l'ouverture d'écoles offrant l'enseignement secondaire en français, soit les principes de base, les amendements législatifs, le programme scolaire et la formation du personnel enseignant. Ses recommandations sont basés sur trois principes: «la langue est le moyen principal de préserver la culture; l'éducation demeure l'une des forces principales pour la survivance du groupe culture franco-ontarien; et le désir de vivre dans un milieu français est parfaitement compatible avec le désir de contribuer au progrès culturel, économique et technique de sa province et de son pays.»¹⁰² Selon le rapport Bériault, il faut assurer une éducation secondaire en français à tous les francophones. Or, on estime que 20,984 élèves francophones fréquentaient les écoles secondaires dites bilingues en 1967 alors qu'il aurait dû en avoir environ 32,000.¹⁰³ Le rapport pointe du doigt l'atmosphère anglophone qui règne dans les écoles secondaires bilingues publiques, ainsi que l'impossibilité de suivre un cours technique en français. Le rapport estime que l'élève francophone devrait avoir la possibilité de recevoir une éducation technique sans avoir à sacrifier l'instruction dans sa langue en fréquentant une école de langue anglaise.¹⁰⁴ L'urgence d'offrir la polyvalence scolaire en français constitue ainsi le principal facteur qui motive l'enseignement secondaire en français au sein des écoles secondaires publiques ontariennes.

¹⁰⁰*Rapport du comité sur les écoles de langue française de l'Ontario* (Rapport Bériault), Toronto, Ministère de l'éducation de l'Ontario, p.27-43.

¹⁰¹*Ibid.*, p.39.

¹⁰²Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, «L'éducation en Ontario français», dans Joseph-Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p.448.

¹⁰³Où se dirigent les autres élèves francophones? Selon le rapport, «soit que les élèves francophones fréquentaient des écoles secondaires dans lesquelles aucun enseignement n'était dispensé en français soit qu'ils avaient quitté prématurément l'école avant de commencer ou d'achever leur instruction secondaire.» Voir *Rapport du comité...*, p.25

¹⁰⁴*Ibid.*, p.24-25.

6. L'après 1968

À partir de 1968, l'application des lois 140 et 141 varie selon le poids démographique des francophones d'une région et d'une ville à l'autre. Un certain nombre d'écoles secondaires n'offrent que les cours d'études en français: les 16 écoles secondaires bilingues catholiques privées intégrées au réseau public (voir Annexe VI) et cinq écoles secondaires bilingues publiques (Casselman, Embrun, Hawkesbury, Plantagenet et Rockland) deviennent les premières écoles secondaires ontariennes de langue française.

Pendant une dizaine d'années, le nombre d'écoles secondaires de langue française se multiplie sous l'impulsion de groupes de parents. En 1979, le nombre d'écoles secondaires françaises se chiffre à 29.¹⁰⁵ En général, la création de ces nouvelles écoles se fait sans trop de difficultés. Par exemple, la création de l'école Cité des jeunes de Kapuskasing en 1969 est le résultat des démarches d'un groupe de parents désirant une école distincte pour les élèves francophones. En 1968, environ 1,000 des 1,600 élèves du *Kapuskasing District High School* sont francophones. Mais, selon certains parents francophones, les élèves réussissaient mieux à l'Académie d'Youville, école catholique privée dirigée par les Soeurs Grises de la croix qui a dû fermer ses portes en 1968. Comme ils obtiennent l'appui de la majorité des parents, la Commission scolaire accepte d'ouvrir une nouvelle école secondaire publique de langue française dans les locaux du couvent en 1969, et de construire un nouvel édifice l'année suivante. Certains parents francophones continuent d'envoyer leurs adolescents au *Kapuskasing DHS* mais une majorité croissante préfèrent l'école secondaire française.¹⁰⁶

Ailleurs, les francophones ne sont pas assez nombreux aux yeux des commissions d'écoles secondaires pour justifier la création d'écoles secondaires françaises distinctes. En fait, la loi 141 favorise la création d'écoles secondaires «mixtes», des écoles qui permettent l'enseignement de quelques matières en français à leurs élèves francophones et anglophones. La plupart de ces écoles

¹⁰⁵Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, «L'éducation en Ontario français», dans Joseph-Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p.449.

¹⁰⁶David Welch, «The Social Construction of Franco-Ontarian Interests Towards French Language Schooling, 19th Century to the 1980's», Université de Toronto, Thèse de doctorat (éducation), 1988, p.230-231.

offraient le cours de français avancé avant 1968. En 1968, il y a en tout 44 écoles secondaires mixtes: certaines de ces écoles offre un cours secondaire complet en français dans une section autonome; d'autres écoles n'offrent que l'enseignement de certaines matières en français. Bref, comme le souligne le sociologue Serge Wagner, les lois 140 et 141 donnent le droit à l'enseignement en français au secondaire mais le gouvernement ontarien ne lui accorde pas un statut égal à l'enseignement en anglais. Dans plusieurs écoles mixtes, les élèves francophones choisissent ou doivent suivre la majorité des matières en anglais. Selon Wagner, les écoles mixtes regroupent les élèves anglophones et francophones dans le but de favoriser une éducation bilingue et biculturelle. Or, la culture canadienne-française y est sacrifiée au profit de la culture canadienne-anglaise.¹⁰⁷

Dans certains cas, cette réalité provoque des conflits entre les deux communautés linguistiques. Les lois 140 et 141 donnent la juridiction et le pouvoir d'approuver ou de refuser l'établissement d'écoles secondaires françaises aux conseils scolaires locaux. Certains conseils scolaires à majorité anglophone refusent d'acquiescer à la demande de parents francophones, provoquant ainsi des affrontements entre les membres des deux communautés linguistiques. Au début des années soixante-dix, des parents et des élèves francophones de Sturgeon Falls exigent une école secondaire entièrement française en partie parce qu'ils n'acceptent plus l'éducation bilingue et «l'hostilité de la part des étudiants anglophones.» En 1972, des groupes de parents se battent pour avoir une école française à Sturgeon Falls. Le même phénomène se reproduit à Cornwall en 1974, puis à Elliott Lake en 1978 et à Windsor et Penetanguishene en 1980.¹⁰⁸

Ces conflits n'opposent pas simplement les francophones à des commissions scolaires dominées par des anglophones; ils divisent la communauté franco-ontarienne sur la question de l'enseignement en français. Les partisans de l'enseignement en français dénigrent les partisans de l'enseignement bilingue car ils sont convaincus qu'il mène à l'assimilation. Ils projettent l'image que tous les

¹⁰⁷Serge Wagner, *Alphabétisme de minorité et alphabétisation d'affirmation nationale à propos de l'Ontario français*, volume 1: *Synthèse théorique et historique*, Ontario, Ministère de l'éducation, Unité de l'alphabétisation communautaire et en milieu de travail, 1991, p.248-251; 271.

¹⁰⁸Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998, p.188.

francophones désirent l'école secondaire française homogène. Ils se montrent très durs envers les partisans de l'école secondaire mixte, qu'ils considèrent comme des «faux Franco-Ontariens» voués à l'anglicisation. De leur côté, les partisans de l'école secondaire mixte sont habituellement en faveur de l'ajout de cours et de professeurs de langue française mais ils croient que leur statut socio-économique pourrait être amélioré en permettant à leurs enfants une plus grande accessibilité à la langue anglaise. Certains parents veulent que leurs enfants deviennent parfaitement bilingues; d'autres acceptent la prédominance de l'anglais en Ontario comme une réalité incontournable et s'opposent à des écoles secondaires exclusivement françaises. Les partisans de l'école secondaire mixte estiment qu'il n'existe pas un seul modèle de développement de la communauté franco-ontarienne. Pour eux, l'école mixte permet leur intégration à la société ontarienne.¹⁰⁹

L'un des impacts les plus importants des lois 140 et 141 de 1968, on s'en doute, est la diminution de l'influence de l'Église catholique dans l'éducation des francophones. Le refus de l'État de reconnaître le droit à l'enseignement secondaire confessionnel amène un grand nombre de commissions d'écoles primaires séparées à se départir de leurs 9^e et 10^e années. Le nombre d'élèves francophones inscrits dans les écoles primaires bilingues passe de 6,061 en 1967-68 à 1,651 en 1968-69.¹¹⁰ D'autre part, la disparition de la presque totalité des écoles secondaires bilingues catholiques privées transforme profondément le paysage éducatif en Ontario français. Pendant les années soixante, les institutions d'enseignement secondaire catholiques privées subissent des changements profonds. La transformation du cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa illustre la portée de cette évolution rapide. En 1963, les locaux de l'école secondaire de l'Université d'Ottawa sont déplacés du campus principal à la Promenade Riverside dans Alta Vista à Ottawa. Dorénavant, elle n'est ouverte qu'aux externes des cours français et anglais. Déjà, les élèves ne sont plus encadrés par les pères oblates après les heures de classe. D'ailleurs, le personnel enseignant est maintenant composé en majorité

¹⁰⁹Voir à ce sujet l'article de David Welch, «La lutte pour les écoles secondaires franco-ontariennes: une nouvelle perspective», *Revue du Nouvel Ontario*, 13, 14 (1991), p.109-131.

¹¹⁰Ontario, Department of Education, *Report of the Minister of Education*, Toronto, Department of Education, 1968, p.17.

d'enseignants laïcs. Lorsque l'Université Saint-Paul, détachée de l'Université d'Ottawa, décide de louer les locaux et de laisser la direction de l'École secondaire à l'*Ottawa School Board of Education* en 1968, l'institution d'enseignement secondaire catholique qui fut pendant longtemps la plus prestigieuse de l'Ontario français, devient une institution qui doit justifier son caractère confessionnel alors qu'elle est placée sous la gestion d'une commission scolaire «neutre». Cette situation délicate blesse profondément de nombreux pères oblates enseignants. Ils continuent à enseigner «mais le coeur n'y est plus.»¹¹¹ L'école secondaire de l'Université d'Ottawa ferme définitivement ses portes en 1971.

L'ACFÉO est également appelée à se transformer. En 1969, l'association d'éducation convoque un congrès d'orientation pendant laquelle ses membres décident de transformer l'organisation afin qu'elle s'occupe non seulement de questions d'éducation, mais également de toute question touchant à la communauté franco-ontarienne. Il est alors décidé de changer son nom pour l'Association canadienne-française d'Ontario (ACFO). Pendant les prochaines décennies, l'ACFO revendique les droits d'usage du français dans les secteurs social, économique, médical, culturel, éducatif et autres services gouvernementaux.¹¹²

7. Conclusion

En 1970, Robert Gauthier déclare: «Si la période de 1927 à 1968 a été celle de la remontée de la francophonie en Ontario, celle de 1968 à nos jours est celle de l'épanouissement.» En effet, il estime que l'intégration des écoles secondaires catholiques franco-ontariennes au secteur public est «un point tournant dans l'histoire de l'éducation franco-ontarienne (...) puisque les élèves peuvent bénéficier des mêmes avantages que ceux dont jouissent leurs compatriotes de langue anglaise.»¹¹³ L'ancien Directeur de l'enseignement français en Ontario et les partisans francophones de l'école secondaire publique

¹¹¹AUSP, HEC2356.R39C.28. — Gaston Morissette, o.m.i., «Père Raymond Latraverse», Outremont, Juin 1988, p.4

¹¹²Gaétan Gervais, «L'histoire de l'Ontario français (1610-1997)», dans Joseph-Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p.157-160.

¹¹³«Les Franco-Ontariens arrivés à leur période d'épanouissement», *Le Droit*, 17 décembre 1970.

voient la réalisation de leur projet éducatif qui remonte à la fin des années trente. Dans la deuxième moitié des années soixante, les dirigeants catholiques francophones et l'ACFÉO doivent se résoudre à accepter l'idée que l'école secondaire publique peut maintenir l'identité française et catholique des francophones. L'important est de placer les élèves et les enseignants francophones ensemble.

Le principal impact de la Révolution tranquille québécoise et des débats entourant la Commission d'enquête Laurendeau-Dunton sur la pensée éducative des dirigeants catholiques francophones est de les amener à vouloir établir des écoles secondaires de langue française. L'impossibilité d'obtenir des garanties linguistiques de leurs coreligionnaires anglophones les mènent à croire que l'obtention d'écoles confessionnelles n'assurerait pas l'épanouissement des Franco-Ontariens. Mais la principale cause de l'effondrement du système d'écoles secondaires bilingues catholiques privées réside dans l'effritement du pouvoir exercé par l'Église sur les francophones de l'Ontario qui commença dès les années vingt. D'une part, la faillite des communautés religieuses francophones montre qu'elles ne pouvaient plus supporter la compétition du réseau public. Dès le début des années soixante, la fragilité du réseau des écoles secondaires bilingues catholiques était évidente. L'incapacité à offrir la polyvalence scolaire ne fait que la rendre évidente aux yeux des dirigeants catholiques francophones. D'autre part, comme le démontre la nature des débats entourant l'obtention des écoles secondaires de langue française, la principale préoccupation des parents francophones lorsqu'ils envoient leurs enfants à l'école secondaire est de déterminer laquelle d'une éducation secondaire bilingue ou d'une éducation secondaire française favorise le mieux leur épanouissement dans la société ontarienne. Pour nombre d'entre eux, la protection de la foi est une préoccupation secondaire.

CHAPITRE 7

«DES COLLABORATEURS DANS LA SURVIVANCE FRANÇAISE»: LES ENSEIGNANTS FRANCOPHONES DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES BILINGUES, (1927-1968)

À partir de la fin des années vingt jusqu'à la fin des années soixante, le corps enseignant francophone de niveau secondaire se développe au gré de la progression des écoles secondaires bilingues ontariennes, qu'elles soient publiques ou catholiques privées. En outre, la création de *High Schools* à majorité francophone crée de nouvelles avenues professionnelles pour les enseignants francophones, en particulier les hommes laïcs. Le développement des institutions d'enseignement secondaire catholique bilingue augmente aussi les options de carrière des femmes, avant tout au sein des congrégations religieuses. Cependant, l'institution la plus prestigieuse demeure l'école secondaire de l'Université d'Ottawa où les enseignants laïcs occupent une place toujours grandissante aux côtés des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée.

1. Les effectifs enseignants et leurs qualifications

À l'aide du répertoire officiel du Département d'éducation de l'Ontario, nous avons retracé 54 enseignants francophones des deux sexes professant dans les écoles secondaires publiques ontariennes pour les années 1933, 1935, 1940 et 1945.¹ En 1933, il y a en 34 à temps plein dans les écoles secondaires publiques ontariennes, dont 26 sont des hommes et huit, des femmes. Deux sont directeurs d'école: Jean-Louis Cloutier à Hawkesbury et Adélarde Lajeunesse à Rockland. La direction d'une école secondaire publique est réservée à une minorité d'enseignants francophones. En 1940, le nombre d'enseignants francophones a quelque peu augmenté pour se chiffrer à 43, soit 37 hommes et 6 femmes, dont deux soeurs enseignantes. Il y a maintenant quatre directeurs d'écoles: Jean-Louis

¹Ontario, Department of Education, *Staffs of Collegiate Institutes, High Schools, Continuation Schools, Vocational Schools and Normal Schools*, Toronto, T.E. Bowman, 1933, 1935, 1940, 1945.

Cloutier à Hawkesbury, Henri Clément à Embrun, Sarto Leduc à Plantagenet et Ovide Proulx à Rockland.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le nombre d'enseignants francophones oeuvrant dans les écoles secondaires publiques augmente de façon significative, passant de 43 en 1940 à 61 en 1945. Le nombre de femmes augmente de 6 à 18. Il y a notamment quatre soeurs enseignantes, dont l'une est directrice: Soeur Sainte-Anne d'Auray à l'École de continuation de Lafontaine. Le nombre de directeurs augmente aussi, passant de quatre à huit entre 1940 et 1945. La plupart dirigent des écoles à majorité francophone, sauf Donat Brousseau à Kapuskasing, et Henri Yelle à Parkhill.

En ce qui a trait à la formation académique des enseignants francophones des écoles secondaires publiques, nous constatons que la grande majorité (44 sur 54) ont obtenu un baccalauréat ès arts d'une université catholique canadienne-française: huit de l'Université de Montréal, 12 de l'Université Laval et 24 de l'Université d'Ottawa. Les autres ont obtenu un baccalauréat ès arts des Universités McMaster, Queen's, Toronto, Western et Saint-François-Xavier. Fait important à souligner: 13 des 14 femmes francophones qui enseignent dans les écoles secondaires publiques ont obtenu leur baccalauréat du Collège Bruyère, institution dirigée par les Soeurs Grises d'Ottawa et affiliée à l'Université d'Ottawa. La seule exception est Yvonne Gignac, enseignante au *Vocational School* de Windsor-Walkerville, qui a obtenu son baccalauréat à l'Université de Toronto.

Un autre trait qui caractérise les carrières des femmes qui enseignent dans les écoles secondaires publiques est leur expérience préalable dans les écoles primaires. En 1936, elles ont en moyenne 6,2 années d'expérience dans les écoles secondaires et 2,7 années dans les écoles primaires alors que les hommes ont respectivement 5,6 et 0,7 années d'expérience dans les deux niveaux d'institutions. En 1945, ce trait est encore plus flagrant: les femmes ont en moyenne 3,6 années d'expérience au secondaire et 5,9 au primaire contre 9,9 et 1,4 années pour les hommes.²

²Ontario, Department of Education, *Staffs of Collegiate Institutes, High Schools Continuation Schools, Vocational Schools and Normal Schools*, Toronto, Printer to the King, 1936, 1945.

Une minorité d'enseignants francophones des écoles secondaires publiques détiennent au moins un diplôme d'études supérieures. Entre 1933 et 1945, nous avons relevé cinq enseignants des écoles secondaires publiques détenant une maîtrise. Jean-Louis Cloutier, Hervé Montpetit, Ovide Proulx et Soeur St-Lorenzo l'ont obtenu de l'Université d'Ottawa, Carmel Losier, originaire du Nouveau-Brunswick, de l'Université de Toronto, et Edgar Moreau, de la *Columbia University* (États-Unis). Ovide Proulx remporte la palme: après avoir obtenu un Baccalauréat en Pédagogie de l'Université de Montréal, il a obtenu une maîtrise, puis un doctorat de l'Université d'Ottawa.

La création des grandes écoles secondaires publiques après la Deuxième guerre mondiale profite davantage aux hommes qu'aux femmes. Si nous postulons que tous les enseignants francophones du secondaire font partie de l'AEFO, nous pouvons établir, à l'aide du répertoire de cette association, qu'il y a 158 hommes (dont 59 religieux) et 196 femmes (dont 157 religieuses) francophones qui enseignent dans les écoles secondaires publiques et catholiques privées ontariennes en 1958-59. Or, 43 des 53 enseignants francophones des trois écoles secondaires bilingues qui offrent l'enseignement technique et l'enseignement commercial sont des hommes. Par exemple, l'école secondaire St-Laurent de Cornwall compte 19 hommes francophones mais aucune femme francophone dans ses rangs. En fait, la grande majorité des femmes (88.5%), presque toutes des religieuses, enseignent dans le réseau des écoles secondaires bilingues catholiques privées.³ Ainsi, l'Académie St-Michel de Cornwall, une institution d'enseignement secondaire pour filles, a un personnel enseignant composé de cinq femmes religieuses.

Les enseignants commencent souvent leur carrière dans les écoles de continuation ou dans les *High Schools* de plus petite taille. Tout comme plusieurs couvents ou académies catholiques, celles-ci ont un personnel variant de trois à sept ou huit enseignants. Ces écoles ne possèdent pas de personnel spécialisé; les enseignants peuvent offrir deux, trois, parfois quatre matières qui peuvent varier d'une année à l'autre.⁴ Les recommandations qu'ils obtiennent des inspecteurs pour l'obtention du certificat

³Statistiques compilées à partir de l'annuaire de l'AEFO. Voir «Renseignements généraux», *L'école ontarienne*, numéro spécial, 1958.

permanent les dirigent parfois vers des *High Schools* plus riches et mieux équipés, ou dans les *Collegiate Institutes*, où l'on embauche plus souvent des enseignants détenant un certificat d'études spécialisées du *College of Education*. Ceux-ci enseignent alors une seule matière. Comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre, au début des années cinquante, le Département d'éducation adopte des mesures pour inciter les candidats à se spécialiser dans une matière pendant leurs études au baccalauréat avant même d'entreprendre leur carrière.

Faute de données suffisantes, il est difficile de se faire une image précise du personnel enseignant des écoles secondaires bilingues catholiques. Toutefois, les rapports des inspecteurs ontariens de 1947-48, 1949-50 et 1950-51 fournissent des renseignements utiles pour cette importante période de transition durant laquelle le réseau de ces écoles ajuste ses programmes à celui du réseau public. Par exemple, la très grande majorité du personnel est composé de religieux et de religieuses. Dans les couvents inspectés, les seules laïques embauchées enseignent la culture physique. À Ottawa, elles enseignent cette matière à deux ou trois écoles.

Durant les années 1960, le nombre d'enseignants francophones des deux sexes augmente rapidement pour atteindre 467 en 1966.⁴ Or, 18 des 20 écoles fondées entre 1957 et 1966 sont sous la direction de congrégations religieuses féminines (voir Annexe II). L'expansion du réseau d'écoles secondaires bilingues catholiques privées durant cette période est donc attribuable aux religieuses enseignantes. Ces écoles deviennent à leur tour de véritables pépinières de «vocations enseignantes» pour le réseau catholique. Entre 1946-47 et 1950-51, 56% des garçons et des filles inscrits à l'École normale de l'Université d'Ottawa proviennent de ces institutions. Entre 1956-57 et 1960-61, ce taux passe à 70%.⁵

⁴Commission d'étude de l'Association des Écoles secondaires privées franco-ontariennes, *Les écoles secondaires privées franco-ontariennes*, Ottawa, décembre 1966, p.10.

⁵Le nombre d'étudiants de l'École normale de l'Université d'Ottawa provenant des institutions catholiques bilingues privées passe de 414 entre 1946-47 et 1950-51 à 1,092 entre 1956-57 et 1960-61. Voir AUSP, CS.401. — Table No. T18-15, «Pourcents annuels du nombre d'élèves inscrits à l'École Normale qui viennent des écoles secondaires publiques et des écoles secondaires privées.»

Néanmoins, les institutions catholiques bilingues produisent relativement peu de candidats à l'enseignement secondaire. Entre 1948 et 1963, nous calculons que seulement 844 (9%) des 9,365 élèves inscrits au cours de français avancé de 12^e année dans les écoles secondaires bilingues catholiques privées ont poursuivi une 13^e année. Du côté des écoles secondaires bilingues publiques, la persévérance scolaire est beaucoup plus forte: 1,067 (18%) des 5,997 élèves inscrits en français avancé de 12^e année dans ces écoles ont ensuite complété leur 13^e année. Nous pouvons en déduire que la grande majorité des 3,531 élèves qui s'inscrivent après leur 12^e année au programme de 2^e classe à l'École normale de l'Université d'Ottawa entre 1948 et 1963 proviennent de ces écoles secondaires bilingues catholiques privées.⁶ Ceci s'explique en grande partie par le fait que, encore en 1958-59, seulement quatre institutions d'enseignement secondaire catholique bilingue offrent la 13^e année.⁷ Or, la 13^e année est nécessaire pour s'inscrire au baccalauréat spécialisé dans les universités ontariennes et au *College of Education* de Toronto. Bref, la structure du réseau d'écoles secondaires bilingues catholiques dirige forcément les élèves intéressés à poursuivre une carrière dans l'enseignement vers le primaire.

Cependant, il ne faut pas oublier que la majorité des femmes franco-ontariennes qui enseignent au secondaire sont des religieuses. Grâce au Collège Bruyère des Soeurs Grises de la Croix et aux cours d'été de l'Université d'Ottawa, les communautés religieuses produisent une quantité importante de religieuses enseignantes possédant des diplômes universitaires pour leurs institutions d'enseignement secondaire. Une carrière dans l'enseignement secondaire apporte souvent des bénéfices intéressants pour les religieuses. Dans les couvents qui offrent également sous leur toit l'enseignement primaire, les religieuses du secondaire occupent les postes les plus en vue. Plusieurs de ces religieuses dirigent leurs institutions. En 1966, 21 religieuses francophones sont directrices

⁶AUSP, CS.401. — Table No. T18-11, «Ratio between the number of students enrolled in Grades XII and XIII (Public and Private Secondary Schools) where "Special French" is taught and the number of candidates enrolled at UOTC in courses leading to First and Second Class certificates...»

⁷Ce sont: l'Académie Ste-Marie d'Haileybury (6 élèves en 13^e année en 1959-50); le Couvent Notre-Dame de la rue Rideau d'Ottawa (1 élève); le Pensionnat Notre-Dame du Bon Conseil de Sudbury (18 élèves); l'École secondaire Corpus Christi de Windsor (8 élèves). Voir CRCCF, C2/19/9, Fonds ACFÉO. — *Rapport général de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario pour l'année 1959*, Ottawa, 1959, p.14.

d'écoles secondaires catholiques privées, alors qu'aucune femme francophone ne dirige une école secondaire publique.⁸

De leur côté, les laïcs sont peu nombreux à enseigner dans les institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues ontariennes au tournant des années cinquante. Nous ne disposons pas de statistiques précises pour la période 1950-1965, mais nous constatons que les laïcs deviennent de plus en plus nombreux car les communautés religieuses ont de la difficulté à recruter suffisamment de candidats à l'enseignement. En 1966, 24% des 467 enseignants des institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues sont des hommes laïcs.⁹

Par ailleurs, la formation professionnelle des enseignants religieux varie selon la taille et l'âge des institutions. Dans les années quarante, les institutions les plus prestigieuses ont déjà un personnel possédant des diplômes universitaires. En 1949-50, le couvent Sacré-Coeur de la Rue Rideau à Ottawa, tenu par les Soeurs Grises de la Croix, compte quatre membres avec un baccalauréat et une autre avec une maîtrise. Toutes ces religieuses ont obtenu le *High School Assistant's Certificate* du Collège d'éducation de Toronto. Une soeur possédant un diplôme de 1^{re} classe de l'École normale de l'Université d'Ottawa complète ce personnel. L'Académie Sainte-Marie d'Haileybury est une autre institution dont le personnel possède une solide formation académique. Cinq enseignantes, dont une laïque, possèdent un baccalauréat et le *High School Assistant's Certificate*. Les deux autres religieuses ont une vaste expérience au niveau primaire et possèdent le certificat permanent de 1^{re} classe obtenu à l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa. Au pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes de Sturgeon Falls, la directrice possède une maîtrise, deux religieuses ont obtenu un baccalauréat de l'Université d'Ottawa et trois suivent des cours d'été à l'Université d'Ottawa en vue d'obtenir leur

⁸Commission d'étude de l'Association des Écoles secondaires privées franco-ontariennes, *Les écoles secondaires privées franco-ontariennes*, Ottawa, décembre 1966, p.8

⁹*Ibid.*, p.10

High School Assistant's Certificate. Les deux autres religieuses enseignantes possèdent le certificat de 1^{re} classe pour les écoles primaires.¹⁰

Dans les petites institutions d'enseignement secondaire catholique bilingue, il n'est pas rare de rencontrer une, deux ou trois religieuses en charge de toutes les années du cours secondaire. En 1949-1950, Soeur Albert de Marie enseigne toutes les matières des 11^e et 12^e années au couvent Notre-Dame du Rosaire d'Ottawa. Elle possède un certificat de 1^{re} classe et un baccalauréat. À l'Académie Sainte-Croix de Pembroke Soeur Marie de Sainte-Madeleine-Sophie enseigne également toutes les matières exceptées les classes commerciales. Possédant une expérience de dix-huit années au niveau primaire et de cinq au niveau secondaire, elle possède un baccalauréat, un certificat de principalat au niveau secondaire ainsi qu'une spécialisation en musique. Soeur Marie de la Trinité enseigne les matières commerciales. Elle possède un diplôme d'études commerciales obtenu aux États-Unis.¹¹

Par contre, plusieurs institutions sont dirigées par des soeurs qui n'ont pas encore les qualifications exigées par le gouvernement ontarien. En 1950-51, la nouvelle religieuse qui dirige le Couvent Notre-Dame du Rosaire d'Ottawa n'a pas de qualifications professionnelles mais elle suit des cours d'été à l'Université d'Ottawa en vue d'obtenir un baccalauréat et se qualifier pour l'obtention éventuelle du *High School Assistant's Certificate*. Au Couvent Sacré-Coeur d'Ottawa-Est, les quatre soeurs récemment arrivées ont un certificat de 1^{re} classe, témoignant de leur expérience au niveau primaire, et elles sont en voie d'obtenir leur baccalauréat et le *High School Assistant's Certificate*. La nouvelle principale poursuit sa 4^e année universitaire à l'Université d'Ottawa (cours d'été) et les trois autres enseignantes sont en 2^e ou en 3^e année.¹²

¹⁰APO, RG2-111, Boîte 1, (M-Z) P.S. Inspectors' Reports, 1949-1950. — «Memorandum re Middle School classes at Sacred Heart Convent, Rideau St. Ottawa», «Memorandum re the Middle School classes at St-Mary's Academy in Haileybury»; APO, RG2-111, Boîte 1, (A-L) P.S. Inspectors' Reports, 1949-1950. — «Sturgeon Falls, Pensionnat Notre-Dame de Lourdes».

¹¹APO, RG2-111, Boîte 1, (M-Z) P.S. Inspectors' Reports, 1949-1950. — «Memorandum re Middle School classes at Rosary Convent, Ottawa»; «Memorandum re the Middle School Classes at Holy Cross Acad., Pembroke».

¹²APO, RG2-111, Boîte 111, (M-Z) P.S. Inspectors' Reports, 1950-1951. — «Memorandum re Rosary Convent, Empress Street, Ottawa»; «Memorandum re Middle School classes at Sacred Heart Convent, Ottawa East».

Nous en savons davantage sur le cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa. Ceci permet de comprendre la position unique et privilégiée de cette institution en Ontario français. En utilisant l'*Annuaire du Cours d'Immatriculation de l'Université d'Ottawa*, nous avons compté un total de 216 hommes qui ont fait partie du personnel enseignant entre 1932-33 et 1957-58.¹³ Les clercs enseignants dominent constamment, mais la présence des hommes laïcs est très importante. En effet, 91 laïcs, soit 42% du personnel, ont enseigné durant cette période. Mais peu de laïcs y font carrière. Seulement deux laïcs enseignent plus de 15 ans.¹⁴ En moyenne, ils enseignent pendant 3,4 années contre 6,4 années pour les clercs. De plus, 23% des laïcs, contre 3% des clercs, n'enseignent qu'une année.¹⁵

Les uns et les autres ont des raisons différentes pour enseigner pendant une courte période. Pour les laïcs, l'enseignement au cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa représente souvent un tremplin vers une carrière prometteuse dans le réseau des écoles secondaires publiques ontariennes. Après avoir obtenu une maîtrise de l'Université d'Ottawa, Lucien Laplante enseigne au cours d'immatriculation en 1936-37 et en 1937-38 avant d'être nommé inspecteur des écoles bilingues. De son côté, Robert Gauthier y enseigne en 1935-36, avant d'enseigner une année à l'École normale de l'Université d'Ottawa, et ensuite devenir le Directeur de l'enseignement français en Ontario. Après avoir obtenu un doctorat en littérature française à l'Université d'Ottawa, Ovide Proulx enseigne au cours d'immatriculation en 1949-50 pour ensuite devenir le premier directeur de l'école secondaire bilingue publique d'Eastview.¹⁶ Jean-Marc Tessier y enseigne en 1949-50 avant de se diriger aussi vers l'école secondaire d'Eastview et devenir plus tard le Directeur-général de l'enseignement du français en Ontario. De son côté, Maurice Brunet emprunte un trajet différent des autres. Il termine sa carrière en enseignant à l'Université d'Ottawa pendant douze ans à partir de 1943-44 après avoir enseigné à

¹³AUSP, BKH2429.A61. — *Annuaire du Cours d'Immatriculation*, Université d'Ottawa, 1932-1958.

¹⁴Léopold Vachon (18 ans) et H. Hayes (15 ans).

¹⁵AUSP, BKH2429.A61. — *Annuaire du Cours d'Immatriculation*, Université d'Ottawa, 1932-1958.

¹⁶Le titre de sa thèse de doctorat est «Un siècle de mythologie dans la poésie canadienne-française», Thèse de doctorat (littérature), Université d'Ottawa, 1941, 207p.

l'école secondaire de Rockland ainsi qu'à l'école modèle d'Embrun et avoir dirigé le *High School* d'Embrun.¹⁷

Les enseignants laïcs du cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa sont plutôt des chargés de cours alors qu'ils sont dans une période de transition dans leur carrière. Cependant, comme le montre le tableau 7.1, la période de 1948-49 à 1952-53 correspond au passage d'une quantité importante de cours des enseignants religieux aux enseignants laïcs. Alors qu'entre 1933-34 et 1947-48, les laïcs ont amassé 23% des 570 années d'expérience accumulées par tous les enseignants ces enseignants laïcs ont amassé 65% des 134 années d'expérience accumulées par les enseignants embauchés entre 1948-49 et 1952-53. Néanmoins, entre 1933 et 1948, les nouveaux enseignants qui sont appelés à faire une carrière au cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa sont habituellement des Pères oblats. Douze Pères oblats, enseignent pendant plus de 15 ans et trois enseignent pendant toute la période.¹⁸ 20 Oblats enseignent pendant plus de dix années contre seulement trois laïcs.

¹⁷Voir le *curriculum vitae* de Maurice Brunet. CRCCF, C2/68/10, ACFÉO. — «Maurice Brunet», ca. 1940.

¹⁸Il s'agit des Pères Alphonse Rajotte, Aldric Fusey et Emery Verville. Les autres Pères oblats ayant accumulé plus de 15 années de service sont: Dominat Caron (25 ans); René Lavigne (18 ans); Raymond Lemieux (17 ans); Rosaire Laflamme (19 ans); Conrad LeBlanc (18 ans); Adrien LePailleur (18 ans); Alphonse Pelletier (24 ans); J. L'Abbé (15 ans); et H. Poupart (16 ans);

Tableau 7.1: Nombre d'enseignants laïcs et religieux et leur expérience accumulée (en années) à partir de l'année de leur entrée en fonction au cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa, 1933-58

Année d'entrée en fonction	Laïcs				Religieux			
	Nombre	Années d'expérience	Moyenne	Plus de 10 années	Nombre	Années d'expérience	Moyenne	Plus de 10 années
1933-38	9	43	4.8	2	25	172	6.9	7
1938-43	13	30	2.3	0	19	142	7.5	7
1943-48	19	56	2.9	1	23	127	5.5	6
1948-53	24	87	3.6	1	11	47	4.3	0
1953-58	11	<i>non significatif</i>			16	<i>non significatif</i>		

Source: A USP, BKH2429.A61. — *Annuaire du Cours d'Immatriculation de l'Université d'Ottawa*, 1932-33 à 1957-8.

Plusieurs Oblats sont affectés, tantôt au Cours des Arts de l'Université d'Ottawa, tantôt au cours d'immatriculation, tantôt aux deux à la fois. Par exemple, le Père Julien Gendron devient professeur titulaire de philosophie à la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa en 1936. Entre 1942 et 1946, il ajoute à sa charge l'enseignement de la géométrie au cours d'immatriculation et des cours de philosophie pour les filles du Collège Bruyère à partir de 1946. Entre 1946 et 1956, il n'enseigne qu'à la Faculté des Arts et au Collège Bruyère. En 1956, il revient enseigner les mathématiques au cours d'immatriculation; il y termine sa carrière en offrant des cours de religion et en s'occupant de l'orientation des jeunes jusqu'à sa retraite en 1963.¹⁹

Dans l'ensemble, les Oblats possèdent un nombre impressionnant de diplômes universitaires. Des 125 religieux qui enseignent au cours d'immatriculation entre 1932 et 1958, en incluant les deux abbés, environ 60 p. cent ont au moins un diplôme d'études supérieures. Treize Oblats ont un doctorat et quatre en ont deux. Les laïcs n'ont pas une formation aussi poussée. En fait, un grand nombre

¹⁹A USP, HEB6325.J94C.21. — Rosaire Duguay, «Père Julien Gendron, O.M.I.», *Notices nécrologiques*, 29 avril 1971.

enseignent au cours d'immatriculation alors qu'ils étudient à l'université pour obtenir un premier diplôme universitaire.

Tableau 7.2: Formation académique des enseignants au cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa, selon le diplôme universitaire le plus élevé obtenu, 1932-58

	Laïcs	Clercs et religieux
Sans diplôme universitaire	22	15
Un baccalauréat	49	32
Deux baccalauréats	5	4
Une licence	4	21
Deux licences	0	25
Une maîtrise	8	11
Un doctorat	3	13
Deux doctorats	0	4

Source: AUSP, BKH2429.A61. — *Annuaire du Cours d'Immatriculation de l'Université d'Ottawa*, 1932-33 à 1957-8.

Par ailleurs, depuis la fin des années vingt, les directeurs du cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa cherchent toujours à rester au fait des nouvelles méthodes pédagogiques préconisées par le Département d'éducation d'Ontario. Régulièrement, ils envoient un Père oblat au Collège d'éducation à Toronto. Au début des années trente, le Père Alphonse Rajotte devient ainsi le premier Oblat à obtenir le certificat de *High School Assistant*.²⁰ Vice-principal du cours d'immatriculation de 1934-35 à 1962-63, il maintient un contact régulier avec les autorités du Département d'éducation.

²⁰AUSP, HEC6141.A45B.64. — Romuald Boucher, o.mi., «Alphonse Rajotte, Oblat de Marie Immaculée, 1899-1989», *Notices Biographiques*, Montréal, 1990, p.3.

À partir de la fin de la Deuxième guerre mondiale, la croissance du Cours des arts draine les ressources humaines chez les Pères oblats aux dépends du Cours d'immatriculation. Ils tiennent cependant à le conserver, et à s'assurer que les élèves soient bien encadrés par des clercs. Ils veulent éviter que les enseignants laïcs ne tiennent une trop grande place. En 1953, le Père Rodrigue Normandin, recteur de l'Université d'Ottawa, demande aux membres du Conseil d'administration s'ils s'opposent toujours à l'introduction de frères enseignants dans le personnel enseignant du *High School*. Les membres du Conseil répondent qu'ils ne s'y opposent pas, les préférant aux enseignants laïcs, mais estiment qu'il faut s'assurer que le *High School* soit toujours dirigé et administré par des Oblats.²¹

Cette question sur l'introduction de frères enseignants dans le personnel enseignant du Cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa se pose alors que le recteur Normandin constate que les Oblats n'arrivent pas à former suffisamment de candidats compétents «dans toutes les branches du savoir», en particulier des candidats à l'enseignement des sciences au niveau universitaire. Il regrette que l'Université d'Ottawa soit obligée de faire appel à des laïcs dans ce domaine. Le père Normandin souligne l'urgence de diriger les meilleurs candidats oblats aux études scientifiques vers l'enseignement universitaire.²²

Dès la fin des années cinquante, cette situation crée de nouvelles opportunités pour les enseignants laïcs au Cours d'immatriculation. Or, ces derniers rendent aussi l'enseignement du Cours d'immatriculation plus conforme à celui du cours secondaire ontarien. En 1957-58, sept des quinze enseignants laïcs détiennent le *High School Assistant's Certificate* ontarien, contre seulement deux des

²¹AUSP, HEC4847.R69H. — Rodrigue Normandin, o.m.i., «Le problème du High School», s.l.n.d.; Conseil d'administration de l'Université d'Ottawa, Réunion du 2 avril 1953, Re: High School de l'Université.

²²AUSP, hec4847r69t162. — Lettre de Rodrigue Normandin, o.m.i., à Léo Deschâtelet, o.m.i., Ottawa, 2 août 1954.

28 pères oblats. Au début des années soixante, il ne reste plus que quelques Oblats au cours d'immatriculation qui n'offrent que le cinquième des cours. Certains d'entre eux croient que les Pères oblats doivent investir dans leur formation professionnelle afin d'éviter de céder le Cours d'immatriculation aux laïcs. En 1961, le Père Louis Terrien demande ainsi à son supérieur l'autorisation d'assister à des cours d'été afin d'obtenir le *High School Assistant's Certificate*. Selon lui, le Cours d'immatriculation doit se conformer aux principes et aux méthodes du Département d'éducation d'Ontario, car les Oblats enseignent en Ontario et sont inspectés par des «gens de Toronto.» Comme les autorités gouvernementales ne tiennent pas compte de leurs diplômes académiques, des diplômes ecclésiastiques de philosophie et de théologie, les enseignants doivent obtenir le certificat de *High School Assistant* pour être sur un pied d'égalité avec leurs confrères laïcs:

La plupart de nos enseignants laïcs se hâtent d'obtenir ce grade de *High School Assistant* et nous les encourageons fortement à le faire. Puisque nous sommes appelés à discuter avec eux en réunions et à collaborer dans l'organisation de notre High School, je crois qu'il est important que les Pères soient au moins sur le même pied qu'eux en ce qui concerne les grades d'éducation qui comptent aux yeux du public.²³

Bref, Terrien et les autres pères oblats qui enseignent au cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa acceptent l'intégration de l'institution au système d'écoles secondaires ontariennes. D'ailleurs, au début des années soixante, les programmes et les méthodes du cours d'immatriculation, tout comme ceux de l'ensemble des institutions d'enseignement secondaire catholique bilingue privées, sont essentiellement les mêmes que ceux des écoles secondaires publiques ontariennes. Depuis 1927, le cours d'immatriculation s'est progressivement éloigné des quatre premières années du cours classique canadien-français traditionnel. Au début des années 1960, alors que l'Université d'Ottawa

²³AUSP, HEF1290.L88C.7. — Lettre de Louis Terrien, o.m.i., Ottawa, [1961].

concentre ses efforts pour améliorer son volet universitaire, l'avenir du cours d'immatriculation et des écoles secondaires bilingues catholiques privées semble dépendre de la création d'un système d'écoles secondaires confessionnelles (voir chapitre Six).

2. Salaires

Entre la fin des années vingt et 1945, les enseignants francophones forment la majorité du personnel de quelques petites écoles secondaires publiques. Cependant, ce sont ceux qui enseignent dans les plus grandes écoles secondaires publiques et dans les instituts collégiaux, où les francophones sont en minorités, qui reçoivent les meilleurs traitements salariaux. Cette situation change avec l'arrivée des grandes écoles secondaires bilingues publiques au tournant des années cinquante.

En 1936, le salaire moyen des enseignants franco-ontariens du réseau public est de 1,890\$ pour les hommes et de 1,629\$ pour les femmes. En 1945, il est de 2,454\$ pour les hommes et de 2,032\$ pour les femmes.²⁴ Ces moyennes salariales cachent de fortes variations entre les écoles de continuation, les petites écoles secondaires et les grandes écoles secondaires. Évidemment, dans les plus petites écoles, comme dans les plus grosses, le directeur obtient toujours un salaire supérieur. Par exemple, en 1945, le directeur de l'école secondaire de Plantagenet a un salaire de 2,500\$, soit au moins 500\$ de plus que ses assistants, c'est-à-dire les membres du personnel enseignant qu'il dirige. Cependant, son salaire est moindre que les assistants oeuvrant dans les instituts collégiaux, par exemple au *Glebe Collegiate Institute* d'Ottawa, où les assistants Ernest Lapensée et Achille Dubé reçoivent un salaire de 3,400\$. Ce sont les directeurs des grandes écoles secondaires bilingues

²⁴Ontario, Department of Education, *Staffs of Collegiate Institutes, High Schools Continuation Schools, Vocational Schools and Normal Schools*, Toronto, Printer to the King, 1936, 1945.

publiques, qui apparaissent au tournant des années cinquante, qui reçoivent les meilleurs traitements salariaux inégalés chez les enseignants francophones. En 1951-52, Ovide Proulx, directeur de l'école secondaire d'Eastview, touche un salaire de 5,300\$²⁵; En 1952-53, Jean-Louis Cloutier, directeur de l'école secondaire de Hawkesbury, reçoit un salaire de 5,400\$; Rémi Lalonde, de l'école secondaire St-Laurent de Cornwall, reçoit un salaire de 6,300\$.²⁶ Les enseignants francophones de ces institutions reçoivent quant à eux des salaires qui atteignent de 3,000\$ à plus de 4,000\$.

Par ailleurs, il ne fait aucun doute que l'embauche de femmes, et surtout de religieuses, servent aux écoles de continuation et aux petites écoles secondaires publiques de faire des économies. Cependant, il faut souligner qu'au sein d'une même institution, elles obtiennent les mêmes salaires que leurs confrères. En 1945, par exemple, Soeur Liliosa et Thérèse McGuire de l'école secondaire de Hawkesbury, ont le même salaire que leur confrère Hervé Montpetit, c'est-à-dire 1900\$, et ce, même si Montpetit détient une maîtrise.²⁷ Ainsi, la disparité qui existe entre le salaire moyen des hommes et des femmes s'explique, en partie, par le fait que les femmes enseignent dans les plus petites écoles.

Dans les institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues, les conditions salariales sont moins favorables. Les traitements des enseignants au Cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa se comparent à ceux des petites écoles secondaires publiques ontariennes. En 1947-48, le salaire du directeur du Cours est de 2,200\$, alors que les enseignants laïcs touchent un salaire allant de 1,925\$ à 2,425\$.²⁸ Ce sont pourtant les meilleures conditions de tout le réseau catholique. La

²⁵APO, RG2-106 boîte 15, High School Inspectors' Report, E-F, 1951-52. — «Eastview H.S».

²⁶APO, RG2-106 boîte 16, High School Inspectors' Report, F-H, 1952-53. — «Hawkesbury», «Cornwall St. Lawrence High School».

²⁷Ontario, Department of Education, *Staffs of Collegiate Institutes, High Schools Continuation Schools, Vocational Schools and Normal Schools*, Toronto, Printer to the King, 1945.

²⁸APO, RG2-111, Boîte 1, (M-Z) P.S. Inspectors' Reports, 1947-1948. — «University of Ottawa Private School».

survivance des petites institutions d'enseignement secondaire catholiques dépend des bas salaires de leurs enseignants. Ainsi, en 1947-48, la principale de l'école secondaire catholique privée de Bourget, Soeur Saint-Hilaire, gagne un maigre salaire de 1,200\$ malgré un baccalauréat et 23 années d'expérience, dont onze années au secondaire.²⁹ Autre exemple typique: en 1950-51, Soeur Aimée-de-Marie, s.q.c, qui enseigne toutes les matières sauf la culture physique au Couvent Notre-Dame-du-Rosaire d'Ottawa touche un salaire de 850\$.³⁰ Bref, les communautés religieuses enseignantes doivent accepter de réels sacrifices pour permettre aux francophones d'avoir des institutions d'enseignement secondaire catholiques privées.

3. La qualité de l'enseignement

Les rapports manuscrits des inspecteurs d'écoles secondaires ontariennes forment la meilleure source pour nous faire une idée de ce qui se passe à l'intérieur des salles de classe et de la qualité de l'enseignement prodigué. Les rapports que nous utilisons sont ceux des principales écoles fréquentées par les francophones, soit les écoles qui offrent un cours de français avancé adapté à leurs besoins. Ces rapports comportent de nombreuses observations privilégiées sur les édifices scolaires, la qualité de l'enseignement et des travaux oraux et écrits des élèves.

Comme l'ont souligné les historiens Gidney & Millar, nous devons cependant prendre conscience des limites de ces rapports d'inspecteurs. Les inspecteurs d'école secondaire font une visite annuelle de toutes les écoles de leur district d'inspection qui dure une journée ou deux, parfois trois pour les écoles plus imposantes. Ils font le tour de l'école et évaluent l'équipement et les conditions de l'édifice.

²⁹*Ibid.* — «Memorandum re Private School at Bourget, Ont».

³⁰ APO, RG2-111, Boîte 1, (M-Z) P.S. Inspectors' Reports, 1950-1951. — «Memorandum re Rosary Convent, Empress Street, Ottawa.».

Ils jugent l'érudition des élèves en leur posant des questions en classe, en regardant leurs cahiers de notes et en leur faisant subir des tests écrits. Ils évaluent la qualité des méthodes d'enseignement de tous les enseignants en assistant à des leçons. Puis ils rencontrent le directeur et le personnel enseignant pour leur faire des recommandations, recommandations qu'ils répètent à des membres de la Commission d'école secondaire. Leurs commentaires sont, il va sans dire, des impressions subjectives et générales du moment sur l'état de l'école. Ils sont de plus «orientés» par les politiques et directives du Département d'éducation. Le mandat des inspecteurs est de s'assurer que les écoles suivent le programme d'études ontarien et que les enseignants utilisent les méthodes approuvées et possèdent les qualifications officielles. Il reste que, tout en tenant compte des intérêts personnels des inspecteurs, leurs descriptions et leurs commentaires permettent de saisir l'atmosphère particulière qui règne dans chacune des écoles secondaires visitées.³¹

a. L'inspection des écoles secondaires bilingues publiques durant les années trente

Comme nous l'avons dit, lorsqu'ils font l'évaluation de l'enseignement, les inspecteurs s'attendent à ce que les enseignants préparent attentivement leurs leçons quotidiennes et utilisent les méthodes approuvées par le Département d'éducation. Dans le cas des enseignants des écoles secondaires bilingues publiques, les inspecteurs insistent sur le développement chez les élèves de la capacité à penser clairement et à exprimer convenablement leur pensée oralement jusqu'à la fin des années trente. Des inspecteurs notent que cela est particulièrement important là où «quite a number of the boys and girls still have difficulty in using correct English.»³²

³¹Gidney, R. D & W. P. J Millar, *Inventing Secondary Education: The Rise of the High School in Nineteenth-Century Ontario*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1990, p.116.

³²APO, RG2-106 Boîte 6a, "WAJ", 1933-34. — «Hawkesbury.»

La présence des enseignants francophones suscite une attention particulière chez ces inspecteurs. Ils sont particulièrement préoccupés par la qualité de leur anglais et de leur français. En ce qui a trait à l'enseignement en anglais, l'idéal à atteindre semble être de ne plus avoir d'accent français. Durant les années trente, cependant, très peu d'enseignants francophones arrivent à se débarrasser de leur accent. Sarto Leduc est l'un des seuls à recevoir le commentaire «speaks fair English», «with slurred syllables and absence of accent.»³³ Plusieurs enseignants reçoivent des commentaires tels que «English weak», «accent away off», «English accent poor», «accent and speech (at times) betrays language difficulty», «showing a better command of English», «no spontaneity in English», «still not too strong in his command of English» et «needs to improve the English.»³⁴ À la fin de la décennie, bien que nous ne sachions pas pourquoi, les inspecteurs sont toutefois plus tolérants envers l'anglais des enseignants francophones. Par exemple, un enseignant ayant reçu de mauvais commentaires à cet égard à plusieurs reprises, reçoit le commentaire suivant en 1939-40: «His English, though accented, does not appear a handicap to pupils.»³⁵ On lui concède que son accent en anglais ne l'empêche pas d'obtenir de bons résultats de ses élèves.

Par ailleurs, les inspecteurs se montrent également exigeants quant à la qualité du français parlé par les enseignants francophones. De plus, ils semblent avoir une idée précise des défauts de langage des francophones. En 1932, un enseignant francophone reçoit un commentaire à l'effet qu'il a les

³³ APO, RG2-106 boîte 7, «R.W.A. District #7», 1936-37. — «Plantagenet.»

³⁴ APO, RG2-106 boîte 6, «F.P. Gavin», 1935-36. — «Cochrane», «Hawkesbury»; APO, RG2-106 boîte 5, «R.W.A. North & South», 1933-34. — «Cochrane»; RG2-106 boîte 7, «R.W.A. "District #7"», 1936-37. — «Espanola»; RG2-106 boîte 5, «W.A.J. "East"», 1932. — «Plantagenet», «Hawkesbury»; RG2-106 boîte 9, «High School "A-E"», 1938-39. — «Embrun». — APO, RG2-106 boîte 6A, «W.A.J.», 1933-34. — «Hawkesbury».

³⁵ APO, RG2-106 boîte 9, «High School "A-E"», 1939-40. — «Cochrane.»

particularités de la prononciation canadienne-française³⁶. L'inspecteur W.A. Jennings écrit d'un autre enseignant francophone qu'il est un «French Canadian with the usual accent "il dzit"».³⁷ En 1934-35, A.G. Hooper estime que Donat Brousseau, enseignant d'origine acadienne, est l'un des meilleurs enseignants francophones car ses méthodes sont très bonnes et qu'il prononce bien ses «i» en français.³⁸

L'inspecteur W.A. Jennings est particulièrement exigeant quant à l'élocution des enseignants francophones. En 1932, il porte une attention particulière à l'amélioration de l'anglais et à la qualité du français des enseignants francophones. À l'école secondaire pour francophones de Hawkesbury, il note que Soeur Saint-Hercule parle plus facilement en anglais, que Jean-Louis Cloutier a moins de difficulté en anglais et qu'Adélar Lajeunesse «is showing better command of English.»³⁹ La même année, Jennings écrit que Pierre Denis du *Collegiate Institute* de Cornwall s'est grandement amélioré depuis trois ans. Il est particulièrement frappé par son utilisation du français comme langue d'instruction dans son cours de français et de l'utilisation de la méthode directe de conversation.⁴⁰ Ses méthodes sont suivies avec beaucoup d'intérêt. Année après année, les inspecteurs écrivent que Denis est l'un des meilleurs enseignants francophones de la province, et que ses méthodes préconisant l'utilisation soutenue du français en classe sont intéressantes et très efficaces.⁴¹

³⁶APO, RG2-106 boîte 5, «A.J.H. "North & South"», 1932. — «Cochrane».

³⁷APO, RG2-106 boîte 5, «W.A.J.», 1932. — «Penetang».

³⁸APO, RG2-106 boîte 6, «A.G.H.», 1934-35. — «Kapuskasing».

³⁹APO, RG2-106 boîte 5, «W.A.J. "East"», 1932. — «Plantagenet».

⁴⁰APO, RG2-106 boîte 5, «W.A.J. "South & West"», 1932. — «Cornwall».

⁴¹APO, RG2-106 boîte 7A, «A.J.H.», 1934-35. - «Cornwall»; APO, RG2-106 boîte 6, «R.W.A. "District #7"», 1935-36, «Cornwall»; RG2-106 boîte 7, «A.J.H. "District #1"», 1936-37, «Cornwall».

Le succès de Denis dans l'enseignement du français aux élèves anglophones y est sans doute pour beaucoup dans l'abandon des méthodes d'apprentissage du français par traduction dans les écoles secondaires ontariennes à la fin des années trente. Depuis plusieurs années, les autorités du Département d'éducation sont à la recherche de nouvelles méthodes pour enseigner le français dans les écoles secondaires ontariennes. Déjà, en 1920, les inspecteurs Levin et Rogers estimaient que le français devait être mieux enseigné dans les écoles secondaires ontariennes pour ne plus être l'objet de «critiques sérieuses et humoristiques.»⁴² En 1926, l'inspecteur anglais E.G. Savage juge que l'enseignement du français était la plus grande faiblesse du système scolaire ontarien. Dans un rapport qui fut distribué au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, il se montra plutôt étonné que la plupart des enseignants de français ne s'expriment pas bien eux-même en français alors que l'Ontario voisine le Québec. Il souligne que les seuls enseignants qui parlent le français convenablement étaient les quelques francophones de l'Est ontarien formés dans des institutions catholiques. Pour remédier à cette situation, il suggère une réforme de l'enseignement du français pour que le but soit que les élèves soient capables de parler convenablement en français à des francophones.⁴³

Au tournant des années trente, en réaction au rapport de l'inspecteur Savage, des enseignants anglophone et francophone écrivent des ouvrages remettant en cause les méthodes utilisées dans l'enseignement du français dans les écoles secondaires publiques ontariennes. Ils dénoncent l'utilisation de la méthode grammaire-traduction et demandent que l'on porte plus d'attention à

⁴²Traduction de l'auteur. Rapports des inspecteurs Levin et Rogers dans *Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King, 1920, p.58-59.

⁴³Great Britain, Board of Education, *Secondary Education in Ontario*, London, His Majesty's Stationery Office, Great Britain Board of Education, Educational Pamphlets 53, 1928, p.79-82. Les observations de l'inspecteur Savage sont publiées dans «Modern Language Instruction in United States, England and Canada», *Publication of the American and Canadian Committees on Modern Languages* (7^e de 17 volumes), New York & Toronto, MacMillan & University of Toronto Press, 1928.

l'expression orale des élèves anglophones. Ils préconisent l'utilisation de la méthode directe par laquelle l'enseignant utilise le français comme langue d'instruction.⁴⁴

Il faut attendre la réforme scolaire de 1938 pour voir une amélioration de l'enseignement du français destiné aux anglophones. L'enseignement du nouveau cours de français (*French*) a deux objectifs: comprendre et apprécier le peuple français par l'entremise de leur littérature; et l'aptitude de communiquer avec eux dans leur propre langue. Humblement, les autorités du Département d'éducation d'Ontario reconnaissent que le cours de français des écoles ontariennes, tant au primaire qu'au secondaire, ne peut atteindre ces objectifs que partiellement. Cette réforme de l'enseignement du français démontre également que le cours de *French* est un cours pour débutants qui s'adresse aux anglophones; le cours de français pour francophones (*Special French*) est reconnu comme un cours de français avancé.⁴⁵

Cette réforme a des répercussions directes sur la façon dont les inspecteurs d'écoles secondaires évaluent l'enseignement des enseignants francophones. Jusqu'en 1938, il est clair que les inspecteurs évaluent le français des enseignants francophones sans se préoccuper du français oral des élèves. C'est pourquoi on peut adresser un reproche à un enseignant francophone, de parler trop rapidement,

⁴⁴Voir Isidore Goldstick, *Modern Languages in the Ontario High Schools: A Historical Study*, Toronto, University of Toronto Press, 1928, p.217-221; et Réginald Létourneau, «Pourquoi l'enseignement du français dans les High Schools d'Ontario est-il en partie une faillite?», Thèse de maîtrise (littérature), Université d'Ottawa, 1932.

⁴⁵Le programme de l'enseignement des langues modernes de 1938 expose les principes élémentaires de la nouvelle méthode de l'enseignement du français. Pendant les premières leçons, il faut réduire au minimum la traduction. L'enseignant doit lire des textes à haute voix pendant que les élèves lisent en silence. L'enseignant devrait donner les explications en français le plus tôt possible et limiter l'utilisation de l'anglais aux précisions grammaticales. Mais l'enseignant doit préférer l'explication en français. Le programme suggère de faire lire fréquemment les élèves à haute voix individuellement et à l'unisson. Selon le programme, lire à l'unisson donne confiance à l'élève timide. Enfin, l'enseignant doit toujours insister sur la bonne prononciation. Voir Ontario Department of Education, *Courses of Study, Grades IX and X, Modern Languages*, Toronto, Department of Education, 1938, p.3-5.

d'enseigner «over the heads of the majority of his pupils» et d'utiliser un français trop familier.⁴⁶ Après 1938, ce genre de commentaire disparaît car les inspecteurs évaluent dorénavant les capacités de l'enseignant de français à faire parler ses élèves en français; à ce niveau, l'enseignant francophone apparaît alors supérieur à l'enseignant anglophone.

b. L'inspection des écoles secondaires bilingues publiques après 1938

À partir de 1938, le Département d'éducation préconise des méthodes d'enseignement plus «progressistes», c'est-à-dire des méthodes basées sur une théorie selon laquelle l'acquisition des connaissances doit partir de l'expérience de l'élève. Dès 1938-39, un inspecteur note que l'école secondaire de Cochrane préconise les méthodes progressistes, «as the liberal use of illustrative material and of projects of pupils attests.»⁴⁷ En réalité, il est plus juste de parler simplement de la redécouverte de la méthode active par laquelle on fait travailler les élèves en leur faisant découvrir eux-mêmes la difficulté et le moyen de la surmonter par la discussion et l'expérience. La grande innovation pédagogique du début des années quarante est d'ailleurs l'amélioration des discussions entre l'enseignant et ses élèves. Les inspecteurs encouragent en effet les enseignants à être plus exigeants quant à l'intelligence des réponses des élèves. Les élèves doivent démontrer qu'ils comprennent la matière, et non qu'ils connaissent des réponses toutes faites à des questions dont ils ne comprennent pas la pertinence dans leur vie quotidienne. Comme le souligne un inspecteur:

this is of the greatest importance not only from the point of view of examinations but also as a training for the work of life. The person who has been trained to think quickly

⁴⁶APO, RG2-106 boîte 5, «R.W.A. "North & South"», 1933-34. «Timmins».

⁴⁷APO, RG2-106 boîte 9, High School "A-E", 1939-40. — «Cochrane».

and clearly, as well as to give suitable expression to his thought, will find it of great advantage in the various activities and relationships of life.⁴⁸

Pour arriver à ces fins, les leçons doivent être bien préparées, les questions posées habilement et distribuées à l'ensemble de la classe, les manuels bien utilisés sans être sur-utilisés, le travail en équipe encouragé. Ces nouvelles exigences mettent à l'épreuve l'érudition de l'enseignant et ses capacités à maîtriser la dialectique, c'est-à-dire l'art de discuter par questions et réponses. Si, d'un côté, cette méthode a l'avantage de permettre aux élèves de participer activement aux discussions et même d'orienter les discussions en poursuivant le fil des réponses de leurs collègues de classe, il faut toutefois compter sur la maîtrise du sujet par l'enseignant. Il n'est donc pas étonnant que ces transformations pédagogiques mènent le Département d'éducation à favoriser la spécialisation et la création d'écoles suffisamment grandes pour qu'un enseignant puisse enseigner une seule matière à plusieurs groupes d'élèves.

La nomination d'Henri Lemieux au début des années quarante à titre d'inspecteur d'écoles secondaires ontariennes se produit ainsi au moment où les autorités provinciales tentent d'introduire la méthode active dans les écoles secondaires. Dès le début de sa carrière d'inspecteur, Lemieux doit visiter régulièrement tous les enseignants de français avancé de la province. Mais les autorités lui accordent également la charge de l'inspection de toutes les matières des *High Schools* à majorité francophone.

À partir de 1941, l'inspecteur Henri Lemieux fait l'inspection complète de toutes les écoles à majorité francophone, parfois en compagnie de l'inspecteur du district. Il inspecte également les enseignants qui donnent le cours de français avancé (*Special French*) dans les écoles à majorité

⁴⁸APO, RG21-06 box 9, High School "F-N" 1939-40. — «Kirkland Lake».

anglaise. Son témoignage, précieux car il permet de comparer toutes les écoles fréquentées par les francophones, doit être ainsi compris comme le travail d'un fonctionnaire du gouvernement ontarien dont le mandat est de faire la promotion des écoles secondaires publiques au sein des communautés locales. D'autre part, sa nomination amène rapidement la majorité des institutions d'enseignement secondaire catholiques bilingues privées à demander l'inspection. Elles veulent ainsi être en mesure de recommander leurs élèves qui désirent poursuivre des études supérieures et obtenir un certificat officiel.⁴⁹ Nous disposons des rapports et *memorandum* des inspecteurs, dont Lemieux, qui ont visité ces institutions pour la période de 1945-46 à 1950-1951. Bien que le corpus soit limité, il nous permet d'établir une comparaison entre l'enseignement prodigué dans les écoles secondaires publiques et celui offert dans les écoles secondaires catholiques privées.

Dès ses premières visites dans les écoles secondaires bilingues publiques, Henri Lemieux est heureux que les enseignants francophones connaissent et savent utiliser les méthodes autorisées par le Département d'éducation de l'Ontario. Ainsi, il écrit en 1941-42 que les enseignants démontrent une bonne érudition, sont efficaces et préparent bien leurs leçons ce qui leur permet d'obtenir une excellente collaboration de leurs élèves. Par contre, quelques leçons auraient pu être améliorées «by a greater share of the work being done by the pupils themselves.»⁵⁰ L'année suivante, Lemieux note avec satisfaction que les leçons, préparées et organisées avec soin, sont présentées «in a manner to arouse the pupils' interest and participation.»⁵¹

L'adoption d'un nouveau formulaire pour l'inspection des écoles secondaires en 1943-44 révèle les nouvelles orientations du Département d'éducation. L'enseignant doit s'assurer que les

⁴⁹ «Report of the Chief inspector of Secondary Schools», *Report of the Department of Education*, 1941.

⁵⁰ APO, RG2-106, box 10, High School "A-E" 1941-42. — «Embrun»

⁵¹ APO, RG2-106 box 12, High School "A-E" 1943-44. — «Embrun».

élèves comprennent les points essentiels des leçons en les interrogeant pendant celles-ci. Il doit également s'occuper de tous ses élèves, les brillants comme les moins doués car ils doivent tous avoir la chance de développer leurs aptitudes au maximum. Aussi, l'enseignant doit inciter les élèves à chercher eux-mêmes les réponses et ne pas tout faire lui-même. «In some of the lessons, écrit Lemieux dans un rapport en 1943-44, pupil participation was not sufficiently encouraged and the teacher did more than good technique required.»⁵² En général, toutefois, les enseignants réussissent bien à faire participer l'ensemble des élèves aux discussions en classe.⁵³

Le Département d'éducation désire que la méthode active remplace l'enseignement de type magistral qui règne en maître depuis longtemps dans les classes des écoles secondaires ontariennes. Le cours magistral est toujours associé par les enseignants à l'enseignement de calibre supérieur. Parfois, Lemieux doit convaincre le personnel enseignant d'une école de la supériorité de la méthode active. C'est le cas de l'école secondaire de Rockland où l'enseignement magistral est toujours utilisé en 1943-44. Or, explique-t-il, «this method is not so effective in Secondary schools as the class-discussion method in which the initiative and reasoning power of the pupils are exercised and developed through the medium of thought-stimulating questions.»⁵⁴ La même année, il fait le même genre de commentaires à l'école secondaire de Plantagenet, où il encourage l'utilisation plus intensive de la méthode de discussion de classe:

this method, better than the lecture method which is too frequently used here, tends to develop in the pupils the habits of self-reliance, initiative and independant thinking. Questions to the pupils should be carefully framed and well distributed. Although they were generally effective and appeared adequately prepared on the whole, several of the lessons observed did not present sufficient challenge to the pupils' reasoning power

⁵²APO, RG2-106 box 12, High School "F-N" 1943-44. — «Hearst».

⁵³APO, RG2-106 box 12, High School "F-N" 1943-44. — «Hawkesbury».

⁵⁴APO, RG2-106 box 12, High School "O-W" 1943-44. — «Rockland».

and did not afford them sufficient opportunity to express themselves on the subject at hand.⁵⁵

Conformément au nouveau questionnaire d'évaluation du Département d'éducation, Lemieux encourage enfin le directeur d'école à assister régulièrement aux leçons de son personnel enseignant et à leur faire part de ses observations sur une base individuelle, et parfois en groupe. En 1943-44, il demande ainsi au directeur de l'école de Plantagenet d'instaurer cette pratique le plus tôt possible et d'organiser des réunions du personnel enseignant afin de discuter de questions pédagogiques.⁵⁶

c. L'inspection des écoles secondaires bilingues catholiques privées de 1946 à 1951

Comme nous l'avons déjà souligné, plusieurs institutions d'enseignement bilingue catholiques privées acceptent la visite des inspecteurs du Département de l'éducation de l'Ontario dès 1941. À la fin de la décennie, la majorité sont inspectées. Les rapports d'inspecteurs des années 1946 à 1951, les seuls que nous avons pu consulter, font état d'un alignement des méthodes pédagogiques suivies dans ces institutions sur celles en vigueur dans les écoles secondaires publiques. Les commentaires de l'inspecteur Lemieux rendent compte du succès de ses efforts en ce sens.

Même s'il déplore que plusieurs écoles secondaires bilingues catholiques privées n'offrent que le cours académique de base, Lemieux trouve que l'enseignement qui y est prodigué est satisfaisant. En certains cas, il est impressionné par la qualité de l'enseignement et il fait l'éloge des méthodes suivies. Au pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes de Sturgeon Falls, il rapporte une bonne connaissance des matières examinées en 1947-1948. Les élèves participent spontanément aux nombreuses discussions en classe: «the work of the classrooms is carried on in a spirit of cooperation, mutual aid

⁵⁵ APO, RG2-106 box 12, High School "O-W" 1943-44. — «Plantagenet».

⁵⁶ *Ibid.*

and understanding. Kindness and friendliness marks the relationship between the teachers and the pupils.»⁵⁷ Il souligne leur maîtrise de l'anglais et du français. Année après année, Lemieux souligne la qualité exceptionnelle de l'enseignement, ainsi que la richesse de la bibliothèque, un commentaire peu fréquent pour l'ensemble des écoles secondaires bilingues.⁵⁸

Les méthodes et les résultats scolaires à l'école secondaire de l'Université d'Ottawa sont généralement bien cotés par les inspecteurs du Département de l'éducation. Les inspecteurs J.F. Gueultier, Henri Lemieux et J.E. Durrant approuvent notamment les efforts «to emphasize reasoning and judgement rather than simple recitation of prescribed material - to ask for explorations as well as facts.»⁵⁹ Leur rapport de 1949-1950 montre une nette amélioration sur ce qu'ils ont observé en 1947-1948: tous les enseignants inspectés suivent les méthodes du Département d'éducation de l'Ontario. Selon les inspecteurs, les enseignants de l'école secondaire de l'Université d'Ottawa ont d'autant plus de mérite qu'ils doivent faire progresser des élèves qui proviennent d'un peu partout en Ontario et qui se trouvent à différents stades de leur formation.⁶⁰

d. Critiques adressées aux écoles secondaires catholiques privées

Cependant, les religieux enseignants de plusieurs petites écoles secondaires catholiques privées redoutent la visite de l'inspecteur Lemieux. Dans les nombreuses écoles où les matières des 11^e et 12^e années sont enseignées par une seule personne, une évaluation négative de l'inspecteur Lemieux peut

⁵⁷APO, RG2-111 Boîte 1, (A-L) Private Schools, Inspectors' Reports, 1947-48. — «Report on the Pensionnat Notre-Dame de Lourdes, Sturgeon Falls, Ont.»

⁵⁸APO, RG2-111 Boîte 1, (A-L) Private Schools, Inspectors' Reports, 1949-50. — «Memorandum re the Middle School classes at the Pensionnat Notre-Dame de Lourdes, Sturgeon Falls.»

⁵⁹APO, RG2-111 Boîte 1, (M-Z) Private Schools, Inspectors' Reports, 1947-48. — «University of Ottawa Private School.»

⁶⁰APO, RG2-111 boîte 1, (M-Z) Private Schools, Inspectors' Reports, 1949-1950. — «Ottawa University Preparatory School.»

entraîner le refus du Département de sanctionner les diplômes conférés. Aussi, lorsque Lemieux signale que les méthodes employées ne sont pas adéquates, l'institution en question fait tout pour corriger la situation.

Par exemple, lorsque Lemieux examine les élèves des différentes classes du Couvent des Soeurs du Sacré-Coeur d'Ottawa-Est en 1947-48, il trouve qu'une partie de l'enseignement y est quelque peu «livresque» et que l'une des soeurs a particulièrement de la difficulté à comprendre les méthodes du Département car elle insiste toujours sur le par coeur et les exercices de mémoire dans ses cours d'anglais, de français, de mathématiques et d'histoire.⁶¹ Or, en 1949-1950, Lemieux note avec satisfaction que les leçons sont dorénavant mieux préparées et que les soeurs utilisent les «inductive methods of teaching which aim at developing the reasoning power of the pupils and forming habits of self-reliance and initiative.»⁶² Notons que la soeur qui a reçu les commentaires les moins flatteurs deux années auparavant a été remplacé dans l'intervalle.

Au cours des années 1946-1951, l'institution d'enseignement secondaire catholique bilingue qui affiche les progrès les plus satisfaisants, selon l'inspecteur Lemieux, est le Couvent du Sacré-Coeur des Soeurs Grises d'Ottawa (Couvent de la Rue Rideau). En 1948-1949, il note ainsi que les soeurs enseignantes ont adopté des méthodes qui développent la capacité de raisonnement des élèves et les incitent à entamer des recherches indépendantes.⁶³ En 1950-1951, Lemieux juge que l'enseignement

⁶¹APO, RG2-111 boîte 1, (M-Z) Private Schools, Inspectors' Reports, 1947-1948. — «Memorandum re Sacred Heart convent, Ottawa East.»

⁶²APO, RG2-111 boîte 1, (M-Z) Private Schools, Inspectors' Reports, 1949-1950. — «Memorandum re Middle School classes at Sacred Heart C., Ottawa East.»

⁶³APO, RG2-111 boîte 1, (M-Z) Private Schools, Inspectors' Reports, 1948-1949. — «Memorandum re Middle School classes at Rideau St. Convent, Ottawa.»

des soeurs est très satisfaisant car leurs techniques et leurs méthodes encouragent les élèves à participer aux discussions et les mènent à raisonner plutôt qu'à apprendre des faits par coeur.⁶⁴

En général, l'inspecteur Lemieux considère que l'enseignement prodigué dans les écoles secondaires bilingues catholiques, s'il est rarement exceptionnel, est adéquat. Que ce soit au Couvent Notre-Dame du Rosaire, à l'Académie de La Salle, à l'Académie Ste-Marie de Haileybury ou au Couvent Notre-Dame de Lourdes d'Eastview, Lemieux se fait toujours un devoir de souligner le dévouement des religieuses enseignantes.⁶⁵ Parfois, il souligne leur ouverture d'esprit.⁶⁶

Cependant, nous sentons l'impatience de l'inspecteur Lemieux envers les nouvelles petites écoles secondaires catholiques privées créées après la Deuxième guerre mondiale par des comités de paroissiens afin de soustraire leurs enfants aux grandes écoles secondaires bilingues publiques régionales. Ainsi, il déplore l'ouverture trop rapide de l'Académie Ste-Croix de la Paroisse Saint-Jean-Baptiste de Pembroke en 1949-1950, qui ne compte que huit inscriptions en 11^e et 12^e années. Il sympathise avec les jeunes fréquentant cette institution, car ils réussissent assez bien malgré la pauvreté des installations.⁶⁷

Lemieux décerne son jugement le plus sévère à l'école secondaire catholique privée de Bourget. Il la visite pour la première fois en 1947-1948. Nullement impressionné par les efforts d'un comité de paroissiens pour établir cette école à l'étage supérieur d'une maison privée, il croit que l'école offre le

⁶⁴APO, RG2-111 boîte 1, (M-Z) Private Schools, Inspectors' Reports, 1950-1951. — «Memorandum re Middle School classes at Rideau St. Convent, Ottawa.»

⁶⁵Voir, par exemple, pour l'année 1949-1950: APO, RG2-111 boîte 1, (M-Z) Private Schools, Inspectors' Reports, 1949-50. — «Académie La Salle, Ottawa, 1949-1950», «Memorandum re Middle School classes at Rosary Convent, Ottawa», «Memorandum re Middle School classes at Notre-Dame de Lourdes convent, Eastview», «Memorandum re The Middle School classes at St-Mary's Academy in Haileybury.»

⁶⁶*Ibid.* — «Memorandum re Middle School classes at Rosary Convent, Ottawa.»

⁶⁷APO, RG2-111 boîte 1, (M-Z) Private Schools, Inspectors' Reports, 1949-1950. — «Memorandum re the Middle School classes at Holy Cross Acad., Pembroke.»

strict minimum en terme de logement et d'équipement: «these accomodations could not be considered satisfactory for permanent use (...) they have been provided as a temporary measure only, by a committee of citizens, pending the possible establishment of a Larger High School district - in which Bourget would be included.» De plus, les relations entre l'inspecteur Lemieux et Soeur Saint-Hilaire, la directrice de l'école, sont très tendues. Dès leur première rencontre, Lemieux la trouve trop dominatrice. Lemieux considère que l'enseignement dans cette école est en général adéquat, sauf en science où Soeur Saint-Hilaire, qui enseigne toutes les matières sauf l'économie domestique et les arts industriels (*Shopwork*).⁶⁸

Comme nous l'avons vu au chapitre Cinq, les relations entre Soeur Saint-Hilaire et Henri Lemieux continuent à se détériorer au début des années cinquante. En 1953-54, les inspecteurs Lemieux et Ziegler refusent de recommander les élèves, ce qui provoque un soulèvement dans le réseau des écoles secondaires bilingues catholiques. Plusieurs enseignants de ces institutions dépeignent Lemieux comme l'ennemi juré de l'enseignement catholique. En fait, Lemieux en veut surtout aux promoteurs de l'école secondaire catholique de l'Est ontarien, qui empêchent ou retardent la réalisation du projet d'une école secondaire bilingue publique régionale. Il est évident qu'il cherche à provoquer la fermeture des petites écoles secondaires bilingues catholiques privées comme celle de Bourget. Toutefois, les rapports consultés ne démontrent pas un acharnement aveugle contre les institutions d'enseignement secondaire catholiques. De fait, Lemieux affiche une impatience toute aussi grande envers les petites écoles secondaires publiques. Le maintien des écoles de Rockland, Plantagenet et d'Embrun, par exemple, lui semble dommageable pour l'avenir des Canadiens français. Il croit en effet que l'abandon scolaire s'explique en grande partie par le fait que ces écoles n'offrent

⁶⁸RG2-111 Boîte 1, 1947-1948 (M-Z) P.S. Insp. Reports. «Bourget, Private School».

pas un éventail de programmes suffisamment large pour satisfaire aux besoins de l'ensemble de leurs élèves. De plus, les petites classes et le nombre réduit d'enseignants ne permettent pas d'offrir les cours optionnels qui font la force des écoles secondaires régionales.⁶⁹

e. Les «spécialistes»

Sauf en de rares exceptions, les commissions des écoles secondaires publiques ontariennes embauchent des enseignants francophones pour enseigner le cours de français «spécial» à partir de 1927. Cependant, aucune qualification supérieure au certificat permettant l'enseignement du cours de *French* n'est requise. En 1935, le Ministère de l'éducation nomme Robert Gauthier le premier examinateur-en-chef des candidats spécialistes en français du *College of Education*.⁷⁰ Curieusement, seuls des enseignants du cours de *French* vont obtenir le certificat de spécialiste en français. Jusqu'au début des années 1960, aucun spécialiste en français du *College of Education* de Toronto n'enseigne le cours de français «spécial» en Ontario.

Au tournant des années quarante, la question des spécialistes en français devient un véritable problème pour les enseignants francophones. En 1938, afin d'éviter que des écoles secondaires offrant le cours de français pour francophones n'embauchent des spécialistes au français douteux, l'ACFÉO demande au Ministre de l'éducation, L. Simpson, de créer des cours spéciaux ou des cours d'été en méthodologie de l'enseignement du français, qui deviendraient obligatoires pour les candidats à

⁶⁹Dans son rapport d'inspection de l'école secondaire de Rockland de 1950-1951, Lemieux écrit: «I have always deplored the fact that a far too large number of pupils in this school abandon their studies before they are finished. (...) It is hard to explain this except perhaps by the fact that this school does not offer a sufficiently broad program of courses to meet the needs of all the pupils.» (Souligné dans le manuscrit). APO, RG2-106 Boîte 14, High School R-S, 1950-1951. — «Rockland H.S.»; Lemieux fait un commentaire semblable dans son rapport d'inspection de l'école secondaire de Plantagenet en 1952-53. L'abandon scolaire y est toujours élevé, ce qui lui apparaît «disquieting (...) at a time when the enrolment is going up in most schools.» APO, RG2-106, boîte 16, High School Inspectors' Reports, "O-P", 1952-1953. — «Plantagenet».

⁷⁰«M. R. Gauthier a été nommé examinateur», *Le Droit*, 6 novembre 1935.

l'enseignement du cours de français avancé.⁷¹ L'ACFÉO poursuit ses démarches en 1940 pour l'obtention de certificats de spécialistes en français pour les élèves inscrits au baccalauréat ès arts de l'Université d'Ottawa et pour les enseignants qui sont déjà diplômés du *College of Education*. L'ACFÉO demande la reconnaissance par le *College of Education* du baccalauréat en français de l'Université d'Ottawa comme l'équivalent du baccalauréat en français des autres universités ontariennes. L'Association d'éducation demande également que le règlement permette aux enseignants de langue française d'obtenir le standing professionnel de spécialistes en français.⁷²

Ce qui explique pourquoi aucun enseignant francophone ne postule un certificat de spécialiste en français est que le *College of Education* ne reconnaît pas les diplômes décernés par les universités francophones québécoises. En 1939, Jacques Leduc, enseignant au *Runnymede Collegiate* (comté de York), demande l'appui du Ministre des mines, Paul Leduc, afin que son baccalauréat obtenu à l'Université de Montréal soit reconnu par le *College of Education*. Cela lui permettrait de s'inscrire au cours du *College of Education* afin d'obtenir le certificat de spécialiste. Cependant, C.F. Rogers, le ministre de l'éducation suppléant, l'informe que les autorités du Département de l'éducation croient «that it is doubtful if the Honour degree from the University of Montreal would be accepted by the Ontario College of Education to the Specialists' course.»⁷³ Selon Rogers, la validité du diplôme en français pourrait être déterminée seulement après la soumission au *College* d'un relevé de tous les cours en français suivis à l'Université de Montréal. Ceux-ci seraient ensuite évalués pour déterminer s'ils répondent aux exigences pour l'admission aux cours de spécialistes du *College of Education*.

⁷¹CRCCF, C2/68/10, ACFÉO. — Copie d'une lettre de l'ACFÉO à l'honorable L. Simpson, ministre de l'éducation de l'Ontario, Ottawa, 7 avril 1938.

⁷²CRCCF, C2/81/10, ACFÉO. — Lettre de l'ACFÉO à l'honorable L.J. Simpson, Ottawa, 31 janvier 1940.

⁷³CRCCF, C2/81/10, ACFÉO. — Copie d'une lettre de C.F. Rogers à Jacques Leduc, Toronto, 18 juillet 1939.

La réponse de Rogers fait bondir le ministre Paul Leduc. Pour ce dernier, il apparaît évident qu'un diplômé d'une université canadienne-française possède un français dont la valeur ne peut être mise en doute par aucune institution anglophone:

La chasse est jalousement gardée, écrit-il à l'ACFÉO. On croirait que le Collège d'Education de la Province d'Ontario est une institution absolument en dehors de l'ordinaire et que pour y entrer il faut des qualifications tout à fait spéciales, qu'on ne peut certes pas obtenir dans une petite université comme Montréal.⁷⁴

Le président de l'ACFÉO, Adélard Chartrand, et Ernest Désormeaux apprennent que, selon Duncan McArthur, directeur-en-chef du Département d'éducation de l'Ontario, un enseignant anglophone enseigne mieux le français qu'un enseignant canadien-français. Sous le leadership d'Edmond Cloutier, l'ACFÉO entreprend alors une campagne pour montrer que l'enseignement du français dans les *High Schools* publics est «arriéré» et obtenir une enquête sur la qualité du français.⁷⁵ De son côté, le député libéral de Prescott, Aurélien Bélanger, déclare à la législature qu'il y a des spécialistes en français diplômés du *College of Education* qui ne comprennent pas le français. «Ces spécialistes, déclare-t-il, parlent le "Parisian French", le plus mauvais qui soit au monde.» À la fin novembre 1940, le Premier ministre Hepburn promet une étude sur la certification de spécialistes en français au *Ontario College of Education*.⁷⁶

Néanmoins, la majorité des enseignants francophones du réseau secondaire public ne ressentent véritablement le besoin de se spécialiser, en français ou en d'autres matières, qu'après la Deuxième guerre mondiale. L'avènement des grandes écoles secondaires bilingues au tournant des années

⁷⁴CRCCF, C2/81/10, ACFÉO. — Lettre de Paul Leduc à Edmond Cloutier, Toronto, 21 juillet 1939.

⁷⁵CRCCF, C2/279/2, ACFÉO. — «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1926-1960. Tome II», assemblée régulière du Comité exécutif, 4 juin 1940.

⁷⁶CRCCF, C2/279/2, ACFÉO. — «Livre historique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, 1926-1960. Tome II», Assemblée spéciale du Comité exécutif, 4 décembre 1940.

cinquante provoque une demande pressante pour des enseignants francophones bilingues. À la rentrée de 1952-1953, 26 des 38 enseignants de l'école secondaire bilingue St-Laurent de Cornwall sont des francophones bilingues.⁷⁷ Lewis Beattie, surintendant des écoles secondaires en Ontario, note alors que la fondation des écoles secondaires d'Eastview, de Cornwall, de Cambridge-Casselman, et de Hawkesbury ont ouvert de nouveaux horizons pour les enseignants bilingues qualifiés pour l'enseignement secondaire:

En plus d'enseigner le français avancé, ils ont l'avantage de se spécialiser dans l'enseignement de diverses matières. Il s'agit là d'un progrès remarquable si l'on considère qu'avant cette date, un enseignant spécialisé pouvait difficilement obtenir un emploi puisque dans bien des milieux, on favorisait les enseignants unilingues.⁷⁸

Une grande partie des enseignants francophones profitent en effet de la fondation des grandes écoles secondaires bilingues publiques. Or, il devient évident que la demande excède l'offre. Il existe ainsi une pénurie d'enseignants bilingues pour les écoles secondaires bilingues publiques. En 1948, l'ACFÉO crée un fond pour octroyer des prêts d'honneur afin d'encourager les francophones à fréquenter le *College of Education* de Toronto ou entreprendre un baccalauréat spécialisé. On estime que la pauvreté des francophones est la principale cause de la pénurie d'enseignants bilingues au secondaire. Aussi, le prêt d'honneur de l'ACFÉO est-il sans intérêt et engage simplement le récipiendaire à rembourser l'association dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.⁷⁹

⁷⁷«Près de 1,000 inscriptions à l'école St-Laurent de Cornwall, cette année», *Le Droit*, 8 septembre 1952.

⁷⁸«L'enseignement commercial bilingue officiellement reconnu en Ontario», *Le Droit*, 10 février 1954.

⁷⁹«Magnifique initiative de l'Association d'Education: Des bourses d'étude pour le "College of Education", de Toronto, et pour des cours spécialisés», *Le Droit*, 28 février 1948.

L'ACFÉO accorde ce prêt au début à quatre candidats.⁸⁰ Ce nombre est nettement insuffisant. En 1951, Rémi Lalonde, le directeur de l'école secondaire St-Laurent, informe l'ACFÉO que son école a besoin d'enseignants bilingues pour les nouveaux cours commercial, d'art ménager et d'agriculture qui seront introduits l'année suivante. Pour l'instant, l'école secondaire St-Laurent compte 22 enseignants catholiques dont 15 sont bilingues. Cependant, il y a une pénurie d'enseignants bilingues spécialisés.⁸¹ Dès 1952, les directeurs des écoles secondaires de Hawkesbury et St-Laurent sont surpris de constater la difficulté de recruter des candidats bilingues pour l'enseignement spécialisé. Rémi Lalonde et son collègue Jean-Louis Cloutier décident ainsi de se rendre au *College of Education* afin de recruter dix nouveaux enseignants alors qu'ils en ont besoin en tout de 18. Lalonde est d'avis que l'ACFÉO doit multiplier les efforts pour encourager les diplômés de l'Université d'Ottawa à devenir des enseignants spécialisés du secondaire. L'avenir des grandes écoles secondaires bilingues publiques en dépend:

Il est évident que notre meilleure source est l'Université d'Ottawa mais la spécialisation s'impose dans diverses branches de l'enseignement, à savoir: l'histoire, la géographie, le français et le latin, l'agriculture, l'orientation, la bibliothéconomie et le français ou l'anglais, les sciences (chimie et physique), les mathématiques, l'éducation physique et l'hygiène, les sciences commerciales. Nous pourrions tenir l'égalité bilingue dans nos "High Schools" bilingues en autant que nous aurons le personnel.⁸²

⁸⁰CRCCF, C2/24/3, ACFÉO. — Texte de l'interview de Roger Charbonneau, secrétaire-général de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, au poste CKCH, 19 mars 1949.

⁸¹CRCCF, C2/199/5, ACFÉO. — Lettre de Rémi Lalonde à Roger Charbonneau, Cornwall, [s.d.]; Lettre de Roger Charbonneau à Rémi Lalonde, Ottawa, 20 septembre 1951.

⁸²CRCCF, C2/199/5, ACFÉO. — Lettre de Rémi Lalonde à Roger Charbonneau, Cornwall, 7 avril 1952.

À tort, Lalonde reproche à l'ACFÉO de négliger les enseignants laïcs et considère que ses prêtres d'honneur sont insuffisants. En réalité, l'ACFÉO décerne déjà autant de prêtres qu'il y a de candidats et assure Lalonde qu'elle a à cœur la croissance des écoles secondaires bilingues publiques:

Nous déplorons avec vous la pénurie de professeurs pour les écoles secondaires et nul doute que votre école en souffrira grandement. Nous avons pourtant fait l'impossible, l'année dernière, pour aider les instituteurs à se qualifier. Nous pouvions disposer de dix prêtres d'honneur mais nous avons décidé de donner une réponse favorable aux dix-sept demandes qui nous avaient été faites. Nous essaierons cette année d'augmenter notre compte de prêtres d'honneur.⁸³

Dès le mois de mai 1952, l'ACFÉO entame une campagne intensive pour faire la promotion de ses prêtres d'honneur auprès des diplômés de l'Université d'Ottawa. «Il y a actuellement une grande pénurie de ces enseignants [spécialisés] et il va sans dire que ces candidats auront la priorité dans l'octroi des prêtres», déclare l'ACFÉO dans une publicité publiée dans le journal *Le Droit*. L'association d'éducation encourage les enseignants francophones à se spécialiser au *College of Education* car ils pourront se trouver un bon poste à Cornwall ou à Eastview.⁸⁴ Pour la première fois, l'ACFÉO fait clairement la promotion des écoles secondaires bilingues publiques, sachant bien que ce sont surtout des laïcs qui vont en profiter.

En février 1956, Lucien Girard, enseignant au *Collegiate Institute* de Runnymede, informe l'ACFÉO qu'un nouveau règlement du Département d'éducation permet au *College of Education* d'émettre des certificats de spécialistes en anglais sans que les candidats n'aient à suivre des cours et subir un examen dans une autre spécialité. Cela a pour but de multiplier le nombre de spécialistes en mathématiques et en sciences. Cependant, le règlement ne permet pas aux candidats

⁸³CRCCE, C2/199/5, ACFÉO. — Lettre de Roger Charbonneau à Rémi Lalonde, Ottawa, 22 avril 1952.

⁸⁴«Prêtres d'honneur de l'Association d'Éducation pour l'année courante», *Le Droit*, 8 mai 1952.

francophones de se spécialiser en français seulement. Pour devenir spécialiste en français, l'enseignant francophone doit toujours se spécialiser dans une langue seconde, soit le latin, l'anglais, l'allemand ou l'italien. Selon Girard, cela veut dire que les enseignants canadiens-anglais pourront dorénavant progresser plus rapidement et plus facilement que leurs confrères francophones et ainsi obtenir de meilleurs traitements.⁸⁵ En effet, il constate que la nouvelle échelle salariale de la Commission du York Township, où il est embauché, établit déjà clairement une distinction entre les spécialistes et les non-spécialistes. Il en déduit que la différence dans les salaires sera éventuellement considérable partout en Ontario car sa commission scolaire ne fait que suivre l'exemple de Toronto, North York et Etobicoke. Selon Girard, «le pauvre petit Canadien-français recevra de moins en moins.»⁸⁶

Le problème soulevé par Lucien Girard est immédiatement étudié par le sous-comité pédagogique de l'ACFÉO. Invité à une réunion, le Père P. Lavigne, doyen de la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa, explique que le Ministère de l'éducation persiste à exiger que les spécialistes en français soient également qualifiés en latin parce qu'il ne croit pas qu'il y ait suffisamment de classes de français dans les écoles secondaires ontariennes pour justifier une spécialisation dans une seule langue. Mais cette exigence explique pourquoi il n'y a pas d'enseignants spécialistes en français dans les écoles secondaires bilingues, publiques ou privées. Aussi, le sous-comité pédagogique croit qu'il faut viser l'obtention du certificat «Type A Special French» en demandant, en temps opportun, au Ministère de l'Éducation d'instituer d'abord une série de cours de méthodologie de l'enseignement en français pour les Canadiens français fréquentant le *College of Education*. Puis, il faudrait créer un cours d'été en méthodologie française pour les enseignants qui enseignent le français. Le sous-comité

⁸⁵CRCCF, C2/81/10, ACFÉO. — Lettre de Lucien Girard à Gaston Vincent, Toronto, 5 février 1956.

⁸⁶CRCCF, C2/81/10, ACFÉO. — Lettre de Lucien Girard à Gaston Vincent, Toronto, 28 mars 1956.

pédagogique de l'ACFÉO obtient la collaboration de l'inspecteur Ovide Proulx, du Père Lavigne et du Directeur de l'enseignement français en Ontario, Robert Gauthier, pour préparer un mémoire expliquant le besoin de spécialistes en français pour la communauté franco-ontarienne.⁸⁷

La question de la spécialisation en français prend un nouveau virage en 1959 lorsque le nouvel inspecteur des écoles secondaires, Ovide Proulx, obtient l'autorisation de donner une série de cours, au *College of Education*, sur la méthodologie de l'enseignement du français aux francophones du secondaire.⁸⁸ En 1961, suivant la recommandation de l'inspecteur Proulx, l'ACFÉO demande au Ministère de l'éducation de créer une nouvelle option en français avancé en exigeant que les candidats aux examens de spécialistes en français «soient examinés sur leur compétence dans l'enseignement du français aux élèves de langue française aussi bien que dans l'enseignement du français aux élèves de langue anglaise.»⁸⁹ Le ministre de l'éducation, John Robarts, acquiesce à cette demande car il croit que les francophones ont le droit à un enseignement du français reflétant la culture canadienne-française.⁹⁰

Cette ouverture de Robarts dans le dossier d'un cours de spécialiste en français avancé réjouit l'ACFÉO. Elle jette également les bases nécessaires pour faire reconnaître le droit d'enseigner d'autres matières en français. Mais les membres du Comité pédagogique de l'ACFÉO comprennent bien que

⁸⁷CRCCF, C2/81/10, ACFÉO. — Procès-verbal de la réunion du sous-comité pédagogique de l'ACFÉO, 23 juin 1956.

⁸⁸CRCCF, C2/280/3, ACFÉO. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de l'ACFÉO, 14 avril 1959.

⁸⁹CRCCF, C77/1, Fonds AFOIEPÉN. — Procès-verbal de la réunion du Comité pédagogique de l'Association d'éducation [ACFÉO], 22 septembre 1961.

⁹⁰Robarts écrit à l'ACFÉO: «I am also concerned that [French-speaking] pupils receive the best instruction in their mother tongue, in French-Canadian culture, and in all the other subjects of the curriculum. The request for pedagogical training at the Ontario College of Education in the teaching of French for teachers who expect to teach French to French-speaking pupils is a reasonable one. It has been brought to the attention of the Committee which I have appointed to consider all aspects of secondary teacher training. Candidates for the Type A certificate in French Language and Literature are now required to teach French to French-speaking pupils as well as to English-speaking pupils. That practice will be continued.» Voir CRCCF, C77/1, Fonds AFOIEPÉN. — Copie d'une lettre de John P. Robarts à Roger Charbonneau, Toronto, 14 novembre 1961.

l'enseignement de nouvelles matières en français dans les écoles secondaires bilingues dépend de la disponibilité d'inspecteurs et d'enseignants possédant la spécialisation dans ces matières du *College of Education*. En effet, le Ministère de l'éducation est en train de décentraliser les inspectorats. Dès 1961, les inspecteurs sont affectés à des centres d'inspection régionaux. De plus, le Ministère considère la nomination d'inspecteurs bilingues. Or, les candidats bilingues sont très rares, même pour le cours de français avancé. La situation inquiète l'ACFÉO car la multiplication des écoles secondaires bilingues publiques et privées a alourdi la charge de l'inspecteur Henri Lemieux, bien que la nomination d'Ovide Proulx comme inspecteur pour le district Ottawa-Cornwall l'ait allégé quelque peu. Avec le remaniement des inspectorats, on s'inquiète également que le poste de Lemieux comme Inspecteur général du Français avancé soit éventuellement aboli ou qu'un inspecteur soit nommé sans consultation préalable avec l'ACFÉO.⁹¹

Les inquiétudes de l'ACFÉO s'amplifient en 1962 lorsque le Ministère propose un plan qui place la surveillance du français avancé et du "French" sous une seule surintendance. L'ACFÉO croit en outre que le Ministre de l'éducation ignore l'ampleur de la tâche de l'inspecteur du français avancé car il ne fait toujours mention que des écoles secondaires bilingues publiques, et semble ignorer les écoles secondaires bilingues privées. Pour éviter tout équivoque et tout risque de voir un anglophone être responsable de l'éducation des francophones, l'ACFÉO demande au Ministère que le Directeur de l'enseignement du français devienne un «Superintendant of French Instruction», poste que Gauthier se déclare prêt à assumer.⁹²

⁹¹CRCCF, C77/1, Fonds AFOIEPÉN. — Procès-verbal de la réunion du Comité pédagogique de l'Association d'Éducation, 16 juin 1961.

⁹²CRCCF, C77/1, Fonds AFOIEPÉN. — Procès-verbal de la réunion du Comité pédagogique de l'Association d'éducation, 19 janvier 1962.

Mais le gouvernement ontarien élimine le poste de Directeur de l'enseignement français en 1965 (voir chapitre Six). Entre 1965 et 1968, il n'y a aucun poste responsable de la supervision des services éducatifs et administratifs dans les écoles primaires et secondaires bilingues. Néanmoins, le ministère de l'éducation autorise en 1965 l'enseignement de plusieurs matières en français dont l'histoire et la géographie.⁹³ En 1968, en reconnaissant l'existence légale des écoles élémentaires de langue française et en créant un régime d'enseignement secondaire de langue française, le gouvernement ontarien crée une structure pour superviser l'enseignement en français dans les écoles publiques ontariennes.⁹⁴

Ainsi, la pénurie d'enseignants francophones qualifiés a pour effet de limiter le développement des écoles secondaires bilingues publiques après la Deuxième guerre mondiale. De plus, cette pénurie explique en grande partie pourquoi le *College of Education* de Toronto ne développe pas de cours pour l'enseignement de matières en français. Jusqu'à la création de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, à la fin des années soixante, les enseignants francophones au secondaire sont formés pour enseigner des matières selon des méthodes élaborées pour des élèves anglophones.

4. Le Collège d'éducation de l'Université d'Ottawa et la pénurie des enseignants bilingues

La reconnaissance graduelle de l'enseignement en français dans les écoles secondaires ontariennes ne règle pas pour autant le problème de la pénurie d'enseignants francophones en mesure d'enseigner les diverses matières au programme des écoles secondaires bilingues. Entre 1927 et 1969, les enseignants francophones complètent généralement un baccalauréat à l'Université d'Ottawa ou dans une université catholique québécoise. Puis, ils doivent compléter leur formation pédagogique en

⁹³Arthur Godbout, *Nos écoles franco-ontariennes. Histoire des écoles de langue française dans l'Ontario, des origines du système scolaire (1841) jusqu'à nos jours*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p.100.

⁹⁴Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, «L'éducation en Ontario français», dans Joseph-Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p.451.

suivant un cours d'une année au *College of Education* de Toronto. Or, ce cours est complètement en anglais sauf pour l'enseignement du *Special French*. Les enseignants francophones n'y reçoivent donc pas une formation suffisante pour un enseignement destiné aux francophones.

L'idée d'établir un Collège d'éducation bilingue ne surgit vraiment qu'au tournant des années 1960. Cependant, l'Université d'Ottawa a déjà établi des programmes permettant aux candidats à l'enseignement bilingue au secondaire de recevoir une formation pédagogique adaptée aux besoins des francophones. Fondée en 1940, l'Institut de psychologie et d'éducation de l'Université d'Ottawa leur permet de suivre des cours dans le cadre de leur Baccalauréat ès Arts. En 1955, l'institut devient l'École de psychologie et d'éducation. Les enseignants franco-ontariens ont alors accès à des programmes de maîtrise et de doctorat ainsi qu'un Baccalauréat en éducation.⁹⁵

Les participants au Congrès de l'ACFÉO de 1960 estiment que l'Université d'Ottawa devrait établir un Collège d'éducation bilingue. Le contexte est idéal car le gouvernement ontarien manifeste le désir d'établir de nouveaux collèges d'éducation. De plus, plusieurs enseignants du secondaire sont d'avis qu'il est temps que les enseignants francophones puissent enseigner en français d'autres matières que le *Special French*:

Nous ne voulons pas que nos enseignants du secondaire n'enseignent que le français, conclut la Commission de l'enseignement secondaire. Nous voulons aussi qu'ils enseignent plus tard l'histoire, les sciences, etc... en français. Il nous faudra dans la province un collège d'éducation qui réponde à nos besoins: non pas une faculté qui enseigne une philosophie du français spécial.»⁹⁶

⁹⁵Lionel Desjarlais, *L'histoire de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa*, Ottawa, Université d'Ottawa, Faculté d'éducation, 1998, p.23.

⁹⁶CRCCF, C2/268/7, Fonds ACFÉO. — Annexe XXV. Discussion suite à l'exposé du Colonel Léopold Lamontagne, «La vie sociale et nationale du groupe franco-ontarien: exposé sur l'avenir», 15^e Congrès de l'ACFÉO, Ottawa, 19-23 avril 1960.

Suite à un accord avec les délégués de Sudbury, le Congrès adopte une résolution afin de demander l'établissement d'un Collège d'éducation affilié à l'Université d'Ottawa, une telle requête de l'Université Laurentienne de Sudbury étant remise à plus tard.

Lors de la séance sur l'enseignement secondaire, le Père Légaré, recteur de l'Université d'Ottawa, souligne cependant que l'établissement d'un Collège d'éducation à l'Université d'Ottawa est «un point d'une extrême délicatesse.» Il est d'avis que l'Université d'Ottawa est mieux placée que les autres universités ontariennes qui cherchent à avoir un collège d'éducation car elle a déjà une école normale et que ses départements de français, d'histoire et de latin sont notamment très bien organisés. Néanmoins, il faut s'assurer que les écoles secondaires bilingues produisent davantage de candidats à «la vocation d'enseignant au secondaire» avant de faire une demande officielle au gouvernement. Selon le Père Légaré, il faut «assurer au Ministère, lors de la réalisation de ce projet, que nous avons assez de candidats pour remplir ce Collège, que nous avons non seulement des manuels scolaires, mais surtout des enseignants.»⁹⁷

Dans la foulée des travaux remettant en question le bilinguisme des écoles secondaires ontariennes au début des années 1960, un inspecteur d'écoles primaires bilingues, Léopold Lacroix, déclare au Congrès de l'ACFÉO de 1963 qu'il y a maintenant consensus chez les dirigeants de la communauté franco-ontarienne: afin de développer une véritable culture canadienne-française, il faut que «l'école franco-ontarienne» devienne un lieu où l'on enseigne «du français d'abord pour permettre à l'enfant de s'identifier à sa culture propre.» Mais, pour ce faire, il faut régler «l'impasse de notre enseignement secondaire» car les écoles secondaires bilingues, publiques ou privées, anglicisent les adolescents franco-ontariens. La prépondérance de l'enseignement en anglais dans les écoles

⁹⁷CRCCF, C2/268/7, ACFÉO. — Rapport de la commission «Enseignement secondaire» par Sr Marie-de-Béthanie, s.g.c.

secondaires bilingues a pour effet non seulement de garder le taux de mortalité scolaire très élevé, mais également d'empêcher plusieurs Franco-Ontariens de devenir enseignants au secondaire. Lacroix préconise la création d'un programme d'études secondaires véritablement bilingue à l'intention des francophones, c'est-à-dire un programme où le français prédomine comme langue d'instruction. Cependant, selon lui, il faut d'abord établir un Collège d'éducation franco-ontarien, affilié à l'Université d'Ottawa qui répondrait davantage aux besoins des enseignants francophones spécialisés dans l'enseignement secondaire bilingue.⁹⁸

En 1964, l'ACFÉO demande au Premier ministre John Robarts de régler le problème de l'enseignement en français au secondaire. Elle explique que la formation déficiente en français des francophones est la cause principale d'une pénurie d'enseignants pour les écoles secondaires bilingues, publiques et privées. Elle demande que toutes les matières, sauf l'anglais, puissent être enseignées en français. Pour ce faire, il est nécessaire que le Département d'éducation approuve de nouveaux manuels français pour l'enseignement de ces matières et qu'il guide les commissions d'écoles secondaires publiques dans la création de classes distinctes pour leurs élèves francophones. Surtout, l'ACFÉO demande qu'un Collège d'éducation soit établi sur le campus de l'Université d'Ottawa pour les enseignants francophones.⁹⁹ Ce Collège d'éducation réglerait le problème de la pénurie d'enseignants bilingues au secondaire et permettrait de développer un programme complet d'enseignement secondaire en français.

⁹⁸CRCCF, C2/269/4, ACFÉO. — L. Lacroix, «L'impasse de notre enseignement secondaire», causerie prononcée au Château Laurier à l'occasion du Congrès de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, Ottawa, 4, 5 et 6 octobre 1963.

⁹⁹CRCCF, C2/43/7, ACFÉO. — ACFÉO, *Mémoire présenté à l'Honorable Premier ministre de l'Ontario, M. John-P. Robarts*, Ottawa, 1964.

De son côté, l'Université d'Ottawa réclame la reconnaissance de son programme de baccalauréat en éducation par le Ministère de l'éducation de l'Ontario depuis 1959. Cependant, bien que les autres provinces reconnaissent le baccalauréat en éducation de l'Université d'Ottawa et que la plupart des conseils scolaires accordent à ses détenteurs une lettre d'équivalence menant à un certificat officiel, il n'est toujours pas reconnu par le ministère de l'éducation. En 1965, l'École de psychologie et d'éducation de l'Université d'Ottawa devient la Faculté de psychologie et d'éducation. Le recteur de l'Université d'Ottawa, le Père Roger Guindon, entreprend alors de nouvelles démarches afin d'obtenir l'établissement d'une unité d'enseignement et de recherche pour former les enseignants francophones du primaire et du secondaire et dont le statut serait le même que celui accordé aux Collèges d'éducation de la province. L'Université d'Ottawa maintient qu'il y a un besoin urgent de créer un centre de formation pédagogique universitaire bilingue, que son programme bilingue met déjà l'accent sur la préparation à l'enseignement de niveau secondaire et que son personnel est qualifié pour offrir immédiatement des programmes de formation pour les candidats à l'enseignement au primaire et au secondaire.¹⁰⁰

Le ministère de l'éducation reconnaît ce besoin en 1966. Cependant, il hésite à reconnaître le baccalauréat en éducation de l'Université d'Ottawa car il faudrait également reconnaître sa Faculté de psychologie et d'éducation. En fait, aucune autre université ontarienne ne possède alors une faculté d'éducation. De plus, la structure bicéphale de cette faculté cause problème car aucune autre université ontarienne ne possède une faculté jumelant deux disciplines distinctes. Mais le ministre de l'éducation s'engage à reconnaître un nouveau programme de baccalauréat en éducation de cette faculté, qui serait cependant réservé aux seuls candidats francophones, ce qui va à l'encontre de la charte de l'université.

¹⁰⁰Lionel Desjarlais, *Op. cit.*, p.23, 26, 28 et 61.

En 1967, le sous-ministre de l'éducation déclare que le programme de formation des enseignants de l'Université d'Ottawa ne sera reconnu que s'il est offert par une Faculté d'éducation sans section de psychologie. Pour répondre à cette exigence, l'Université d'Ottawa crée sa Faculté d'éducation le 10 avril 1967. La création d'un véritable collège d'éducation sur le campus de l'Université d'Ottawa est complétée en 1969 lorsque le gouvernement accepte l'intégration de l'École normale bilingue à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa. Quelques semaines plus tard, le gouvernement reconnaît également la création d'un programme de formation à l'enseignement secondaire pour les enseignants francophones.¹⁰¹

5. L'AEFO

Afin d'améliorer leurs conditions de travail et la pédagogie de l'enseignement bilingue, les enseignants franco-ontariens se regroupent en 1939 au sein de L'Association de l'enseignement français de l'Ontario (AEFO). L'AEFO est une organisation catholique; elle a un saint patron (Saint-Jean-Baptiste de La Salle, patron des Frères des écoles chrétiennes), mais pas d'aumônier. À ses débuts, l'AEFO regroupe trois sections. La section supérieure comprend les professeurs de l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa et les inspecteurs bilingues ontariens. En plus des enseignants des écoles secondaires bilingues publiques et catholiques privées, la section secondaire de l'AEFO regroupe les enseignants des écoles primaires qui enseignent en 9^e et 10^e années. La section primaire est la plus importante par son nombre de délégués. Mais la section secondaire est toujours sur-représentée au sein de son comité exécutif.¹⁰²

¹⁰¹ *Ibid.*, p.30-32, 58-59.

¹⁰² AEFO, *Historique de l'Association des enseignants franco-ontariens*, Ottawa, [1959].

En 1944, la législature ontarienne adopte la *Loi sur la profession de l'enseignement*, qui oblige tous les enseignants qualifiés du primaire et du secondaire à faire partie de l'*Ontario Teachers' Federation* (OTF). L'AEFO devient alors l'une des cinq filiales provinciales de l'OTF, les enseignants catholiques anglophones étant représentés par l'*Ontario English Catholic Teachers' Association*. L'OTF s'occupe avant tout des intérêts professionnels, c'est-à-dire des salaires et des conditions de travail, de ses membres. Dès lors, les objectifs principaux de l'AEFO demeurent le perfectionnement de l'éducation et de «l'instruction des Franco-Ontariens». Mais, à l'exemple de l'OTF, l'AEFO poursuit ces objectifs en encourageant le «perfectionnement académique et professionnel de ses membres», d'inculquer à ses membres «le respect du devoir professionnel» et de «collaborer avec les autres filiales de l'OTF». Comme un membre de l'OTF doit être employé par une commission scolaire, les inspecteurs bilingues et les professeurs de l'École normale de l'Université d'Ottawa ne peuvent plus être membres de l'AEFO.¹⁰³

L'AEFO établit elle-même les principes de sa participation dans l'OTF. Cependant, ses représentants s'engagent à ne pas accepter pour les écoles catholiques des échelles salariales inférieures à celles des écoles publiques. Ils veulent aussi que l'échelle salariale des religieux, qui font majoritairement partie de l'AEFO, soit la même que celle accordée aux laïcs. Mais ce projet se heurte à l'épiscopat qui rappelle fermement que «les religieux doivent consentir à des salaires inférieurs à ceux des laïcs aussi longtemps et aussi souvent qu'une telle politique sera jugée nécessaire à la survivance des écoles séparées en Ontario.»¹⁰⁴

¹⁰³ *Ibid.*, p.35.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.36.

Durant les années quarante, les enseignants laïcs du secondaire jouent un rôle de premier plan au sein de l'AEFO. Le premier projet d'envergure de l'association est la création d'une revue professionnelle, *L'école ontarienne*. Pendant plusieurs années, Ovide Proulx est le directeur et principal artisan de cette revue pédagogique. Proulx est le membre le plus actif de l'ACFÉO pendant les années quarante et au début des années cinquante. De 1944 à 1958, il est le représentant de l'AEFO au sein du comité pédagogique et du conseil d'administration de l'ACFÉO.¹⁰⁵ En 1948, il devient également le premier représentant de l'AEFO au comité exécutif de l'OTF, et son premier président franco-ontarien en 1949.

L'AEFO grandit assez rapidement; elle met sur pied un secrétariat permanent à Ottawa en 1946. Elle accorde une attention particulière à l'avancement professionnel de ses membres et les encourage à publier des articles pédagogiques dans sa revue, *L'école ontarienne*. L'AEFO organise un colloque (*Seminar*) provincial annuel à partir de 1953 et organise notamment des «cours de philosophie catholique.»¹⁰⁶ À partir de la fin des années cinquante et ce, jusqu'à la création du régime d'enseignement secondaire public de langue française en 1968, ce sont surtout des religieux qui assument le leadership de la section secondaire de l'AEFO.

En effet, les enseignants religieux, surtout les Frères des écoles chrétiennes de l'Académie de La-Salle d'Ottawa, profitent des colloques de l'AEFO pour se signaler sur la scène éducative franco-ontarienne. Leur ascendance sur l'orientation de la pensée de l'AEFO sur la question de l'enseignement secondaire se fait nettement sentir dès la fin des années cinquante. Lors du colloque

¹⁰⁵L'AEFO est «moralement» affiliée à l'ACFÉO. Elle est autonome et n'a pas à rendre de compte quant à ses décisions. Mais l'ACFÉO désire que les associations canadiennes-françaises soient bien au courant de sa pensée en matière d'éducation et lui accorde ainsi un siège *ex officio* dans son comité exécutif. Voir CRCCF, C2/218/4, Fonds ACFÉO. — Lettre de Roger Charbonneau à Louis-Philippe Barrette, Ottawa, 28 décembre 1948.

¹⁰⁶CRCCF, C50/1/1, Fonds AEFO. — «Association de l'enseignement français de l'Ontario», Ottawa, mars 1962.

régional de Windsor de 1959, consacré à «La profession enseignante», le Frère Omer, f.é.c., président de la section secondaire de l'AEFO, rappelle que «tout en étant une profession de plein droit en Ontario, l'enseignement est avant tout une vocation avec sa mission bien déterminée qui est de conduire les âmes à Dieu.»¹⁰⁷ Les enseignants du secondaire doivent se dévouer davantage à développer la spiritualité de leurs élèves qu'à leur avancement professionnel. Le Frère Frédéric, f.é.c., définit les devoirs et obligations de l'enseignant du secondaire. Selon lui, l'enseignant doit avoir la «vocation pédagogique» pour bien compléter son devoir de suppléance aux parents et à l'Église. Il doit permettre à l'élève de développer sa personnalité chrétienne ce qui place à l'avant-plan sa formation religieuse, morale et sociale. L'enseignant doit ainsi coopérer avec les parents et ne jamais chercher à les remplacer:

Le bon professeur doit avoir des connaissances non superficielles mais bien approfondies, connaissances qu'il devra transmettre aux élèves par des méthodes éprouvées. S'il s'est fait une personnalité bien équilibrée, dynamique même, il aura le souci constant de croître en stature intellectuelle, morale et sociale et d'apporter ainsi sa part de collaboration à toute cette équipe responsable de l'éducation des enfants. À la tête de cette équipe, il convient de reconnaître l'Esprit-Saint qui est le premier intéressé à cette oeuvre d'amour confiée d'abord aux parents dès le foyer. Le professeur ne doit jamais oublier que sa responsabilité est celle du délégué qui ne saurait se passer de l'appui de ceux qu'il représente. Mais, c'est l'enfant surtout qui a des droits incontestables à l'entière collaboration des professeurs. Étant donné qu'il portera toute sa vie la marque de ses éducateurs, il a droit à l'amour et à l'affection véritable de ceux-ci.¹⁰⁸

Est-ce une insinuation que les enseignants laïcs du réseau public auraient tendance à placer leurs intérêts professionnels au-dessus de leur responsabilité spirituelle? Difficile à dire. Cependant, les interventions des Frères Omer et Frédéric surviennent alors que des efforts sont déployés par l'ACFÉO pour rapprocher les enseignants laïcs des enseignants religieux. En effet, l'ACFÉO reconnaît de plus

¹⁰⁷CRCCF, C50/2/1, Fonds AEFO. — «Rapport du séminar du sud-ouest ontarien», Windsor, [1959].

¹⁰⁸*Ibid.*

en plus l'importance des enseignants laïcs francophones des écoles secondaires publiques ontariennes. D'ailleurs, les enseignants laïcs sentent eux-mêmes qu'il y a un rapprochement entre eux et l'Association d'éducation. Lors de la première remise des diplômes de l'école secondaire publique de Casselman-Cambridge en juin 1954, l'ACFÉO remet le diplôme de «bien méritant» au directeur de l'école, Wilfrid Parisien. Ce diplôme lui est accordé pour ses services rendus à la «cause catholique et française en Ontario.» Parisien y voit une reconnaissance envers les enseignants laïcs francophones qui enseignent dans les écoles secondaires publiques ontariennes:

Ce n'est pas moi qu'on veut décorer ce soir mais plutôt la profession que je représente. Par ce geste, l'Association d'Éducation reconnaît l'importance de nos écoles secondaires bilingues qui font une oeuvre bienfaisante. C'est une preuve que nos enseignants laïques canadiens-français ne sont pas des neutres mais bien des collaborateurs dans la survivance française.¹⁰⁹

Dans un contexte où l'ACFÉO reconnaît ainsi l'apport des enseignants laïcs des écoles secondaires bilingues publiques, il n'est pas étonnant que les membres du Comité pédagogique de l'ACFÉO désirent créer un comité d'enseignants regroupant des enseignants de 9^e et 10^e années des écoles primaires, des enseignants religieux des écoles secondaires privées et des enseignants laïcs des écoles secondaires publiques. Le président de l'ACFÉO, Gaston Vincent, croit qu'il faut un tel comité pour établir la coexistence des trois systèmes d'écoles, faciliter le passage des élèves d'un système à l'autre et éliminer les tensions qui existent entre les systèmes. L'inspecteur Henri Lemieux et le Directeur de l'enseignement français, Robert Gauthier, sont d'accord avec ce projet car ils considèrent que l'attitude de l'ACFÉO, favorisant les écoles secondaires catholiques privées aux dépends des

¹⁰⁹ «Première promotion à l'école secondaire Casselman-Cambridge», *Le Droit*, 8 juin 1954.

écoles secondaires publiques, a envenimé les relations entre les professeurs des deux types d'institutions.¹¹⁰

L'AEFO présente une liste de candidats pour un nouveau comité des écoles secondaires de l'ACFÉO en 1956. Ce nouveau comité se chargerait des questions relatives à l'enseignement secondaire tandis que le Comité pédagogique de l'ACFÉO se limiterait aux questions scolaires au niveau primaire. Le Conseil d'administration de l'ACFÉO approuve le projet. Ils pensent inviter Edmond Cloutier ou Ernest Désormeaux pour représenter l'ACFÉO au sein du comité, en plus du président. Ils invitent les directeurs des écoles publiques d'Eastview, Cornwall et Hawkesbury; les directeurs de l'école secondaire de l'Université d'Ottawa, de l'Académie La Salle et du couvent des Filles de la Sagesse d'Eastview; et trois enseignants des écoles primaires de Timmins et d'Ottawa.¹¹¹

Les directeurs des écoles secondaires privées sont plutôt réticents car ils redoutent que la création de ce comité ne favorise la fréquentation des écoles secondaires publiques. Ils tergiversent à l'été 1957.¹¹²

En 1958, les directeurs des écoles secondaires publiques de l'Est ontarien, et le directeur de l'école secondaire publique de Sturgeon Falls rencontrent Gaston Vincent et Aimé Arvisais de l'ACFÉO, afin de créer un nouveau comité des enseignants d'écoles secondaires regroupant des représentants des écoles secondaires publiques et privées et des écoles primaires offrant les 9^e et 10^e années. Les directeurs des écoles publiques reconnaissent que l'ACFÉO «ne peut pas se prononcer publiquement en faveur des écoles secondaires [publiques] en général» mais insistent pour qu'elle

¹¹⁰CRCCF, C2/41/13, ACFÉO. — «Comité pour les professeurs des écoles secondaires publiques, privées, 9^{ième} et 10^{ième} années.» Réunion du sous-comité pédagogique de l'ACFÉO, 23 juin 1956.

¹¹¹L'AEFO suggère une liste de sept professeurs pour les écoles secondaires publiques, sept professeurs pour les écoles secondaires privées, et sept professeur pour les écoles primaires offrant les 9^e et 10^e années. CRCCF, C2/44/1, ACFÉO. — «Comité des écoles secondaires», procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration, 13 novembre 1956.

¹¹²CRCCF, C2/44/1, ACFÉO. — Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration de l'ACFÉO du 8 avril 1957, 2 juillet 1957 et 11 septembre 1957.

fasse «une distinction pour les écoles secondaires où l'enseignement de la langue et de la religion est sauvegardé.»¹¹³ De plus, les directeurs des écoles secondaires publiques demandent qu'on ne parle plus systématiquement de *High Schools* mais bien d'écoles secondaires: les écoles secondaires bilingues publiques sont, en effet, des écoles acceptables pour les francophones.

La création de ce comité des écoles secondaires ne se réalisera pas. Les directeurs des écoles secondaires bilingues catholiques privées ne l'acceptent pas car ils refusent que des écoles secondaires publiques aient le même statut que les institutions catholiques au sein de l'ACFÉO. Quant aux clercs enseignants, ils continuent à s'opposer à certaines initiatives des enseignants laïcs au sein de l'AEFO. En effet, les enseignants laïcs se servent de l'AEFO pour tenter d'enrayer la pénurie des enseignants en Ontario français qui contribue à abaisser les «standards» de la profession. Dès la fin des années cinquante, l'AEFO se prononce en faveur de l'établissement d'une échelle salariale par catégories établissant clairement une distinction entre les brevets d'enseignement obtenus au *College of Education* et les diplômes universitaires. Cette politique est dénoncée par certains membres religieux qui croient que l'association «travaille à l'encontre du bien-être de ses membres.» Il faut se rappeler que la plupart des enseignants religieux qui enseignent dans les 9^e et 10^e années rattachées aux écoles primaires séparées détiennent seulement un diplôme de l'École normale de l'Université d'Ottawa. Ils se retrouveraient donc au bas de l'échelle des salaires et auraient un statut inférieur aux autres membres de la section secondaire de l'AEFO. Mais les dirigeants laïcs de l'AEFO refusent de reconnaître la validité de cet argument, car «l'on oublie de considérer une échelle de salaire par catégories comme un stimulant vers des qualifications supérieures.»¹¹⁴

¹¹³CRCCF, C2/44/1, ACFÉO. — Procès-verbal d'une réunion concernant la formation d'un comité des instituteurs de la 9^e à la 13^e années, Ottawa, 1^{er} mars 1958.

¹¹⁴CRCCF, C50/1/1, Fonds AEFO. — «Association de l'enseignement français de l'Ontario», Ottawa, mars 1962.

Bref, la vie associative des enseignants francophones du secondaire entre la fin des années trente et le milieu des années soixante est marquée par une forte rivalité entre les enseignants religieux et les enseignants laïcs. Non pas que les religieux mettent en doute la foi des laïcs; mais ils doutent de leur capacité à bien encadrer leurs élèves dans l'esprit de la religion catholique, vu qu'ils enseignent dans des écoles «neutres»; ils doutent également qu'ils aient «la vocation», car ils se montrent trop préoccupés par leurs conditions salariales et leur avancement professionnel.

6. Conclusion

Les enseignants francophones participent ainsi au développement des écoles secondaires bilingues en Ontario entre 1927 et 1968. Alors que les écoles secondaires bilingues publiques créent de nouvelles perspectives d'emplois pour les hommes laïcs, les femmes sont plutôt dirigées vers l'enseignement secondaire dans les écoles secondaires bilingues catholiques privées. Après avoir été évalués surtout pour leur capacité à pouvoir enseigner comme des enseignants anglophones pendant les années trente, les enseignants francophones sont amenés, sous la supervision de l'inspecteur Henri Lemieux, à offrir un enseignement s'inspirant des méthodes préconisées par le Département d'éducation. Les enseignants religieux, malgré la rivalité qui les oppose aux enseignants francophones laïcs, n'échappent pas à cette uniformisation de l'enseignement secondaire bilingue. Cependant, ce n'est qu'avec la création des écoles secondaires publiques de langue française en 1968 et du Collège d'éducation de l'Université d'Ottawa en 1969, que les enseignants francophones reçoivent une formation pédagogique véritablement conçue pour des élèves francophones.

CONCLUSION

Compte tenu de la faiblesse économique de la communauté franco-ontarienne, le réseau des institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées ne pouvait survivre à la concurrence des écoles secondaires «bilingues» publiques entre 1927 et 1968. Malgré l'opposition des dirigeants catholiques francophones, les promoteurs francophones de l'école secondaire publique pouvaient compter sur l'attrait de la gratuité scolaire, le financement de l'État et la conviction largement répandue que le *High School* est le meilleur instrument d'intégration des francophones à la société ontarienne. De leur côté, privés de la reconnaissance par l'État du droit des catholiques aux écoles secondaires confessionnelles, les défenseurs de l'école secondaire bilingue catholique privée devaient recevoir l'appui inconditionnel de l'ensemble de la population francophone. Or, une grande partie de la population franco-ontarienne estime ne pas avoir les ressources pour soutenir un réseau d'enseignement secondaire privé. Aussi, la survie du réseau catholique dépend-t-elle largement du sacrifice des communautés religieuses. Trop lourd, ce sacrifice mène à l'écroulement presque total des institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques à la fin des années soixante.

Au-delà de l'opposition entre les défenseurs de l'école secondaire catholique privée et les partisans de l'école secondaire publique, il faut aussi mettre en évidence ce qui les réunit. De part et d'autre, les dirigeants francophones ont le souci de protéger la langue et, surtout, la foi des catholiques. Chez les promoteurs de l'école secondaire publique, on ne saurait trouver d'anticléricaux. Ils montrent d'ailleurs un désir constant de prouver aux dirigeants catholiques francophones que leur projet ne met pas en péril la foi des francophones. De plus, les uns et les autres acceptent le bilinguisme comme une nécessité pour les francophones de l'Ontario. Ce n'est que durant les années soixante que les

secondaires publiques en proclamant que l'école secondaire catholique «franco-ontarienne» protège mieux la langue française. Enfin, les dirigeants franco-ontariens s'entendent sur la nécessité pour les francophones d'avoir accès à un enseignement secondaire adapté aux exigences de la société ontarienne. Que les écoles secondaires bilingues catholiques privées et les écoles secondaires bilingues publiques en viennent à offrir essentiellement le même programme d'études le démontre amplement.

La formation d'enseignants francophones pour le primaire constitue une dimension essentielle du développement de l'enseignement secondaire en Ontario français. Le besoin de candidats possédant un diplôme d'études secondaires pour la nouvelle École normale bilingue de l'Université d'Ottawa est la principale raison qui motive le Département d'éducation à créer un cours de français avancé (*Special French*) pour les écoles secondaires ontariennes. Or, en introduisant ce cours dans les *High Schools* publics fréquentés par les francophones, le gouvernement crée une concurrence entre les écoles secondaires publiques et les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées. Cette concurrence est vive dès la fin des années trente. Plusieurs dirigeants catholiques francophones cherchent à encadrer la formation religieuse des futures institutrices des écoles primaires bilingues séparées; ils deviennent convaincus que l'école secondaire publique n'offre aucune garantie en ce sens parce qu'il est très difficile d'y introduire des enseignants religieux.

Aussi, la multiplication des écoles secondaires catholiques durant les années cinquante vient-elle en grande partie de leur volonté de diriger les filles vers la carrière de l'enseignement. Les parents franco-ontariens adhèrent à cette perspective. Ce qui explique en grande partie pourquoi davantage de filles que de garçons fréquentent les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques après la Deuxième guerre mondiale. Quant aux garçons, le clergé cherche à les diriger vers de nouveaux collèges classiques. Il veut former une élite catholique masculine au moment où l'Église catholique

perçoit une forte baisse de la foi chez les catholiques. Néanmoins, cette stratégie éducative ne répond pas aux besoins et aux aspirations de tous les francophones. Ainsi, seule l'école secondaire publique peut accueillir les garçons qui désirent poursuivre un enseignement technique.

Finalement, l'évolution de l'enseignement secondaire au sein de la communauté franco-ontarienne démontre la faiblesse du clergé francophone face à l'État dans le monde de l'éducation ontarien. Pendant toute la période à l'étude, ce même clergé doit confier à l'ACFÉO, une organisation dirigée essentiellement par des laïcs, le soin de négocier des ententes avec l'État pour permettre au réseau des écoles primaires bilingues séparées de s'étendre au niveau secondaire. Le modèle des 5^e et 6^e Cours, mis en place par l'ACFÉO durant les années vingt, a certes permis aux institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées de survivre jusqu'au milieu des années soixante. Cependant, cette stratégie crée une dépendance financière envers l'État qui pousse ces institutions à vouloir être reconnues comme des écoles secondaires confessionnelles par l'État, et à accepter l'inspection du Département d'éducation.

De plus, cette stratégie est contestée par un grand nombre de contribuables francophones, pour qui l'incapacité financière des francophones à soutenir un réseau d'institutions secondaire privées est évidente. Cette thèse révèle que des laïcs francophones ont une influence non négligeable en matière d'éducation. Le Directeur de l'enseignement français Robert Gauthier et l'inspecteur Henri Lemieux sont des fonctionnaires de l'état qui peuvent s'opposer à la vision de l'Église et offrir aux francophones une alternative à l'enseignement secondaire catholique. Dans plusieurs villes où les francophones font partie de la classe moyenne, l'école secondaire publique obtient la faveur populaire. Même à Ottawa, où l'école secondaire de l'Université d'Ottawa et le Couvent de la rue Rideau conservent un prestige certain chez les catholiques, les partisans francophones de l'école secondaire

publique se font de plus en plus nombreux. Durant les années cinquante, les archevêques d'Ottawa se sentent obligés d'intervenir et de condamner sans réserve la fréquentation des écoles secondaires publiques par les catholiques francophones. Bref, le pouvoir du clergé sur la communauté franco-ontarienne, qui s'effrite à partir des années vingt, ne résistera pas à l'offre du gouvernement ontarien de créer des écoles secondaires publiques de langue française en 1968.

Notre étude nous a permis d'éclaircir plusieurs aspects de l'évolution globale de l'enseignement secondaire en Ontario français. Cependant, elle soulève également quelques questions importantes qui mériteraient d'être étudiées plus attentivement. Les sources que nous avons utilisées ne nous permettaient pas d'analyser de façon systématique la composition sociale de la clientèle scolaire francophone selon le genre et l'origine sociale. Il serait également intéressant de mieux comprendre les stratégies éducatives des parents en déterminant les facteurs qui motivent leur choix pour envoyer leurs enfants à l'école secondaire publique ou à l'école secondaire catholique privée. De plus, il faudrait étudier les rapports qui s'établissent entre l'école secondaire, l'économie et la communauté locale. Des études de cas permettraient de savoir vers quels emplois se dirigent les diplômés des écoles secondaires bilingues sur le marché du travail. Par exemple, il serait opportun de faire une analyse du développement du Cours secondaire commercial bilingue durant les années cinquante à l'école secondaire publique d'Eastview et à l'école secondaire publique Saint-Laurent de Cornwall, ainsi que des efforts déployés en ce sens dans les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées. Ainsi, nous pourrions mieux comprendre comment les écoles secondaires bilingues ontariennes se sont adaptées à la demande des parents francophones pour offrir une formation permettant à leurs fils et à leurs filles de participer au développement de l'économie ontarienne.

ANNEXE I

LISTE DES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES ONTARIENNES OFFRANT LE COURS DE FRANÇAIS AVANCÉ, SELON L'ANNÉE DU COURS, (1927-1968)

Année	École	
ca. 1927-1930	Cochrane HS	De 1929-1930 à 1932-1933; 1935-1936; 1940-1941 à 1942-1943; 1958-1959 à 1960-1961; à partir de 1964-1965
	Hawkesbury (pour francophones)	Devient Hawkesbury DHS en 1955-1956 après une fusion avec le Hawkesbury HS anglophone
	Plantagenet HS	Devient Plantagenet DHS en 1955-1956. Ferme ses portes en 1964
	Rockland HS	Devient Rockland DHS en 1964-1965
	Sudbury HS	Devient le Sudbury HMTS en 1940-1941. Redevient le Sudbury HS en 1950-1951
	Vankleek Hill CI	
1930-1931	Alliston HS	<i>Seulement pour un an</i>
	Kapuskasing HS	Devient Kapuskasing DHS en 1958-1959
	Mimico HS	<i>Seulement pour un an</i>
	Mitchell HS	<i>Seulement pour un an</i>
	Mount Forest HS	<i>Seulement pour un an</i>
	Newmarket HS	<i>Seulement pour un an</i>
1931-1932	Timmins H&VS	Non régulier durant les années trente. Cesse d'être donné après l'année scolaire 1955-1956.
1934-1935	Embrun HS	Devient Embrun DHS en 1964-1965
	Sturgeon Falls HS	Devient Sturgeon Falls Secondary School en 1964-1965
ca. 1937-1940	Cornwall C&VI	De 1940-1941 à 1956-1957; à partir de 1964-1965
	Kirkland Lake C&VI	
	Mattawa HS	
	Ottawa Technical HS	
	Paincourt CS	Devient Midland-Penetanguishene DHS en 1954-1955, puis ouverture au Penetanguishene SS en 1965-1966
	Penetanguishene	
	Smooth Rock Falls CS	
1940-1941	Tilbury HS	Devient Smooth Rock Falls HS en 1959-1960
		Devient Tilbury DHS en 1955-1956
1940-1941	Espanola CS	Devient HS en 1948-1949
1941-1942	Alexandria HS	Devient Alexandria-Glengarry DHS (1954-1955)
	Hearst	

1943-1944	Iroquois Falls HS Lafontaine CS	Devient Iroquois Falls & Calvert DHS en 1955-1956 Ferme ses portes en 1964-1965
1944-1945	North Bay C&VI	Jusqu'en 1953-1954
1946-1947	Ottawa Lisgar CI	Jusqu'en 1947-1948
1947-1948	Belle Rivière HS	Devient North Essex DHS (1957-1958)
1948-1949	Eastview HS	
1950-1951	Cornwall St-Laurent HS	
1951-1952	Casselman HS Maxville HS Ottawa Fisher Park HS	Devient Casselman-Cambridge DHS en 1954-1955 Jusqu'en 1962-1963
1952-1953	Chelmsford Valley DHS	
1954-1955	Finch HS Ottawa HS of Commerce Welland H&VS Williamstown-Charlottenburgh- Lancaster DHS	Jusqu'en 1961-1962 Jusqu'en 1956-1957, puis à partir de 1964-1965
1958-1959	Sudbury Nickel District C&VI	
1962-1963	Ottawa-Gloucester HS	
1964-1965	Blind River DHS Cornwall SS No 3 Elliot Lake SS North Bay-Chippewa SS Sudbury Lasalle SS Sudbury Nickell DC&VI	Pour un an
1965-1966	Garson-Falconbridge SS Noëlville - French River DSS North Bay-Widdifield SS Val Caron - Confederation SS	

Source: *Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King, 1930-1966.

Légende:

CI: Collegiate Institute

C&VI: Collegiate & Vocational
Institute

CS: Continuation School

DHS: District High School

DSS: District Secondary School

HS: High School

SS: Secondary School

ANNEXE II

LISTE DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE BILINGUE CATHOLIQUES
PRIVÉES EN ONTARIO, SELON L'ANNÉE DE FONDATION, 1848-1966

Fondation	École	Localité	Direction
1845	Couvent Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Ottawa	SS. Grises de la Croix
1848	Université d'Ottawa	Ottawa	Oblats de Marie-Immaculée
1868	Couvent Notre-Dame	Ottawa	Congrégation Notre-Dame
1895	Juniorat du Sacré-Cœur	Ottawa	Oblats de Marie-Immaculée
1898	Académie De-La-Salle	Ottawa	Frères des Écoles Chrétiennes
1904	Pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes	Sturgeon Falls	Filles de la Sagesse
1909	Pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes	Ottawa	Filles de la Sagesse
1910	Pensionnat-Externat du Sacré-Cœur	Ottawa	Soeurs du Sacré-Cœur
1910	Académie Sainte-Marie	Haileybury	Soeurs de l'Assomption-de-la-Sainte-Vierge
1913	Collège du Sacré-cœur	Sudbury	Pères Jésuites
1918-63	École secondaire Notre-Dame-du-Rosaire	Ottawa	Soeurs Grises de la Croix
1925	Le Petit Séminaire	Ottawa	Clergé diocésain
1928	Académie Sainte-Marie	Windsor	Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie
1929-62	École secondaire Saint-Conrad	Ottawa	Soeurs Grises de la Croix
1929-65	École Saint-Joseph	Blind River	Filles de la Sagesse
1938-65	Académie Sainte-Croix	Pembroke	Soeurs de Sainte-Croix
1946	Juvénat du Sacré-Cœur	Cornwall	Clergé diocésain
1946-64	École secondaire privée	Bourget	Soeurs Grises de la Croix
1947	École Sainte-Anne	Tecumseh	Soeurs Ursulines
1950	École secondaire de Charbonnel	Toronto	Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame
1950	Collège classique	Cornwall	Clercs de St-Viateur
1952	Académie St-Michel	Cornwall	Soeurs du Sacré-Cœur-de-Jésus
1952-65	Corpus Christi	Windsor	Soeurs Ursulines
1953	Collège de Hearst	Hearst	Clergé diocésain
1953-64	École secondaire privée	Alfred	Soeurs Grises de la Croix
1954	Couvent Notre-Dame-des-Victoires	Ottawa	Soeurs du Bon-Pasteur
1954-64	École secondaire Joseph Roy	St-Isidore-de-Prescott	Soeurs du Sacré-Cœur-de-Jésus
1954-66	École secondaire St-Joseph	Rivière-aux-Canards	Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie
1955	École secondaire Maria-Goretti	Alexandria	Soeurs de Ste-Croix
1955-65	Scolasticat du Sacré-Cœur	Embrun	Frères du Sacré-Cœur
1956	Académie St-Joseph	Hearst	Soeurs de l'Assomption de la Ste-Vierge
1956	Académie Notre-Dame de l'Assomption	North Bay	Soeurs de l'Assomption de la Ste-Vierge
1956-66	École secondaire Leclair	Noëlville	Soeurs Grises de la Croix
1957	École secondaire Fatima	Haileybury	Frères du Sacré-Cœur
1957	Académie d'Youville	Kapuskasing	Soeurs Grises de la Croix

1957-62	École secondaire Mgr Racette	Verner	Soeurs Grises de la Croix
1957-64	École secondaire Ste-Croix	Penetanguishene	Soeurs Ste-Croix
1957-65	Académie du Sacré-Coeur	Vankleek Hill	Soeurs de Ste-Marie de Namur
1957-66	École secondaire privée	Bonfield	Soeurs du Sacré-Coeur-de-Jésus
1958	École secondaire Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Ottawa	Soeurs de Ste-Marie de Namur
1958-64	École secondaire Notre-Dame	Sault-Ste-Marie	Filles de la Sagesse
1959	Collège du Sacré-Coeur	Timmins	Frères du Sacré-Coeur
1959	École secondaire privée St-Charles	Sarnia	Soeurs Grises de la Croix
1959	École secondaire St-Jacques	Hanmer	Soeurs Grises de la Croix
1959	Collège Notre-Dame	Timmins	Soeurs de l'Assomption de la Ste-Vierge
1959	Académie du Sacré-Coeur	Welland	Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus
1960	Collège Notre-Dame	Sudbury	Soeurs Grises de la Croix
1960-63	École secondaire privée	Mattawa	Soeurs Grises de la Croix
1960-66	École secondaire St-Curé-d'Ars	Hawkesbury	Soeurs Grises de la Croix
1961	Académie Ste-Croix	Cornwall	Soeurs de Ste-Croix
1962	Pensionnat Mont St-Joseph	Ottawa	Soeurs Grises de la Croix
1962-64	Pensionnat d'Youville	Rockland	Soeurs Grises de la Croix
1962-66	École St-Jean-Baptiste	Earlton	Soeurs de l'Assomption de la Ste-Vierge

Source: Commission d'étude de l'Association des Écoles secondaires privées franco-ontariennes, *Les écoles secondaires privées franco-ontariennes*, Ottawa, 1966, p.120-125.

ANNEXE III

INSCRIPTIONS AU COURS DE FRANÇAIS AVANCÉ DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES
PUBLIQUES ONTARIENNES, 1931-32 À 1968-69

Année scolaire	IX	X	XI	XII	XIII	Total
1931-1932 ^a	227		131		0	358
1932-1933 ^a	374		239		55	668
1933-1934 ^a	209		151		29	389
1934-1935 ^a	290		241		106	637
1935-1936 ^a	403		311		86	800
1936-1937 ^a	388		266		126	780
1937-1938 ^a	416		358		103	877
1938-1939	327	182	155	143	32	839
1939-1940	392	235	203	130	67	1,027
1940-1941	440	310	172	132	48	1,102
1941-1942	584	336	168	119	32	1,249
1942-1943	531	336	189	101	30	1,187
1943-1944	516	312	205	114	22	1,169
1944-1945	644	384	215	142	33	1,418
1945-1946	712	429	272	150	39	1,602
1946-1947	744	402	285	184	30	1,645
1947-1948	696	437	275	170	25	1,603
1948-1949	890	422	314	198	24	1,848
1949-1950	1051	514	325	249	50	2,189
1950-1951	1131	589	338	248	64	2,370
1951-1952	1096	735	363	227	54	2,475
1952-1953	1143	764	483	247	47	2,684
1953-1954	1236	775	431	310	68	2,820
1954-1955	1210	869	530	332	59	3,000
1955-1956	1401	937	574	350	64	3,326
1956-1957	1398	971	579	387	56	3,391
1957-1958	1597	1037	662	392	68	3,756

Année scolaire	IX	X	XI	XII	XIII	Total
1958-1959	1,671	1,177	662	507	56	4,073
1959-1960	1,865	1,423	868	507	74	4,737
1960-1961	1,868	1,360	925	578	99	4,830
1961-1962	2,001	1,404	974	627	114	5,120
1962-1963	2,134	1,549	1,106	668	145	5,602
1963-1964	2,138	1,702	1,264	812	181	6,097
1964-1965	2,406	1,862	1,455	1,014	268	7,005
1965-1966	2,825	2,080	1,587	1,200	293	7,985
1966-1967	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1967-1968 ^d	3,559	2,538	1,879	1,369	335	9,680
1968-1969 ^d	5,894	4,302	3,455	2,504	829	16,984

Source: *Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King, 1931-1932 à 1968-1969.

^aJusqu'en 1937-1938, les classes de 9^e et 10^e années forment le *Lower School* (5^e Cours), les classes de 11^e et 12^e années, le *Middle School* (6^e Cours), et les classes de 13^e année, le *Upper School*.

^dSomme des inscriptions aux cours de quatre et cinq ans.

ANNEXE IV

**NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES INSCRITS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES
OFFRANT LE COURS DE FRANÇAIS AVANCÉ, 1940-41, 1950-51 ET 1960-61**

	Année	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves		Total
			Garçons	Filles	
Écoles secondaires publiques offrant le cours de français avancé	1940-41	19	2,961 (60%)	1,974 (40%)	4935
	1950-51	26	4,635 (56%)	3,686 (44%)	8321
	1960-61	31	10,539 (57%)	7,908 (43%)	18,447
Écoles secondaires publiques dont la majorité des élèves sont inscrits au cours de français avancé	1940-41	6	251 (41%)	364 (59%)	615
	1950-51	11	875 (44%)	1,098 (56%)	1,973
	1960-61	14	3,066 (58%)	2,259 (42%)	5,325
Ensemble des écoles secondaires publiques ontariennes	1940-41	431	30,049 (45%)	37,342 (55%)	67,391
	1950-51	378	48,476 (48%)	52,395 (52%)	100,871
	1960-61	447	157,925 (53%)	141,252 (47%)	299,177

Source: *Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King/Queen, 1941, 1951 et 1961.

ANNEXE V

NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS AU COURS DE FRANÇAIS AVANCÉ DANS LES INSTITUTIONS
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE BILINGUE CATHOLIQUES PRIVÉES, 1960

Ville	École	9	10	11	12	13	Total
Alexandria	Académie St-Maria Goretti	15	20	13	5		53
Blind River	École St-Joseph	30	27	15	9		81
Bourget	École secondaire			19	13		32
Cornwall	Académie St-Michel	78	60	40	29		207
Cornwall	Collège Classique	87	68	62	49		266
Cornwall	Juvénat du Sacré-Coeur	25	20				45
Embrun	Scolasticat du Sacré-Coeur				14		14
Haileybury	Académie de Fatima			7	5		12
Haileybury	Académie Ste-Marie	59	61	55	43	6	224
Hearst	Académie St-Joseph			17	13		30
Glen Nevis	Maryvale Abbey (via Dalhousie, P.Q.)	6	5	9	6		26
Noëlville	École secondaire			19	10		29
North Bay	Académie Notre-Dame de l'Assomption	44	36	24	15		119
Ottawa	Académie de LaSalle	190	176	109	84		559
Ottawa	Couvent du Sacré-Coeur	65	52	34	18		169
Ottawa	Couvent Notre-Dame du Rosaire			14	6		20
Ottawa	Couvent Notre-Dame	46	38	39	32	1	156
Ottawa	Couvent Notre-Dame du Bon Conseil	32	19	36	13		100
Ottawa	École Notre-Dame des Victoires	58	32	9	5		104
Ottawa	École secondaire, Université d'Ottawa	97	100	73	72		342
Ottawa	École privée St-Joseph	32	35	32	14		113
Ottawa	Pensionnat Notre-Dame du Sacré-Coeur	201	154	91	75		521
Pembroke	Pensionnat Notre-Dame de Lourdes	93	78	62	41		274
Port Colborne	Académie Ste-Croix	20	17	13	11		61
Rivière-aux-Canards	Académie St-Louis	9	13	13	9		44
Rivière-aux-Canards	École secondaire St-Joseph	18	14	10	11		53
St-Isidore-de-Prescott	École secondaire privée			16	8		24
Sturgeon Falls	Pensionnat Notre-Dame de Lourdes	86	46	58	45		235
Sudbury	Pensionnat Notre-Dame du Bon Conseil	113	79	69	64	18	343
Tecumseh	École secondaire Ste-Anne	26	18	13	8		66
Timmins	Académie Dom Bosco	100	76				176
Timmins	Collège du Sacré-Coeur			38	26		64
Toronto	Villa Marguerite Bourgeoys	34	17	12	13		76
Vankleek Hill	Académie du Sacré-Coeur	11	12	8	6		37
Verner	École secondaire privée			16	14		30
Windsor	Académie Ste-Marie	11	5	22	20		58
Windsor	École secondaire Corpus Christi			51	38	8	97
		1,586	1,278	1,118	844	33	4,859

Source: CRCCF, C2/14/1, Fonds ACFÉO. --- «Nos institutions d'enseignement secondaire privées bilingues», ACFÉO, Ottawa, 1960, p.49-50.

ANNEXE VI

ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES OFFRANT L'ENSEIGNEMENT DE MATIÈRES EN FRANÇAIS, 1968

Écoles secondaires publiques de langue française

<i>Anciennes écoles secondaires «bilingues» publiques</i>	<i>Anciennes écoles secondaires bilingues catholiques privées</i>
Casselman HS	ÉS Sainte-Croix, Cornwall
Embrun DHS	Académie Ste-Marie, Haileybury
Hawkesbury DHS	Académie St-Joseph, Hearst
Plantagenet HS	Collège de Hearst, Hearst
Rockland HS	Académie d'Youville, Kapuskasing
St-Laurent HS, Cornwall	Académie Notre-Dame, North Bay
	ÉS de langue française, North Bay
	Académie De-LaSalle, Ottawa
	École Mont St-Joseph, Ottawa
	ÉS Notre-Dame, Ottawa
	ÉS Notre-Dame du Bon Conseil, Ottawa
	ÉS Notre-Dame de Lourdes, Ottawa
	ÉS de l'Université d'Ottawa, Ottawa
	Pavillon de la 13 ^e année, Ottawa
	ÉS Thériault, ave Jubilé-Est, Timmins
	ÉS Thériault, rue Dieppe, Timmins

Écoles secondaires publiques «mixtes»^a

Glengarry DHS, Alexandria	New Liskeard, HS
Belle Rivière DHS	French River DHS, Noëlville
Blind River DHS	Chippewa SS, North Bay
Chelmsford Valley DHS	Widdifield SS, North Bay
Cochrane HS	Technical HS, Ottawa
General Vanier SS #1, Cornwall	Paincourt CS
Eastview HS	Penetanguishene SS
Elliot Lake SS	Sarnia C&VI
Espanola HS	Smooth Rock Falls SS
Geraldton HS	Sudbury HS
Haileybury HS	Lasalle SS
Hearst HS	Nickel DC&VI
Iroquois Falls and Calvert DHS	Sheridan TS
Kapuskasing DHS	Tilbury DHS
Kirkland Lake C&VI	Confederation SS, Val Caron
F.J. McElliott HS, Mattawa	Vankleek Hill DCI, Vankleek Hill
Maxville SS	Confederation SS, Welland
Midland SS	Charlottenburgh-Lancaster DHS, Williamstown

^aÉcole offrant partiellement le programme d'études secondaires de langue française.

Source: *Report of the Minister of Education*, Toronto, Printer to the King, 1968.

Légende:

C&VI: *Collegiate & Vocational Institute*
 DCI: *District Collegiate Institute*
 DHS: *District High School*

ÉS: École secondaire
 HS: *High School*
 SS: *Secondary School*
 TS: *Technical High School*

LISTE DE CARTES

Carte I	Les écoles secondaires «bilingues» publiques et les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées en Ontario, 1941 112
Carte II	Les écoles secondaires «bilingues» publiques et les institutions d'enseignement secondaire bilingue catholiques privées en Ontario, 1961 184

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Inscriptions au Cours de français avancé (<i>Special French</i>) dans les <i>High Schools</i> publics ontariens, 1931-1938.....	36
Tableau 3.1	Inscriptions dans deux écoles secondaires catholiques privées d'Ottawa, 1940-1941.....	89
Tableau 7.1	Nombre d'enseignants laïcs et religieux et leur expérience accumulée (en années) à partir de l'année de leur entrée en fonction au cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa, 1933-58.....	240
Tableau 7.2	Formation académique des enseignants au cours d'immatriculation de l'Université d'Ottawa, selon le diplôme universitaire le plus élevé obtenu, 1932-58.....	241

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
REMERCIEMENTS	iv
TABLE DES SIGLES	v
INTRODUCTION	vi
1. Problématique et hypothèses	ix
2. Méthodologie et sources	xviii
BIBLIOGRAPHIE	xxii
1. Sources primaires imprimées	xxiii
2. Sources secondaires	xxvi
CHAPITRE 1	1
«POURQUOI CRÉER VOUS-MÊMES CET INSTRUMENT DE DÉNATIONALISATION ET DE DÉCHRISTIANISATION?»: LES FRANCOPHONES ET LA FRÉQUENTATION DES <i>HIGH SCHOOLS</i> , (1910-1927)	
1. Le Congrès d'éducation des Canadiens français d'Ontario de 1910	1
2. Le Règlement 17	7
3. La fréquentation des écoles secondaires par les francophones durant les années 1910	12
4. L'Église catholique et l'expansion du réseau de <i>High Schools</i> publics ontarien..	15
5. La création de l'École normale bilingue de l'Université d'Ottawa	21
6. L'émergence de <i>High Schools</i> à majorité francophone	23
7. La Commission Scott-Merchant-Côté	29
8. Conclusion	33
CHAPITRE 2	34
«POUSSER PLUS LOIN QUE POSSIBLE LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE GÉNIE FRANÇAIS»: L'ÉMERGENCE DES ÉCOLES SECONDAIRES BILINGUES, (1927-1937)	
1. Le nouveau cours secondaire bilingue de l'Université d'Ottawa	36

2.	Les difficultés du système des 5 ^e et 6 ^e Cours bilingues à Ottawa	42
3.	La campagne de l'ACFÉO en faveur de la création des 5 ^e Cours bilingues	47
4.	L'émergence des <i>High Schools</i> «bilingues»	56
5.	Le Congrès de l'ACFÉO de 1934	62
6.	Pour la francisation des écoles bilingues	66
7.	Conclusion	71

CHAPITRE 3 73

«NOUS N'AVONS PAS LES MOYENS DE NOUS "EFFRITER" DE LA SORTE»: LES FRANCOPHONES ET LA FRÉQUENTATION DES ÉCOLES PUBLIQUES, (1938-1945)

1.	Pour un assainissement de «l'atmosphère morale et patriotique des "High Schools"»	73
2.	La campagne en faveur des écoles secondaires «bilingues» publiques	77
3.	La nomination du premier inspecteur francophone d'écoles secondaires	84
4.	Le succès des écoles secondaires «bilingues» publiques	88
5.	Les adversaires de l'école secondaire publique	93
6.	À la recherche d'une union des forces	100
7.	Mettre un terme à la «famine intellectuelle qui règne chez nos jeunes»	106
8.	Conclusion	110

CHAPITRE 4 113

«NOUS AVONS ENTRE LES MAINS L'AVENIR DE LA JEUNESSE»: L'ESSOR DES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES, (1945-1960)

1.	L'évolution de l'économie et l'extension de la fréquentation scolaire	113
2.	Des écoles secondaires pour protéger l'identité des Franco-Ontariens?	117
a.	Les écoles de continuation, l'espoir des catholiques francophones ruraux	117
i.	Succès à Lafontaine	117
ii.	Succès mitigé à Paincourt	121
iii.	Échec à Bourget	124
b.	L'école secondaire «bilingue» publique favorisée par des dirigeants catholiques francophones dans des milieux urbains	128
i.	Le cas de North Bay	129
ii.	Le cas de Chelmsford	130

	300
3. La menace des grandes écoles secondaires «bilingues» publiques	134
a. L'exemple d'Eastview	134
b. Cornwall	138
c. Les efforts des partisans de l'école secondaire bilingue publique à Ottawa	139
4. La résistance dans l'Est ontarien	142
5. Conclusion	146
CHAPITRE 5	147

**«IL NE FAUT PAS QUE NOUS NOUS LAISSIONS EMPORTER VERS L'ÉCOLE
NEUTRE»: L'ESSOR DES ÉCOLES SECONDAIRES BILINGUES CATHOLIQUES
PRIVÉES, (1945-1960)**

1. La commission Hope	149
2. La famille catholique en décadence	153
3. Une élite masculine pour le milieu rural	159
4. Les religieuses enseignantes et la lutte contre l'école neutre	161
5. Les écoles secondaires catholiques privées en danger	169
6. Vers la coexistence	174
7. Conclusion	182
CHAPITRE 6	185

**«UN PRIVILÈGE QUI NOUS VAUT DES MIETTES»:
LA REMISE EN QUESTION DU BILINGUISME DES ÉCOLES SECONDAIRES
ONTARIENNES ET LA CRÉATION D'UN RÉGIME D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
PUBLIC FRANÇAIS, (1960-1970)**

1. La Révolution tranquille québécoise et les écoles secondaires bilingues ontariennes	185
2. La Commission Laurendeau-Dunton et le bilinguisme en Ontario	196
3. Les écoles secondaires catholiques et l'enseignement technique	201
4. L'abandon du projet d'établissement d'écoles secondaires confessionnelles françaises	209
5. La création d'un régime public d'enseignement français	221
6. L'après 1968	226
7. Conclusion	229

CHAPITRE 7	231
------------------	-----

**«DES COLLABORATEURS DANS LA SURVIVANCE FRANÇAISE»:
LES ENSEIGNANTS FRANCOPHONES DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES
BILINGUES, (1927-1968)**

1. Les effectifs enseignants et leurs qualifications	231
2. Salaires	244
3. La qualité de l'enseignement	246
a. L'inspection des écoles secondaires «bilingues» publiques durant les années trente	247
b. L'inspection des écoles secondaires «bilingues» publiques après 1938	252
c. L'inspection des écoles secondaires bilingues catholiques privées de 1946 à 1951	256
d. Critiques adressées aux écoles secondaires bilingues catholiques privées	257
e. Les «spécialistes»	261
4. Le collège d'éducation de l'Université d'Ottawa et la pénurie des enseignants bilingues	270
5. L'AEFO	275
6. Conclusion	282
CONCLUSION	283
ANNEXE I: LISTE DES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES ONTARIENNES OFFRANT LE COURS DE FRANÇAIS AVANCÉ, SELON L'ANNÉE DU COURS, (1927-1968)	287
ANNEXE II: LISTE DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE BILINGUE CATHOLIQUES PRIVÉES EN ONTARIO, SELON L'ANNÉE DE FONDATION, (1848-1966)	289
ANNEXE III: INSCRIPTIONS AU COURS DE FRANÇAIS AVANCÉ DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES ONTARIENNES, 1931-32 À 1968-69	291
ANNEXE IV: NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES OFFRANT LE COURS DE FRANÇAIS AVANCÉ, 1940-41, 1950-51 ET 1960-61	293
ANNEXE V: NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS AU COURS DE FRANÇAIS AVANCÉ DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE BILINGUE CATHOLIQUES PRIVÉES, 1960	294
ANNEXE VI: ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES OFFRANT L'ENSEIGNEMENT DE MATIÈRES EN FRANÇAIS, 1968	295

LISTE DES CARTES	296
LISTE DES TABLEAUX	297
TABLE DES MATIÈRES	298